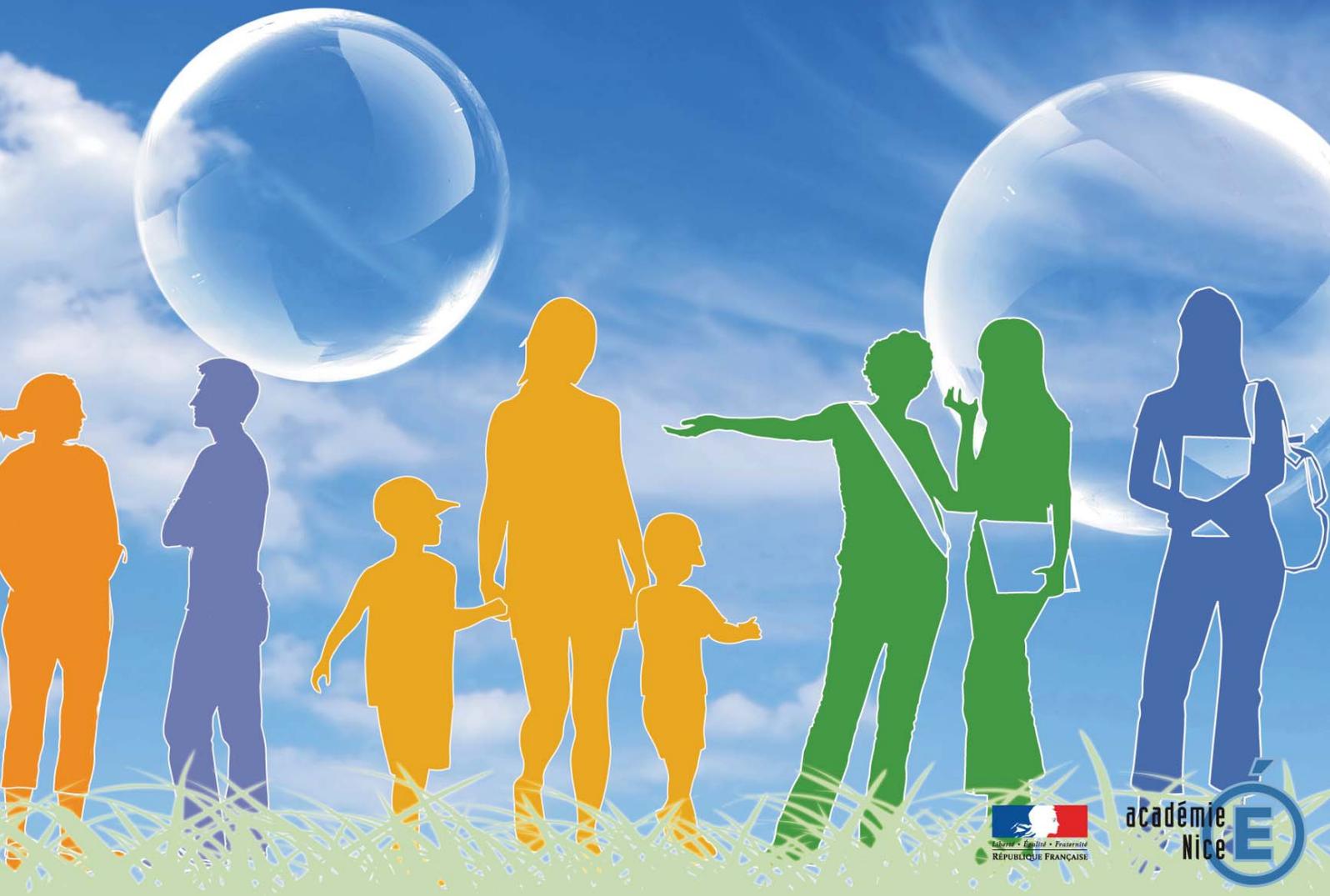


BILAN SOCIAL

2013 - 2014



EDITORIAL

Je suis très heureuse de vous présenter le bilan social académique de l'année scolaire 2013-2014.

Issu du travail commun de tous les acteurs de la gestion des ressources humaines, il propose une vision exhaustive et objective de la situation de l'ensemble des personnels, des moyens et des dispositifs mis en œuvre ainsi que des résultats de la politique de GRH menée dans l'académie.

Dans le cadre de la loi sur la rénovation du dialogue social, il est présenté une fois par an en comité technique aux représentants des personnels qui en débattent. Ce document permet de poursuivre le dialogue constructif initié depuis maintenant plusieurs années dans l'académie avec les partenaires sociaux.

En s'inscrivant dans la continuité des bilans sociaux précédents, tant dans sa forme que dans son contenu, il constitue un réel outil de pilotage pour les services académiques et répond à la constante préoccupation de transparence et d'objectivité indispensable au dialogue social.

Loin de constituer une compilation brute de données, il continue de proposer une série d'éclairages sur les moyens budgétaires, les effectifs et les caractéristiques démographiques, la carrière et la vie des personnels, l'accompagnement des parcours professionnels, l'action sociale et la prévention des risques professionnels et enfin les relations professionnelles.

Fiable et pérenne, ce document présente quelques nouveautés concernant le budget des emplois pour l'enseignement privé sous contrat, les pyramides des âges pour chaque catégorie de personnels ou encore quelques développements concernant l'analyse des rémunérations.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document en espérant qu'il saura répondre à vos interrogations et qu'il contribuera à une meilleure connaissance de l'environnement professionnel dans lequel nous réalisons notre mission majeure : la réussite des élèves.

La Rectrice

Claire LOVISI

SOMMAIRE

Sources et champs	5
Les entrepôts ministériels de données	5
Les systèmes d'information de l'Education Nationale	5
La contribution des services	5
Périmètre d'analyse	6
Les dates d'observation	6
Les définitions	6
CHAPITRE 1 LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	9
Délégations et consommations d'emplois par programme	10
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré	10
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	11
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale	12
BOP 0230 Vie de l'élève	13
BOP 0139 Enseignement privé	15
Répartition des effectifs	16
La typologie des personnels	16
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé	16
Chiffres clés	16
Ensemble des personnels	17
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat	19
Autres personnels	22
Répartition par genre	24
Agés moyens / tranches d'âge	29
Pyramides des âges	33
CHAPITRE 2 LA CARRIERE	35
Recrutements / Concours	35
Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé	40
Promotion / avancement	43
Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	43
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public	43
Personnels de direction et d'inspection	44
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire	44
Les rémunérations	46
Masse salariale par budget opérationnel de programme	46
Rémunération des personnels titulaires	47
Indices de rémunération et primes	47
Les mesures catégorielles	48
CHAPITRE 3 LA VIE DES PERSONNELS	49
Lieu d'exercice	50
Les établissements scolaires de l'académie	50
Répartition de l'ensemble des effectifs	51
La mobilité	56
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	56
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	57
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	58
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	59
Les temps partiels	60
Evolution globale du temps partiel	60
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	61
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	61
Les personnels titulaires non-enseignants	63

Le remplacement	64
Enseignement du premier degré	64
Enseignement du second degré	65
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	66
Absences / Congés pour raisons de santé	67
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	67
Absentéisme par tranche d'âge	68
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	70
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	72
Répartition des absences par motif	72
Les flux de personnels	73
Les départs définitifs dans le secteur public	73
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75
CHAPITRE 4 ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS	77
Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	81
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	83
Enseignants du premier degré	83
Enseignants du second degré	83
Accompagnement des parcours professionnels	84
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)	84
Le droit individuel à la formation	85
La formation professionnelle	86
Personnels enseignants du premier degré	86
Personnels enseignants du second degré	88
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	89
Personnels d'encadrement	89
Congés de formation	90
CHAPITRE 5 L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	91
Le service social et la politique académique d'action sociale	92
Activité du service social en faveur des personnels	92
L'action sociale	94
La politique de prévention des risques professionnels	97
Le service de santé des personnels	97
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	98
CHAPITRE 6 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	101
Le dialogue social	102
La rénovation du dialogue social	102
Les comités techniques	102
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	103
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	105
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	106
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	106
Contentieux et protection juridique	108
Le contentieux	108
La protection juridique des personnels	108
ANNEXES	109
Détail de la typologie retenue	109
Sigles	111

SOURCES ET CHAMPS

Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA)** : Les données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des emplois** : Les données relatives aux délégations et consommations des emplois budgétaires.
- **EGIDE** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants dans le premier et le second degré.
- **PROPYLEE - OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1^{er} degré.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

Les systèmes d'information de l'Education Nationale

Les systèmes d'information de l'Education Nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** (Gestion des personnels enseignants dans le second degré, personnels d'éducation, d'orientation, de direction et d'inspection),
- **AGAPE06** et **AGAPE83** (Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré),
- **AGORA** (Gestion des personnels IATSS),
- **OCEAN** (Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat).

La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent ou procèdent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives aux **promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré** proviennent des divisions de gestion des personnels des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- Les données relatives aux **promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels d'inspection et de direction et des personnels IATSS**, ainsi que les données relatives au **remplacement et au mouvement des personnels administratifs** proviennent du pôle Ressources Humaines au rectorat,
- Les données relatives à la **formation professionnelle** proviennent des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et IATSS.
- Les données relatives aux **recrutements et concours** proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives à l'**accompagnement des personnels** proviennent de plusieurs services du Pôle Ressources Humaines du rectorat, dont le service d'appui aux ressources humaines et le service de la gestion des affaires sociales et transversales.
- Les données relatives aux champs de la **santé, du social et de la sécurité au travail** proviennent des services académiques santé, social, de la mission santé et sécurité au travail, du service de la gestion des affaires sociales et transversales et du service d'appui aux ressources humaines.
- Les données relatives aux **relations professionnelles, au contentieux et à la protection juridique** sont établies par le service d'appui aux ressources humaines et le service des affaires juridiques.

Périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires, du secteur public et désormais du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

Les dates d'observation

Les données du bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année.

Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2013-2014 sont les individus observés le 31 décembre 2013.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- les départs définitifs (fin de fonction) : entre le 01/10/2013 et le 30/09/2014,
- les départs provisoires entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014,
- les réintégrations entre le 02/09/2013 et le 01/09/2014,
- les congés et absences entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014.

Les données relatives aux emplois budgétaires sont désormais calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2013-2014.

Les définitions

La typologie des personnels désormais retenue

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le second degré restent classés dans la catégorie "Enseignants du 1^{er} degré".

Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Les unités de compte

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques.

Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (Equivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

Contexte socio-économique de l'académie en 2013-2014

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation qui se traduit par une forte urbanisation, caractérise plus spécifiquement les Alpes-Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var, également urbanisée le long du littoral, se répartit toutefois dans le moyen-pays des bassins de Draguignan et de Brignoles.

Cette concentration de la population dans les centres urbains se retrouve dans la couverture du territoire en établissements scolaires de taille généralement plus importante que ce qui peut être observé en moyenne nationale à la fois dans le 1^{er} et le second degré,

La croissance démographique est plus soutenue dans le Var que dans les Alpes-Maritimes : le taux moyen annuel de variation de population de 2006 à 2013 est de 0,5 % pour le Var contre 0,1% pour les Alpes-Maritimes dont 0,1% est dû au mouvement naturel (naissances – décès) pour les deux départements et 0,4% au solde des mouvements migratoires seulement pour le Var.

Les effectifs d'élèves du 1^{er} degré, tous secteurs d'enseignement confondus, connaissent une nette reprise, en particulier dans l'enseignement préélémentaire à la rentrée 2013-2014, alors que l'augmentation des effectifs d'élèves dans le second degré se ralentit. La progression des effectifs est plus soutenue dans le secteur privé dont la part reste toutefois limitée à 10,7%.

Les indicateurs concernant la composition sociale de la population de l'académie révèlent une situation mitigée. Malgré une faible présence à l'entrée en 6^{ème} d'élèves issus de milieux défavorisés socialement (4^{ème} académie à plus faible taux), la dispersion sociale observée dans l'académie s'accroît - l'académie se situe au 15^{ème} rang des académies à plus forte disparité sociale qui se traduit par de plus fortes disparités sociales entre établissements qu'au sein des établissements- avec une surreprésentation des familles monoparentales et des difficultés sociales renforcées dans les collèges RAR / ECLAIR de l'académie. Les écarts de revenus sont également caractéristiques de cette partie de la région PACA en raison de l'importance du travail saisonnier non qualifié et de ses conséquences sur le niveau de salaires.

Ce constat est à compléter par une analyse des spécificités des deux départements aux contextes historico-industriels différents.

Même si les deux départements se caractérisent par un contexte sociodémographique similaire, à savoir une forte présence d'emplois dans les services et une surreprésentation de familles monoparentales, les situations divergent toutefois au regard des niveaux de revenus nettement plus élevés et la part des RSA plus faible dans les Alpes-Maritimes, alors qu'une plus forte présence de l'emploi public et un taux de chômage plus élevé sont observés dans le Var. Ces différents constats indiquent une situation socialement et économiquement plus favorable dans les Alpes-Maritimes dépassant le niveau moyen national des revenus fiscaux, alors que la situation du département du Var, en termes de revenu et de la place du RSA, est proche des niveaux nationaux.

Source : Rectorat de Nice, DPP

CHAPITRE 1

LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Délégations et consommations d'emplois par programme _____ 10

BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré _____	10
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré _____	11
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale _____	12
BOP 0230 Vie de l'élève _____	13
BOP 0139 Enseignement privé _____	15

Répartition des effectifs _____ 16

La typologie des personnels _____	16
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé _____	16
Chiffres clés _____	16
Ensemble des personnels _____	17
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat _____	19
Autres personnels _____	22
Répartition par genre _____	24
Âges moyens / tranches d'âge _____	29
Pyramides des âges _____	33

DELEGATIONS ET CONSOMMATIONS D'EMPLOIS PAR PROGRAMME

Définition : Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois).

Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois).

L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPAS). Cette notion se différencie de la notion "personne physique" (cf. page 12 : les définitions).

BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré

Bilan de la consommation des emplois

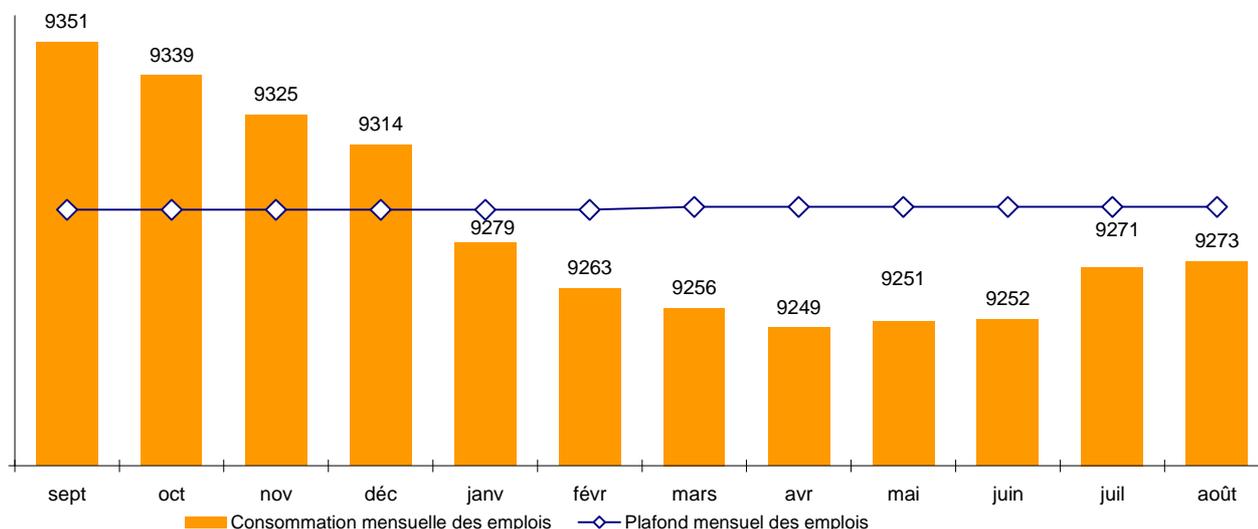
BOP 0140 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2014 2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2013 2013 [2] - [1]
Enseignants	9 125,5	9 132,6	-7,1	-50,5
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels enseignants du second degré	4,0	3,0	1,0	1,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	41,0	40,8	0,2	0,0
Stage M2	0,0	0,4	-0,4	8,1
Contractuels admissibles	102,0	91,5	10,5	
Enseignants stagiaires	0,0	0,0	0,0	
Congés de formation rémunérés	19	16,9	2,1	1,1
Total hors assistants étrangers	9 291,5	9 285,2	6,3	-40,3

Source CNE

Le plafond d'emplois pour l'année scolaire 2013 - 2014 est respecté.

A la rentrée scolaire 2013, les emplois intègrent une nouvelle population : les candidats admissibles de la session exceptionnelle 2013 du concours de professeur des écoles affectés pour 1/3 de service devant élèves comptabilisés 1/2 ETP financier.

Enseignement scolaire public du 1er degré - 2013-2014 Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués

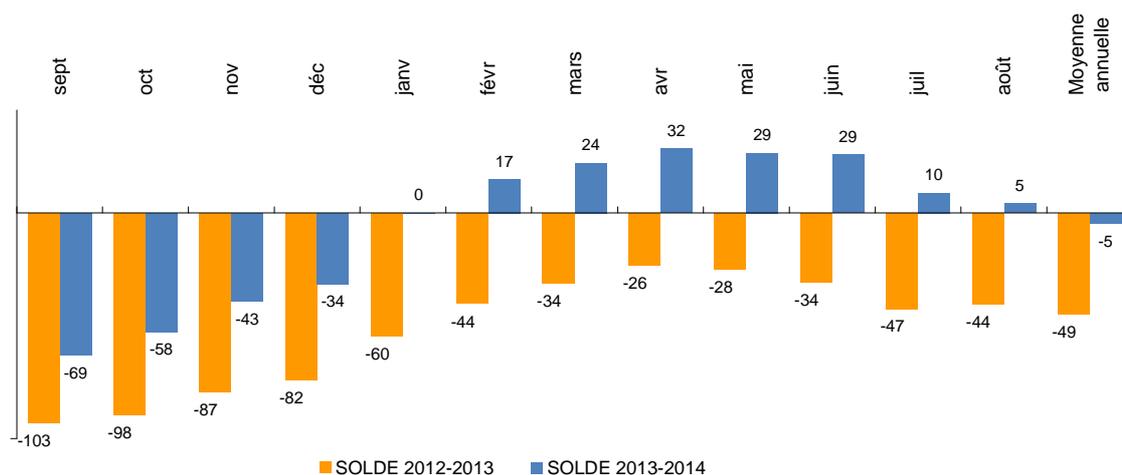


Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 - 2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'enseignants (- 9 emplois), la création des 102 emplois de contractuels admissibles (+ 68 en apport d'enseignement) et la fin du dispositif des stagiaires M2.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants du premier degré (y/c congés de formation).

Enseignement scolaire public du 1er degré - Les enseignants du premier degré
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013 -2014



Source CNE

La situation de surnombre dans le premier degré se résorbe sous l'effet des flux temporaires (congé parental, disponibilité, temps partiel) au cours de l'année scolaire : départs progressifs entre septembre et juin puis retours progressifs entre juillet et août.

BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré

Bilan de la consommation des emplois

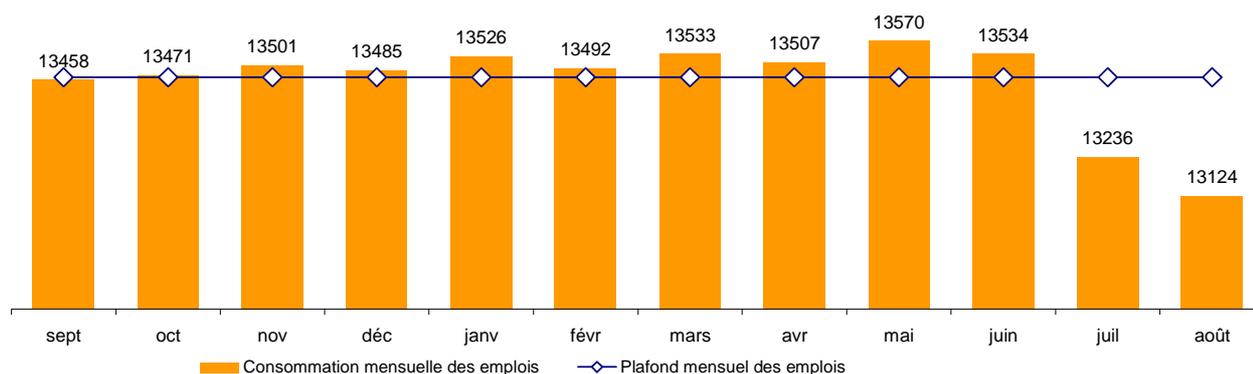
BOP 0141 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	291,8	9,2	12,7
Personnels d'encadrement et de pilotage	450,0	453,3	-3,3	-1,3
ATOSS	827,5	848,7	-21,2	-19,2
Enseignants du second degré	11 368,3	11 389,4	-21,2	5,1
Personnels enseignants du premier degré	248,8	289,9	-41,1	-33,0
Contractuels admissibles	139,5	100,5	39,0	-
Stage M2	0,0	0,0	0,0	51,8
Vacataires	104,0	53,4	50,6	28,9
Congés de formation rémunérés	27,0	26,0	1,0	-2,0
Total hors assistants étrangers	13 466,0	13 453,0	13,0	43,1

Source CNE

Globalement, le plafond d'emplois du programme est respecté malgré la situation de surnombre des personnels administratifs.

Par rapport à l'année scolaire précédente, on constate un moindre recours aux vacataires 200h et l'intégration d'une nouvelle catégorie d'enseignants, les contractuels admissibles. Ces personnels apportent 1/3 de service en moyens d'enseignement et sont comptabilisés 1/2 emploi financier.

Enseignement scolaire public du 2nd degré - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



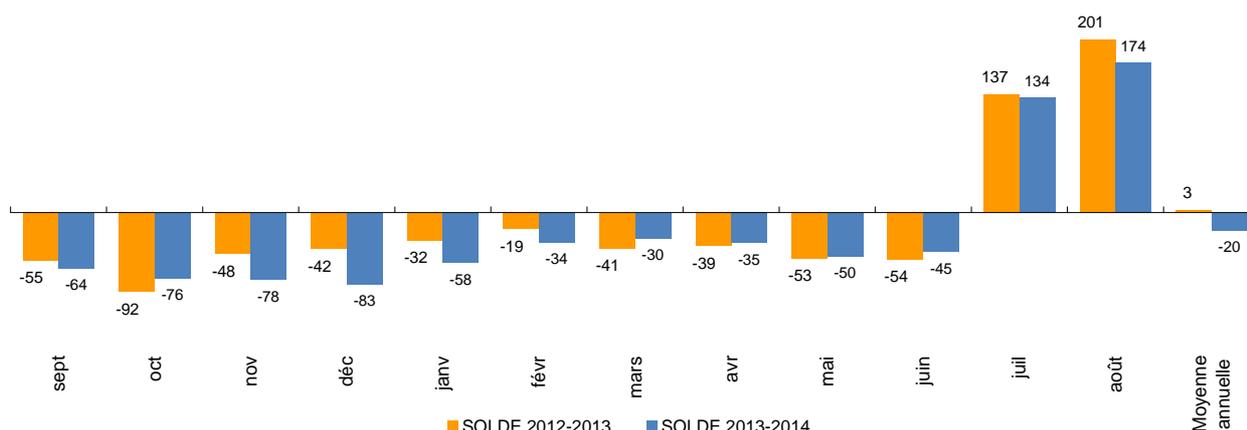
Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 -2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'enseignants (- 15,5 emplois), la création des 139,50 emplois de contractuels admissibles (+ 93 en apport d'enseignement) et la fin du dispositif des stagiaires M2.

Par ailleurs, des créations d'emplois ont également été inscrites au BOP 2013 pour les personnels administratifs (+4) et pour les personnels d'encadrement (+2)

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

Enseignement scolaire public du 2nd degré - Les enseignants du second degré
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013-2014



Source CNE

La consommation des emplois d'enseignants du second degré est supérieure à la dotation. La variation par rapport à l'année dernière s'explique par un moindre recours aux vacataires 200H.

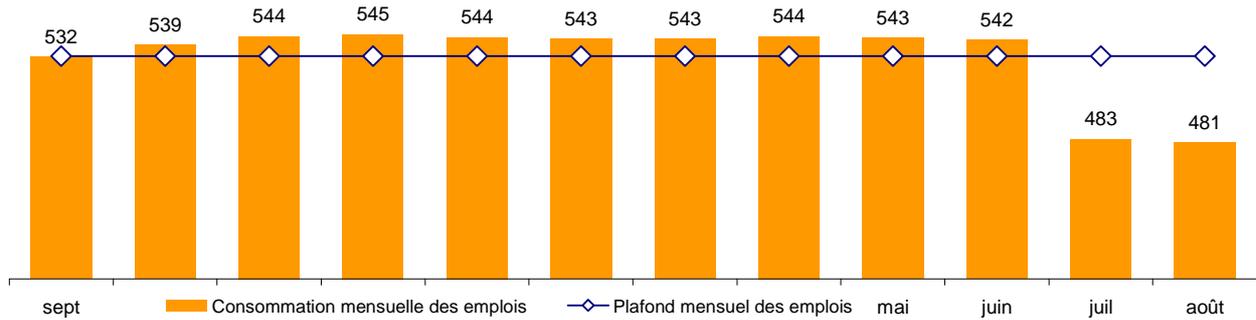
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

Bilan de la consommation des emplois

BOP 0214 - SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Enseignants du second degré	0,0	0,0	0,0	0,8
Personnels ATOS	483,5	487,8	-4,3	-4,3
Personnels d'encadrement	28,0	26,7	1,3	1,9
Accompagnement des élèves - Filière MDS et ORI	20,0	17,5	2,5	3,8
Congés formation rémunérés	1,0	0,0	1,0	-0,7
TOTAL	532,5	531,9	0,6	1,6

Le plafond d'emplois est respecté pour le programme 214. On constate depuis septembre 2013 une augmentation des personnels titulaires, conséquence du dispositif SAUVADET (réussite aux concours réservés).

Source CNE



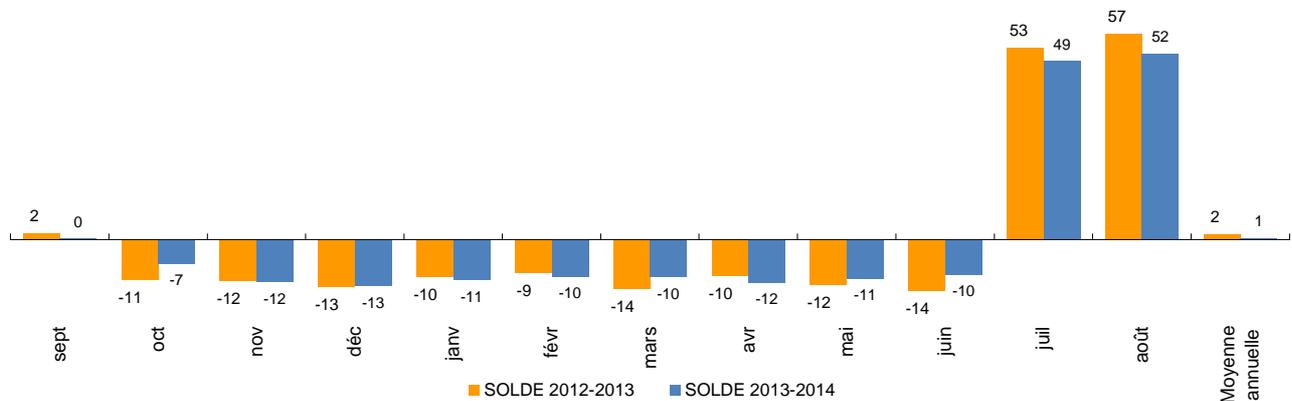
Source CNE

La dotation en emplois prend en compte une variation de deux emplois par rapport à l'année précédente.

La baisse de la consommation d'emplois en juillet et août 2014 s'explique par le fait que la plupart des contrats se terminent le 30 juin.

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP

Soutien de la politique de l'éducation Nationale
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013-2014



Source CNE

Le pilotage des emplois administratifs respecte le plafond d'emplois du programme soutien de la politique éducation nationale.

BOP 0230 Vie de l'élève

BOP 0230 - VIE DE L'ELEVE	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2013-2014	Solde année scolaire 2012-2013
	[1]	[2]	[2] - [1]	[2] - [1]
Assist. soc., cons. techn. et contract. des SS	65,0	63,2	1,8	1,8
Infirmiers	187,0	191,8	-4,8	-1,3
Medecins	36,0	38,1	-2,1	0,4
Conseillers principaux d'éducation	319,0	336,2	-17,2	-13,3
Assistants d'éducation AVSI	306,7	310,9	-4,2	7,3
Contractuels admissibles	2,3	1,0	1,3	-
Stage M2	0,0	0,0	0,0	0,6
Congés de formation rémunérés	0,7	0,8	-0,1	-0,8
TOTAL	916,7	941,9	-25,2	-5,3

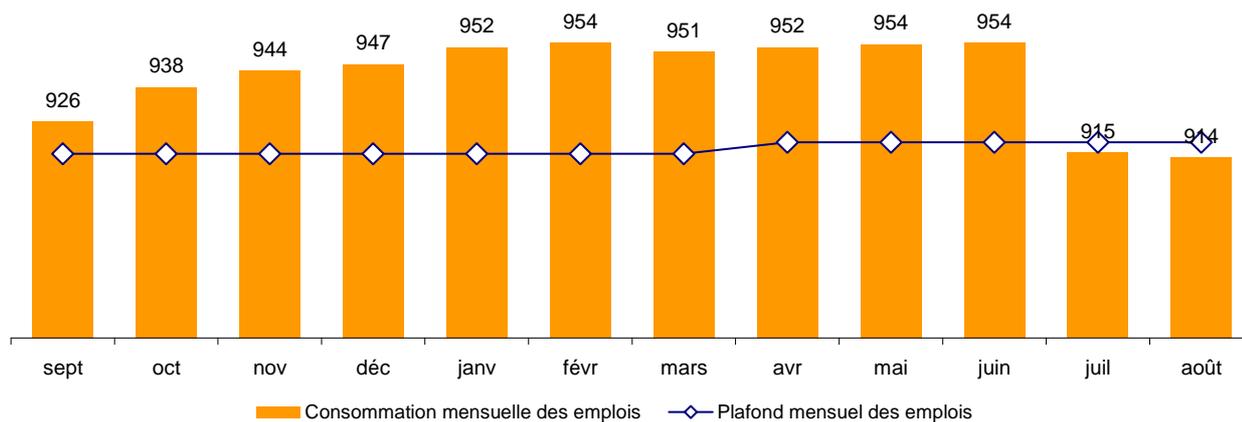
Source CNE

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 25 emplois.

Le constat de la sous-dotation des conseillers d'éducation perdure. Par ailleurs apparaît une situation de surnombre sur les personnels de santé (médecins et infirmiers) et les AVSI.

Cette nouvelle situation de surnombre des personnels de santé s'explique par l'absence de moyens de suppléance dédiés dans la dotation du programme 230.

Vie de l'élève - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués

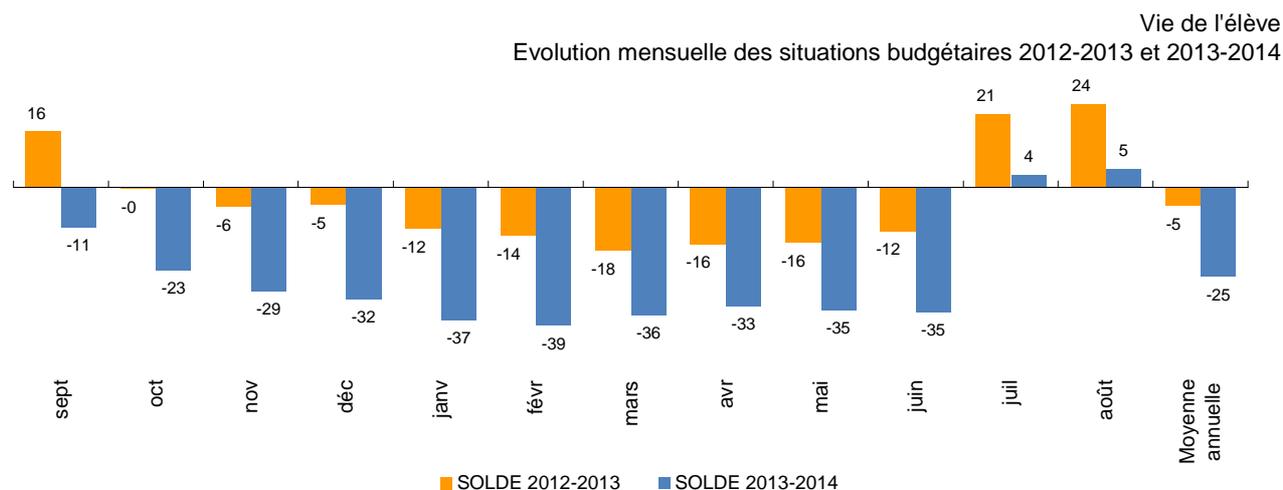


Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 -2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'assistants sociaux (+3), de médecins (+3) et des AVSi (+3), suppression des vacances médecins (-4,3) et des stagiaires M2 (-0,7). Par ailleurs, le BOP 230 Vie de l'élève a été abondé de 1 emploi pour les congés de formation rémunérée au 1er septembre 2014 et de 4 emplois d'AVSI au 1er avril 2014.

La dotation AVSi a augmenté de 4 emplois au 1er avril 2014 pour prendre en compte les évolutions règlementaires concernant les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Désormais, après six années en contrat à durée déterminée, ces personnels bénéficient d'un contrat de droit public à durée indéterminée.

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP



Source CNE

Le déficit s'accroît par rapport à l'année précédente (-25 au lieu de -5)

BOP 0139 Enseignement privé

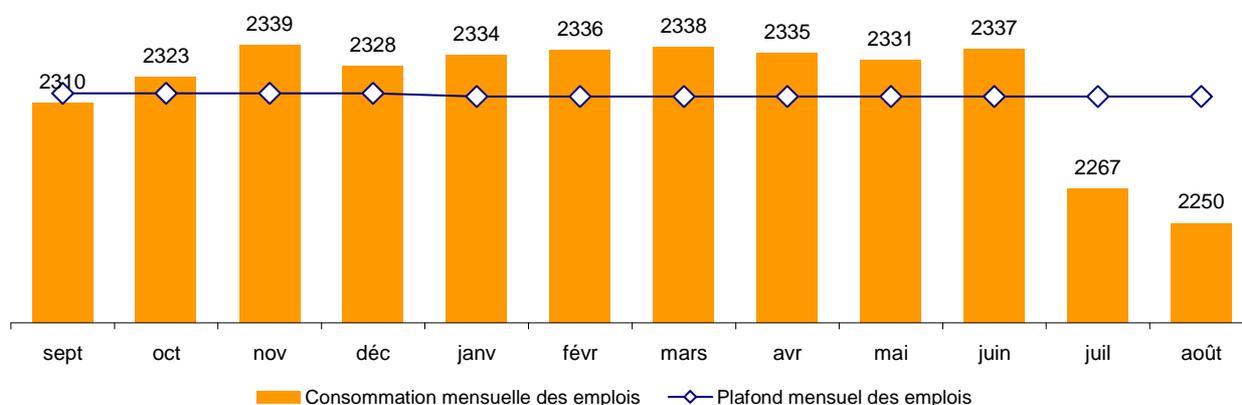
BOP 0139 - ENSEIGNEMENT PRIVE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Enseignants du premier degré	657,8	669,1	-11,4	-
Enseignants du second degré	1641,8	1636,6	5,2	-
Enseignants stagiaires	14,3	10,9	3,5	-
Congés de formation	0,0	2,5	-2,5	-
TOTAL	2 313,9	2319,1	-5,2	-

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 5. 70% des moyens en emplois sont consommés sur le 2nd degré, la part des enseignants stagiaires représente 1% de la consommation globale.

Source CNE

La dotation en emplois prend en compte le schéma de rentrée 2013 : +14,3 emplois pour l'accueil des stagiaires contractuels admissibles (1/3 de moyens d'enseignement) et la variation des emplois d'enseignants (+11,1).

Enseignement Privé - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source CNE

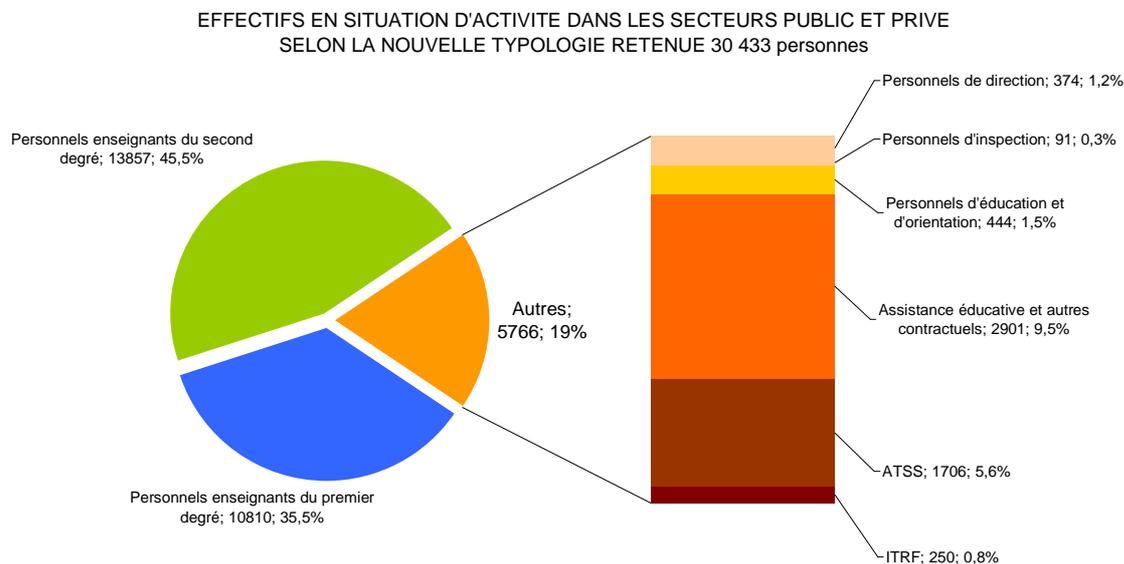
La sous-consommation d'emplois qui apparaît durant les mois de juillet et août provient de l'absence de non-titulaires durant cette période.

REPARTITION DES EFFECTIFS

La typologie des personnels

Dans la continuité du bilan social 2012-2013, l'académie de Nice présente une typologie des personnels basée uniquement sur le corps. La composition et les effectifs de chacune de ces catégories sont présentés en annexe.

Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé



Source : Entrepôt de données BSA

Chiffres clés

30 433 personnels en activité

27 896 personnels
dans le secteur public

23 628 personnels titulaires (84,7%)
4 268 non-titulaires (15,3%)

22 130 personnels enseignants exerçant
dans le 1^{er} et le 2nd degré (79,3%)

909 personnels de direction, d'inspection,
d'éducation et d'orientation (3,3%)

2 901 personnels d'assistance éducative
et autres contractuels (10,4%)

1 956 personnels IATOSS (7%)

2 537 personnels
dans le secteur privé

2 044 personnels titulaires (80,6%)
493 personnels non titulaires (19,4%)

Tous ces personnels sont enseignants

Ensemble des personnels

Répartition des effectifs N et N-1

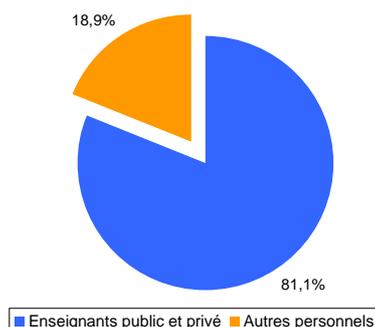
date	ENSEMBLE	Enseignants public et privé	%	Autres personnels	%
31/12/12	30116	24355	80,9%	5761	19,1%
31/12/13	30433	24667	81,1%	5766	18,9%
Variation	317	312	1,3%	5	0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

30433 personnels sont recensés en situation d'activité le 31/12/2013, soit 317 personnes de plus qu'au 31/12/2012.

Les enseignants représentent 81,1% de l'ensemble de la population, en légère hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

ENSEMBLE DES PERSONNELS AU 31/12/2013



Effectif N et N-1 des personnels enseignants par niveau d'enseignement

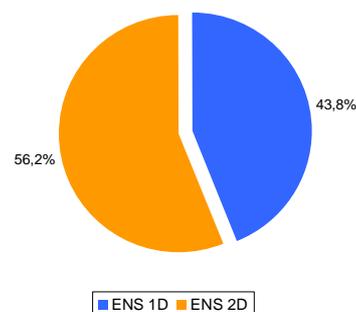
Niveaux	31/12/2012	31/12/2013	%	Variation	Variation en %
ENS 1D	10681	10810	43,8%	129	1,2%
ENS 2D	13674	13857	56,2%	183	1,3%
TOTAL	24355	24667	100,0%	312	1,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.

L'augmentation des effectifs d'enseignants concerne tout autant les deux niveaux d'enseignement.

PERSONNELS ENSEIGNANTS
Répartition par niveau d'enseignement



Effectif N et N-1 des autres personnels par catégorie

Autres personnels	31/12/2012	31/12/2013	% 2013	Variation	Variation en %
Direction, Inspection, Education, Orientation	900	909	15,8%	9	1,0%
ATSS ITRF	1936	1956	33,9%	20	1,0%
Dont encadrement	121	105	1,8%	-16	-13,2%
Assistance éducative et autres contractuels	2912	2890	50,1%	-22	-0,8%
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	13	11	0,2%	-2	-15,4%
TOTAL	5761	5766	100,0%	5	0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

La hausse de la population non enseignante a concerné principalement la catégorie ATSS ITRF, quasiment compensée par la baisse observée sur les personnels d'assistance éducative et autres contractuels.

Ventilation par catégorie et par secteur

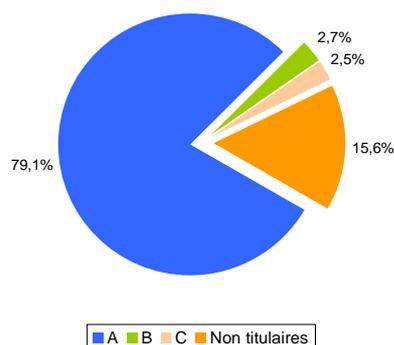
Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE	% titulaires	% total
A	22037	2039	24076	93,8%	79,1%
B	823	5	828	3,2%	2,7%
C	768	0	768	3,0%	2,5%
Titulaires	23628	2044	25672	100,0%	84,4%
Non titulaires	4268	493	4761		15,6%
TOTAL	27896	2537	30433		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de catégorie A représentent 93.8% des titulaires et 79.1% de l'ensemble des personnels (y compris les personnels non-titulaires). Ils sont en grande majorité enseignants.

Les non-titulaires représentent 15,6% de l'ensemble de la population.

ENSEMBLE DES PERSONNELS
Répartition par catégorie FP

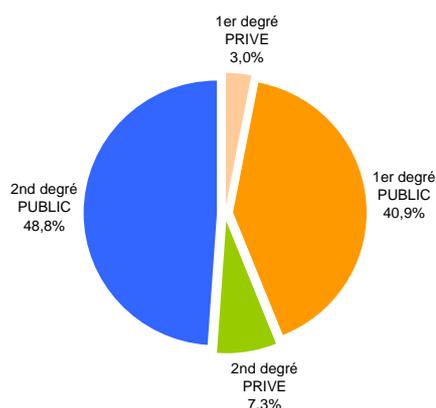


Enseignants 1D et 2D : part du public et du privé sous contrat

Catégories	PUBLIC		PRIVE		% secteurs et niveaux		total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1er degré	10088	93,3%	722	6,7%	45,6%	28,5%	10810
Enseignants des corps du 2nd degré	12042	86,9%	1815	13,1%	54,4%	71,5%	13857
TOTAL	22130	89,7%	2537	10,3%	100,0%	100,0%	24667

Source : Entrepôt de données BSA

La part de l'enseignement privé sous contrat est en corrélation avec le niveau des effectifs d'élèves scolarisés. Elle est de 13,1% pour le second degré et ne représente que 6,7% de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré.



Enseignants public et privé sous contrat : répartition par catégorie

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B ne représentent que 1.4% de l'ensemble des enseignants.

La part des non-titulaires est de 6,7%. Cette catégorie englobe les professeurs contractuels, les vacataires ainsi que les maîtres auxiliaires. Ils ont augmenté de 304 par rapport à l'année précédente du fait de l'apparition des contractuels admissibles.

Dans le secteur privé sous contrat, il convient de signaler que parmi les non-titulaires, 44 personnes ont un contrat définitif.

Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	% Titulaires	% Total
Catégorie A	20664	2039	22703	98,6%	92,0%
Catégorie B	306	5	311	1,4%	1,3%
Total titulaires	20970	2044	23014	100,0%	93,3%
Non titulaires	1160	493	1653		6,7%
Total	22130	2537	24667		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Autres personnels : répartition par catégorie

Parmi les personnels titulaires de cette catégorie, une personne sur 2 est de catégorie A.

Le pourcentage élevé de personnels non titulaires (53,9% soit 3108 non titulaires) s'explique essentiellement par la présence des assistants d'éducation au nombre de 2749.

Cat. FP	PUBLIC	% Titulaires	% Total
Catégorie A	1373	51,7%	23,8%
Catégorie B	517	19,5%	9,0%
Catégorie C	768	28,9%	13,3%
Total titulaires	2658	100,0%	46,1%
Non titulaires	3108		53,9%
Total	5766		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat

Répartition par corps dans le public

Catégories	Libellé Corps	Effectifs	% Niveaux	% Total
ENS 1D	PROF.ECOLE	9599	95,2%	43,4%
ENS 1D	INSTIT	306	3,0%	1,4%
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	183	1,8%	0,8%
Corps du 1er degré		10088	100,0%	45,6%
ENS 2D	CERTIFIE	7020	58,3%	31,7%
ENS 2D	P.L.P.	1572	13,1%	7,1%
ENS 2D	AGREGE	1497	12,4%	6,8%
ENS 2D	PROF. EPS	799	6,6%	3,6%
ENS 2D	PROF.CONTR	672	5,6%	3,0%
ENS 2D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	193	1,6%	0,9%
ENS 2D	CHAIRE SUP	71	0,6%	0,3%
ENS 2D	M.A.	63	0,5%	0,3%
ENS 2D	CH.ENS.EPS	54	0,4%	0,2%
ENS 2D	VACATAIRE	49	0,4%	0,2%
ENS 2D	PEGC	47	0,4%	0,2%
ENS 2D	A.E.	5	0,0%	0,0%
Corps du 2nd degré		12042	100,0%	54,4%
TOTAL		22130		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

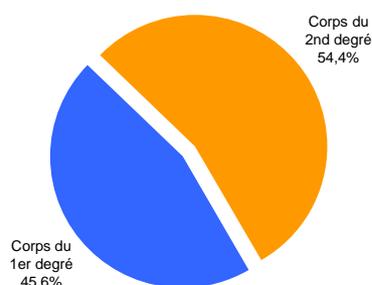
Les enseignants du second degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (54,4%).

Parmi les enseignants du 1^{er} degré, la part des instituteurs (3%) est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite.

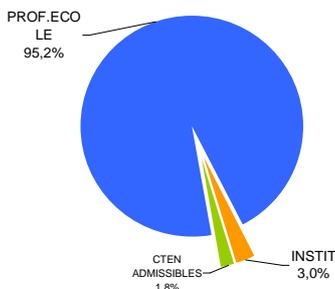
Parmi les enseignants du second degré, les certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,3%. Les agrégés et les PLP ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories.

Les professeurs d'EPS représentent 6,6% de l'ensemble des enseignants du second degré.

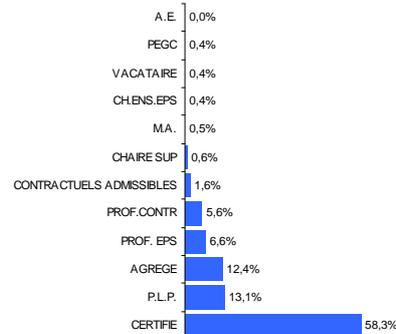
Enseignants du secteur public



Enseignants du 1er degré du secteur public



Enseignants du second degré public Répartition par corps



Répartition par corps dans le privé sous contrat

Catégories	Libellé Corps	31/12/2013	% Niveaux	% Total
ENS 1D	PROF.ECOLE	622	86,1%	24,5%
ENS 1D	INST.SUPPL	93	12,9%	3,7%
ENS 1D	INSTIT	5	0,7%	0,2%
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	2	0,3%	0,1%
	Corps du 1er degré	722	100,0%	28,5%
ENS 2D	CERTIFIE	1014	55,9%	40,0%
ENS 2D	M.A.	378	20,8%	14,9%
ENS 2D	P.L.P.	171	9,4%	6,7%
ENS 2D	PROF.EPS	113	6,2%	4,5%
ENS 2D	AGREGE	74	4,1%	2,9%
ENS 2D	A.E.	43	2,4%	1,7%
ENS 2D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	20	1,1%	0,8%
ENS 2D	CHAIRE SUP	2	0,1%	0,1%
	Corps du 2nd degré	1815	100,0%	71,5%
TOTAL		2537		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

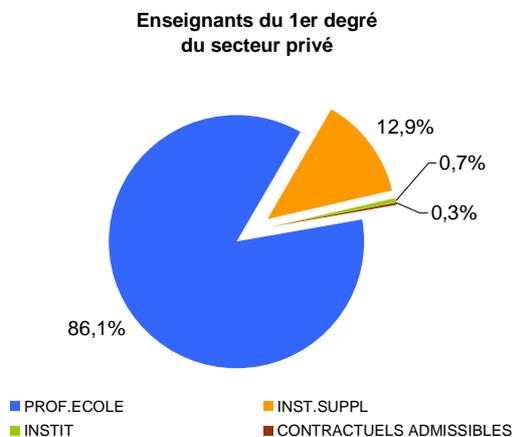
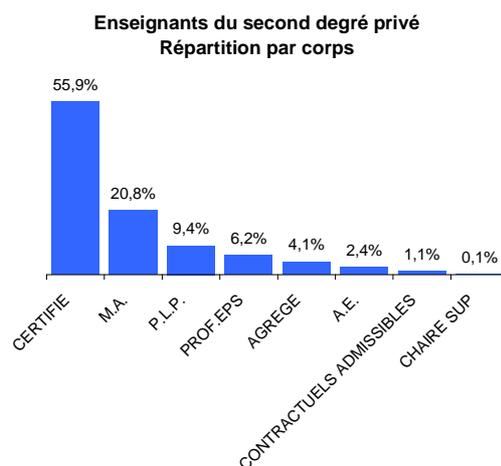
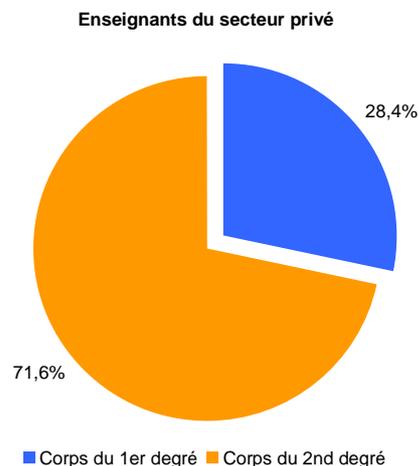
Les enseignants du second degré représentent 71,5% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat contre 54,4% dans le secteur public du fait d'une présence limitée du secteur privé sous contrat dans l'enseignement du 1^{er} degré.

Les instituteurs sont relativement plus présents que dans le secteur public : 12,9% contre 3%.

Dans le second degré, tout comme dans le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés (55,9% des enseignants).

La population de maîtres auxiliaires y est nettement plus nombreuse. (20,8% pour 0,5% dans le secteur public).

A l'inverse, la population d'agrégés ne représente que 4,1% des enseignants pour 12,4% dans le secteur public.



Enseignants titulaires 1D public : par fonction

Fonctions	Instituteurs	Professeurs des écoles	TOTAL	%
Enseignement	252	7911	8163	82,4%
Remplacement	37	1161	1198	12,1%
Besoins éducatifs AIS hors classe	14	341	355	3,6%
Pilotage et animation pédagogique	0	81	81	0,8%
Accompagnement soutien et hors AIS	0	36	36	0,4%
Direction	0	34	34	0,3%
Autres (*)	3	35	38	0,4%
total	306	9599	9905	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

1,1% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

Plus d'un enseignant sur 10 est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1er degré public.

4% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs AIS hors classe, accompagnement et soutien.

Enseignants titulaires 2D public : par fonction

FONCTIONS	A_E	AGREGE	CERTIFIE	CH ENS EPS	CHAIRE SUP	PLP	PEGC	PROF EPS	TOTAL	%
Enseignement	4	1484	6711	54	71	1521	45	798	10688	96,6%
Documentation	1	1	242	0	0	1	2	0	247	2,2%
Chef de travaux	0	7	20	0	0	29	0	0	56	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	11	0	0	3	0	0	14	0,1%
Laboratoire	0	1	10	0	0	0	0	0	11	0,1%
Autres (*)	0	4	26	0	0	18	0	1	49	0,4%
TOTAL	5	1497	7020	54	71	1572	47	799	11065	100%

Source : Entrepôt de données BSA

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

Enseignants titulaires 1D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
INSTIT	204	4,1%	102	2,1%	306	3,1%
PROF.ECOLE	4810	95,9%	4788	97,9%	9598	96,9%
TOTAL	5014	100,0%	4890	100,0%	9904	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les instituteurs sont deux fois plus nombreux parmi les enseignants du 1er degré dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Enseignants titulaires 2D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
A.E.	3	0,1%	2	0,0%	5	0,0%
AGREGE	892	15,6%	605	11,3%	1497	13,5%
CERTIFIE	3553	62,0%	3467	65,0%	7020	63,4%
CH.ENS.EPS	22	0,4%	32	0,6%	54	0,5%
CHAIRE SUP	49	0,9%	22	0,4%	71	0,6%
P.L.P.	778	13,6%	794	14,9%	1572	14,2%
PEGC	32	0,6%	15	0,3%	47	0,4%
PROF. EPS	402	7,0%	397	7,4%	799	7,2%
TOTAL	5731	100,0%	5334	100,0%	11065	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique. L'inverse est observé pour les PLP, écart lié en partie à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

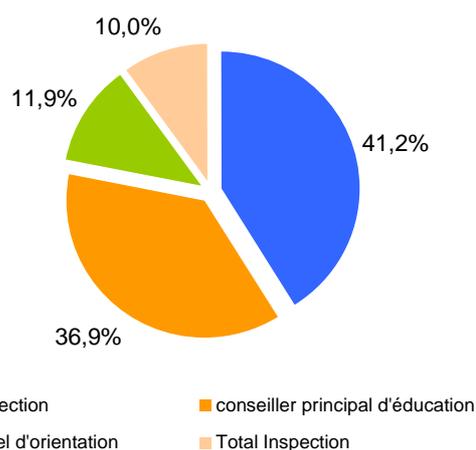
Autres personnels

DIEO par corps et fonction N et N-1

Catégories	Grade	31/12/2012	31/12/2013	% catégorie	% total	Evolution
Direction	administration	0	1	0,3%	0,1%	1
	principal adjoint de collège	111	115	30,7%	12,7%	4
	principal de collège	140	139	37,2%	15,3%	-1
	proviseur adjoint de lycée	40	42	11,2%	4,6%	2
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	17	19	5,1%	2,1%	2
	proviseur de lycée	39	39	10,4%	4,3%	0
	proviseur de lycée professionnel	18	18	4,8%	2,0%	0
	proviseur de vie scolaire	1	1	0,3%	0,1%	0
Total Direction		366	374	100,0%	41,1%	8
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	1	1	0,2%	0,1%	0
	conseiller principal d'éducation	337	335	75,5%	36,9%	-2
	personnel d'orientation	106	108	24,3%	11,9%	2
Total Education et Orientation		444	444	100,0%	48,8%	0
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	28	29	31,9%	3,2%	1
	inspecteur d'académie adjoint	2	1	1,1%	0,1%	-1
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2	2	2,2%	0,2%	0
	inspecteur de l'éducation nationale	58	59	64,8%	6,5%	1
Total Inspection		90	91	100,0%	10,0%	1
TOTAL DIEO		900	909		100,0%	9

Source : Entrepôt de données BSA

Direction, Inspection, Education et Orientation



Les personnels de direction et d'éducation représentent 78% de l'ensemble des personnels de direction, d'éducation, d'orientation et d'inspection.

Les personnels d'orientation et d'inspection se répartissent à parts quasi-égales parmi les 22% restant.

Les personnels de direction en collèges représentent plus des 2/3 des personnels de direction. De même, les IEN représentent près des 2/3 des personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps N et N-1

Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% catégorie	Evolution
Assistant de langue vivante recruté localement	9	8	0,3%	-1
assistant d'éducation	2771	2749	95,1%	-22
corps des assistants étrangers	132	133	4,6%	1
Total assistance éducative et pédagogique	2912	2890	100,0%	-22
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	13	11		-2
TOTAL GENERAL	2925	2901		-24

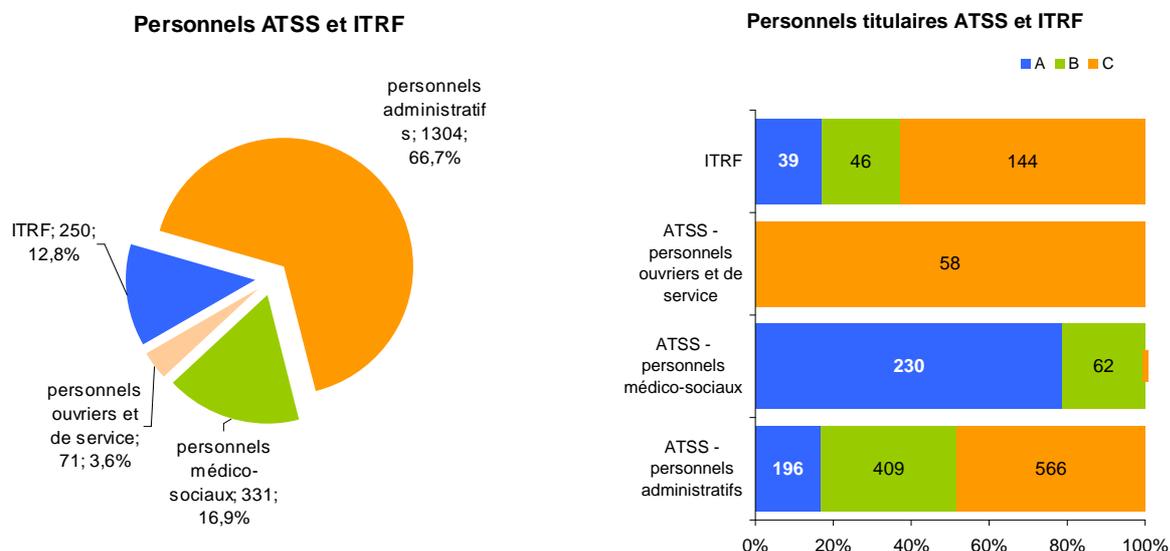
Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS, ITRF par corps, catégorie et filière N et N-1

Introduction

Parmi les 1956 personnels ATSS et ITRF, 2/3 relèvent de la filière administrative. Un agent sur six appartient à la filière médico-sociale.

La filière technique (ouvriers et de service) représente 3,6% de l'ensemble, et les personnels ITRF représentent 12,8% de l'ensemble des personnels.



Personnels administratifs

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filière	Evolution
A	AAE	0	182	14,0%	182
A	ADAENES	162	0	0,0%	-162
A	ADMENESR	11	12	0,9%	1
A	C.A.S.U	18	0	0,0%	-18
A	RECT.	1	1	0,1%	0
A	S.G.A.	1	1	0,1%	0
Sout total Cat A		193	196	15,0%	3
B	SAENES 10	399	409	31,4%	10
C	ADJENES	566	566	43,4%	0
Non titulaires	CONTRACTUELS	108	125	9,6%	17
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	25	8	0,6%	-17
Sous total NON TIT		133	133	10,2%	0
TOTAL FILIERE ADF		1291	1304	100%	13

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels médico-sociaux

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filière	Evolution
A	C.TC.S.SOC	9	9	2,7%	0
A	INFIRM.-NS	188	186	56,2%	-2
A	MED.CONST	3	2	0,6%	-1
A	MED.EN.	30	33	10,0%	3
Sout total Cat A		230	230	69,5%	0
B	ASS.SOCIAL	59	62	18,7%	3
Sout total Cat B		59	62	18,7%	3
Non titulaires	A.SOC.CONT	9	8	2,4%	-1
Non titulaires	INFIR.CONT	12	22	6,6%	10
Non titulaires	MED.CONTR.	10	9	2,7%	-1
Sout total NON TITULAIRES		31	39	11,8%	8
TOTAL FILIERE MDS		320	331	100%	11

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ouvriers et de service

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filiere	Evolution
C	ATEC	60	58	81,7%	-2
Non titulaires	CONTRACTUELS	13	12	16,9%	-1
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	1	1	1,4%	0
TOTAL FILIERE OUV		74	71	100%	-3

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

Cat. FP	Corps Libellé	31/12/2012	31/12/2013	% total	Evolution
A	assistant ingénieur	8	11	4,4%	3
A	ingénieur de recherche	5	6	2,4%	1
A	ingénieur d'études	23	22	8,8%	-1
Sout total catégorie A		36	39	15,6%	3
B	technicien de recherche et de forma	45	46	18,4%	1
C	adjoint technique de recherche et de	146	144	57,6%	-2
Non titulaires	CONTRACTUELS	24	21	8,4%	-3
TOTAL personnels ITRF		251	250	100%	-1

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par genre

Ensemble des personnels

Répartition par secteur

Genre	PUBLIC	% public	PRIVE	% privé	TOTAL	% TOTAL
Femmes	19782	70,9%	1899	74,9%	21681	71,2%
Hommes	8114	29,1%	638	25,1%	8752	28,8%
Total	27896	100%	2537	100%	30433	100%

Les femmes sont nettement majoritaires (71.2%), en particulier dans le secteur privé sous contrat (74.9%).

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition enseignants et non enseignants

Catégories	F	H	Total	% femmes
Autres personnels	4275	1491	5766	74,1%
Enseignants	17406	7261	24667	70,6%
Total	21681	8752	30433	71,2%

Le taux de féminisation chez les enseignants (tous secteurs et tous niveaux) est de 70.6%.

Il est plus élevé chez les non enseignants (74.2%).

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par catégorie

Cat. FP	Enseignants hommes	enseignants femmes	% femmes	Total	Autres pers hommes	Autres pers femmes	% femmes
Catégorie A	6665	16060	70,7%	24098	453	920	67,0%
Catégorie B	60	251	80,7%	828	121	396	76,6%
Catégorie C	0	0	0,0%	768	124	644	83,9%
Non titulaires	536	1095	67,1%	4739	793	2315	74,5%
Total	7261	17406	70,6%	30433	1491	4275	74,1%

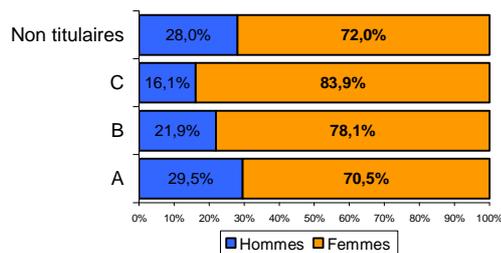
Source : Entrepôt de données BSA

La présence des personnels féminins, relativement plus faible parmi les catégories A, est nettement majoritaire quelle que soit la catégorie.

La féminisation des personnels la plus importante concerne les personnels non enseignants de catégorie C.

2 non titulaires sur 3 chez les enseignants et 3 non titulaires sur 4 chez les non enseignants sont des femmes.

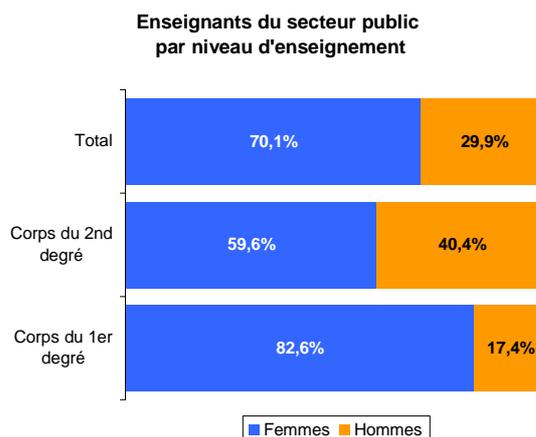
Ensemble des personnels par catégorie



Personnels enseignants

Secteur public : Répartition par corps et niveau d'enseignement

Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	162	21	88,5%
	PROF.ECOLE	7922	1677	82,5%
	INSTIT	246	60	80,4%
Corps du 1er degré		8330	1758	82,6%
ENS 2D	PEGC	33	14	70,2%
	VACATAIRE	34	15	69,4%
	M.A.	43	20	68,3%
	CERTIFIE	4551	2469	64,8%
	PROF.CONTR	407	265	60,6%
	A.E.	3	2	60,0%
	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	109	84	56,5%
	AGREGE	784	713	52,4%
	CH.ENS.EPS	27	27	50,0%
	P.L.P.	784	788	49,9%
	PROF. EPS	371	428	46,4%
	CHAIRE SUP	31	40	43,7%
Corps du 2nd degré		7177	4865	59,6%
Total		15507	6623	70,1%



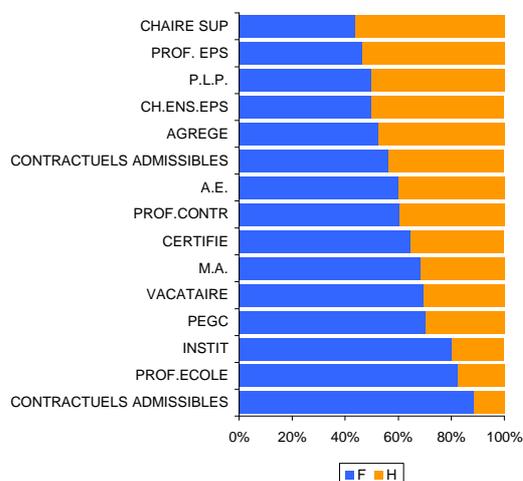
Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation du corps enseignant est générale sauf exception :

- les agrégés et les enseignants de la voie professionnelle où on retrouve la parité,
- les professeurs en EPS où les hommes sont majoritaires.

La féminisation la plus élevée, dépassant 80%, concerne les personnels enseignants du 1^{er} degré.

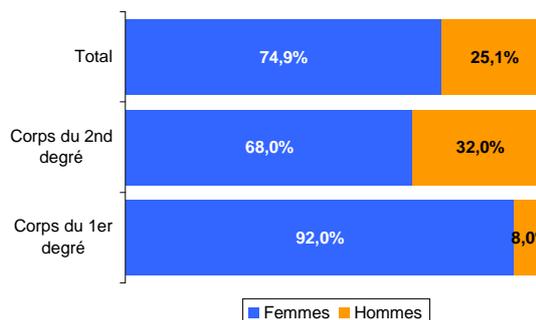
Enseignants du secteur public par corps



Secteur privé sous contrat : par corps et niveau d'enseignement

Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	2	0	100,0%
	INST.SUPPL	87	6	93,5%
	INSTIT	5	0	100,0%
	PROF.ECOLE	570	52	91,6%
Corps du 1er degré		664	58	92,0%
ENS 2D	A.E.	28	15	65,1%
	AGREGE	33	41	44,6%
	CERTIFIE	741	273	73,1%
	CHAIRE SUP	0	2	0,0%
	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	15	5	75,0%
	M.A.	253	125	66,9%
	P.L.P.	108	63	63,2%
PROF.EPS	57	56	50,4%	
Corps du 2nd degré		1235	580	68,0%
Total		1899	638	75%

Enseignants du secteur privé sous contrat par niveau d'enseignement

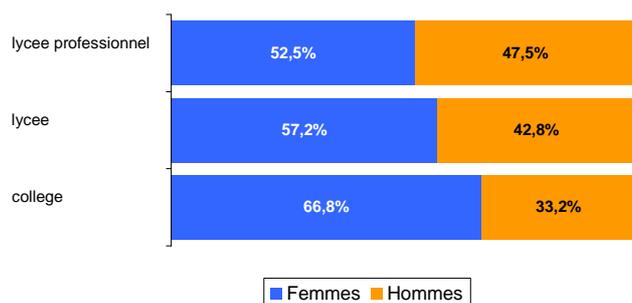


Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du second degré privé sous contrat. Elle atteint 92% dans le 1^{er} degré. Les hommes sont majoritaires seulement parmi les agrégés et la parité se retrouve seulement parmi les professeurs d'EPS.

Féminisation des enseignants du second degré (public et privé) : répartition par type établissement

Enseignants des secteurs public et privé par type d'établissement



La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la forte présence des certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels non enseignants

Personnels DIEO par corps

Catégorie	Corps / Grade	F	H	% Femmes
Direction	administration	0	1	0,0%
	principal adjoint de collège	65	50	56,5%
	principal de collège	74	65	53,2%
	proviseur adjoint de lycée	27	15	64,3%
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	8	11	42,1%
	proviseur de lycée	10	29	25,6%
	proviseur de lycée professionnel	6	12	33,3%
	proviseur de vie scolaire	1	0	100,0%
Total Direction		191	183	51,1%
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	1	0	100,0%
	conseiller principal d'éducation	244	91	72,8%
	personnel d'orientation	92	16	85,2%
Total Education et orientation		337	107	75,9%
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	12	17	41,4%
	inspecteur d'académie adjoint	0	1	0,0%
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	0	2	0,0%
	inspecteur de l'éducation nationale	26	33	44,1%
Total Inspection		38	53	41,8%
TOTAL DIEO		566	343	62,3%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement : les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe quel que soit le type d'établissement.

Les personnels d'éducation et d'orientation sont majoritairement féminins (3/4). L'inverse est observé chez les personnels d'inspection (population masculine 58.2%).

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps

Trois personnels sur quatre parmi les assistants d'éducation sont des femmes.

Corps	F	H	% Femmes
Assistant de langue vivante recruté localement	6	2	75,0%
assistant d'éducation	2008	741	73,0%
corps des assistants étrangers	109	24	82,0%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	9	2	81,8%
TOTAL Assistance éducative et pédagogiques	2132	769	73,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS et ITRF par Filière, catégorie et corps

Personnels administratifs.

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	AAE	128	54	70,3%
	ADMENESR	2	10	16,7%
	RECT.	1	0	100,0%
	S.G.A.	0	1	0,0%
Total Catégorie A		131	65	66,8%
B	SAENES 10	325	84	79,5%
C	ADJENES	517	49	91,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS	113	12	90,4%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	8	0	100,0%
TOTAL Filière administrative		1094	210	83,9%

Source : Entrepôt de données BSA

La plus forte féminisation se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 91,3% alors que la féminisation chez les personnels de catégorie A est de 66,8%.

Les personnels contractuels sont quasiment tous des femmes.

Personnels médico-sociaux

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	C.TC.S.SOC	8	1	88,9%
A	INFIRM.-NS	171	15	91,9%
A	MED.CON.S.T	2	0	100,0%
A	MED.EN.	32	1	97,0%
Total Catégorie A		213	17	92,6%
B	ASS.SOCIAL	58	4	93,5%
Non titulaires	A.SOC.CONT	8	0	100,0%
Non titulaires	INFIR.CONT	20	2	90,9%
Non titulaires	MED.CONTR.	9	0	100,0%
Total Catégorie Non titulaires		37	2	94,9%
Total filière médico-sociale		308	23	93,1%

Source : Entrepôt de données BSA

La filière médico-sociale affiche avec un taux de 93,1% la plus forte féminisation de toutes les filières.

Personnels ouvriers et de service

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
C	ATEC	33	25	56,9%
Non titulaires	CONTRACTUELS	7	5	58,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	1	0	100,0%
Total filière ouvrière		41	30	57,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

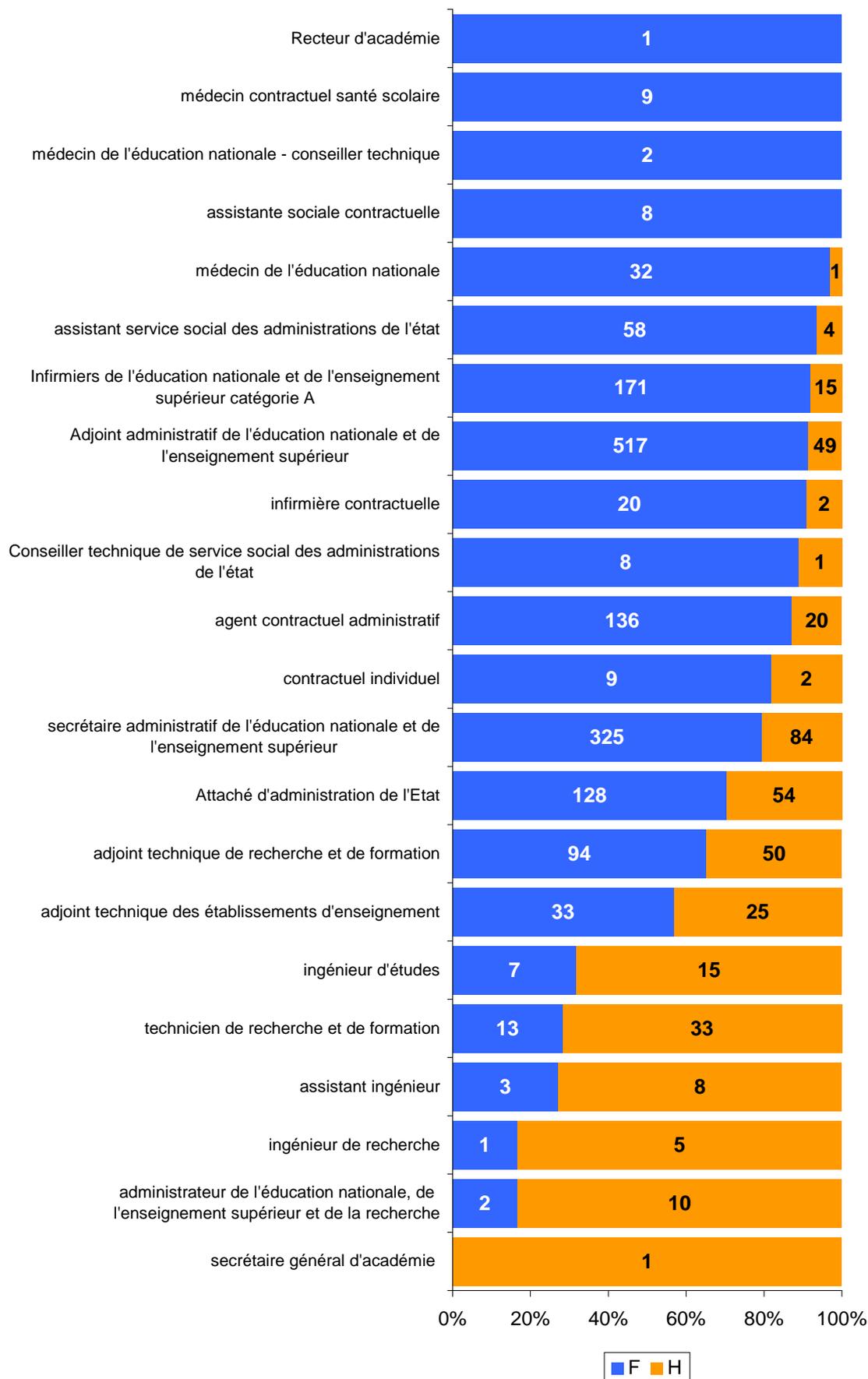
Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	assistant ingénieur	3	8	27,3%
	ingénieur de recherche	1	5	16,7%
	ingénieur d'études	7	15	31,8%
Total Catégorie A		11	28	28,2%
B	technicien de recherche et de formation	13	33	28,3%
C	adjoint technique de recherche et de formation	94	50	65,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	16	5	76,2%
Total filière ITRF		134	116	53,6%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble (53,6%) des personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau.

Les catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que les 2/3 des catégories C sont des femmes.

Personnels ATSS et ITRF par genre



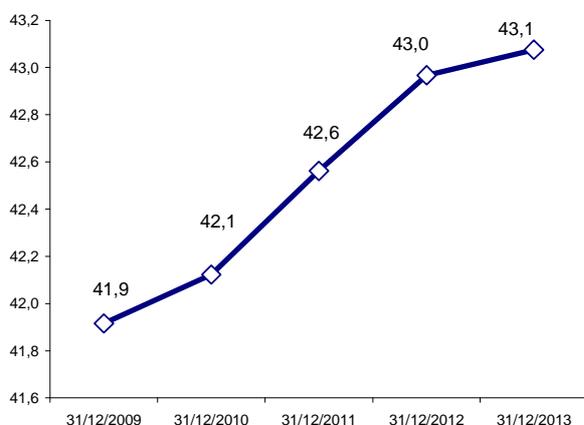
Âges moyens / tranches d'âge

Âges moyens

Catégories	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Assistance éducative et autres conti	32,0	32,6	33,7	34,5	35,1
ATSS	47,2	47,2	47,5	48,5	48,6
Contractuels BOE (enseignants et a	37,9	43,1	40,8	44,5	43,3
Direction	51,6	51,7	51,6	51,6	51,2
Education et orientation	45,1	45,7	45,9	45,9	46,2
ENS 1D	41,3	41,6	42,1	42,6	42,7
ENS 2D	43,3	43,4	43,6	43,9	43,9
inspection	53,5	53,4	53,4	54,2	53,9
ITRF	45,2	45,8	46,4	44,5	44,9
Total	41,9	42,1	42,6	43,0	43,1

Source : Entrepôt de données BSA

Age moyen de l'ensemble des personnels des secteurs public et privé



Hormis pour les personnels de direction, d'inspection et les ITRF, l'âge moyen de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a tendance à augmenter.

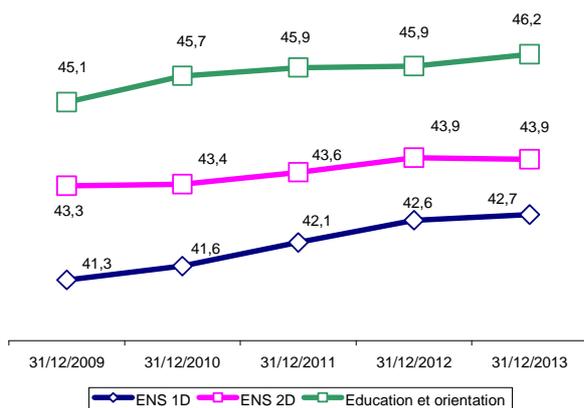
Les personnels les plus jeunes se retrouvent parmi les assistants d'éducation (âge moyen : 34,5 ans), les personnels les plus âgés parmi les personnels de direction (51,2) et d'inspection (53,9).

Les enseignants du second degré sont plus âgés (43,9) que les enseignants du 1er degré (42,7).

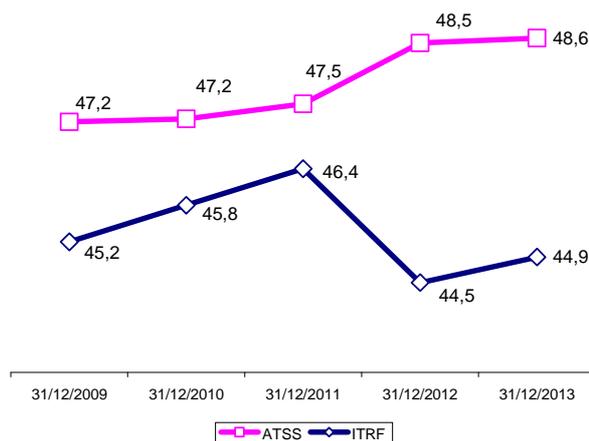
Ils sont en moyenne plus jeunes que les personnels ATSS (48,6) et les ITRF (44,9).

A signaler : la baisse de l'âge moyen des ITRF en 2012 essentiellement due à l'intégration des personnels de laboratoire dans cette catégorie.

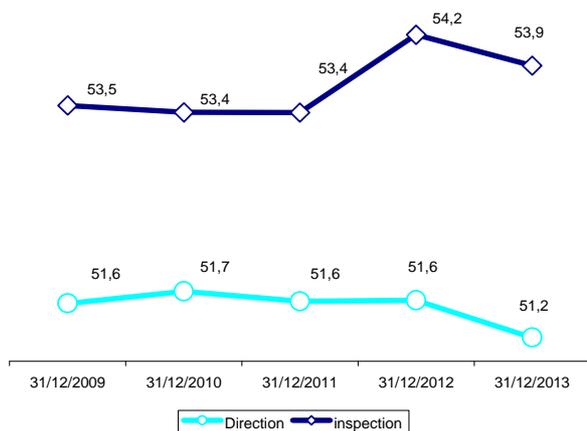
Age moyen de l'ensemble des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation des secteurs public et privé



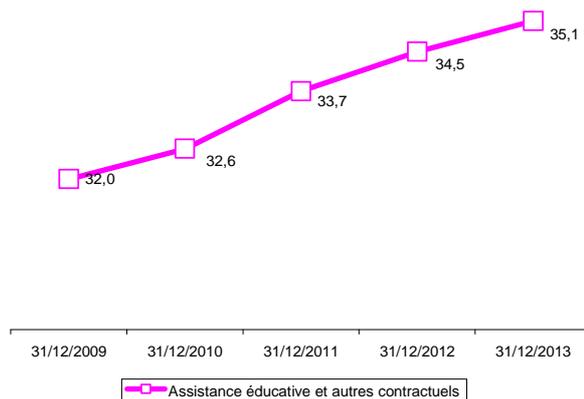
Age moyen des personnels ATSS et ITRF



Age moyen des personnels de direction et d'inspection



Age moyen des personnels d'assistance éducative



Tranches d'âge

Ensemble des personnels par type et genre

Catégories	sexe	Age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Autres personnels	F	42,6	809	18,9%	848	19,8%	1212	28,4%	1406	32,9%
Autres personnels	H	39,2	492	33,0%	277	18,6%	313	21,0%	409	27,4%
		41,7	1301	22,6%	1125	19,5%	1525	26,4%	1815	31,5%
Enseignants	F	42,8	1572	9,0%	5270	30,3%	5857	33,6%	4707	27,0%
Enseignants	H	44,8	416	5,7%	1890	26,0%	2464	33,9%	2491	34,3%
		43,4	1988	8,1%	7160	29,0%	8321	33,7%	7198	29,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du public par corps

Libellé corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
CERTIFIE	43,3	518	7,4%	2155	30,7%	2451	34,9%	1896	27,0%
AGREGÉ	44,9	74	4,9%	414	27,7%	501	33,5%	508	33,9%
VACATAIRE	40,0	11	22,4%	16	32,7%	11	22,4%	11	22,4%
CH.ENS.EPS	56,2	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	54	100,0%
CHAIRE SUP	53,0	0	0,0%	1	1,4%	27	38,0%	43	60,6%
ADMISSIBLES	28,7	253	67,3%	78	20,7%	39	10,4%	6	1,6%
INSTIT	49,7	0	0,0%	0	0,0%	162	52,9%	144	47,1%
P.L.P.	45,7	46	2,9%	383	24,4%	586	37,3%	557	35,4%
PEGC	58,5	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	47	100,0%
PROF. EPS	44,8	41	5,1%	201	25,2%	290	36,3%	267	33,4%
PROF.CONTR	41,0	94	14,0%	218	32,4%	219	32,6%	141	21,0%
PROF.ECOLE	42,7	765	8,0%	3011	31,4%	3221	33,6%	2602	27,1%
M.A.	49,4	0	0,0%	2	3,2%	35	55,6%	26	41,3%
A.E.	58,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
Enseignants du secteur public	40,1	1802	8,1%	6479	29,3%	7542	34,1%	6307	28,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes chez les personnels non enseignants alors que l'inverse est observé chez les personnels enseignants dont la part des moins de 30 ans chez les femmes est de 3,3 points supérieure à celle des hommes.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les plus de 50 ans représentent plus d'un enseignant sur quatre.

Les enseignants du secteur public sont plus jeunes en moyenne que ceux du secteur privé sous contrat, avec en particulier, une différence de 6,6 points au niveau de la place des plus de 50 ans.

Enseignants du privé sous contrat par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
PROF.ECOLE	45,2	31	5,0%	158	25,4%	202	32,5%	231	37,1%
AGREGE	46,9	3	4,1%	18	24,3%	22	29,7%	31	41,9%
CERTIFIE	47,0	35	3,5%	240	23,7%	298	29,4%	441	43,5%
CHAIRE SUP	48,5	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%
CONTRACTUELS	34,4	10	45,5%	6	27,3%	4	18,2%	2	9,1%
INST.SUPPL	35,5	31	33,3%	33	35,5%	22	23,7%	7	7,5%
INSTIT	53,0	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	4	80,0%
P.L.P.	45,7	4	2,3%	46	26,9%	62	36,3%	59	34,5%
PROF.EPS	44,3	7	6,2%	30	26,5%	42	37,2%	34	30,1%
A.E.	51,1	0	0,0%	1	2,3%	17	39,5%	25	58,1%
M.A.	38,9	65	17,2%	148	39,2%	108	28,6%	57	15,1%
Enseignants du secteur privé	44,6	186	7,3%	681	26,8%	779	30,7%	891	35,1%

Source : Entrepôt de données BSA

Parmi les enseignants du secteur privé sous contrat, la part des plus de 50 ans dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

DIEO par corps et fonction

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
chaire	60,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
principal adjoint de collègue	46,54	0	0,0%	20	17,4%	54	47,0%	41	35,7%
principal de collègue	54,61	0	0,0%	1	0,7%	26	18,7%	112	80,6%
proviseur adjoint de lycée	47,52	0	0,0%	2	4,8%	29	69,0%	11	26,2%
proviseur adjoint de lycée professionnel.	48,21	0	0,0%	0	0,0%	12	63,2%	7	36,8%
proviseur de lycée	55,46	0	0,0%	1	2,6%	4	10,3%	34	87,2%
proviseur de lycée professionnel	57,00	0	0,0%	0	0,0%	3	16,7%	15	83,3%
proviseur de vie scolaire	56,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
C.P.E.	45,49	10	3,0%	82	24,5%	135	40,3%	108	32,2%
COP.INTERI	54,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
P. ORIENT.	48,27	1	0,9%	24	22,2%	33	30,6%	50	46,3%
I.A. ADJ	47,00	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%
I.A/I.P.R.	53,55	0	0,0%	0	0,0%	9	31,0%	20	69,0%
I.E.N	53,83	0	0,0%	2	3,4%	10	16,9%	47	79,7%
IA-DSDEN	62,50	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Personnels DIEO	46,8	11	1,2%	132	14,5%	316	34,8%	450	49,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Près d'un personnel de direction et d'orientation sur deux a plus de 50 ans.

Assistance. Educative, pédagogique et autres contractuels par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Assistant de langue vivante recruté localement	38,6	2	25,0%	3	37,5%	2	25,0%	1	12,5%
corps des assistants étrangers	23,8	128	96,2%	5	3,8%	0	0,0%	0	0,0%
assistant d'éducation	35,6	1088	39,6%	700	25,5%	560	20,4%	401	14,6%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	43,3	0	0,0%	3	27,3%	7	63,6%	1	9,1%
Assistance éducative et pédagogique, autres contractuels	35,1	1218	42,0%	711	24,5%	569	19,6%	403	13,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Les assistants sont principalement des jeunes de moins de 30 ans, en particulier chez les assistants étrangers (96,2%), mais un assistant d'éducation sur cinq se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus.

Personnels ATSS par Filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie FP	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
personnels administratifs	A	49,4	2	1,0%	29	14,8%	65	33,2%	100	51,0%
	B	48,3	7	1,7%	67	16,4%	134	32,8%	201	49,1%
	C	49,2	14	2,5%	57	10,1%	192	33,9%	303	53,5%
	Non titulaires	44,2	15	11,3%	31	23,3%	38	28,6%	49	36,8%
personnels médico-sociaux	A	49,9	4	1,7%	24	10,4%	74	32,2%	128	55,7%
	B	46,2	3	4,8%	13	21,0%	22	35,5%	24	38,7%
	Non titulaires	46,2	5	12,8%	6	15,4%	11	28,2%	17	43,6%
personnels ouvriers et de service	C	53,4	0	0,0%	0	0,0%	13	22,4%	45	77,6%
	Non titulaires	47,8	0	0,0%	2	15,4%	4	30,8%	7	53,8%
Personnels ATSS		48,7	50	2,9%	229	13,4%	553	32,4%	874	51,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Plus de la moitié des personnels ATSS a plus de 50 ans. Ce constat concerne plus particulièrement les personnels de catégorie C des filières administratives et ouvrières ainsi que les personnels de catégorie A des filières médico-sociales et administratives.

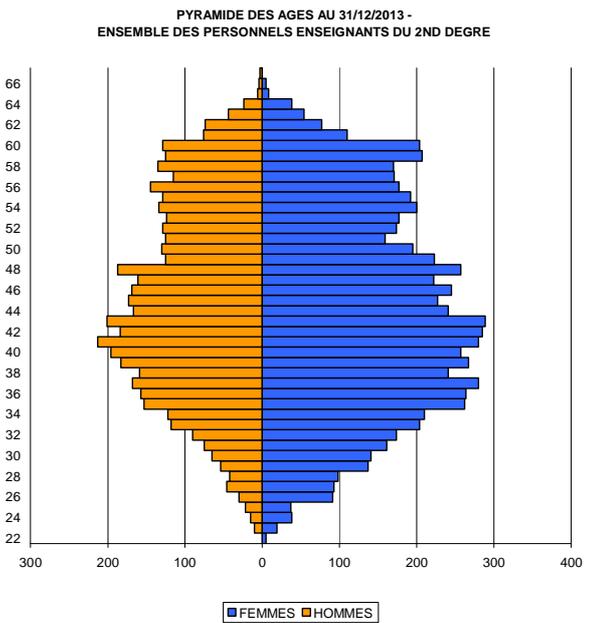
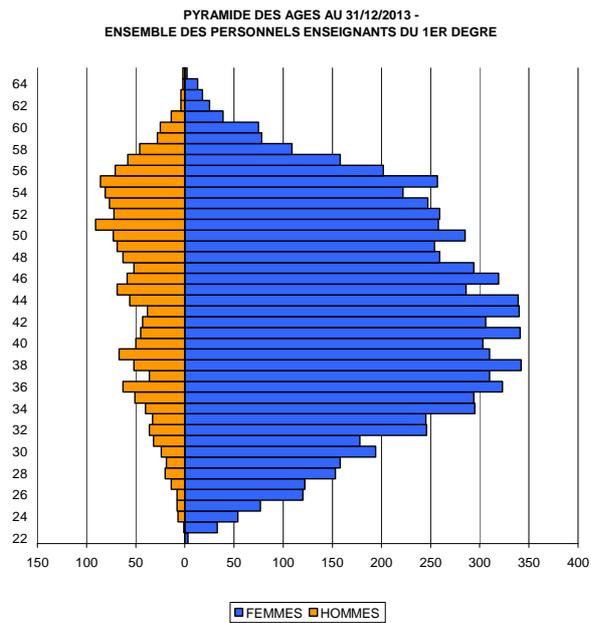
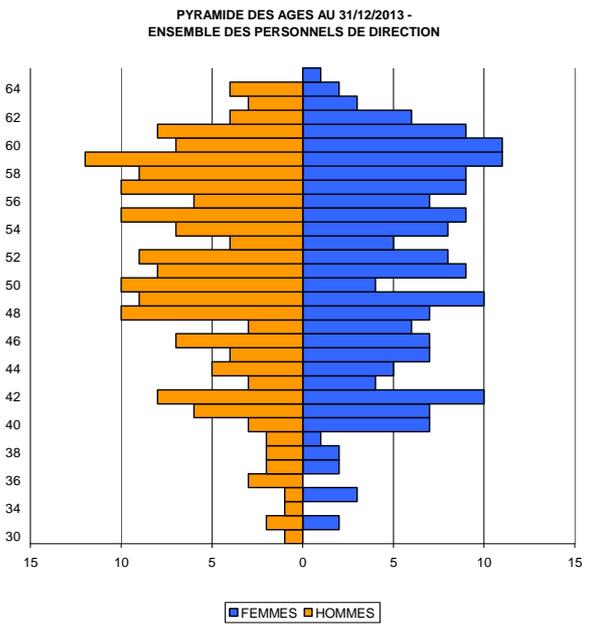
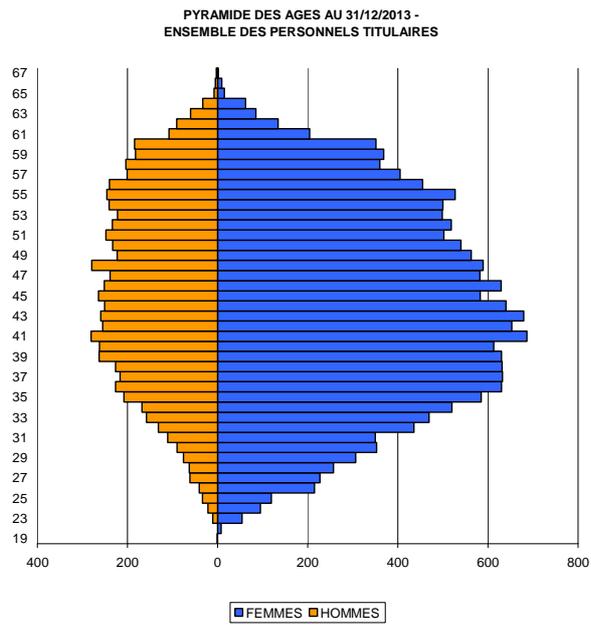
Personnels ITRF par filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
personnels techniques	A	48,2	1	2,6%	3	7,7%	18	46,2%	17	43,6%
	B	44,9	2	4,3%	11	23,9%	20	43,5%	13	28,3%
	C	44,1	13	9,0%	36	25,0%	44	30,6%	51	35,4%
	Non titulaires	40,5	6	28,6%	3	14,3%	5	23,8%	7	33,3%
Personnels ITRF et contractuels de la filière technique		44,6	22	8,8%	53	21,2%	87	34,8%	88	35,2%

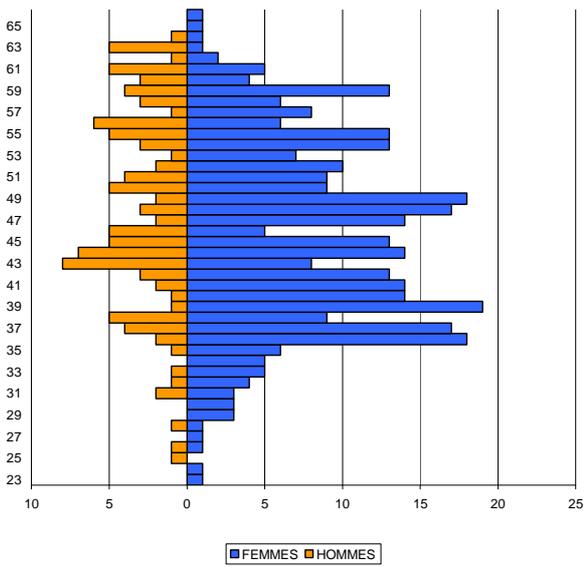
Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de plus de 50 ans sont les plus nombreux parmi les catégories A des ITRF (43,6%). Les personnels des autres catégories sont plus jeunes avec une moindre présence de personnels de plus de 50 ans (environ 30% à 35%).

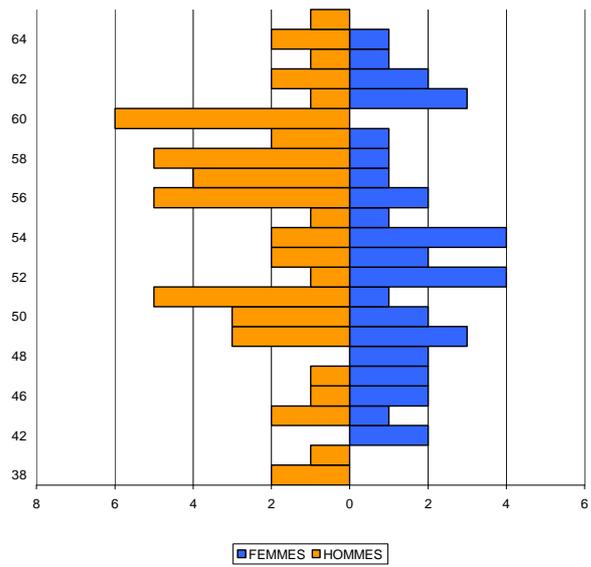
Pyramides des âges



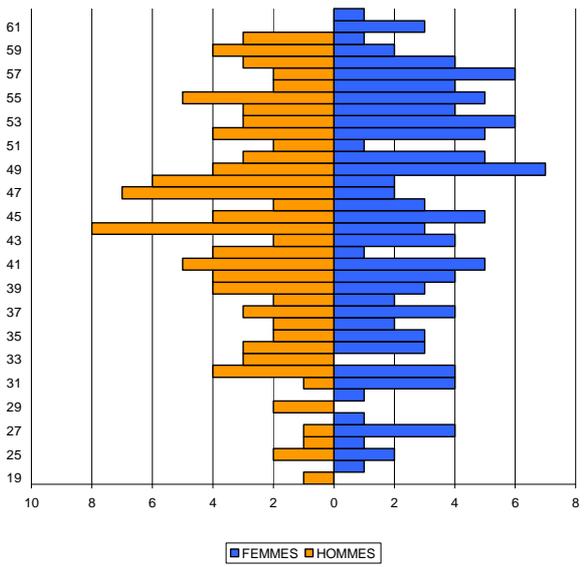
PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION



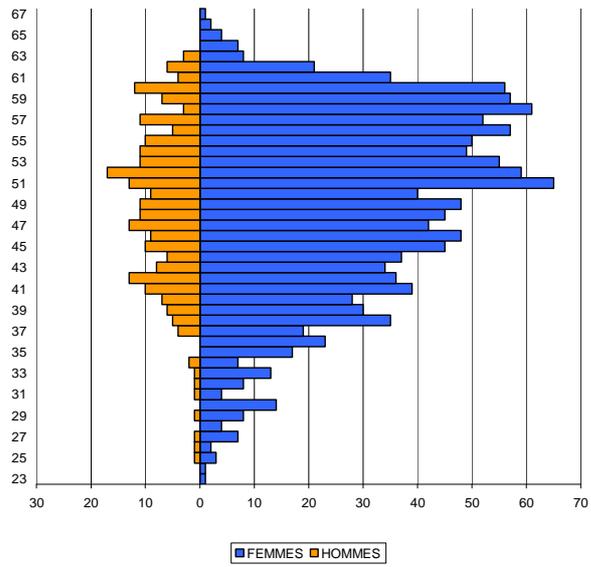
PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS D'INSPECTION



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS ITRF



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS ATSS



CHAPITRE 2

LA CARRIERE

Recrutements / Concours _____ **35**

Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat _____	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public _____	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat _____	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé _____	40

Promotion / avancement _____ **43**

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public _____	43
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public _____	43
Personnels de direction et d'inspection _____	44
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire _____	44

Les rémunérations _____ **46**

Masse salariale par budget opérationnel de programme _____	46
Rémunération des personnels titulaires _____	47
Indices de rémunération et primes _____	47
Les mesures catégorielles _____	48

RECRUTEMENTS / CONCOURS

Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat

Premier concours interne de Professeur des écoles dans le secteur public

Sessions	Alpes-Maritimes			Var			ACADEMIE	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Admis
2011	16	8	5	6	1	1	22	6
2012	13	8	2	9	6	2	22	4
2013	15	6	3	5	2	1	20	4
2014	9	8	3	4	3	2	13	5
Evolution 2013-2014	-6	2	0	-1	1	1	-7	1

Source OCEAN -Admis sur liste principale

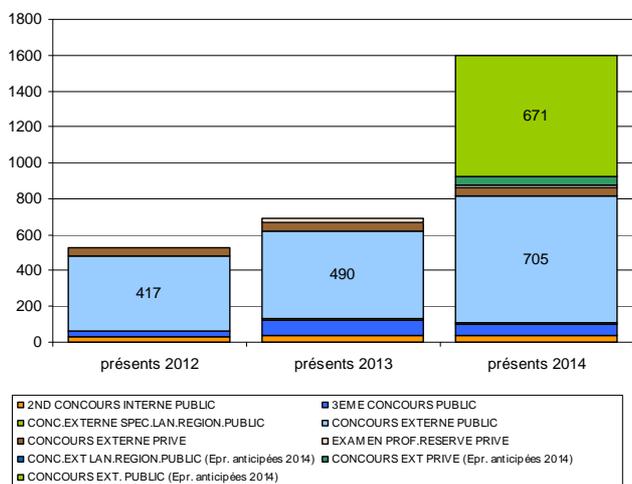
Les autres concours y compris la session anticipée 2014 (public et privé sous contrat)

Concours enseignants 1er degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	candidats	présents	admis	candidats	présents	admis	candidats	présents	admis	2013	2014
2ND CONCOURS INTERNE PUBLIC	149	32	2	159	41	6	170	39	5	14,6%	12,8%
3EME CONCOURS PUBLIC	146	30	4	327	87	3	262	65	7	3,4%	10,8%
CONC. EXTERNE SPEC. LAN. REGION. PUBLIC	6	1	0	6	2	1	9	2	0	50,0%	0,0%
CONCOURS EXTERNE PUBLIC	969	417	94	1079	490	187	1753	705	178	38,2%	25,2%
CONCOURS EXTERNE PRIVE	170	50	11	161	48	16	212	48	6	33,3%	12,5%
EXAMEN PROF. RESERVE PRIVE	0	0	0	25	25	0	17	16	0	0,0%	0,0%
CONC. EXT. LAN. REGION. PUBLIC (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	9	1	1	0,0%	100,0%
CONCOURS EXT. PRIVE (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	199	49	3	0,0%	6,1%
CONCOURS EXT. PUBLIC (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	1811	671	183	0,0%	27,3%
TOTAL hors épreuves 2014 anticipées	1440	530	111	1757	693	213	4442	1596	383	30,7%	24,0%

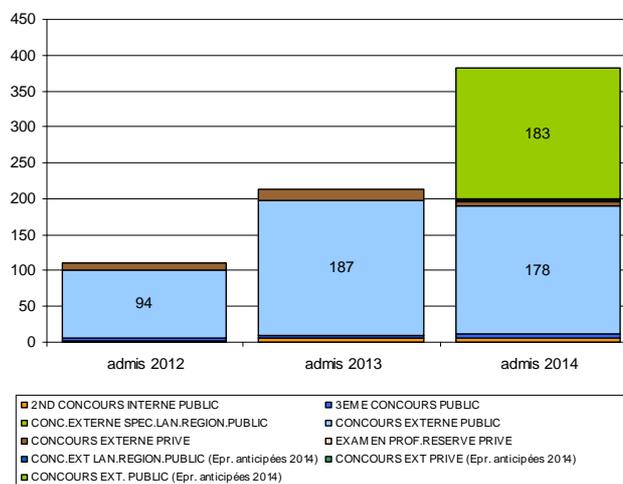
Source OCEAN -Admis sur liste principale

Evolution des présents et des admis

CONCOURS ENSEIGNANTS 1ER DEGRE
EVOLUTION DES PRESENTS

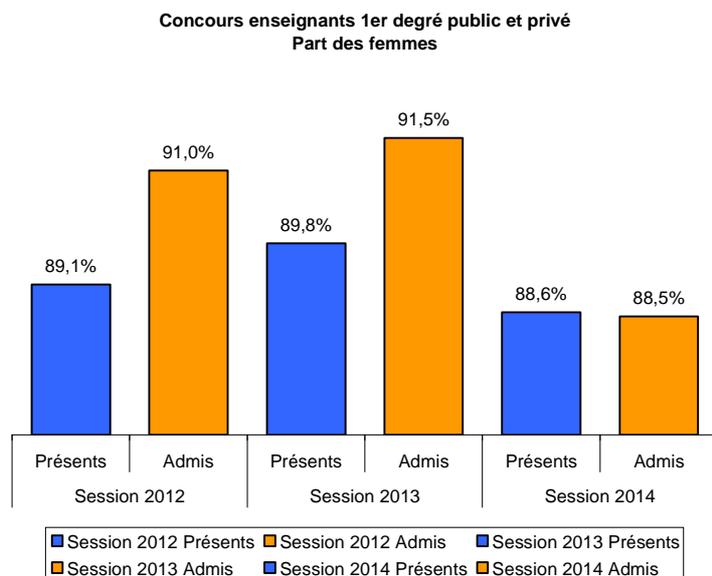


CONCOURS ENSEIGNANTS 1ER DEGRE
EVOLUTION DES ADMIS



Pour la période 2014 sont comptabilisées les épreuves de la session 2014 renouvelée ainsi que les épreuves de la session 2013 anticipées. En 2014, le volume des présents progresse de 130%. La progression de 903 présents s'observe essentiellement au niveau du concours externe public (+886 présents). Le nombre des admis progresse de 170 et le taux de réussite est de 24%.

Part des femmes



Les femmes représentent, à la session 2014, 88,6% des présents. Ce taux est en diminution de 1,4 point par rapport à 2013.

Elles représentent 88,5% des admis. Ce taux diminue plus fortement (-3 points), évolution qui traduit ainsi une baisse du taux de réussite des femmes à cette session 2014.

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public

Concours internes

Concours internes du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	592	368	19	609	399	24	699	380	19	6,0%	5,0%
CAPEP	320	167	14	413	241	31	383	232	9	12,9%	3,9%
CAPET	37	6	1	43	34	2	35	23	1	5,9%	4,3%
CAPLP	109	40	4	103	103	3	110	49	4	2,9%	8,2%
COP	2	1	0	12	3	1	8	0	0	33,3%	0,0%
CPE	122	52	2	115	51	1	119	41	0	2,0%	0,0%
CAPEPS	28	11	1	45	26	1	38	37	0	3,8%	0,0%
TOTAL	1210	645	41	1340	857	63	1392	762	33	7,4%	4,3%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Le nombre d'inscriptions progresse légèrement et le nombre de candidats finalement présents aux épreuves diminue légèrement. Avec 33 admissions, le taux de réussite atteint 4,3% contre 7,4% l'année précédente.

Concours externes

Concours externes du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	598	184	18	725	228	24	598	189	16	10,5%	8,5%
CAPEPS	34	21	11	39	39	10	75	45	13	25,6%	28,9%
CAPEP	734	336	104	780	388	101	1007	515	108	26,0%	21,0%
CAPET	99	39	3	105	36	5	179	45	8	13,9%	17,8%
CAPLP	266	91	21	202	90	29	292	112	23	32,2%	20,5%
COP	45	9	2	51	14	4	35	3	1	28,6%	33,3%
CPE	148	36	4	150	26	4	145	39	5	15,4%	12,8%
CAPEP (session anticipée)							1114	509	123		24,2%
CAPET (session anticipée)							183	64	9		14,1%
CAPLP (session anticipée)							310	120	30		25,0%
CPE (session anticipée)							159	49	2		4,1%
EPS (session anticipée)							79	45	13		28,9%
TOTAL	1924	716	163	2052	821	177	4176	1735	351	21,6%	20,2%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La forte évolution des inscrits et présents en 2014 s'explique par la mise en place de la session 2014 anticipée. Le taux de réussite est de 20,2% très légèrement en deçà de celui constaté en 2013.

Troisième concours

Troisième concours	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPES	56	14	3	46	15	1	85	16	3	6,7%	18,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservé du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	0	0	0	31	13	4	13	9	7	30,8%	77,8%
CAPEPS	0	0	0	271	179	41	115	94	30	22,9%	31,9%
CAPLP	0	0	0	110	81	32	56	37	10	39,5%	27,0%
COP	0	0	0	6	2	0	2	2	0	0,0%	0,0%
CPE	0	0	0	21	4	1	7	7	2	25,0%	28,6%
TOTAL	0	0	0	439	279	78	193	149	49	28,0%	32,9%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

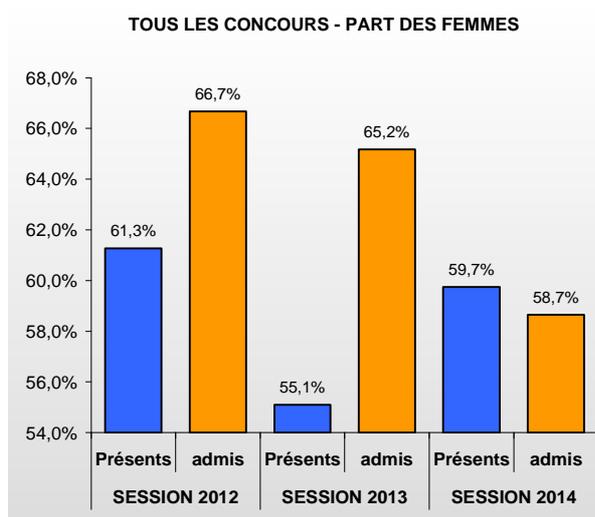
149 candidats se sont présentés aux épreuves des concours "SAUVADET". 32.9% de ces candidats ont été admis, soit une progression du taux de réussite passant de 28% à 32,9%.

Répartition par genre

Femmes parmi les présents et les admis

Ensemble des concours	SESSION 2012	SESSION 2013	SESSION 2014
AGREG	57,1%	45,6%	59,1%
CAPEPS	28,1%	30,8%	29,5%
CAPES	68,9%	68,8%	63,9%
CAPET	71,1%	52,9%	51,9%
CAPLP	52,7%	56,6%	56,8%
COP	90,0%	94,7%	100,0%
CPE	78,4%	72,8%	69,1%
Total	61,3%	55,1%	59,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale



Le taux de participation des femmes se situe dans la moyenne des taux de participation observés les années précédentes. Elles représentent près de 60% des candidats.

Globalement, les femmes réussissent cette année un peu moins bien que les hommes. En effet, elles représentent 59.7% des présents aux épreuves et 58.7% des admis ; situation inversée par rapport aux résultats observés aux sessions précédentes.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat

Les concours internes

Concours internes du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	51	26	1	50	32	3	64	58	1	9,4%	1,7%
CAPEPS	14	10	0	14	10	1	13	9	0	10,0%	0,0%
CAPES	127	84	6	107	80	7	124	104	4	8,8%	3,8%
CAPET	9	4	1	7	5	2	5	4	0	40,0%	0,0%
CAPLP	19	11	1	34	26	5	19	13	1	19,2%	7,7%
total	220	135	9	212	153	18	225	188	6	11,8%	3,2%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Les concours externes

Concours externes du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	7	3	1	10	10	1	15	7	3	10,0%	42,9%
CAPES	127	61	5	141	69	11	201	94	21	15,9%	22,3%
CAPET	18	7	2	15	4	0	30	6	1	0,0%	16,7%
CAPLP	42	13	3	31	14	3	54	18	4	21,4%	22,2%
EPS (session anticipée)							10	6	3	0,0%	50,0%
CAPLP (session anticipée)							43	14	1	0,0%	7,1%
CAPET (session anticipée)							29	12	0	0,0%	0,0%
CAPES (session anticipée)							199	92	14	0,0%	15,2%
TOTAL	194	84	11	197	97	15	581	249	47	15,5%	18,9%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Troisième concours

Troisième concours	Session 2012			Session 2013			Session 2014 rénovée			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPES	9	4	0	14	14	0	21	4	0	0,0%	0,0%

Concours réservés

Concours réservés du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	0	0	0	16	10	1	6	6	1	10,0%	16,7%
CAPES	0	0	0	113	76	9				11,8%	0,0%
CAPLP	0	0	0	30	24	4	15	13	4	16,7%	30,8%
total	0	0	0	159	110	14	21	19	5	12,7%	26,3%

Répartition par genre

Femmes parmi les présents : volumes et parts relatives

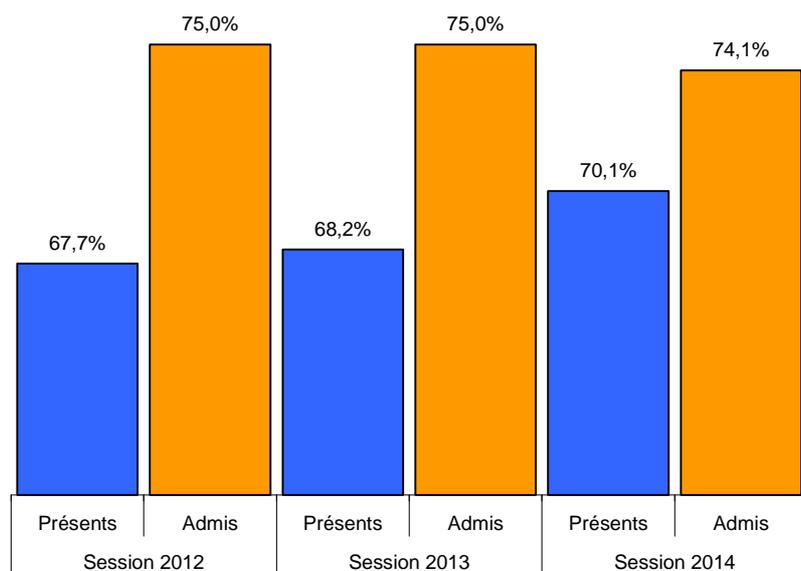
Ensemble des concours	SESSION 2011	SESSION 2012	SESSION 2013	SESSION 2014
AGREG	69,7%	69,2%	71,9%	72,4%
CAPEPS	28,6%	38,5%	40,0%	52,5%
CAPES	67,8%	70,5%	72,0%	73,7%
CAPET	68,2%	81,8%	77,8%	59,1%
CAPLP	48,8%	58,3%	64,1%	71,4%
Total	62,9%	67,7%	68,2%	70,1%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La part des femmes progresse légèrement par rapport aux années précédentes (70.1 % à la session 2014 contre 68.2% à la session 2013).

Cette progression est particulièrement sensible et régulière pour les CAPEPS.

TOUS LES CONCOURS : PART DES FEMMES DANS LE SECTEUR PRIVE SOUS CONTRAT



Tout comme lors des sessions précédentes, les femmes réussissent toujours mieux que les hommes puisqu'elles représentent 74.1% des lauréats alors qu'elles représentent 70.1% des candidats présents.

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé

Personnels d'encadrement

Personnels d'inspection et de direction	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAG.REGIONAUX	11	10	4	10	10	5	40,0%	50,0%
INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE	24	24	3	32	31	1	12,5%	3,2%
PERSONNELS DE DIRECTION 1ERE CLASSE	12	12	4	8	7	0	33,3%	0,0%
PERSONNELS DE DIRECTION 2EME CLASSE	96	84	15	94	87	14	17,9%	16,1%
Total	143	130	26	144	135	20	20,0%	14,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Le nombre de candidats et de présents est stable mais le nombre d'admis est en baisse, avec un taux de réussite qui passe de 20% à 14,8%.

Personnels ATSS

Concours externes

Concours externes	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	3	3	0	0	0	0	0,0%	0,0%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS EXTERNE	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE LABORATOIRE 2C EXT.	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
INFIRMIERE - INFIRMIER	60	32	7	60	44	6	21,9%	13,6%
MEDECIN E.N. CONCOURS UNIQUE	6	6	4	1	1	0	66,7%	0,0%
SA CONCOURS COMMUN EXTERNE CLASSE NORMALE	478	99	1	0	0	0	1,0%	0,0%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS EXTERNE COMMUN	976	509	13	923	569	9	2,6%	1,6%
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL CONCOURS EXTERNE	58	24	3	0	0	0	12,5%	0,0%
Total	1581	673	28	984	614	15	4,2%	2,4%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La baisse sensible du nombre de candidats s'explique par l'absence de concours de SA de classe normale en 2014. Le nombre de présents est également en baisse. Le nombre d'admis et le taux de réussite sont de fait en baisse.

Concours internes

Concours internes	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE INTERNE	99	99	0	94	60	1	0,0%	1,7%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS INTERNE	0	0	0				0,0%	0,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE EDUC.NAT.INTERNE	0	0	0				0,0%	0,0%
SAENES CONCOURS INTERNE CLASSE SUPERIEURE	140	84	6	115	91	5	7,1%	5,5%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS INTERNE COMMUN	0	0	0				0,0%	0,0%
SA CONCOURS COMMUN INTERNE CLASSE NORMALE	224	151	10	282	207	14	6,6%	6,8%
Total	463	334	16	491	358	20	4,8%	5,6%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Examens professionnels

Examens professionnels	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
ATTACHE PRINCIPAL E.N. EXAMEN PROFESSIONNEL	23	16	10	17	17	8	62,5%	47,1%
TECHNICIEN LABORATOIRE CLASSE SUPERIEURE EXAM.PROF	0	0	0				0,0%	0,0%
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE SUPERIEURE	74	26	11	64	51	10	42,3%	19,6%
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE	22	21	5	22	22	6	23,8%	27,3%
Total	119	63	26	103	90	24	41,3%	26,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
MEDECIN E.N. CONCOURS RESERVE	5	5	0	0	0	0	0,0%	0,0%
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE RESERVE	14	14	0	5	2	1	0,0%	50,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE RESERVE	36	36	32	16	16	15	88,9%	93,8%
Total	55	55	32	21	18	16	58,2%	88,9%

58.2% des candidats éligibles au concours SAUVADET ont été admis.

Personnels de bibliothèque

Concours internes

PERSONNELS BIBLIOTHEQUE INTERNE	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSERVATEUR INTERNE	6	6	0	5	5		0,0%	0,0%
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES INTERNE	21	16	0				0,0%	0,0%
BIBLIOTHECAIRE INTERNE	8	5	0	5	5		0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE INTERNE	6	1	0	4	3	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE INTERNE	2	2	0	6	5	0	0,0%	0,0%
Total	43	30	0	20	18	0	0,0%	0,0%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours externes

PERSONNELS BIBLIOTHEQUE EXTERNE	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSERVATEUR EXTERNE	19	19	0	18	18	0	0,0%	0,0%
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES EXTERNE	83	15	0				0,0%	0,0%
BIBLIOTHECAIRE EXTERNE	51	16	0	31	13	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE EXTERNE	56	11	0	55	31	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE EXTERNE	7	3	0	6	4	0	0,0%	0,0%
Total	216	64	0	110	66	0	0,0%	0,0%

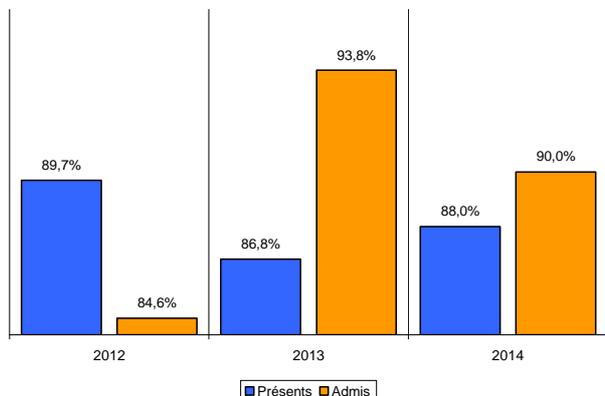
Source OCEAN -Admis sur liste principale

Part des femmes

Concours internes

Source OCEAN -Admis sur liste principale

CONCOURS ATSS INTERNE - PART DES FEMMES



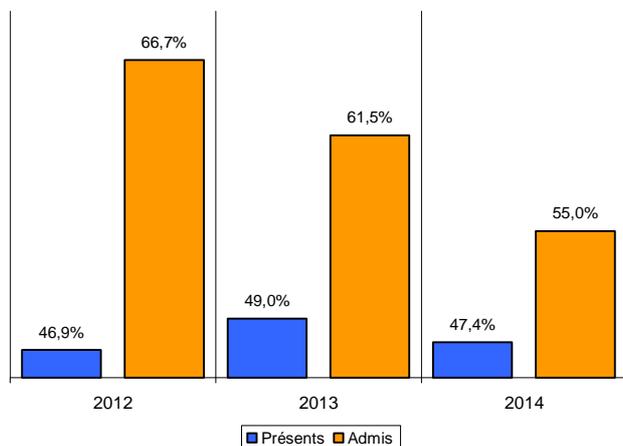
Les femmes représentent 88 % des présents aux épreuves des concours ATSS.

Pratiquement aussi assidues que les hommes, elles réussissent mieux que ces derniers. Elles représentent 90% des lauréats.

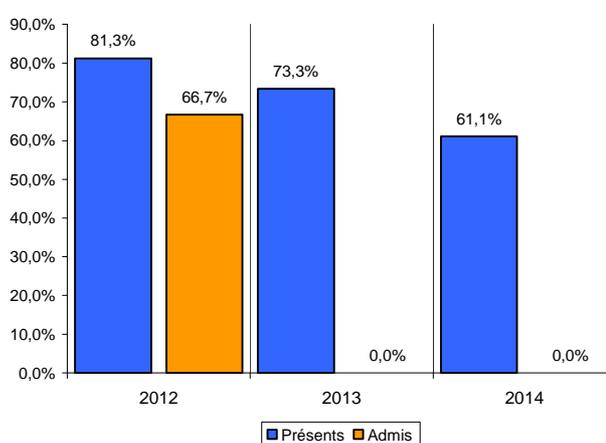
La même tendance est observée au niveau des concours d'inspection et de direction. Représentant un peu moins de la moitié des présents à l'épreuve, les femmes réussissent proportionnellement mieux que les hommes avec une présence de 55% parmi les admis.

On ne recense aucun lauréat au niveau des concours des personnels de bibliothèque.

PERSONNELS D'INSPECTION ET DE DIRECTION
PART DES FEMMES

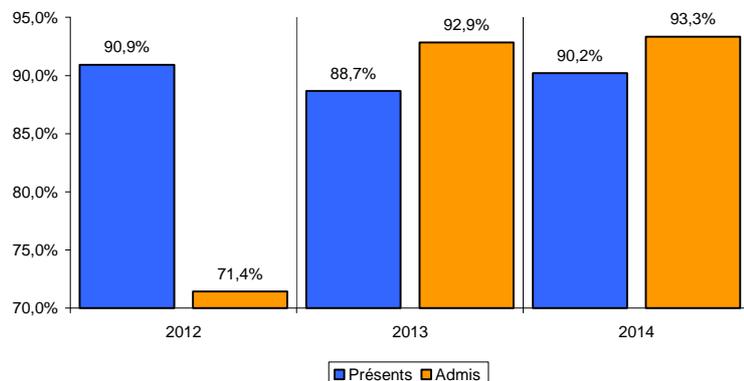


PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUE INTERNE
PART DES FEMMES



Concours externes

CONCOURS ATSS EXTERNE - PART DES FEMMES



Les femmes restent largement majoritaires dans les concours ATSS externes.

Comme à la session précédente, elles réussissent proportionnellement mieux que les hommes.

PROMOTION / AVANCEMENT

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Avancement à la hors-classe

ALPES MARITIMES Accès à la hors-classe	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	3109		3266		3363	
Nombre de promus	65	2,1%	103	3,2%	148	4,4%
dont hommes	25	38,5%	25	24,3%	49	33,1%
dont femmes	40	61,5%	78	75,7%	99	66,9%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

VAR Accès à la hors-classe	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	3352		3366		3411	
Nombre de promus	67	2,0%	104	3,0%	143	4,2%
dont hommes	25	37,3%	32	30,8%	44	30,8%
dont femmes	42	62,7%	72	69,2%	99	69,2%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

On recense, pour l'ensemble de l'académie, 6774 candidatures recevables (3363 dans les Alpes-Maritimes et 3411 dans le Var). Ce nombre progresse globalement de 2.1% (+3% dans les Alpes-Maritimes et +1.3% dans le Var).

Le nombre de promus progresse de 40.6% pour atteindre 291.

La part des hommes parmi les promus représente 32%.

Promotions par liste d'aptitude

ALPES MARITIMES Intégration par liste d'aptitude	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	41		41		45	
Nombre de promus	29	70,7%	24	58,5%	28	62,2%
dont hommes	3	10,3%	3	12,5%	6	21,4%
dont femmes	26	89,7%	21	87,5%	22	78,6%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

VAR Intégration par liste d'aptitude	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	18		19		16	
Nombre de promus	16	88,9%	12	63,2%	15	93,8%
dont hommes	4	25,0%	4	33,3%	1	6,7%
dont femmes	12	75,0%	8	66,7%	14	93,3%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

Le nombre de candidatures recevables est stable (+1 au niveau académique, +4 dans les Alpes-Maritimes et -3 dans le Var).

Les contingents progressent dans les deux départements pour retrouver un niveau similaire à celui de 2012.

Ils correspondent à 28 personnes dans les Alpes-Maritimes (progression de +16.6%) et 15 personnes dans le Var (progression de +25%)

Cette progression ne se répercute que chez les femmes qui représentent 83.7% des promus.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Avancement à la hors classe

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	1008	52,2%	47,8%	73	64,4%	35,6%	7,2%
CERTIFIES	3881	64,6%	35,4%	266	63,2%	36,8%	6,9%
P L P	893	50,0%	50,0%	59	56,0%	44,0%	6,6%
PROF EPS	511	46,4%	53,6%	41	58,5%	41,5%	8,0%
CPE	233	73,0%	27,0%	15	67,0%	33,0%	6,4%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Le nombre de candidatures recevables progresse de 3.9% essentiellement dans les corps des certifiés (+5%) et des agrégés (+5.1%).

Les contingents progressent globalement de 11% ce qui explique une augmentation globale du ratio promus / promouvables (+ 0.4 pt).

Avancement à la classe exceptionnelle

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
PEGC	2	100,0%		1	100,0%		50,0%
CE EPS	4	50,0%	50,0%	3	33,3%	66,7%	75,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Le ratio promus/promouvable est en progression.

Promotions par liste d'aptitude

Les promotions au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude concernent 10 enseignants soit un taux de promotion de 2.2% contre 0.9% en 2012-2013.

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	452	55,1%	116,4%	10	70,0%	30,0%	2,2%
CERTIFIES	47	59,6%	40,4%	17	70,6%	29,4%	36,2%
PEPS	5	20,0%	80,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Pour l'accès au corps des professeurs certifiés, 36.2 des candidats sont promus contre 37% en 2012-2013. Les femmes représentent 70% des promus aussi bien dans le corps des agrégés que celui des certifiés.

Personnels de direction et d'inspection

Promotion à la hors classe ou à la 1^{ère} classe par tableau d'avancement

Promotion à la hors classe ou à la 1 ^{ère} classe par tableau d'avancement	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Promouvables	Promus	%	Promouvables	Promus	%	Promouvables	Promus	%
Personnels de direction Hors classe	83	14	16,9%	80	13	16,3%	87	17	19,5%
Personnels de direction 1 ^o classe	78	18	23,1%	84	18	21,4%	84	23	27,4%
IEN-Hors classe	9	4	44,4%	11	0	0,0%	16	4	25,0%
IA IPR-Hors classe	3	1	33,3%	5	1	20,0%	4	2	50,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Le nombre de promus représente 24.1% des promouvables contre 17.8% en 2012-2013.

Promotion au corps par liste d'aptitude

Promotion au corps par liste d'aptitude	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio
Personnels de direction	9	2	22,2%	12	1	8,3%	13	1	7,7%
IEN	18	1	5,6%	15	0	0,0%	12	0	0,0%
IA IPR	5	0	0,0%	5	1	20,0%	3	0	0,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire

Personnels de catégorie C

Accès de la catégorie C à la catégorie B (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie C à la catégorie B	2012	2013	2014
Nombre de promouvables	149	143	100
Nombre de promus	6	7	3
Ratio	4,0%	4,9%	3,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

On constate une baisse sensible du contingent de promotions octroyé à l'académie de Nice. Celle-ci semble s'expliquer par l'évolution du vivier des promouvables. Cette baisse est concomitante à une diminution du nombre des candidatures, même si celle-ci est de moindre ampleur.

Tableau d'avancement

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Adjaenes 1° classe	33	4	12,1%	62	53	85,5%	46	34	73,9%
	Adjaenes Principal 2° classe	148	24	16,2%	85	34	40,0%	72	30	41,7%
	Adjaenes Principal 1° classe	99	22	22,2%	67	26	38,8%	66	25	37,9%
	Adjaenes Principal Echelon spécial	13	6	46,2%	16	7	43,8%	0	0	-
Filière ITRF	ATRF 1° classe	87	8	9,2%	94	11	11,7%	95	14	14,7%
	ATRF Principal 2° classe	70	13	18,6%	94	6	6,4%	92	11	12,0%
	ATRF Principal 1° classe	45	11	24,4%	55	10	18,2%	57	11	19,3%
		495	88	17,8%	473	147	31,1%	428	125	29,2%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Dans la filière administrative, le ratio promus / promouvables atteint globalement 48.4% contre 52.2% en 2013. Le nombre de candidatures et le nombre des promus diminuent respectivement de -20% et -25.8%.

Dans la filière ITRF, le nombre de dossiers recevables est stable. Le nombre de promus progresse de 9 ce qui entraîne une progression du ratio global de 14.7% contre 11.1% en 2012-2013.

Pour les personnels de catégorie B

Accès de la catégorie B à la catégorie A (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie B à la catégorie A	2012	2013	2014
Nombre de candidats (liste d'aptitude)	52	40	36
Nombre de promus (liste d'aptitude)	3	3	4
Ratio	5,8%	7,5%	11,1%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion à la classe supérieure ou classe exceptionnelle ou au principalat (tableau d'avancement)

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Saenes Classe Supérieure	101	9	8,9%	74	10	13,5%	68	10	14,7%
	Saenes Classe Exceptionnelle	55	5	9,1%	49	5	10,2%	52	6	11,5%
Filière santé et sociale	Infirmiers Classe Supérieure	90	10	11,1%	67	11	16,4%	64	10	15,6%
	Infirmiers Hors Classe	41	6	14,6%	31	5	16,1%	32	4	12,5%
	Assistants de Service Social Principal	36	3	8,3%	30	4	13,3%	29	3	10,3%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion au principalat des personnels de catégorie A

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
APAE		48	2 (F)	4,2%	44	3	4,5%	37	2	5,4%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

LES REMUNERATIONS

Masse salariale par budget opérationnel de programme

L'ensemble de la masse salariale dans l'académie de NICE représente 1 642 703 877 € pour l'année scolaire 2013-2014. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année scolaire 2012-2013 (+16 661 300€ soit +1 %). Cette augmentation provient de l'évolution des effectifs et du glissement vieillesse technicité (G.V.T).

Programme 0139 Enseignement privé

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	75 364 949	75 285 940	76 774 389	1 488 449
Cotisations pour pension civile	973 982	1 014 939	1 122 999	108 060
Autres (*)	28 283 136	28 151 916	28 092 408	-59 508
TOTAL BOP 0139	104 622 066	104 452 795	105 989 796	1 537 001

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants du premier et du second degré.

Programme 0140 Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	294 186 494	294 763 313	300 381 299	5 617 987
Cotisations pour pension civile	188 178 727	202 478 106	202 219 592	-258 514
Autres (*)	52 145 406	51 808 905	52 754 234	945 329
TOTAL BOP 0140	534 510 627	549 050 324	555 355 126	6 304 802

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du premier degré ainsi que les personnels d'inspection, les assistants étrangers et les intervenants extérieurs.

Programme 0141 Enseignement scolaire public du second degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	503 059 732	503 217 090	509 867 583	6 650 493
Cotisations pour pension civile	282 514 245	301 406 108	301 180 192	-225 916
Autres (*)	94 903 243	90 976 019	90 686 387	-289 632
TOTAL BOP 0141	880 477 219	895 599 217	901 734 162	6 134 945

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du second degré, les personnels de direction, d'inspection et d'orientation, les personnels IATSS et ITRF des établissements scolaires, les assistants étrangers et les personnels de la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (ex MGI).

Programme 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	15 212 774	15 301 210	15 872 357	571 147
Cotisations pour pension civile	7 549 303	7 924 546	8 233 309	308 763
Autres(*)	5 895 403	5 926 038	6 756 929	830 891
TOTAL BOP 0214	28 657 480	29 151 794	30 862 595	1 710 801

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants IATSS et ITRF exerçant leurs fonctions dans les services académiques.

Programme 0230 Vie de l'élève

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	27 901 087	28 228 009	28 889 305	661 296
Cotisations pour pension civile	12 095 609	13 104 016	13 303 184	199 167
Autre (*)	6 552 606	6 456 422	6 569 709	113 287
TOTAL BOP 0230	46 549 301	47 788 447	48 762 198	973 750

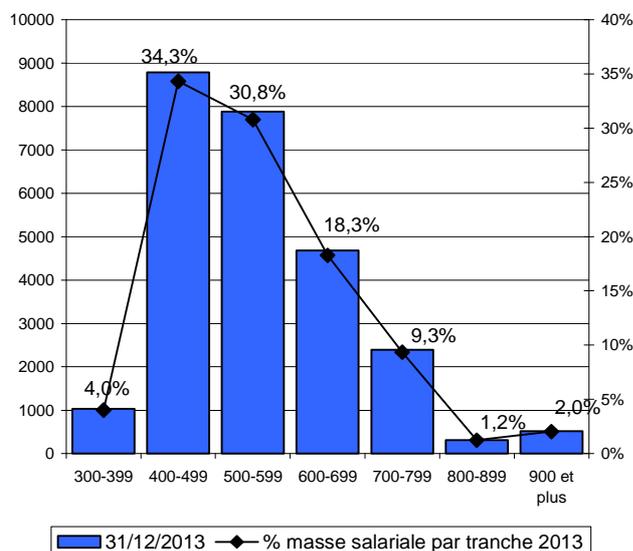
Les personnels rémunérés sur ce programme sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels ATSS de la filière médico-sociale, les assistants de vie scolaire et les assistants d'éducation

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable et rétablissements de crédit).

Rémunération des personnels titulaires

Cette partie ne prend en compte que les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'Etat.

Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération au 31/12/2013



Source : Entrepôt de données BSA

Le traitement indiciaire est le traitement avant tout complément et retenue. Il est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 55.5635€ depuis 1^{er} juillet 2010.

L'indice moyen s'élève à 561.8 pts au 31/12/2013 contre 558.2 pts au 31/12/2012.

Les deux seules tranches qui voient leur effectif augmenter sont les tranches 600-699 et 700-799 (progression de +5.9%).

Les deux tranches les plus représentées sont les tranches 400-499 qui concerne 8780 personnes et 500-599 (7880 personnes). Elles s'appliquent à 65.1% de l'ensemble des effectifs pour des rémunérations principales brutes (hors régime indemnitaire) allant de 1852€ à 2773€.

Indices de rémunération et primes

CATEGORIES	Femmes	Hommes	Indice moyen	Indice médian	Part des primes	Age moyen
Direction	851,7	880,6	865,8	901	12,6%	51,2
inspection	809,2	881,3	850,9	821	21,5%	53,9
Education et orientation	564,4	604,4	574,2	567	5,5%	46,2
ENS 1D - PRIVE	519,7	542,5	521,6	531	2,6%	45,2
ENS 1D - PUBLIC	534,5	568,6	540,5	531	5,6%	42,9
ENS 2D - PRIVE	545,8	577	555,7	531	14,0%	46,7
ENS 2D - PUBLIC	584,2	606,3	593,2	567	14,6%	44,2
IATOSS	414,3	445,8	420,7	384	15,4%	48,6
Total	547,8	596,2	561,8	551	11,2%	44,3

Source : Entrepôt de données BSA - Base des bulletins de salaires

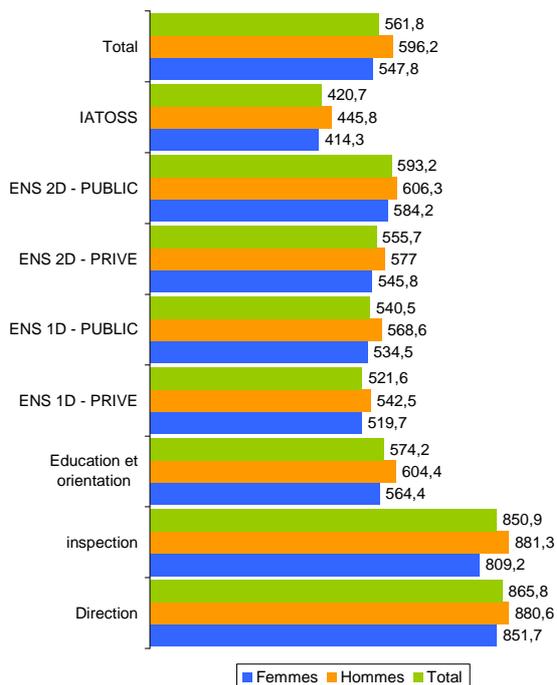
L'indice moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants dans le secteur public.

La catégorie IATOSS qui regroupe les personnels ATSS et ITRF est la catégorie dont l'indice moyen est le plus faible. Cela est lié au fait que, dans cette catégorie, la part des personnels de catégories C est la plus élevée.

L'indice moyen des femmes est de 547.8 pts (544 pts en 2012-2013) et celui des hommes est de 596.2 pts (592.3 pts en 2012-2013).

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 11.2% au 31/12/2013 contre 10.4% au 31/12/2012.

L'indice médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est égal à 551 points.



Les mesures catégorielles

Source PÔLE RH - Gestion des affaires sociales et transversales -

Mesures catégorielles touchant à l'ensemble des personnels

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 9,53€ de l'heure soit 1 445.38€ bruts mensuels au 1^{er} janvier 2014, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Abrogation du précompte au titre du jour de carence au 1^{er} janvier 2014, concerne les congés de maladie ordinaire dont la date de début est postérieure au 31 décembre 2013.
3. Modification du barème de remboursement des titres de transport à compter du 1^{er} janvier 2014 qui s'établit à 77,96€ à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mesures catégorielles touchant aux personnels enseignants

1. Mise en place de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves au bénéfice des personnels enseignants du premier degré d'un montant annuel de 400€.
2. Mise en place d'une indemnité permettant la rémunération des tuteurs des contractuels admissibles aux concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation organisés au titre de la session exceptionnelle 2014 d'un montant annuel de 400€.

Mesures catégorielles touchant aux personnels administratifs

1. Mise en œuvre de mesures salariales au 1^{er} février 2014 : modification du nombre d'échelons dans les quatre échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C et modification des indices de traitement de ces quatre échelles ainsi que du 1^{er} grade du nouvel espace statutaire de la catégorie B.
2. Réforme des conditions d'emploi des assistants d'éducation – auxiliaire de vie scolaire chargé de l'accompagnement des élèves en situation de handicap en leur ouvrant l'accès au contrat à durée indéterminée.

Mesures catégorielles touchant aux personnels d'encadrement

1. Extension du bénéfice de l'indemnité de charge administrative à compter du 6 juillet 2014 à tous les fonctionnaires, quel que soit leur corps d'appartenance, dès lors qu'ils sont nommés par arrêté ministériel pour exercer des fonctions de conseiller auprès du recteur. Taux annuels compris entre 8000€ et 11 482.40€.

CHAPITRE 3

LA VIE DES PERSONNELS

Lieu d'exercice	50
Les établissements scolaires de l'académie	50
Répartition de l'ensemble des effectifs	51
La mobilité	56
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	56
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	57
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	58
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	59
Les temps partiels	60
Evolution globale du temps partiel	60
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	61
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	61
Les personnels titulaires non-enseignants	63
Le remplacement	64
Enseignement du premier degré	64
Enseignement du second degré	65
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	66
Absences / Congés pour raisons de santé	67
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	67
Absentéisme par tranche d'âge	68
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	70
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	72
Répartition des absences par motif	72
Les flux de personnels	73
Les départs définitifs dans le secteur public	73
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75

LIEU D'EXERCICE

Les établissements scolaires de l'académie

Répartition des établissements d'enseignement selon le secteur

Etablissements d'enseignement	2012-2013			2013-2014			Variations		
	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL
école	54	1108	1162	54	1103	1157	0	-5	-5
collège	32	142	174	32	142	174	0	0	0
collège dont SEGPA	1	38	39	1	38	39	0	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	20	40	60	20	39	59	0	-1	-1
dont section professionnelle en lycée	4	14	18	4	14	18	0	0	0
Lycée professionnel	8	20	28	8	20	28	0	0	0
dont section générale et techno en lp	0	2	2	0	2	2	0	0	0
Total	114	1310	1424	114	1304	1418	0	-6	-6

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition des établissements d'enseignement selon le département

Etablissements d'enseignement	2012-2013		2013-2014		Variation	
	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var
école	606	556	603	554	-3	-2
collège	90	84	90	84	0	0
collège dont SEGPA	20	19	20	19	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	35	25	34	25	-1	0
dont section professionnelle en lycée	6	12	6	12	0	0
Lycée professionnel	17	11	17	11	0	0
dont section générale et techno en lp	1	1	1	1	0	0
Total	748	676	744	674	-4	-2

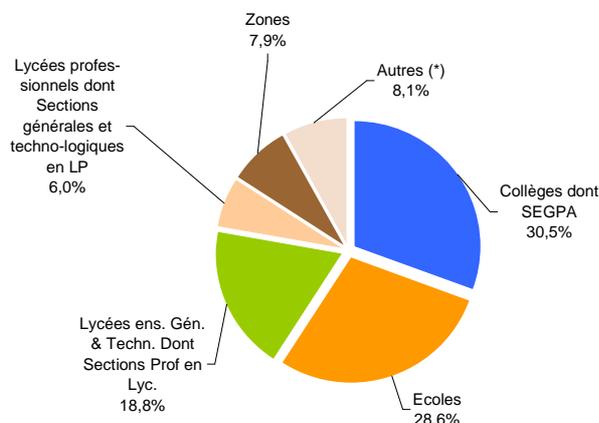
Source : Entrepôt de données BSA

Répartition de l'ensemble des effectifs

Répartition par type d'établissement

Secteur public

Année scolaire 2013-2014
Répartition des effectifs dans le secteur public



Zone = zones de remplacement et zone académique

Effectifs dans le secteur public	2012-2013	2013-2014	Variation
Collèges dont SEGPA	8384	8506	122
Ecoles	7820	7987	167
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	5120	5240	120
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	1655	1712	57
Zones	2402	2199	-203
Autres (*)	2225	2252	27
Total	27606	27896	290

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.

Dans le secteur public, la progression des effectifs est répercutée dans tous les types de structure (+493) à l'exception des zones de remplacement (-203).

Les collèges et les écoles rassemblent 16 493 individus soit 59.7% de l'ensemble de la population. Ce taux progresse d'1 point par rapport à l'année précédente.

Détail de la catégorie "Autres"

Types d'établissement	2012-2013	2013-2014	Variation
autre service d aide medico-sociale	20	20	0
cdes/ccps/ccsd/mdph	4	4	0
centre de formation d apprentis	1	1	0
circonscription inspection educ nat	476	477	1
etab pour enfants malades	63	58	-5
etablissement medico-educatif	70	71	1
etablissement socio educatif	15	16	1
etablissements divers (foyers, centres)	53	50	-3
groupt etab pr formation continue	21	23	2
DSDEN et services	910	922	12
rectorat et services rectoraux	446	460	14
service acad et centres info et orientat	144	148	4
service mutualise entre eple	2	2	0
Total	2225	2252	27

La progression des effectifs dans la Catégorie "Autres" s'observe essentiellement au niveau :

- des DSDEN et services : +12 dont +7 assistants éducatifs et auxiliaires de vie scolaire et +8 enseignants en réadaptation
- des services rectoraux +14 dont +10 enseignants du second degré (réadaptation).

Secteur privé sous contrat

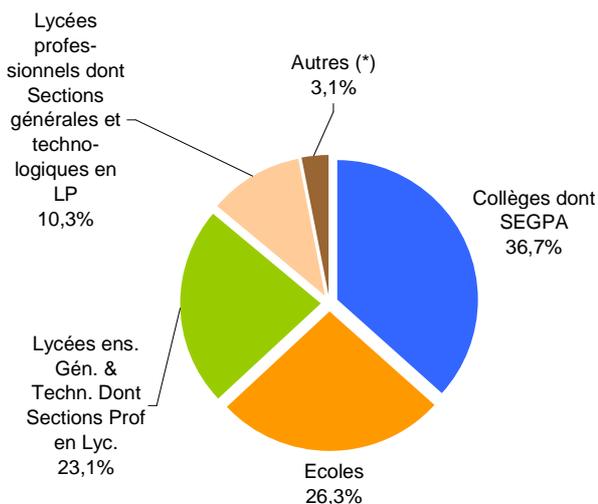
Effectifs dans le secteur privé	2012-2013	2013-2014	Variation
Collèges dont SEGPA	923	931	8
Ecoles	673	668	-5
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	576	586	10
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	259	273	14
Autres (*)	79	79	0
Total	2510	2537	27

Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur privé sous contrat, les collèges rassemblent 36.7% des effectifs suivi des écoles (26.3%).

Ces niveaux plus élevés que dans le secteur public s'expliquent par le fait que les personnels IATOSS ne sont pas représentés dans ce secteur.

Année scolaire 2013-2014
Répartition des effectifs dans le secteur privé



(*) Etablissements pour enfants malades et établissement médico-éducatifs

Les enseignants du premier degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

Ensemble des effectifs du 1er degré	2012-2013	2013-2014	Répartition 2013-2014	Variation	Variation en %
Ecoles	8455	8619	79,7%	164	1,9%
Collèges dont SEGPA	273	278	2,6%	5	1,8%
Lycée ens. Gén. & Techn.	1	0	0,0%	-1	-100,0%
Zones	1251	1198	11,1%	-53	-4,2%
Lycée professionnel	0	1	0,0%	1	-
section professionnelle en lycée	1	1	0,0%	0	0,0%
Autres (*)	700	713	6,6%	13	1,9%
Total	10681	10810	100,0%	129	1,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Tous secteurs confondus, 79.7% des enseignants du 1^{er} degré sont affectés dans les écoles et 11.1% en zone pour le remplacement et la suppléance.

Cela représente 129 personnes de plus (+1.2%) :

+164 personnes dans les écoles (+1.9%)
-53 personnes dans les zones (-4.2%)

Répartition géographique

En termes d'effectifs, les deux départements de l'académie sont relativement équilibrés.

51.1% des enseignants sont affectés dans les Alpes-Maritimes (52.9% en 2012-2013). La part des effectifs affectés dans les collèges et dans les écoles est relativement plus importante dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Ensemble des effectifs du 1er degré en 2013-2014	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Ecoles	8619	51,6%	48,4%
Collèges dont SEGPA	278	52,9%	47,1%
Zones	1198	48,4%	51,6%
Lycée professionnel	1	0,0%	100,0%
section professionnelle en lycée	1	0,0%	100,0%
Autres (*)	713	48,9%	50,9%
zones	10810	51,1%	48,9%

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Etablissements pour enfants malades, établissement médico-éducatifs, circonscriptions.

Les enseignants du second degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

46.5% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans un collège et 45.3% dans un lycée d'enseignement général ou un lycée d'enseignement professionnel.

Les zones de remplacement et la zone académique (maîtres auxiliaires garantis d'emploi et contractuels en CDI) accueillent 7.1% des effectifs. Ce taux est en baisse (-1.1 point par rapport à l'année scolaire 2012-2013).

Ensemble des effectifs du 2nd degré	2012-2013	2013-2014	Répartition 2013-2014	Variation	Variation en %
Collèges dont SEGPA	6328	6439	46,5%	111	1,8%
Ecoles	35	33	0,2%	-2	-5,7%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4507	4645	33,5%	138	3,1%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1555	1632	11,8%	77	5,0%
Zones	1125	977	7,1%	-148	-13,2%
Autres (*)	124	131	0,9%	7	5,6%
Total	13674	13857	100,0%	183	1,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition géographique

Ensemble des effectifs du 2nd degré en 2013-2014	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Collèges dont SES	6439	50,4%	49,6%
Ecoles	33	0,0%	100,0%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4645	53,3%	46,7%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1632	59,4%	40,6%
Zones	977	54,8%	45,2%
Autres (*)	131	86,3%	13,7%
Total	13857	52,9%	47,1%

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Formation continue des personnels, services administratifs

52.9% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes. Toutes proportions gardées, les enseignants du Var sont relativement plus nombreux dans les collèges (dont SEGPA) et les écoles.

Les enseignants des Alpes-Maritimes sont relativement plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement et les zones de remplacement

Les collèges accueillent 46.2% des effectifs d'enseignants du second degré en situation d'enseignement. Ce taux est stable par rapport à 2012-2013 (+0.1 pt)

58,6% des certifiés travaillent dans les collèges et 77.6% des agrégés dans les lycées.

Les non titulaires (vacataires, contractuels et maîtres auxiliaires) sont majoritairement affectés dans les collèges.

Libellé Corps	CLG	LP	LYC	SEP	SEGPA	SGT	TSGE	Zones
A.E.	52,1%	18,8%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%
AGREGE	17,3%	0,4%	77,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	4,5%
CERTIFIE	58,6%	0,8%	32,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	8,3%
CH.ENS.EPS	59,3%	13,0%	16,7%	3,7%	0,0%	0,0%	0,0%	7,4%
CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	98,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%
M.A.	55,1%	18,4%	20,9%	2,5%	0,2%	0,0%	2,9%	0,0%
P.L.P.	0,2%	71,2%	0,3%	18,4%	4,3%	0,0%	0,0%	5,6%
PEGC	91,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,5%
PROF. EPS	67,2%	7,7%	14,2%	1,8%	0,0%	0,1%	0,0%	9,0%
PROF.CONTR	41,8%	20,0%	18,4%	6,2%	2,3%	0,2%	0,0%	11,2%
PROF.EPS	86,7%	10,6%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VACATAIRE	46,9%	24,5%	18,4%	8,2%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ADCT 2D	65,8%	9,8%	21,2%	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
A CT 2D PR	75,0%	15,0%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	46,2%	11,9%	30,9%	2,9%	0,7%	0,0%	0,2%	7,1%

ADCT 2D = "Admissibles contractuels" / "A CT 2D PR" = "Admissibles contractuels du privé"

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du secteur public : Affectation en zone de remplacement

Répartition par corps

Libellé Corps	Affectés en ZR	Répartition	Age moyen	Age moyen du corps
AGREGE	70	7,7%	40,1	44,9
CERTIFIE	661	72,8%	37,7	43,3
CH.ENS.EPS	4	0,4%	57,8	56,2
CHAIRE SUP	1	0,1%	60,0	53,0
P.L.P.	96	10,6%	42,9	45,7
PEGC	4	0,4%	60,3	58,5
PROF. EPS	72	7,9%	41,9	44,8
Total	908	100,0%	39,0	44,1

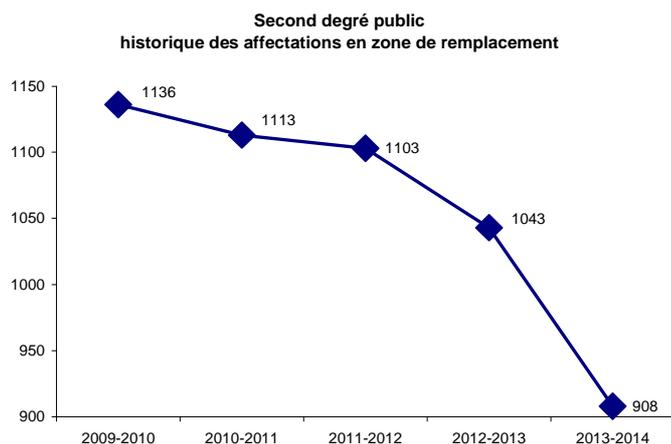
Source : Entrepôt de données BSA

Les zones de remplacement accueillent 908 enseignants titulaires du second degré (contre 1043 en 2012-2013).

Toutes proportions gardées, les certifiés y sont plus nombreux (72.8% des personnels en ZR alors qu'ils représentent 63.4% des titulaires dans le 2nd degré public).

Les TZR sont en moyenne plus jeunes (39 ans) que la moyenne (44.1 ans).

Evolution depuis l'année scolaire 2007-2008



Libellé Corps	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
AGREGE	71	89	88	82	70
CERTIFIE	896	860	812	740	661
CH.ENS.EPS	6	3	6	4	4
CHAIRE SUP	0	0	0	0	1
P.L.P.	94	88	126	127	96
PEGC	17	13	11	10	4
PROF. EPS	52	60	60	80	72
TOTAL	1136	1113	1103	1043	908

Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des titulaires affectés en zone de remplacement a diminué de 20.1% depuis l'année scolaire 2009-2010 essentiellement pour le corps des certifiés et des professeurs d'EPS.

Personnels administratifs (IATOSS)

Répartition de l'ensemble des personnels par département et par type d'établissement

Personnels ATSS et ITRF	Alpes Maritimes			Var			ACADEMIE		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Autres dont formation cont., SADM etc.	520	520	0	179	178	-1	699	698	-1
Collège	305	314	9	312	317	5	617	631	14
Lycée ens. Gén. & Techn.	278	282	4	241	244	3	519	526	7
Lycée professionnel	61	59	-2	40	42	2	101	101	0
Total	1164	1175	11	772	781	9	1936	1956	20

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels IATOSS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var. Cela s'explique par la présence du rectorat et par le fait que le nombre des établissements est plus important dans ce département (cf. début de chapitre).

Affectation des personnels titulaires par fonction et type d'établissement

Fonction / Filière	centre de formation d'apprentis	college	etab pour enfants malades	etablissements divers (foyers, centres)	groupement par formation continue	DSDEN et services	lycee	lycee professionnel	rectorat et services rectoraux	service acad et centres info et orientat	service mutualise entre eple	TOTAL
personnels administratifs	1	426	1	3	18	149	287	77	187	20	2	1171
personnels médico-sociaux	0	126	0	0	0	102	41	17	6	0	0	292
personnels ouvriers et de service	0	0	0	32	0	5	0	0	21	0	0	58
personnels techniques	0	12	0	0	0	2	158	0	57	0	0	229
Total	1	564	1	35	18	258	486	94	271	20	2	1750
%	0,1%	32,2%	0,1%	2,0%	1,0%	14,7%	27,8%	5,4%	15,5%	1,1%	0,1%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires ATSS et ITRF sont principalement affectés dans les collèges (32.2%), dans les services déconcentrés (30.2%) et dans les lycées d'enseignement général et technologiques (27.8 %).

Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Mouvement interdépartemental

	RENTREE 2013			RENTREE 2014			Variation		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Candidats au départ	116	60	176	124	71	195	6,9%	18,3%	10,8%
Sortants	44	39	83	49	49	98	11,4%	25,6%	18,1%
Taux de satisfaction à la sortie	37,9%	65,0%	47,2%	39,5%	69,0%	50,3%	+1,6 pt(s)	+4,0 pt(s)	+3,1 pt(s)
Candidats à l'arrivée	419	796	1215	459	803	1262	9,5%	0,9%	3,9%
Entrants	49	47	96	88	64	152	79,6%	36,2%	58,3%
Taux de satisfaction à l'entrée	11,7%	5,9%	7,9%	19,2%	8,0%	12,0%	+7,5 pt(s)	+2,1 pt(s)	+4,1 pt(s)
Soldes	5	8	13	39	15	54	680,0%	87,5%	315,4%

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

195 personnes ont participé au mouvement interdépartemental en 2014 (dont 63.6% dans les Alpes-Maritimes). Cela représente 19 demandes de plus que l'année scolaire précédente. Cette augmentation de 10.8% est plus marquée dans le Var (+18.3%), département dans lequel les enseignants sont deux fois moins nombreux à vouloir partir que dans les Alpes-Maritimes.

1262 personnes ont souhaité rentrer dans l'académie dont 63.6% dans le Var. Cela représente 47 candidatures de plus que l'année scolaire précédente (+7 dans Var et +40 dans les Alpes-Maritimes).

L'académie de Nice reste une académie attractive (seulement 12% des candidats entrants obtiennent satisfaction pour 50.3% des candidats sortants). Elle l'est plus particulièrement dans le Var (seulement 8 des candidats entrants pour 69% des candidats sortants ont obtenu satisfaction).

Mouvement intra-départemental

	RENTREE 2013			RENTREE 2014			Variations		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1540	1484	3024	1535	1547	3082	-0,3%	4,2%	1,9%
Nombre de personnels mutés	568	508	1076	624	770	1394	9,9%	51,6%	29,6%
% mutés/participants	36,9%	34,2%	35,6%	40,7%	49,8%	45,2%	+3,8 pt(s)	+15,5 pt(s)	+9,6 pt(s)
Priorités médicales accordées	59	69	128	55	51	106	-6,8%	-26,1%	-17,2%
% priorités médicales/participants	3,8%	4,6%	4,2%	3,6%	3,3%	3,4%	-0,2 pt(s)	-1,4 pt(s)	-0,8 pt(s)

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental progresse dans le Var (+4.2%). Ils sont également, dans ce département, plus nombreux à obtenir satisfaction (49.8% des participants ont muté contre 45.2% au niveau académique).

Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de participants au mouvement est stable et le nombre de personnes mutées progresse pour atteindre 40.7% du nombre de participants. Ce taux reste inférieur à celui observé au niveau académique (45.2%)

Le nombre de priorités médicales a diminué de 17.2%.

Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Mouvement inter-académique

Cette section ne concerne que les enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation psychologues titulaires ayant quitté ou intégré physiquement l'académie de Nice via le mouvement national.

Entrants : Personnels titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie via le mouvement inter-académique (hors mouvement spécifique)

Sortants : Enseignants titulaires quittant l'académie via le mouvement inter-académique

Les sorties de l'académie

	Candidats	Mutés	% mutés / participants
Rentrée 2013	329	118,00	35,9%
Rentrée 2014	314	146,00	46,5%
Variation	-4,6%	23,7%	10,6 pts

Source EPP

314 **personnels titulaires** ont demandé une mutation inter académique soit une sensible diminution (-4.6 %) par rapport au mouvement 2013.

146 personnels ont été mutés soit 46.5% des demandeurs. Le nombre de mutés progresse de 23.7% en 2014.

La destination des sortants

RENTREE 2012	%	RENTREE 2013	%	RENTREE 2014	%
AIX-MARSEILLE	23,9%	AIX-MARSEILLE	20,3%	AIX-MARSEILLE	17,8%
MONTPELLIER	10,4%	MAYOTTE	13,6%	MONTPELLIER	11,6%
MAYOTTE	9,8%	TOULOUSE	8,5%	BORDEAUX	7,5%
LYON	5,5%	BORDEAUX	6,8%	MAYOTTE	7,5%
TOULOUSE	5,5%	GRENOBLE	5,9%	TOULOUSE	6,8%

Source EPP

Les candidats titulaires qui obtiennent une autre académie se dirigent principalement vers l'académie d'Aix-Marseille, Montpellier, les académies du sud-ouest et l'outre mer (Mayotte).

Age moyen des sortants

Années	Age moyen des sortants
2012	40,2
2013	38,5
2014	41,4

Source EPP

L'âge moyen des sortants est de 41,4 ans en 2014. Il est en augmentation par rapport au mouvement 2013 sans tendance particulière.

Age moyen et volume des entrants

Le volume des entrants dans l'académie progresse très légèrement par rapport au mouvement 2013. L'âge moyen des entrants diminue de 1.1 an par rapport au mouvement 2013. Un rajeunissement des entrants est observé (-3,6 ans entre 2012 et 2014).

Genre	2012			2013			2014		
	Nbre	%	âge moyen	Nbre	%	âge moyen	Nbre	%	âge moyen
Femmes	228	64,0%	43,0	203	61,5%	40,2	204	60,9%	38,4
Hommes	128	36,0%	42,4	127	38,5%	40,5	131	39,1%	40,4
Total	356	100,0%	42,8	330	100,0%	40,3	335	100,0%	39,2

Source EPP

Provenance des entrants

Académie d'origine	2012	Académie d'origine	2013	Académie d'origine	2014
29ème BASE	12,6%	CRETEIL	17,6%	CRETEIL	19,7%
CRETEIL	12,4%	VERSAILLES	15,2%	AIX-MARSEILLE	16,4%
VERSAILLES	12,1%	AIX-MARSEILLE	13,3%	VERSAILLES	11,3%
AIX-MARSEILLE	11,2%	29ème BASE	10,9%	29ème BASE	6,6%
NOUVELLE CALEDONIE	7,3%	MAYOTTE	4,8%	NOUVELLE CALEDONIE	5,4%

Source EPP

En 2014, les entrants proviennent, pour près de 50%, des académies d'Île-de-France et d'Aix-Marseille.

Mouvement intra-académique

Les participants

Candidatures	2010	2011	2012	2013	2014	2013 / 2014
Autres obligatoires	245	235	197	193	258	33,7%
carte scol	79	92	69	44	39	-11,4%
entrants	431	379	338	306	322	5,2%
volontaires	1591	1570	1589	1663	1614	-2,9%
total	2346	2276	2193	2206	2233	1,2%

Source EPP

2 223 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2014 soit une participation relativement comparable à celle du mouvement 2013 (mouvement stabilisé à 2 206 participants).

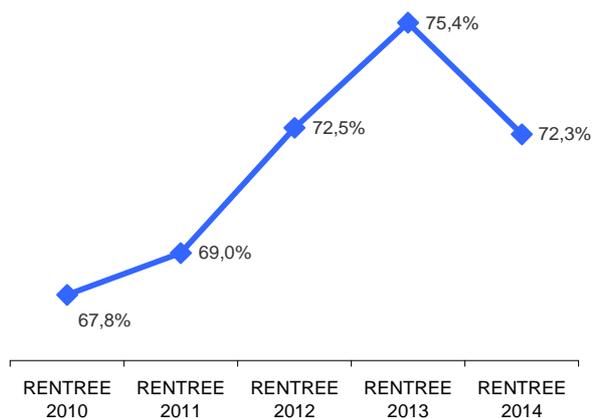
Le taux de participation des enseignants volontaires diminue de 2.9% par rapport au mouvement 2013.

La catégorie "autres candidats obligatoires" regroupe :

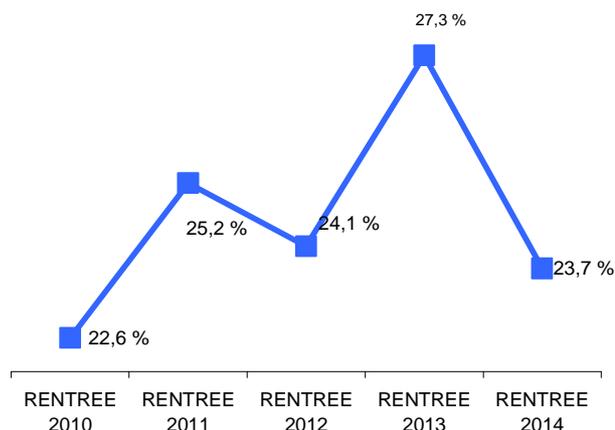
- les enseignants qui ont effectué leur stage et qui ont été titularisés dans l'académie.
- les personnels réintégrant leur fonction après une longue période d'absence (congé de longue maladie, disponibilité etc.)

Les participants volontaires : part relative et taux de mutation

PART RELATIVE DES PARTICIPATIONS VOLONTAIRES



EVOLUTION DES TAUX DE MUTATIONS DES CANDIDATS VOLONTAIRES



Les candidats volontaires représentent 72.3 % des candidats au mouvement.

Le taux de mutation de ces personnels est de 23.7 %, en diminution de 3 % par rapport à 2013.

Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection

	2012			2013			2014			Variation 2013-2014		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Personnels de direction	15	13	46	27	14	49	29	10	38	2	-4	-11
IEN	4	4	4	5	3	2	9	4	2	4	1	0
IA IPR	2	2	0	6	3	0	6	3	0	0	0	0

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire

Mouvement inter-académique

	2012		2013		2014		Variation 2013-2014	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
AA	2	1	4	1	2	2	-2	1
SAENES	4	6	11	8	9	4	-2	-4
ADJAENES	4	5	4	2	9	3	5	1
ATRF	2	0	0	3	1	2	1	-1
INFIRMIERS	3	1	2	1	3	4	1	3
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	0	2	0	3	1	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS.	0	0	0	0			0	0
TOTAL	16	13	23	15	27	16	4	1

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

On recense 27 entrants soit 4 entrants de plus que l'année scolaire précédente. Toutes les filières sont en augmentation. Pour la filière administrative, la progression est de 1 soit +5 ADJAENES ; -2AA (attachés d'administration) et -2 SAENES. Le volume des sortants est relativement constant, néanmoins le nombre de sortants est en diminution dans la filière administrative (AA, SAENES et ADJAENES : -2) et la filière ITRF (-1) alors qu'il augmente dans la filière médico-sociale (+4).

Mouvement intra-académique

	2012			2013			2014		
	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats
AA	28	11	39,3%	36	14	38,9%	33	13	39,4%
SAENES	85	29	34,1%	89	44	49,4%	80	28	35,0%
ADJAENES	135	45	33,3%	76	39	51,3%	76	40	52,6%
ATRF	7	6	85,7%	10	3	30,0%	11	5	45,5%
INFIRMIERS	36	15	41,7%	20	10	50,0%	22	7	31,8%
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	1	100,0%	3	3	100,0%	11	4	36,4%
TOTAL	292	107	36,6%	234	113	48,3%	233	97	41,6%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Le volume des candidats est stable en 2014. La baisse du nombre de candidats mutés se traduit par une diminution du taux de mutation qui atteint 41.6% contre 48.3% l'année précédente.

La diminution du nombre de mutés concerne essentiellement les SAENES.

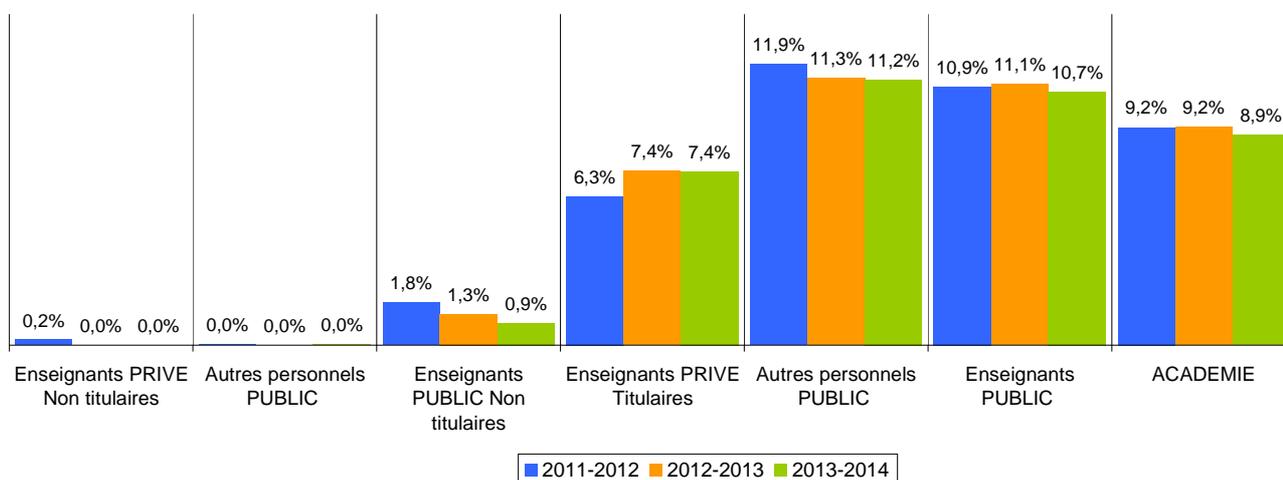
LES TEMPS PARTIELS

Evolution globale du temps partiel

Statut FP	Secteur	Catégories	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
			Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel
Non titulaires	PRIVE	Enseignants	441	1	0,2%	492	0	0,0%	471	0	0,0%
	PUBLIC	Autres personnels	3049	1	0,0%	3128	0	0,0%	3108	1	0,0%
	PUBLIC	Enseignants	775	14	1,8%	835	11	1,3%	1160	11	0,9%
Sous total non-titulaires			4265	16	0,4%	4455	11	0,2%	4739	12	0,3%
Titulaires	PRIVE	Enseignants	2064	130	6,3%	2018	149	7,4%	2066	152	7,4%
	PUBLIC	Autres personnels	2664	317	11,9%	2633	298	11,3%	2658	299	11,2%
	PUBLIC	Enseignants	21267	2328	10,9%	21010	2324	11,1%	20970	2249	10,7%
Sous total titulaires			25995	2775	10,7%	25661	2771	10,8%	25694	2700	10,5%
TOTAL			30260	2791	9,2%	30116	2782	9,2%	30433	2712	8,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Evolution du temps partiel sur 3 ans



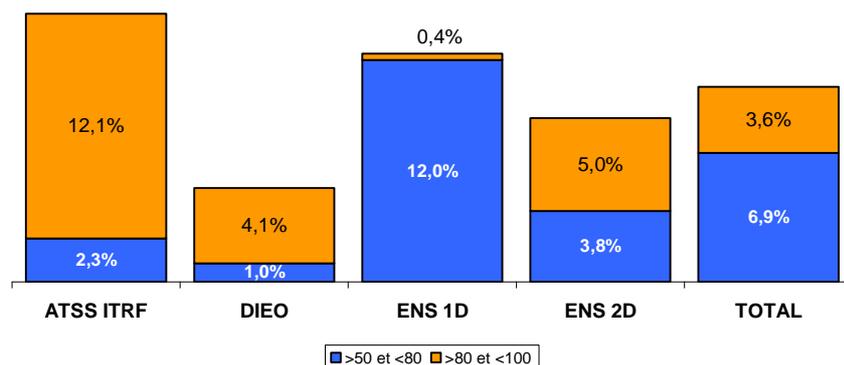
La part des personnels à temps partiel diminue en 2013-2014 pour atteindre 8.9% contre 9.2% les années précédentes. Cette diminution provient essentiellement des enseignants titulaires du secteur public (75 personnes de moins que durant l'année scolaire 2012-2013).

Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Quotités	ATSS ITRF	%	DIEO	%	ENS 1D	%	ENS 2D	%	TOTAL	%
>50 et <80	41	2,3%	9	1,0%	1259	12,0%	476	3,8%	1785	6,9%
>80 et <100	212	12,1%	37	4,1%	38	0,4%	628	5,0%	915	3,6%
Sous-total temps partiel	253	14,5%	46	5,1%	1297	12,3%	1104	8,8%	2700	10,5%
100%	1497	85,5%	862	94,9%	9237	87,7%	11398	91,2%	22994	89,5%
Total	1750	100,0%	908	100,0%	10534	100,0%	12502	100,0%	25694	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

PERSONNELS TITULAIRES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE TAUX DE TEMPS PARTIEL AU 31/12/2013

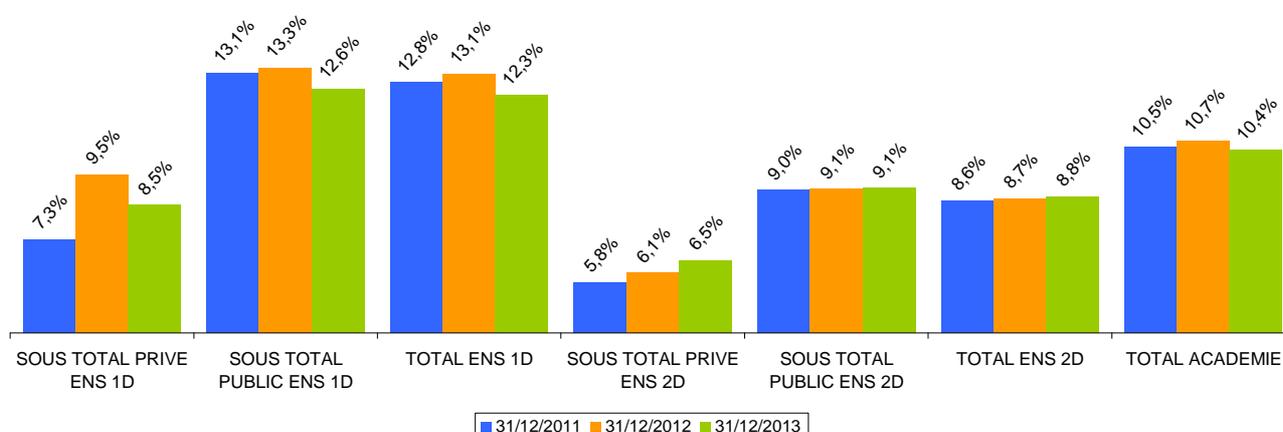


Les quotités de temps partiel demandées sont comprises entre 80% et 100% dans toutes les catégories de personnel hormis les enseignants du 1^{er} degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50 et 80% (essentiellement 50% et 75%).

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ATSS ITRF et les enseignants du 1^{er} degré qui exercent le plus à temps partiel.

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat

Taux de temps partiel des enseignants titulaires - évolution par secteur et niveaux d'enseignement

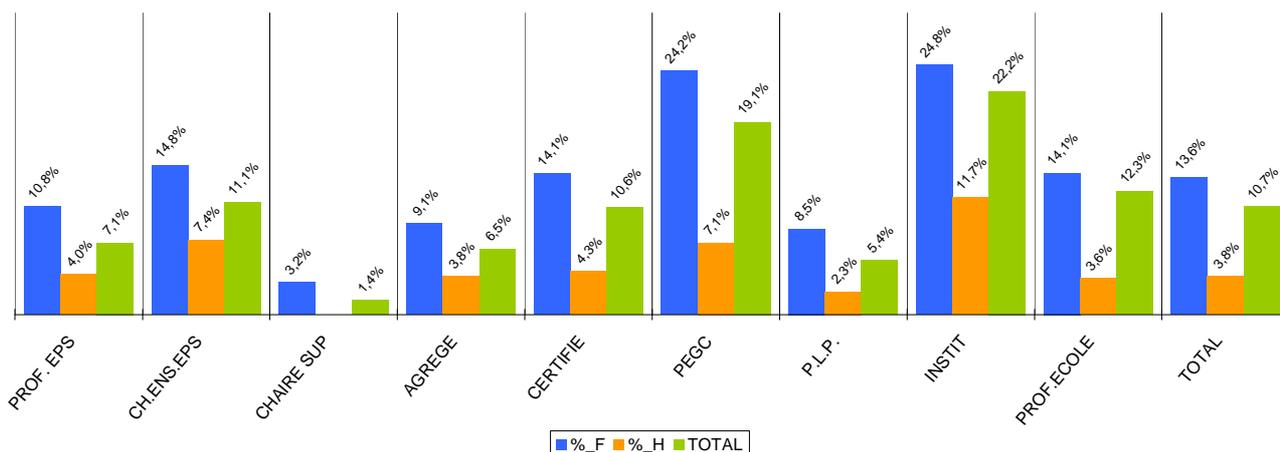


Le nombre d'enseignants titulaires dans l'académie ayant recours au temps partiel diminue pour atteindre 10.4% des personnels. Cette évolution ne s'observe que chez les enseignants du 1^{er} degré (79 personnes de moins que l'année scolaire précédente).

Dans le second degré, la part des personnels ayant recours au temps partiel continue de progresser légèrement pour atteindre 8.8% soit 13 personnes de plus que l'année scolaire précédente.

Le temps partiel par corps et par genre

Secteur PUBLIC - TEMPS PARTIELS DES TITULAIRES
PAR CORPS ET PAS GENRE - année scolaire 2013-2014



10.7% des enseignants du secteur public sont à temps partiel : 3.8% des hommes et 13.6 % des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les instituteurs (22.2%) et les PEGC (19.1%).

Les professeurs des écoles (96.9% des enseignants du premier degré) ont un taux de temps partiel globalement supérieur à la moyenne académique (12.3%). Ceci est dû au temps partiel des femmes qui représentent 82.5% de cette population et dont 14.1% demandent un temps partiel.

Public et privé sous contrat / titulaire et non titulaires - les motifs

Enseignants du premier degré.

Le temps partiel sur autorisation représente 60.3% de l'ensemble des temps partiels contre 56.5% en 2012-2013. La majorité des bénéficiaires ont entre 40 et 49 ans (45.8% contre 42.2% en 2012-2013).

Le temps partiel de droit pour élever un enfant représente 34.1% des temps partiels (36.8% en 2012-2013). On y observe une majorité de personnes âgées de 30 à 39 ans (78.7% contre 77% en 2012-2013).

Modalité de Service Libellé	NB	%
crédit d'heures pour fonction élective	1	0,1%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	31	2,4%
temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	2	0,2%
temps partiel de droit pour élever un enfant	442	34,1%
temps partiel de droit pour personne handicapée	1	0,1%
temps partiel sur autorisation	782	60,3%
temps partiel thérapeutique	38	2,9%
TOTAL	1297	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du second degré

La part des temps partiels sur autorisation représente 65.7% de l'ensemble des temps partiels contre 65.2% en 2012-2013. La tranche d'âge la plus représentée est celle qui concerne les plus de 50 ans (45.5% des bénéficiaires).

Tout comme dans le 1^{er} degré, 81.2% des temps partiels de droit pour élever un enfant concernent des personnes âgées de 30 à 39 ans. Ce motif est cependant moins fréquent que dans le 1^{er} degré.

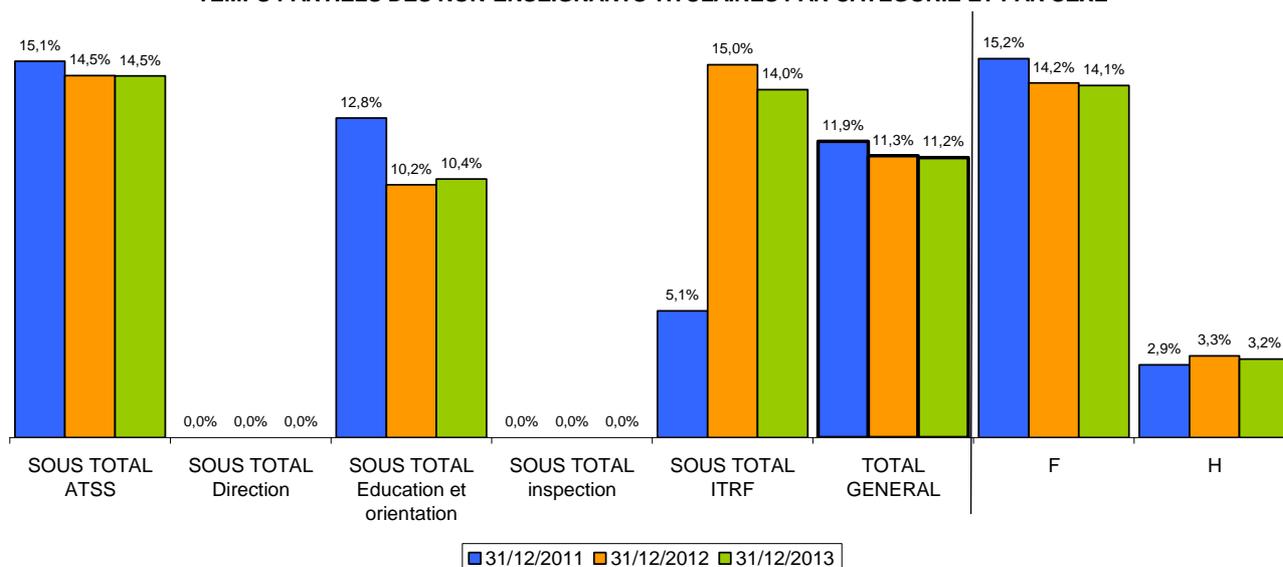
Modalité de Service Libellé	NB	%
cessation progressive d'activité	17	1,5%
crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	11	1,0%
temps partiel de droit pour élever un enfant	298	26,7%
temps partiel de droit pour personne handicapée	8	0,7%
temps partiel sur autorisation	732	65,7%
temps partiel thérapeutique	47	4,2%
TOTAL	1115	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires non-enseignants

Répartition par catégorie et par genre des titulaires

TEMPS PARTIELS DES NON-ENSEIGNANTS TITULAIRES PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



Le taux de temps partiel des personnels non-enseignants est de 11.2% au 31/12/2013. Ce taux, qui est supérieur à la moyenne académique (10.5% pour l'ensemble des titulaires), continue cependant d'évoluer à la baisse depuis 2011. Cette tendance ne s'observe que chez les hommes que depuis 2013.

Les personnels ATSS et ITRF, personnels qui représentent également la majorité de la catégorie des non-enseignants, ont le plus recours au temps partiel. La population féminine, majoritaire dans cette catégorie, présente les taux de temps partiel les plus élevés (16.3% pour les ATSS et 22.3% pour les ITRF).

Les motifs

Personnels IATOSS

Modalité de Service Libellé	NB	%
cessation progressive d'activité	1	0,4%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	4	1,6%
temps partiel de droit pour élever un enfant	30	11,8%
temps partiel de droit pour personne handicapée	7	2,8%
temps partiel pour solidarité familiale	1	0,4%
temps partiel sur autorisation	205	80,7%
temps partiel thérapeutique	6	2,4%
TOTAL	254	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le temps partiel sur autorisation reste le motif le plus observé chez les personnels IATOSS (80.7% contre 81.1% en 2012-2013).

Le temps partiel pour élever un enfant est moins fréquent chez les personnels IATOSS (11.8%) que chez les enseignants du 1^{er} degré (34.1%) ou chez les enseignants du second degré (26.7%).

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Là encore, le taux de temps partiel pour élever un enfant est nettement supérieur à celui observé chez les personnels IATOSS.

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	2	4,3%
temps partiel de droit pour élever un enfant	13	28,3%
temps partiel sur autorisation	30	65,2%
temps partiel thérapeutique	1	2,2%
TOTAL	46	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

LE REMPLACEMENT

Enseignement du premier degré

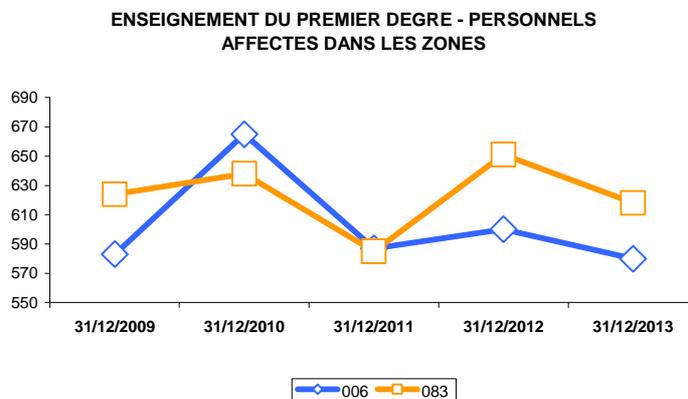
Les personnels affectés en zone de remplacement

Ces personnels ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladie etc.).

Evolution globale

Le nombre des personnels affectés en zone est en diminution de 4.2% pour atteindre, au 31/12/2013, 1198 (618 dans le Var et 580 dans les Alpes-Maritimes). La diminution est plus marquée dans le Var (-5.1%) que dans les Alpes-Maritimes (-3.3%). Dans les deux départements, cette diminution est liée à la résorption des surnombres.

Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des Inspecteurs de l'Education nationale, avec la nécessité de mutualisation.



Source : Entrepôt de données BSA

Evolution par zone et par département

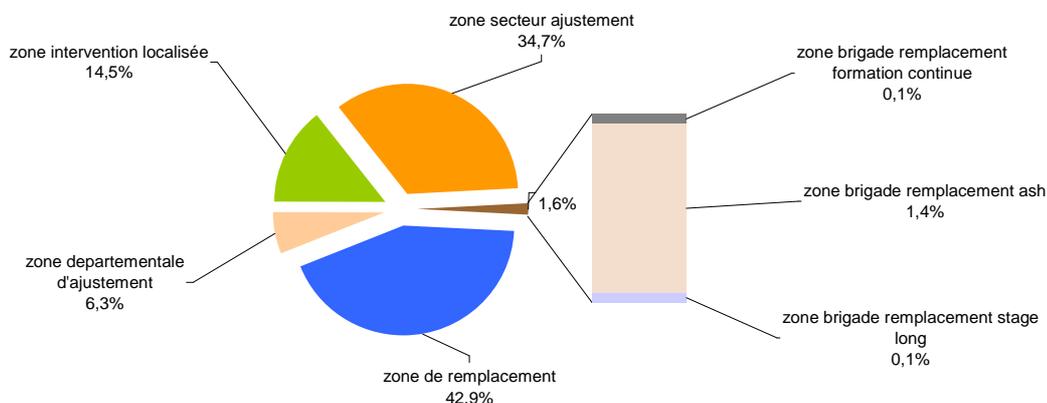
Départements	Libellé Type Etablissement	31/12/2012	31/12/2013	Variations	Variations en %
Alpes-Maritimes	zone brigade remplace formation continue	1	2	1	100,0%
	zone brigade remplacement ash	18	17	-1	-5,6%
	zone de remplacement	179	177	-2	-1,1%
	zone departementale d'ajustement	25	19	-6	-24,0%
	zone intervention localisee	181	173	-8	-4,4%
	zone secteur ajustement	196	192	-4	-2,0%
	Total dans les Alpes-Maritimes		600	580	-20
Var	zone brigade remplacement stage long	1	1	0	0,0%
	zone de remplacement	358	359	1	0,3%
	zone departementale d'ajustement	54	23	-31	-57,4%
	zone secteur ajustement	238	235	-3	-1,3%
	Total dans le Var		651	618	-33
ACADEMIE		1251	1198	-53	-4,2%

La diminution des effectifs se répartie, pour les AM, dans tous les types de zone et se concentre pour le Var dans la zone départementale d'ajustement.

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition selon le type de zone

REPARTITION DES ENSEIGNANTS EN ZONE SELON LE TYPE DE ZONE en 2013-2014



Source : Entrepôt de données BSA

Les potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congrés maladie etc.). Ce sont les enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée (TZR, les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

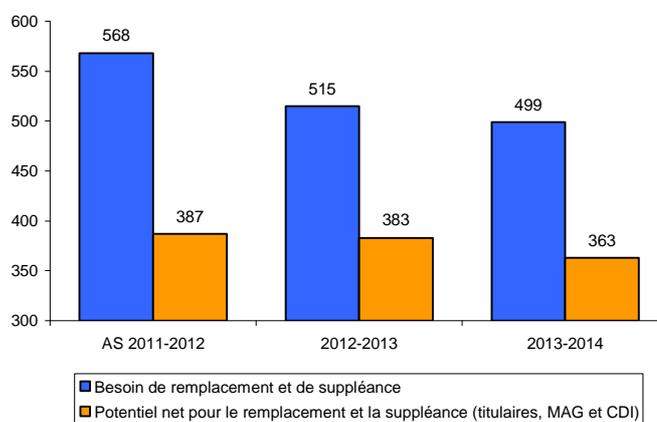
Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis que le besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (septembre à juin).

Le besoin de remplacement et de suppléance est en diminution de 3.1%. Il représente l'équivalent de 499 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Le potentiel de remplacement diminue de 5.2 % en 2013-2014.

Il représente l'équivalent de 363 personnes à temps plein.

2013-2014 COMPARAISON ENTRE LE BESOIN ET LE POTENTIEL NET DE REMPLACEMENT ET DE SUPPLÉANCE
Unité de compte : Equivalent Temps Plein

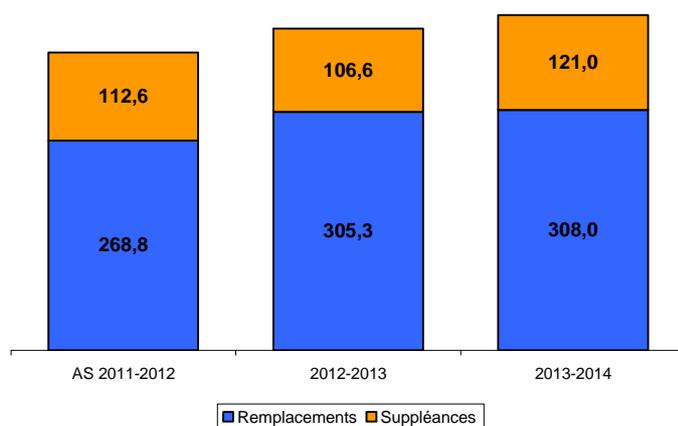


Source : Entrepôt de données "Remplacement des personnels enseignants du second degré-

Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

2013-2014 LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS A DUREE DETERMINEE

Equivalent Temps Plein



Source EPP

A l'inverse, le volume des contractuels atteint 429 ETP au cours de l'année scolaire 2013-2014. 71.8% des contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 28.2% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Le recrutement en cours d'année des contractuels a progressé, en 2013-2014, de 4.2% par rapport à l'année scolaire antérieure.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Nombre de personnes non-titulaires et hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013.

CATEGORIE	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacements	Suppléances	TOTAL	% Filière	% Total	Dont Hommes	Dont Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF	80	82	162	74,0%	47,5%	4	158	78	64	12	8
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	22	21	43	19,6%	12,6%	4	39	30	5	5	3
ATTACHE D'ADMINISTRATION ENES	3	11	14	6,4%	4,1%	2	12	13	1	0	0
Filière administrative	105	114	219	100%	64,2%	10	209	121	70	17	11
ASSISTANTE SOCIALE	9	8	17	30,9%	5,0%	1	16	11	5	1	0
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	0	1	1	1,8%	0,3%	0	1	0	1	0	0
INFIRMIER OU INFIRMIERE	22	14	36	65,5%	10,6%	2	34	30	5	1	0
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE	1	0	1	1,8%	0,3%	0	1	1	0	0	0
Filière médico-sociale	32	23	55	100%	16,1%	3	52	42	11	2	0
Filière ouvrière	17	8	25	45%	7,3%	8	17	15	7	1	2
ADJOINT TECHNIQUE RECHERCHE & FORMATION	22	13	35	63,6%	10,3%	7	28	23	9	2	1
ASSISTANT INGENIEUR	0	1	1	1,8%	0,3%	1	0	1	0	0	0
INGENIEUR D'ETUDES	1	0	1	1,8%	0,3%	1	0	1	0	0	0
TECHNICIEN	0	5	5	9,1%	1,5%	2	3	4	1	0	0
FILIERE ITRF	23	19	42	76%	12,3%	11	31	29	10	2	1
TOTAUX	177	164	341		100%	32	309	207	98	22	14
						9,38%	90,62%	60,7%	28,7%	6,5%	4,1%

Source AGORA

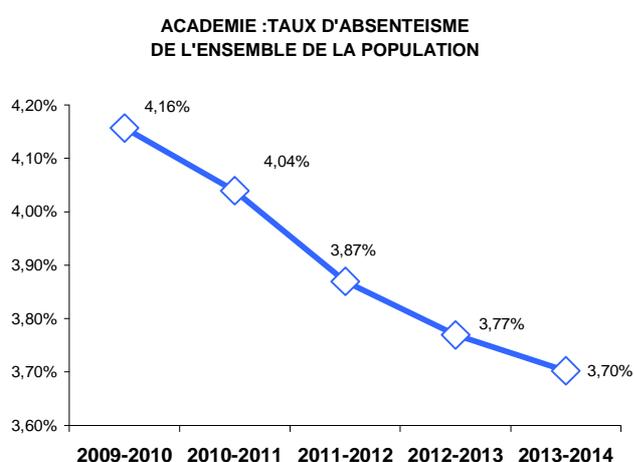
ABSENCES / CONGES POUR RAISONS DE SANTE

- Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 31/12/2013 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs),
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

L'absentéisme des personnels pour raison de santé

■ Ce taux correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours]/[(nombre d'individus au 31/12/2011)*[365]].

Historique par catégorie



Secteur	Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	4,26%	4,65%	4,98%
PRIVE	ENS 2D	3,66%	3,54%	2,83%
SOUS TOTAL PRIVE		3,84%	3,86%	3,44%
PUBLIC	Assistance éducative et autres contractuels	0,88%	1,08%	1,07%
PUBLIC	ATSS	3,81%	3,83%	3,85%
PUBLIC	DIEO	2,46%	2,27%	2,37%
PUBLIC	ENS 1D	4,48%	4,41%	4,35%
PUBLIC	ENS 2D	4,20%	3,98%	3,92%
PUBLIC	ITRF	1,70%	3,82%	4,18%
SOUS TOTAL PUBLIC		3,87%	3,76%	3,73%
TOTAL		3,87%	3,77%	3,70%

Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3.7% (3.7% dans le secteur public et 3.4% dans le secteur privé). Il continue de diminuer, mais à un rythme plus ralenti (-0.07 pt).

Les enseignants du 1^{er} degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que les personnels des autres catégories. Ce sont les personnels d'assistance éducative ainsi que les DIEO qui sont les moins absents.

Historique par genre

Les femmes sont quasiment deux fois plus absentes que les hommes sachant que les congés de maternité représentent plus de 20% de l'ensemble des congés pour raison de santé. La diminution du taux d'absentéisme évoquée précédemment ne concerne que les femmes (-0.1pt)

Chez les femmes (4.4% sur 3 ans) ce sont les enseignantes des premiers et seconds degrés qui sont le plus absentes (4.9% sur 3 ans).

Chez les hommes, le taux d'absentéisme des personnels ATSS a nettement diminué alors qu'une légère progression des taux d'absentéisme chez les enseignants est observée.

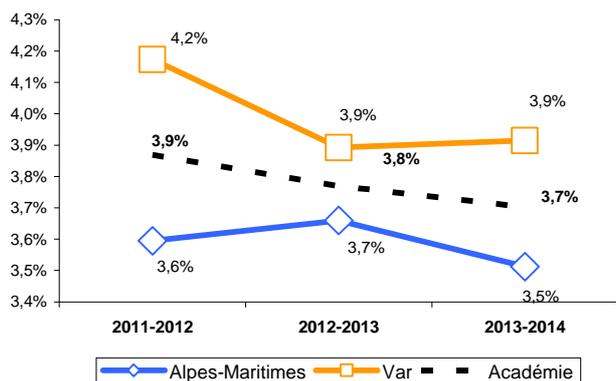
On observe une forte progression du taux d'absentéisme des personnels ITRF en 2013-2014 (+2.8 pts), taux qui est le plus élevé (4.4%). Il convient cependant de préciser que les personnels ITRF masculins ne sont que 116 ce qui peut expliquer les fortes variations observées.

Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Assistance éducative et autres contractuels	1,1%	1,3%	1,3%
ATSS	3,9%	3,9%	4,1%
DIEO	3,3%	3,2%	3,3%
ENS 1D	4,8%	4,8%	4,7%
ENS 2D	5,2%	5,0%	4,7%
ITRF	5,0%	5,9%	4,0%
Total femmes	4,5%	4,4%	4,3%
Assistance éducative et autres contractuels	0,2%	0,4%	0,4%
ATSS	3,5%	3,4%	2,6%
DIEO	1,2%	0,8%	0,8%
ENS 1D	2,8%	2,6%	2,7%
ENS 2D	2,6%	2,3%	2,4%
ITRF	0,7%	1,6%	4,4%
Total hommes	2,4%	2,2%	2,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Historique par département

TAUX D'ABSENTEISME PAR DEPARTEMENT



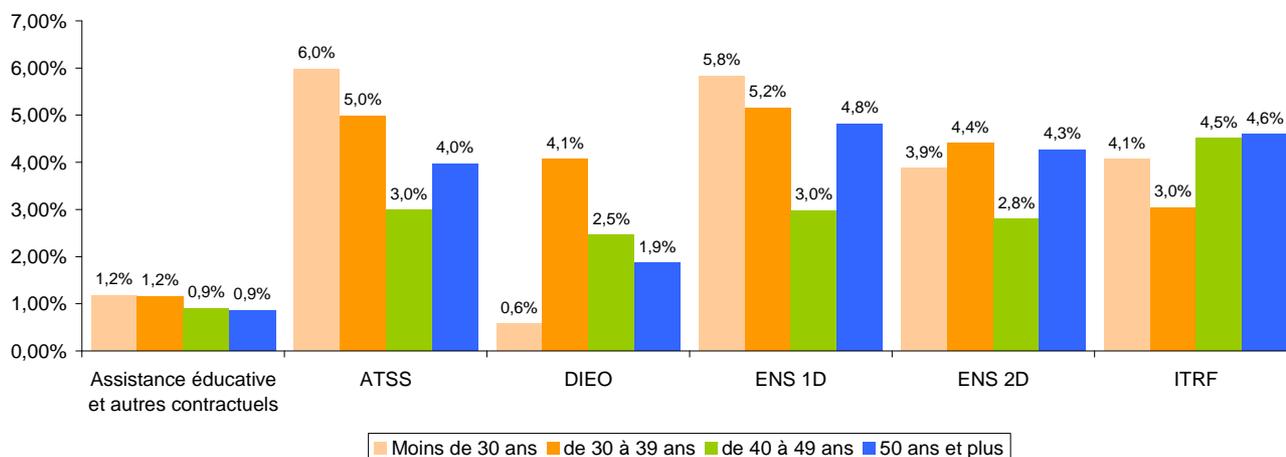
La convergence des taux d'absentéisme des deux départements n'est pas confirmée en 2013-2014 puisque le Var connaît une stabilité de l'absentéisme (+0.02 pt) pour une diminution du taux d'absentéisme des Alpes-Maritimes de -0.15 pt.

Dans le Var, ce sont les personnels enseignants du 1^{er} degré qui ont le taux d'absentéisme le plus élevé (4.6%). Ce taux progresse de 0.2 pt par rapport à l'année scolaire précédente.

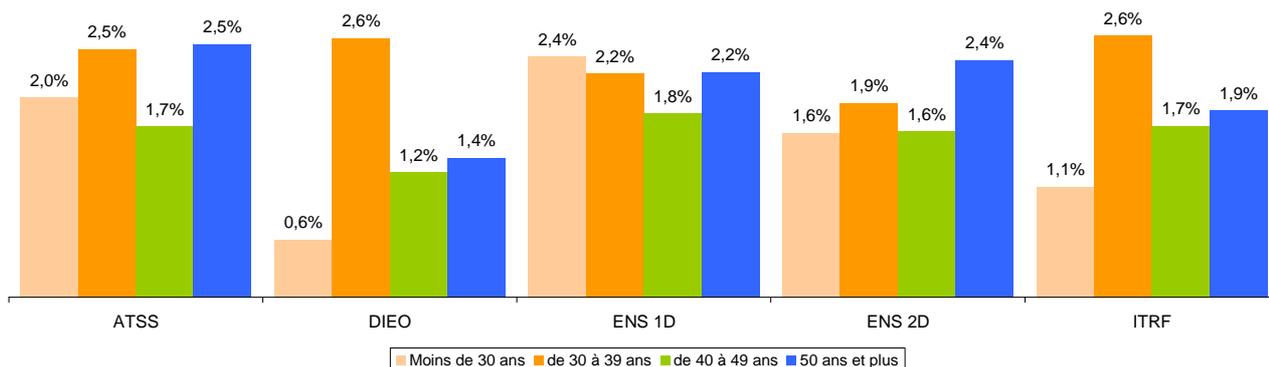
Dans les Alpes-Maritimes, l'absentéisme des enseignants du premier et du second degré diminue globalement de 0.25 pt.

Absentéisme par tranche d'âge

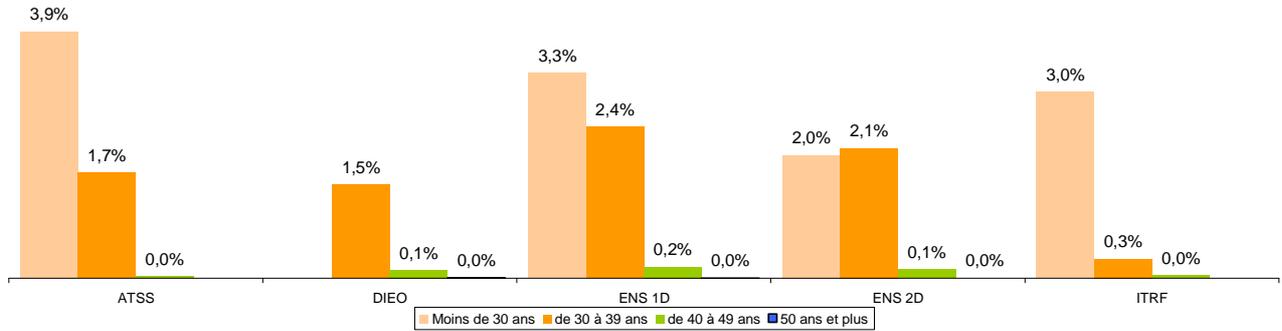
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL ENSEMBLE DES CONGES



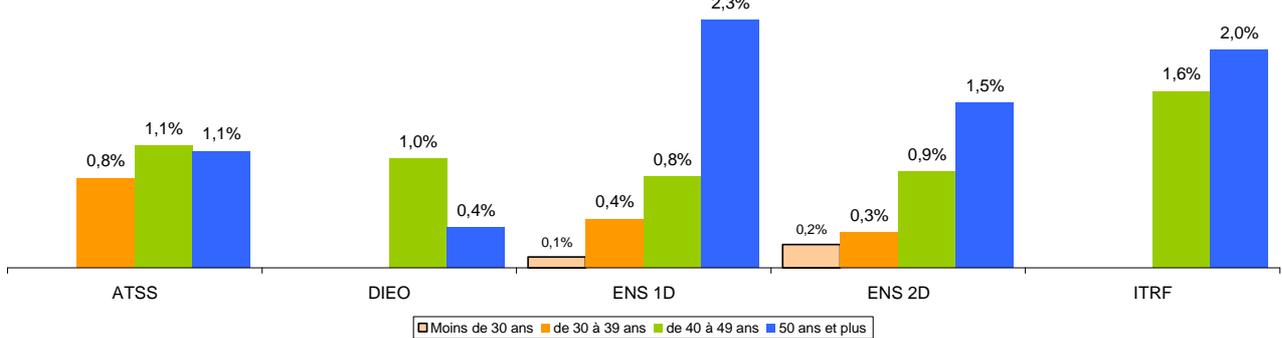
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL - MOTIF MALADIE ORDINAIRE -



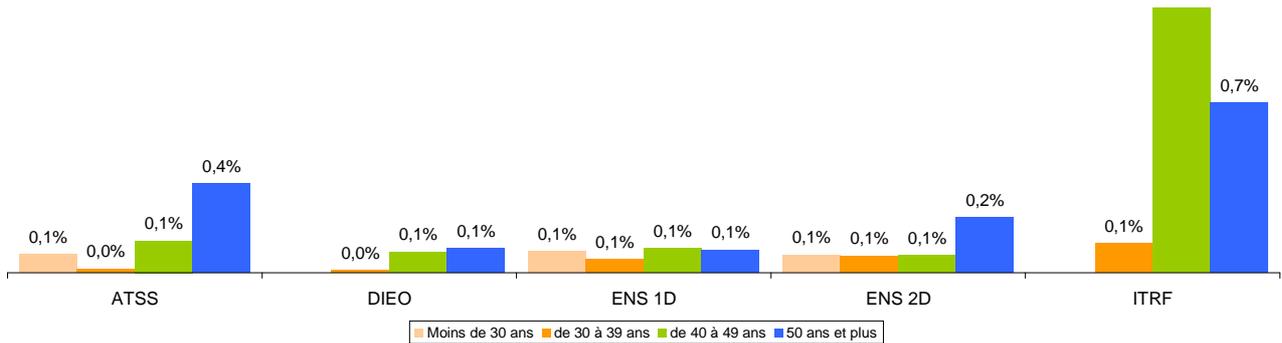
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MATERNITE-



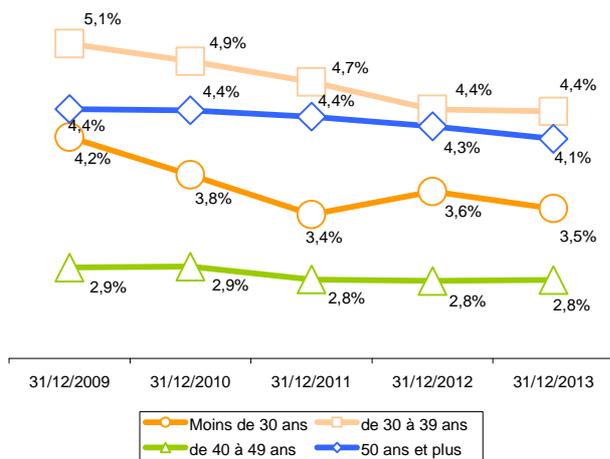
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF GRAVE MALADIE CLM / CLD-



ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MALADIE PROFESSIONNELLE ET ACCIDENT DU TRAVAIL-



TAUX D'ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE



Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. Ceci est dû au fait que dans cette tranche d'âge, les congés maternité / paternité / adoption sont proportionnellement les plus importants.

Les moins absents pour raison de santé sont les personnels entre 40 et 49 ans. En effet, le taux pour grave maladie / CLM / CLD est faible et les personnels dans cette tranche d'âge ne sont plus autant concernés par les congés liés à la maternité et l'adoption que les personnels entre 30 et 39 ans.

Cette tendance s'observe dans pratiquement toutes les catégories de personnel hormis les DIEO dont la classe d'âge "Plus de 50 ans" reste proportionnellement la moins absente.

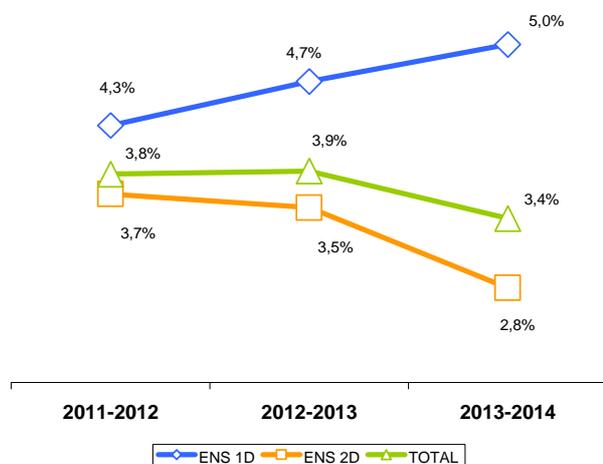
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	A CT 1D PR	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 1D	INST.SUPPL	1,9%	0,7%	3,0%
PRIVE	ENS 1D	INSTIT	0,7%	0,0%	7,2%
PRIVE	ENS 1D	PROF.ECOLE	4,8%	5,4%	5,3%
SOUS TOTAL		ENS 1D	4,3%	4,7%	5,0%
PRIVE	ENS 2D	A CT 2D PR	0,0%	0,0%	0,9%
PRIVE	ENS 2D	A.E.	3,9%	2,9%	4,6%
PRIVE	ENS 2D	AGREGE	0,6%	1,8%	1,6%
PRIVE	ENS 2D	CERTIFIE	4,3%	3,8%	3,0%
PRIVE	ENS 2D	CH.ENS.EPS	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	M.A.	2,2%	2,5%	2,3%
PRIVE	ENS 2D	P.L.P.	2,6%	3,3%	2,0%
PRIVE	ENS 2D	PEGC	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	PROF.EPS	5,9%	6,4%	4,9%
SOUS TOTAL		ENS 2D	3,7%	3,5%	2,8%
TOTAL		PRIVE	3,8%	3,9%	3,4%

Source : Entrepôt de données BSA

TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PRIVE SOUS CONTRAT

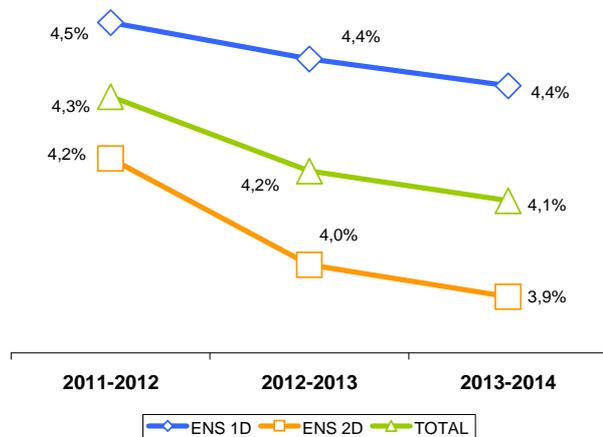


Les personnels enseignants du secteur public

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PUBLIC	ENS 1D	ADCT 1D	0,0%	0,0%	0,0%
PUBLIC	ENS 1D	INSTIT	5,4%	5,5%	5,8%
PUBLIC	ENS 1D	PROF.ECOLE	4,6%	4,6%	4,4%
SOUS TOTAL		ENS 1D	4,5%	4,4%	4,4%
PUBLIC	ENS 2D	A.E.	8,8%	12,3%	15,8%
PUBLIC	ENS 2D	ADCT 2D	0,0%	0,0%	0,0%
PUBLIC	ENS 2D	AGREGE	3,4%	3,2%	2,7%
PUBLIC	ENS 2D	CERTIFIE	4,9%	4,8%	4,6%
PUBLIC	ENS 2D	CH.ENS.EPS	11,3%	9,4%	10,8%
PUBLIC	ENS 2D	CHAIRE SUP	2,1%	1,9%	0,6%
PUBLIC	ENS 2D	M.A.	4,6%	4,8%	4,9%
PUBLIC	ENS 2D	P.L.P.	4,0%	4,5%	4,3%
PUBLIC	ENS 2D	PEGC	11,0%	9,8%	9,5%
PUBLIC	ENS 2D	PROF.EPS	4,7%	4,5%	4,8%
PUBLIC	ENS 2D	PROF.CONTR	2,0%	2,3%	2,3%
PUBLIC	ENS 2D	VACATAIRE	0,2%	0,4%	0,1%
SOUS TOTAL		ENS 2D	4,2%	4,0%	3,9%
TOTAL		PUBLIC	4,3%	4,2%	4,1%

Source : Entrepôt de données BSA

TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC



A CT 1D et 2D = Contractuels admissibles du secteur privé sous contrat

ADCT 2D et ADCT 1D = Contractuels admissibles du secteur privé sous contrat

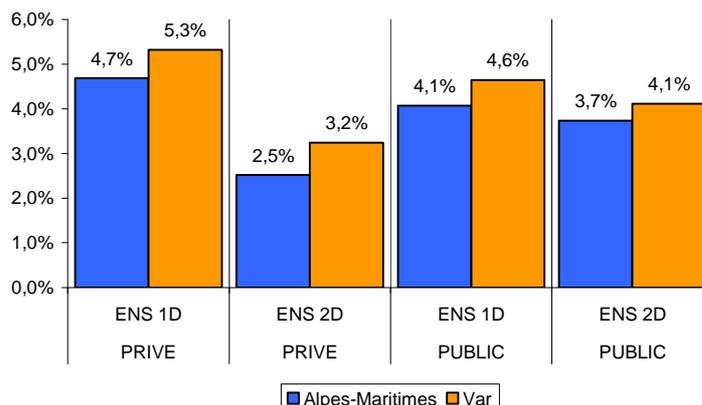
Le taux d'absentéisme moyen des enseignants est globalement de 4 % pour les secteur public et privé confondus (-0.1 pt) durant l'année scolaire 2013-2014. Ce taux est de 3.4% dans le secteur privé sous contrat (-0.4 pt) et atteint 4.1% (-0.06 pt) dans le secteur public.

Taux d'absentéisme des enseignants par département

Comme nous l'avons vu plus haut, les taux d'absentéisme sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes depuis 3 ans.

Cette situation s'observe chez les enseignants quel que soit le niveau d'enseignement ou le secteur.

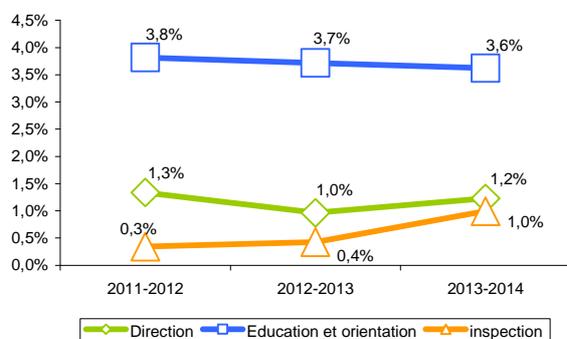
TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS PAR DPT en 2013-2014



Source : Entrepôt de données BSA

Les DIEO

TAUX D'ABSENTEISME DES PERSONNELS DE DIRECTION, D'INSPECTION, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION



Le taux d'absentéisme des personnels d'éducation et d'orientation est plus proche de celui des enseignants du second degré que celui des autres corps dans cette catégorie.

Il atteint 3,6% en 2013-2014 (3,9% chez les enseignants du second degré du secteur public) et diminue de 0,1 pt par rapport à 2012-2013.

Les taux d'absentéisme chez les personnels de direction et d'inspection restent très bas.

Les personnels ATSS et ITRF

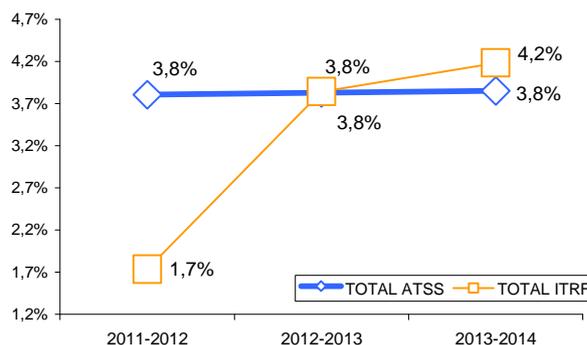
Catégorie	Fonction Libellé Long	2011-2012	2012-2013	2013-2014
ATSS	personnels administratifs	3,4%	3,4%	3,6%
	personnels de laboratoire	4,2%	0,0%	0,0%
	personnels médico-sociaux	4,2%	5,7%	4,6%
	personnels ouvriers et de service	8,4%	4,5%	5,5%
	personnels techniques	0,8%	1,0%	2,0%
	TOTAL ATSS	3,8%	3,8%	3,8%
	TOTAL ITRF	1,7%	3,8%	4,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Suite à l'augmentation très significative du nombre de personnels ITRF depuis la modification de cette catégorie en 2012-2013, on note une normalisation des taux d'absentéisme des personnels de celle-ci.

Les taux d'absentéisme des personnels ATSS (3,8%) et ITRF (4,2%) sont légèrement supérieurs à la moyenne académique (3,7%).

TAUX D'ABSENTEISME DES PERSONNELS ATSS ET ITRF



Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absent au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus

Secteur	Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	32,9%	34,8%	33,1%
PRIVE	ENS 2D	37,2%	39,0%	37,1%
SOUS TOTAL PRIVE		36,0%	37,8%	35,9%
PUBLIC	Assistance éducative et autres contractuels	14,3%	14,4%	13,8%
PUBLIC	ATSS	41,2%	34,6%	38,3%
PUBLIC	DIEO	27,2%	25,0%	25,0%
PUBLIC	ENS 1D	48,2%	45,4%	47,4%
PUBLIC	ENS 2D	49,6%	44,8%	46,8%
PUBLIC	ITRF	33,9%	40,5%	42,8%
SOUS TOTAL PUBLIC		44,1%	40,5%	42,3%
MOYENNE ACADEMIQUE		43,4%	40,2%	41,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Durant l'exercice 2013-2014, 41.8% des personnels ont été au moins une fois absents pour raison de santé. Ce taux est dans la moyenne des taux observés les années précédentes.

La fréquence des absences pour maladie est plus élevée parmi la population enseignante (47.4% dans le 1^{er} degré et 46.8% dans le second degré).

Répartition des absences par motif

Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motifs	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2012-2013 2013-2014
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	5,8%	5,1%	6,0%	+0,9 pts
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)	2,0%	1,6%	1,5%	-0,1 pts
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	16,9%	16,5%	16,4%	-0,1 pts
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	2,9%	3,1%	3,0%	-0,1 pts
CONGE D'ADOPTION	0,2%	0,1%	0,1%	-0,1 pts
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	47,9%	50,3%	50,5%	+0,1 pts
CONGE DE MATERNITE	19,8%	19,2%	18,2%	-1,1 pts
CONGE DE PATERNITE	0,7%	0,6%	0,6%	+0,0 pts
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	0,3%	0,3%	0,6%	+0,3 pts
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	0,0%	0,0%	0,1%	+0,1 pts
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	0,0%	0,0%	0,1%	+0,1 pts
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	1,2%	1,2%	1,1%	-0,2 pts
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	2,2%	1,8%	1,9%	+0,1 pts
	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : Entrepôt de données BSA

Les congés de maladie ordinaires représentent la moitié (50.5%) de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé.

La part relative de chaque motif n'évolue guère hormis :

- CLD non imputables au service : +0.9 pt
- Congés pour maternité : - 1.1 pts

Congés pour raison de santé : durée moyenne

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	5,5	1,4	0,5	2,7	10,1
PUBLIC	ENS	7,6	3,7	0,4	3,4	15,0
PUBLIC	NONENS	4,6	1,6	0,5	1,5	8,1
2013-2014		6,8	3,1	0,4	3,0	13,3

Source : Entrepôt de données BSA

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 13.3 jours en 2013-2014 contre 13.5 jours l'année scolaire précédente.

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	6,5	1,5	0,3	3,2	11,5
PUBLIC	ENS	7,5	3,7	0,4	3,6	15,2
PUBLIC	NONENS	4,8	1,3	0,4	1,5	8,0
2012-2013		6,9	3,0	0,4	3,2	13,5

Source : Entrepôt de données BSA

LES FLUX DE PERSONNELS

Les départs définitifs dans le secteur public

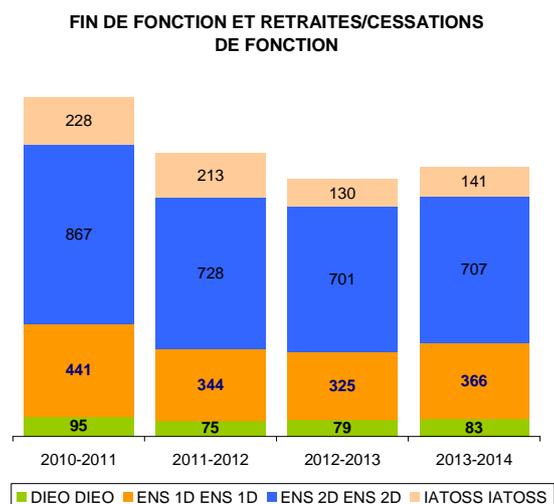
Evolution par catégorie

Catégorie	Fins de fonction et retraites	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
DIEO	Fin de fonction dans l'académie	42	39	35	46	31,4%
	Retraites ou cessation de fonction	53	36	44	37	-15,9%
	Sous total DIEO	95	75	79	83	5,1%
ENS 1D	Fin de fonction dans l'académie	110	130	111	140	26,1%
	Retraites ou cessation de fonction	331	214	214	226	5,6%
	Sous total ENS 1D	441	344	325	366	12,6%
ENS 2D	Fin de fonction dans l'académie	370	372	325	368	13,2%
	Retraites ou cessation de fonction	497	356	376	339	-9,8%
	Sous total ENS 2D	867	728	701	707	0,9%
IATOSS	Fin de fonction dans l'académie	75	97	26	33	26,9%
	Retraites ou cessation de fonction	153	116	104	108	3,8%
	Sous total IATOSS	228	213	130	141	8,5%
TOTAL		1631	1360	1235	1297	5,0%
DONT RETRAITES et CESS. FONCTION		1034	722	738	710	-3,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des retraites et des fins de fonction (essentiellement les départs au mouvement inter-académique, dans un TOM ou en détachement) progresse globalement de 5% en 2013-2014 pour atteindre 1297 malgré une diminution du nombre de retraites (-3.8%).

Le volume des retraites, après avoir légèrement progressé en 2012-2013, reprend sa chute amorcée depuis 2010.

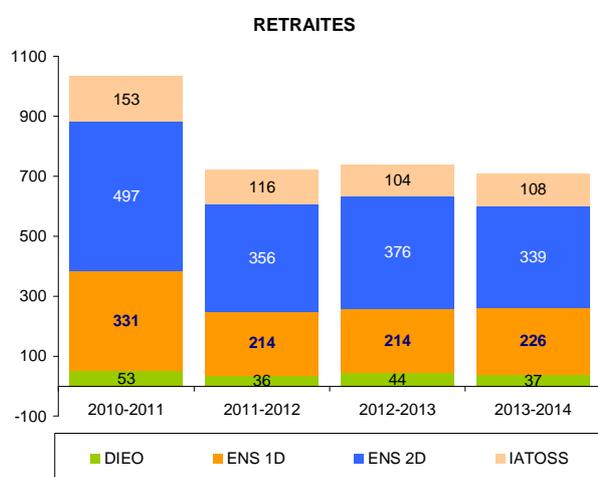


Historique des retraites et cessations de fonction par catégories de personnels

La baisse globale des retraites et cessations de fonctions (-3.8%) provient essentiellement des moindres départs à la retraite qui représentent 91% de l'ensemble. Cette tendance ne concerne cependant pas toutes les catégories de personnels puisque les enseignants du premier degré voient le volume de ses nouveaux retraités progresser.

La réglementation concernant la retraite des mères de 3 enfants a eu un effet accélérateur en 2010-2011, surtout chez cette catégorie de personnels chez qui on constate, depuis, une régulation des départs en retraite.

Il faut noter une progression de 62.5% des Indemnités pour départ volontaire, notamment chez les enseignants du second degré (9 en 2014 pour 5 en 2013).



Départs en retraite, âge et genre

L'âge moyen de départ à la retraite (60.9 ans) se stabilise après la hausse continue de dernières années. Les hommes continuent de partir un peu plus tard que les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes est de 0.7 année en 2013-2014.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du 1^{er} degré est de 58.8 ans. Cela s'explique par le fait que les instituteurs et les professeurs des écoles justifiant d'au moins 15 ans de service en qualité d'instituteurs bénéficient de conditions particulières.

Source : Entrepôt de données BSA

Motifs	Catégories de personnels	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
Abandon, démission	ATSS	2	4	0	3	-
	ENS 1D	8	5	6	6	0,0%
	ENS 2D	4	8	10	9	-10,0%
	ITRF	0	0	0	0	-
	Sous total	14	17	16	18	12,5%
autres	ATSS	2	4	4	3	-25,0%
	DIEO	0	1	1	1	0,0%
	ENS 1D	10	9	7	9	28,6%
	ENS 2D	17	15	13	15	15,4%
	ITRF	3	0	1	2	100,0%
	Sous total	32	29	26	30	15,4%
IDV	ATSS	3	1	0	1	-
	ENS 1D	2	5	3	3	0,0%
	ENS 2D	10	14	5	9	80,0%
	ITRF	1	0	0	0	-
	Sous total	16	20	8	13	62,5%
Licenciement, radiation, révocation	ATSS	1	0	0	2	-
	DIEO	0	0	0	0	-
	ENS 1D	1	0	3	0	-100,0%
	ENS 2D	1	0	3	1	-66,7%
	Sous total	3	0	6	3	-50,0%
Retraites	ATSS	128	89	87	86	-1,1%
	DIEO	53	35	43	36	-16,3%
	ENS 1D	310	195	195	208	6,7%
	ENS 2D	465	319	345	305	-11,6%
	ITRF	13	18	12	11	-8,3%
	Sous total	969	656	682	646	-5,3%
TOTAL		1034	722	738	710	-3,8%

Catégorie	Genre	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
DIEO	Hommes	61,9	62,0	62,6	62,6	0,0%
	Femmes	59,7	61,6	62,7	63,0	0,5%
	TOTAL	61,1	61,8	62,7	62,8	0,2%
ENS 1D	Hommes	57,2	58,8	58,9	59,0	0,3%
	Femmes	56,1	58,0	58,8	58,5	-0,5%
	TOTAL	56,3	58,2	58,8	58,6	-0,3%
ENS 2D	Hommes	61,2	61,9	61,9	62,2	0,5%
	Femmes	58,3	61,5	61,3	61,7	0,6%
	TOTAL	59,2	61,7	61,6	61,9	0,6%
IATOSS	Hommes	60,9	60,2	62,2	61,6	-1,0%
	Femmes	59,0	61,0	62,1	62,0	-0,2%
	TOTAL	59,4	60,8	62,1	61,9	-0,3%
total		58,4	60,5	60,9	60,9	0,0%
Total Hommes		60,3	61,1	61,3	61,4	0,1%
Total Femmes		57,7	60,2	60,7	60,7	-0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

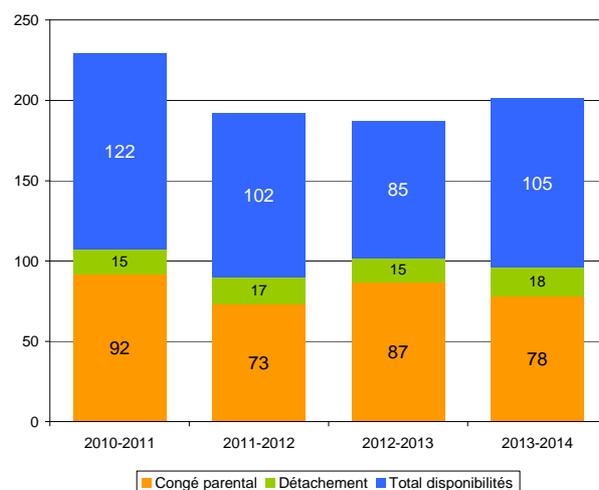
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)

Départs provisoires par catégorie de personnel

Catégories	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014	Répartition 2013-2014
ATSS ITRF	12	13	10	13	30,0%	6,5%
Direction, Inspection, Education, Orientation	6	4	1	0	-100,0%	0,0%
ENS 1D	111	96	97	111	14,4%	55,2%
ENS 2D	100	79	79	77	-2,5%	38,3%
TOTAL	229	192	187	201	7,5%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Départs provisoires - Evolution par motif



Départs provisoires par motif

Le volume global des départs provisoires progresse de 7.5% par rapport à l'année scolaire 2012-2013. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation du volume des disponibilités (qu'elles soient de droit +14 ou sur demande +10).

Les congés parentaux suivent la même évolution que les congés pour maternité (cf. partie consacrée aux congés).

Motifs	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014	Répartition 2013-2014
Congé parental	92	73	87	78	-10,3%	38,8%
Détachement	15	17	15	18	20,0%	9,0%
Disponibilité de droit	51	42	35	49	40,0%	24,4%
Disponibilité d'office	5	5	4	1	-75,0%	0,5%
Disponibilité pour études	2	1	1	0	-100,0%	0,0%
Disponibilité sur demande	64	54	45	55	22,2%	27,4%
Total disponibilités	122	102	85	105	23,5%	52,2%
TOTAL	229	192	187	201	7,5%	100,0%

CHAPITRE 4

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	81
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	83
Enseignants du premier degré	83
Enseignants du second degré	83
Accompagnement des parcours professionnels	84
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)	84
Le droit individuel à la formation	85
La formation professionnelle	86
Personnels enseignants du premier degré	86
Personnels enseignants du second degré	88
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	89
Personnels d'encadrement	89
Congés de formation	90

LES PERSONNELS A BESOINS PARTICULIERS

Conformément au projet académique 2010-2014 - défi 5 – axe 3 – action 2 « accompagner les personnels à besoins particuliers », les actions mises en œuvre sont axées sur :

- l'institution d'un organe collégial présidé par la Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines et regroupant le D.A.P.I. (Directeur de l'Action Pédagogique et des Inspections), les chefs de service de gestion des personnels concernés, la chef du service de la formation tout au long de la vie, les doyens des corps d'inspection, les médecins de prévention, le CMC - correspondant académique handicap et, si besoin, l'assistante sociale CT ou d'autres experts, permettant un examen globalisé de la situation des personnels à besoins particuliers, une analyse partagée des mesures à entreprendre ainsi qu'une évaluation des mesures entreprises ;
- l'identification externe des acteurs concernés par l'accompagnement à travers la diffusion d'un power point et sa présentation lors de différentes réunions (groupe des personnels de direction, réunion des coordonnateurs de bassin...);
- la formalisation des procédures et mesures retenues à travers la systématisation de conventions individualisées d'accompagnement professionnel intégrant un volet formation.

Catégories de personnels	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Répartition	Variation
Administratifs	16	18	34	17,7%	16
Infirmières / assistantes sociales	0	1	1	0,5%	0
Agrégés	7	4	9	4,7%	5
Certifiés	63	63	87	45,3%	24
PLP	16	18	22	11,5%	4
P EPS	6	5	7	3,6%	2
PEGC	3	2	2	1,0%	0
CPE	3	3	6	3,1%	3
Contractuels enseignants	2	10	24	12,5%	14
Maîtres auxiliaires	3	0		0,0%	0
COP	0	1	0	0,0%	-1
AED	1	0	0	0,0%	0
TOTAL	120	125	192	100,0%	67

Source PÔLE RH - Service de gestion des affaires sociales et transversales

Le nombre de signalements a progressé de 50% en 2012-2013 et même doublé en 4 ans (88 en 2010-2011).

La répartition des signalements par catégories de personnels est relativement stable.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Evolution par tranche d'âge

répartition par âge	BOE 2012-2013	BOE 2013-2014	Variation entre 2012-2013 et 2013-2014	Répartition 2013-2014
18-24 ans	4	4	0,0%	0,1%
25-39 ans	151	207	37,1%	20,5%
40-59 ans	576	669	16,1%	71,8%
60 ans et plus	67	122	82,1%	7,5%
Total	798	1002	25,6%	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant.» (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 3,06 %, en progression constante et supérieur à la moyenne nationale.

Evolution par catégorie

Les formations proposées aux personnels d'encadrement dans le cadre du PAF facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

Le nouveau plan pluriannuel 2013-2015 fixe un objectif d'exemplarité au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Catégories	2012-2013	2013-2014	Variation	Répartition
Enseignants 1D privé	2	1	-1	0,1%
Enseignants 1D public	150	167	17	16,7%
Enseignants 2D privé	7	12	5	1,2%
Enseignants 2D public	407	425	18	42,4%
ATSS / ITRF	131	137	6	13,7%
Contrats aidés	101	260	159	25,9%
Total	798	1002	204	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Répartition par genre

BOE 2013-2014	H	F	TOTAL	% Femmes
Enseignants 1D	31	137	168	81,5%
Enseignants 2D	148	289	437	66,1%
Direction, Inspection, Education ou orientation	0	0	0	-
ATSS / ITRF	61	76	137	55,5%
Contrats aidés	16	244	260	93,8%
Total	256	746	1002	74,5%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

La répartition hommes / femmes est particulièrement marquée dans le cadre des recrutements de contrats aidés avec une représentation féminine largement majoritaire.

Le taux de féminisation global est de 74,8% ce qui est relativement conforme au taux de féminisation de la population de référence (71,2%).

Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Périodes	ATSS		Enseignants du 1er degré	enseignants du second degré, personnels d'éducation et d'orientation		TOTAL
	cat B	cat C		ENS	EDU et COP	
2011-2012	1	3	2	7		13
2012-2013	3	3	3	1		10
2013-2014	1	2	0	7		10

7 recrutements dans le second degré dont 1 dans l'enseignement privé.

Source : Correspondant Handicap

L'obligation d'emploi à l'égard des travailleurs en situation de handicap et des autres catégories de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif global concerné.

Des pénalités financières sont mises en œuvre en cas de non respect des objectifs ministériels fixés.

Les contraintes de recrutement sur les emplois d'enseignant sont la maîtrise et les besoins disciplinaires académiques. S'agissant des candidatures sur des fonctions administratives (SAENES et ADJAENES), le nombre de candidatures sur les fonctions administratives est relativement important par rapport au nombre de postes offerts.

La campagne d'information sur ce recrutement est consultable en ligne sur le site de l'académie et auprès des partenaires, essentiellement les Cap emploi et Pôle Emploi. Un travail d'information sur les métiers proposés au recrutement et de présélection des dossiers se fait en collaboration avec ces partenaires.

Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

Présentation du dispositif

Catégories de personnels	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Auxiliaires de vie professionnelle	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du public	X	X	AED en qualité d'assistance humaine pour apporter un soutien logistique et/ou assurer la sécurité des élèves	X	X
Enseignants du privé	X	X	Agent recruté pour l'accompagnement des activités professionnelles en milieu professionnel	X	
ATSS	X	X			

Les mesures d'accompagnement et d'aides matérielles ou de formation pour les personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap sont largement diffusées. Cela permet de mettre en place les aménagements raisonnables des postes de travail au titre du maintien dans l'emploi. Les demandes sont formalisées par l'intéressé(e). Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandées au supérieur hiérarchique. Les demandes sont analysées au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Répartition de la dépense par type d'aide

Le budget alloué dans le cadre de la convention MEN-FIPHFP signée pour la période 2013-2015 permet à l'employeur de répondre aux besoins exprimés par les agents et de prendre les mesures appropriées pour permettre aux agents en situation de handicap d'accéder à un emploi public ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer et d'y progresser.

Types d'aide	Dépense
Aménagements des postes de travail	30 648,08
Aides versées pour améliorer les conditions de	28 614,33
Formations	7 786,00
Total	67 048,41

Accompagnement des personnels par une assistance humaine

Corps	Nombre de personnes concernées					Moyenne horaire accordée en 2011-2012
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation	
1 ^{er} degré	1	1	3	3	0	12
2nd degré	4	10	9	9	0	17,5
Total	5	11	12	12	0	

Pour certains types de handicap lourds, tels que les handicaps moteurs ou sensoriels, la mise à disposition d'une assistance humaine peut être une aide appropriée pour accompagner les personnels dans leur activité professionnelle.

L'assistance humaine peut varier selon le type de handicap. Il est important de préciser que l'assistant ne se substitue pas à la personne handicapée, il apporte uniquement un appui matériel. A titre d'exemple, l'assistance peut notamment porter sur l'écriture au tableau, la manipulation d'objets, de documents ou d'appareils, la lecture de copies et la recherche de documents, l'aide aux déplacements ou contribuer à assurer la surveillance des élèves.

Une commission académique de recrutement est chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

Priorités médicales dans le cadre des mutations

Personnels enseignants du premier degré

	2012			2013			2014		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1478	1561	3039	1540	1484	3024	1535	1547	3082
Nombre de personnels mutés	491	644	1135	568	508	1076	624	770	1394
Priorités médicales accordées (personnes)	56	58	114	59	69	128	55	51	106
% priorités médicales/participants	3,8%	3,7%	3,8%	3,8%	4,6%	4,2%	3,6%	3,3%	3,4%

Source : DSDEN 06 et 83 - Division des personnels enseignants

La part des personnels participant au mouvement et ayant bénéficié d'une priorité médicale est de 3.4%. 106 priorités médicales ont été accordées en 2014 ce qui correspond à 3.4% du nombre de participants. Ce taux est en baisse par rapport au mouvement 2013 (-0.8 pt) surtout dans le Var (-1.3 pts).

Personnels enseignants du second degré

Le nombre de demandes de bonifications au titre des situations de handicap est en diminution.

Le nombre de priorités médicales accordées est stable par rapport à 2013.

Elles représentent 43.1% des demandes contre 40% en 2013

	2012	2013	2014
Nombre de participants	2193	2206	2233
Nombre de demandes	143	150	137
Priorités médicales accordées (personnes)	64	60	59
% priorités médicales/participants	2,9%	2,7%	2,6%
% priorités médicales/demandes	44,8%	40,0%	43,1%

Source : PÔLE RH - Service de gestion des affectations des personnels enseignants

Les bonifications ne sont attribuées que lorsqu'elles sont justifiées au regard des vœux formulés.

A noter des bonifications plus souvent accordées sur des vœux de type "commune" ou des vœux géographiques, les bonifications accordées sur des vœux de type "zone de remplacement" ne permettant pas d'améliorer la situation des personnels, notamment lorsqu'ils bénéficient d'un aménagement de poste.

Personnels ATSS

Priorités médicales accordées aux personnels administratifs			
Catégorie	2011-2012	2012-2013	2013-2014
AA	3	3	0
SAENES	6	6	9
ADJAENES	3	3	0
TOTAL	12	12	9

Source : DGP gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

9 priorités médicales ont été accordées contre 12 les années précédentes.

LE DISPOSITIF DES POSTES ADAPTES ET DES ALLEGEMENTS DE SERVICE

Enseignants du premier degré

Années scolaires	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2011-2012	13	2	7	9	33	14
2012-2013	15	2	9	11	33	15
2013-2014	11	1	9	10	36	16

Source : DSDEN06 et 83

On note une diminution du nombre total de demandes de postes adaptés (courte ou longue durée).

Le nombre d'agents affectés est stable (PACD -1 ; PALD +1).

Concernant les allègements de service, le nombre de demandes satisfaites est stable.

ALLEGEMENTS DE SERVICE								
	nbre de demandes		nbre de demandes satisfaites		taux de demandes satisfaites		total quotité d'allègement octroyée en ETP	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
1er degré	43 (*)	57	39	39	91%	68%	10,4	10,4

(*) donnée réactualisée

Source / correspondant handicap académique

Enseignants du second degré

Années scolaires	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2011-2012	17	4	8	12	38	23
2012-2013	23	6	11	17	34	18
2013-2014	20	2	17	19	27	18

Source : PÔLE RH - Service de gestion des affaires sociale et transversales

Le nombre d'affectations en poste adapté a progressé de +5.7% (PALD +2 ; stabilité des affectations en PACD).

Le nombre de demandes d'allègement de service satisfaites a également progressé +29.3%.

ALLEGEMENTS DE SERVICE								
	nbre de demandes		nbre de demandes satisfaites		taux de demandes satisfaites		total quotité d'allègement octroyée en ETP	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
2nd degré	92	98	41	53	45%	54%	6,8	8,8

Source / correspondant handicap académique

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels. En tant que nouvel outil de la formation professionnelle tout au long de la vie, le Droit Individuel à la Formation renforce l'accompagnement des parcours professionnels.

84 entretiens de conseil en mobilité carrière

15 dossiers de DIF accordés pour accompagner une mobilité

Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)

Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

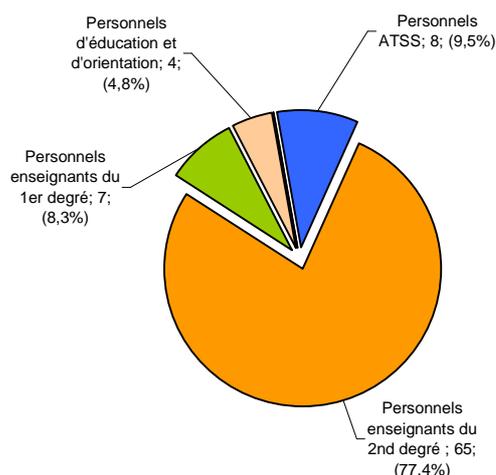
Les entretiens individuels

On constate une majorité d'entretiens réalisés au profit des enseignants du 2nd degré qui s'interrogent sur l'évolution ou la gestion de leur fin de carrière.

L'augmentation des demandes au titre des difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou de situation de handicap est significative.

Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité du CMC.

**Entretiens individuels en 2013-2014
répartition des personnels reçus par catégorie**



Le droit individuel à la formation

L'harmonisation au niveau académique de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation s'effectue au sein d'une procédure commune d'examen des projets professionnels des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degré, d'éducation et d'orientation et des personnels administratifs et contractuels (calendrier commun, dossier unique de formulation de descriptif du projet, critères communs d'analyse des dossiers par le groupe d'experts).

	2012-2013		2013-2014	
	Demands formulées	Demands accordées	Demands formulées	Demands accordées
1er degré	28	8 hors PAF	43	6
2nd degré	19	4 hors PAF	27	5
ATSS	4	2 dans le PAF	5	0
Contractuels	2	1 dans le PAF	7	2
personnel de direction	1		0	0
Ensemble	54	15	82	15

82 demandes de DIF ont été formulées durant l'année scolaire 2013-2014 contre 54 l'année scolaire précédente. Les demandes des enseignants, notamment du premier degré, ont fortement augmenté.

*Source : SAPRH/SFTLV- tableau de bilan annuel sur le DIF.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnels enseignants du premier degré

Evolutions

Académie	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	8 224	7 075	-14,0%
Candidats retenus	7 193	6 023	-16,3%
Stagiaires présents	5 588	5 358	-4,1%
Présents / Retenus	77,7%	89,0%	+11,3pt(s)
Stagiaires assidus	5 123	5 093	-0,6%
Assidus / Présents	91,7%	95,1%	+3,4pt(s)

Alpes-Maritimes	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	3 830	3 440	-10,2%
Candidats retenus	2 860	2 474	-13,5%
Stagiaires présents	2 380	2 305	-3,2%
Présents / Retenus	83,2%	93,2%	+10,0pt(s)
Stagiaires assidus	2 199	2 172	-1,2%
Assidus / Présents	92,4%	94,2%	+1,8pt(s)

Var	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	4 394	3 635	-17,3%
Candidats retenus	4 333	3 549	-18,1%
Stagiaires présents	3 208	3 053	-4,8%
Présents / Retenus	74,0%	86,0%	+12,0pt(s)
Stagiaires assidus	2 924	2 921	-0,1%
Assidus / Présents	91,1%	95,7%	+4,5pt(s)

On dénombre 7075 candidatures pour l'ensemble de l'académie. Ce nombre est en diminution de -14% par rapport à celui de l'an dernier (8224 candidatures).

Le nombre de candidats retenus diminue dans une proportion comparable (-16.3%).

Le maintien du nombre de stagiaires présents (-4.1%) et du nombre de stagiaires assidus (-0.6%) ont pour effet une progression du taux de présence (+11.3 pts) et du taux d'assiduité (+3.4 pts).

Activité par typologie d'action de formation

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	5	6,1%	420	12,2%	420	17,0%	5 673	52,1%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	6	7,3%	127	3,7%	127	5,1%	244	2,2%
ADAPTATION A L'EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	2	2,4%	156	4,5%	24	1,0%	48	0,4%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	57	69,5%	2055	59,7%	1331	53,8%	3 435	31,5%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	3	3,7%	53	1,5%	53	2,1%	445	4,1%
FORMATION DIPLOMANTE	1	1,2%	102	3,0%	20	0,8%	36	0,3%
ELABORATION DES RESSOURCES	3	3,7%	161	4,7%	161	6,5%	278	2,6%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	5	6,1%	366	10,6%	338	13,7%	736	6,8%
Total	82	100,0%	3440	100,0%	2474	100,0%	10895	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	14	6,5%	727	20,0%	727	20,5%	4 880	53,4%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	6	2,8%	69	1,9%	69	1,9%	108	1,2%
ADAPTATION A L'EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	39	18,1%	154	4,2%	154	4,3%	215	2,4%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	78	36,3%	1519	41,8%	1441	40,6%	2145	23,5%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	7	3,3%	117	3,2%	117	3,3%	434	4,7%
ELABORATION DES RESSOURCES	25	11,6%	387	10,6%	387	10,9%	458	5,0%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	28	13,0%	346	9,5%	338	9,5%	513	5,6%
CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	18	8,4%	316	8,7%	316	8,9%	390	4,3%
Total	215	100,0%	3635	100,0%	3549	100,0%	9143	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon les types de public concernés

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	62	75,6%	2687	78,1%	1721	69,6%	8 903	81,7%
MAITRE FORMATEUR	3	3,7%	202	5,9%	202	8,2%	455	4,2%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	1	1,2%	70	2,0%	70	2,8%	194	1,8%
PERSONNEL DE L'ASH	4	4,9%	168	4,9%	168	6,8%	131	1,2%
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE, REEDUCATEUR	2	2,4%	106	3,1%	106	4,3%	219	2,0%
DIRECTEUR D'ECOLE	3	3,7%	96	2,8%	96	3,9%	763	7,0%
AUTRES PUBLICS	7	8,5%	111	3,2%	111	4,5%	230	2,1%
Total 2013-2014	82	100,0%	3440	100,0%	2474	100,0%	10895	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	175	81,4%	2704	74,4%	2618	73,8%	7 617	83,3%
MAITRE FORMATEUR	3	1,4%	97	2,7%	97	2,7%	87	1,0%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	7	3,3%	128	3,5%	128	3,6%	191	2,1%
FORMATEUR ANIMATEUR TICE	5	2,3%	171	4,7%	171	4,8%	159	1,7%
PERSONNEL DE L'ASH	4	1,9%	109	3,0%	109	3,1%	151	1,7%
DIRECTEUR D'ECOLE	10	4,7%	268	7,4%	268	7,6%	745	8,1%
IEN 1ER DEGRE	2	0,9%	23	0,6%	23	0,6%	20	0,2%
AUTRES PUBLICS	9	4,2%	135	3,7%	135	3,8%	173	1,9%
Total 2013-2014	215	100,0%	3635	100,0%	3549	100,0%	9143	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon le type de candidature

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	1423	41,4%	457	18,5%	416	18,0%
sans appel à candidature	2017	58,6%	2017	81,5%	1889	82,0%
Total	3440	100,0%	2474	100,0%	2305	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	154	4,2%	68	1,9%	63	2,1%
sans appel à candidature	3481	95,8%	3481	98,1%	2990	97,9%
Total	3635	100,0%	3549	100,0%	3053	100,0%

Source : EGIDE

Personnels enseignants du second degré

Evolutions sur trois années

2ND DEGRE 2013-2014	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution 2012-2013 2013-2014
Candidats	28 184	27 638	29 938	8,3%
Candidats retenus	25 670	25 221	26 773	6,2%
Stagiaires présents	15 713	15 529	23 170	49,2%
Présents / Retenus	61,2%	61,6%	86,5%	+0,2 pt(s)
Stagiaires assidus	13 587	13 800	15 800	14,5%
Assidus / Présents	86,5%	88,9%	68,2%	-0,2 pt(s)

Activité par typologie d'action de formation

Comme l'année précédente, les formations liées au développement ou acquisitions nouvelles restent majoritaires dans l'ensemble des formations proposées.

2ND DEGRE 2013-2014	Modules réalisés		Candidats		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	135	14,9%	3550	11,9%	3187	11,9%	6999	26,1%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	32	3,5%	317	1,1%	313	1,2%	218	0,8%
ADAPTATION EVOLUTION PREVISIBLE METIERS	20	2,2%	1236	4,1%	1209	4,5%	615	2,3%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	515	56,8%	16892	56,4%	14810	55,3%	12819	47,8%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	87	9,6%	3908	13,1%	3360	12,5%	3083	11,5%
FORMATION DIPLOMANTE	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
ELABORATION DE RESSOURCES	19	2,1%	398	1,3%	397	1,5%	294	1,1%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	65	7,2%	2505	8,4%	2365	8,8%	1959	7,3%
CONCEPTION ET ORGANISATION FORMATION	33	3,6%	1132	3,8%	1132	4,2%	847	3,2%
Total	907	100,0%	29 938	100,0%	26 773	100,0%	26 834	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon le type de candidature

2ND DEGRE 2013-2014	Candidats		Candidats retenus		Stagiaires présents		Stagiaires assidus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
avec candidature individuelle	11762	39,3%	8662	32,4%	7250	31,3%	5048	31,9%
avec candidature collective	4952	16,5%	4921	18,4%	4716	20,4%	3155	20,0%
sans appel à candidature	13224	44,2%	13190	49,3%	11204	48,4%	7597	48,1%
Total	29938	100,0%	26773	100,0%	23170	100,0%	15800	100,0%

Source : EGIDE

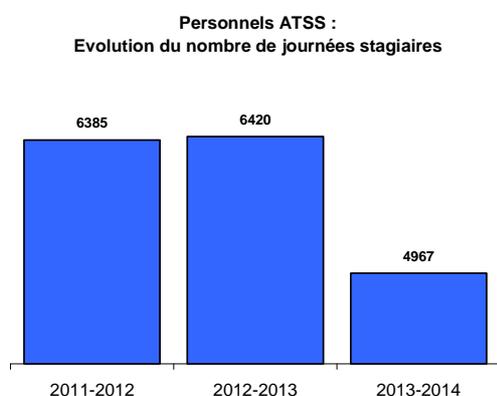
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Modules proposés et modules effectivement ouverts

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
NOMBRE DE MODULES PROPOSES	185	154	163
NOMBRE DE MODULES OUVERTS	157	137	106
Modules ouverts en %	85,0%	89,0%	65,0%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Evolution du nombre de journées stagiaires



Le nombre de journées stagiaires diminue du fait de la non réalisation de l'ensemble des modules mais aussi du fait d'un accroissement des départs en formation hors académie, moins nombreux mais plus spécialisés.

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Personnels d'encadrement

Nombre de modules de formation et nombre de jours de formation

Plan de formation	Nombre de modules				Jours de formation	
	catégoriel		inter-catégoriel			
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Formation statutaire 1er année	22	23	2	2	29,5	33,5
Formation continue	8	8	30	35	11	23
TOTAL	30	31	32	37	40,5	56,5

Modules de formation proposés et ouverts

	2012-2013	2013-2014
Nombre de modules proposés	65	68
Nombre de modules ouverts	62	62
Modules ouverts en %	95,4%	91,2%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

L'offre de formation des personnels d'encadrement est stable tant sur le plan de la formation statutaire d'entrée dans le métier que pour la formation continue.

Les formations sont mises en œuvre au niveau académique ou national. Quelques modules de formation hybrides ou à distance sont mis en place, qui s'appuient notamment sur les formations développées par l'ESEN après déclinaison au niveau académique. L'offre est complétée par les deux parcours de préparation aux concours de direction et d'inspection.

Congés de formation

Personnels enseignants du premier degré

	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Alpes-Maritimes	103	97	-6	13	13	0
Var	82	76	-6	10	10	0
ACADEMIE	185	173	-12	23	23	0

Source : DIPE 06 et 83

Le nombre de demandes d'un congé de formation a diminué de 6.5% par rapport à l'année scolaire 2012-2013.

Le nombre de congés accordés n'a pas évolué.

Personnels enseignants du second degré

Personnels enseignants titulaires

Corps	Nombre de congés demandés			Nombre de congés apportés		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Certifiés	661	725	64	29	25	-4
Agrégés	52	58	6	4	3	-1
PLP	56	53	-3	4	3	-1
PEGC	1	1	0	1	0	-1
COP	6	7	1	0	1	1
CPE	11	12	1	2	1	-1
PEPS	43	44	1	3	2	-1
TOTAL	830	900	70	43	35	-8

Source : DPE - Ce tableau intègre désormais les CPE.

Le nombre de demandes de congés de formation progresse en 2013-2014 pour atteindre 900.

81% des demandes sont formulées par des professeurs certifiés alors qu'ils représentent 63.4% des enseignants.

Personnels enseignants non-titulaires

Années	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2011-2012	16 mois	5	2
2012-2013	17 mois	5	5
2013-2014	17 mois	6	2

1 MAGE et un contractuel à durée déterminée ont obtenu un congé de formation de 8 mois pour préparer le CAPES.

Personnels ATSS

Congés de formation des personnels ATSS	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
AA	2	2		0	1	1		0
SAENES	2	2	1	0	1	1	1	0
ADJAENES	2	2		0	1	1		0
ATRF	1	1		0	1	1		0
INFIRMIERS		0	1	0				0
SOCIAL		0		0				0
AGENTS NON TITULAIRES	1	2		1	1	2		1
TOTAL	8	9	2	1	5	6	1	1

Source : Service de la formation tout au long de la vie

CHAPITRE 5

L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service social et la politique académique d'action sociale	92
Activité du service social en faveur des personnels	92
L'action sociale	94
La politique de prévention des risques professionnels	97
Le service de santé des personnels	97
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	98

LE SERVICE SOCIAL ET LA POLITIQUE ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par la Secrétaire générale adjointe-Directrice des ressources humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit dans le défi n°4 du projet académique, et spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

Activité du service social en faveur des personnels

Présentation du service social en faveur des personnels :

- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale et au rectorat),
- interventions en direction de l'ensemble des personnels présents sur chaque secteur : enseignants et non enseignants, actifs ou retraités,
- accueil téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous) quotidien,
- visites à domicile au bénéfice des personnels dans l'impossibilité de se déplacer, ou dans le cadre des enquêtes administratives,
- organisation et encadrement du service effectués par une Conseillère Technique de Service Social.

Rôle et fonctions des ASS en faveur des personnels :

Ils sont définis par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, et s'exercent dans plusieurs directions :

Aide et conseils aux personnels :

- examen des situations individuelles,
- information et orientation,
- fonction de médiateur entre les agents et les services (internes ou hors éducation nationale).

Participation à la politique sociale de l'administration :

- interventions à l'initiative des personnels ou des services, pour toute demande « hors cadre » (avis sociaux dans le cadre des opérations de mouvement, d'octroi d'un temps partiel ou de réintégration anticipée, d'enquête avant passage à demi-traitement, etc.),
- liaison avec les services académiques ou ministériels pour certains personnels en difficulté de santé (accompagnement dans les démarches d'octroi de congés, régularisations d'absences non justifiées, enquêtes administratives en vue de l'attribution d'une majoration pour assistance constante d'une tierce personne, etc.),

Action sociale en faveur des personnels :

- participation à la mise en œuvre de la politique d'action sociale par une information et une orientation des bénéficiaires vers les différents interlocuteurs et dispositifs,
- instruction et présentation en commission départementale permanente d'action sociale des demandes d'aides exceptionnelles et de prêts,
- contribution à la politique sociale en faveur du logement, par un travail de liaison avec les gestionnaires logement et les DDCS dans le cadre de l'utilisation du contingent 'fonctionnaires', ou avec les associations spécialisées.

Caractéristiques des personnes accueillies

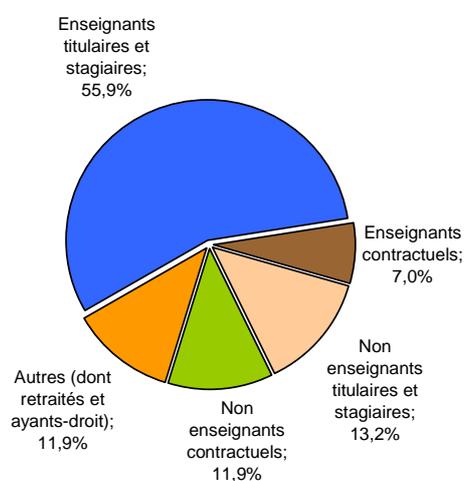
La part des personnels enseignants reste très largement majoritaire parmi les personnels stagiaires ou titulaires (80,84% au total). Elle est toutefois moindre parmi les personnels non titulaires (37,13%). Parmi ces derniers, les AED-AVS restent surreprésentés (44,78% des non titulaires).

Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistants de service social sont sollicités pour intervenir dans différents domaines :

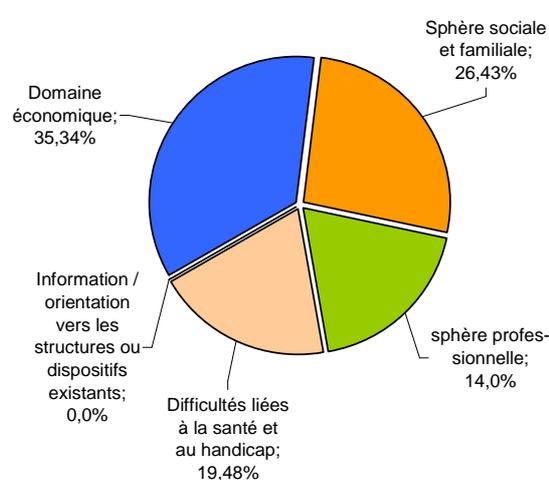
- Domaine économique : 35,3%
- Sphère sociale et familiale : 26,4%, dont près de la moitié restent des sollicitations liées à des difficultés de logement, problématique importante dans de nombreuses zones de l'académie
- Difficultés de santé et handicap : 19,5%
- Sphère professionnelle : 18,7%. Les motifs de sollicitation dans ce domaine sont variés: opérations de mouvement, renseignements quant aux droits statutaires, difficultés professionnelles.

STATUT DES PERSONNES RECUES EN 2013-2014



Source : service action sociale

MOTIFS D'INTERVENTION



Source : service action sociale

Le champ "Information/orientation vers les structures ou dispositifs existants" n'a pas été retenu en 2013-2014. Il est apparu plus pertinent d'inclure chaque acte professionnel de ce type dans le domaine d'intervention correspondant. Les augmentations constatées pour les domaines "social/familial" et "santé/handicap", dans lesquels les informations et réorientations en matière d'accès aux droits sont nombreuses, reflètent ce choix.

MOTIFS D'INTERVENTION	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Domaine économique	37,5%	42,9%	35,3%
Sphère sociale et familiale	22,4%	19,2%	26,4%
Sphère professionnelle	16,0%	14,0%	18,8%
Difficultés liées à la santé et au handicap	13,3%	11,3%	19,5%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	10,8%	12,6%	-
TOTAL	100%	100%	100%

L'action sociale

Les budgets

BOP 0214	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	450 254,4 €	462 215,4 €	460 033,4 €	-2 182,0 €
Hors titre 2	116 447,3 €	65 444,3 €	65 222,7 €	-221,6 €
Total	566 701,7 €	527 659,7 €	525 256,1 €	-2 403,6 €

A compter de 2012-2013, l'académie ne gère plus l'action sociale pour l'enseignement supérieur (BOP 0150) suite au passage aux Responsabilités Compétences Elargies (RCE) pour ces derniers.

BOP 0150	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	6 995,6 €		400,0 €	400,0 €
Hors titre 2	2 687,3 €		-	-
Total	9 682,8 €	0,0 €	400,0 €	400,0 €

La gestion des prestations sociales allouées aux personnels retraités de l'enseignement supérieur demeure toutefois de la compétence de l'Etat et relève des services académiques au titre du programme 150.

BOP 0139	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	21 795,9 €	19 489,3 €	15 543,9 €	-3 945,4 €
Hors titre 2	36 642,7 €	14 097,2 €	9 143,3 €	-4 953,9 €
Total	58 438,6 €	33 586,5 €	24 687,2 €	-8 899,3 €

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les prestations interministérielles

Dépenses PIM par type de prestation

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014 : 515,84€ Séjours enfants et 6802,58 € Enfants Handicapés, 124 jours subventionnés. Conformément aux années précédentes, le premier poste de consommation concerne les prestations en faveur des personnels ayant un (des) enfant(s) handicapé(s).

Les modalités de versement de cette prestation expliquent à elles seules cette prédominance (allocation mensuelle). La baisse de la consommation de crédits au titre des séjours, déjà constatée en 2013, semble se poursuivre.

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Séjours d'enfants	30 837,5 €	20 919,4 €	18 923,8 €	-9,5%
Enfants handicapés	204 181,4 €	209 417,1 €	219 676,8 €	4,9%
Total PIM	235 018,9 €	230 336,4 €	238 600,6 €	3,6%
Nombre de journées subventionnées	4 826	3 446	3 112	-9,7%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les bénéficiaires

La baisse constatée en 2013 de 32,4% est surtout liée à une modalité de comptage différente. En effet, il faut entendre par bénéficiaires de PIM, le nombre d'agents concernés : 265 agents pour 378 enfants. Toutefois, une diminution notable du nombre de demandes au titre des séjours d'enfants est enregistrée.

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Nombre de bénéficiaires PIM	392	265	240	-9,4%
dont Enfants Handicapés	176	106	112	5,7%
dont séjours d'enfants	216	159	128	-19,5%
Nombre de journées subventionnées	4 826	3 446	3 112	-9,7%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Aide sociale d'initiative académique (ASIA)

Dépenses ASIA

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Aide à l'installation	12 640,0 €	7 384,0 €	13 949,0 €	88,9%
Aides aux familles	32 805,5 €	42 031,1 €	45 832,8 €	9,0%
Autres prestations facultatives	7 440,0 €	4 003,8 €	3 938,0 €	-1,6%
Total	52 885,5 €	53 418,9 €	63 719,8 €	19,3%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Les crédits consommés au titre de l'aide académique à l'installation ont enregistré une importante augmentation (+88,9%).

Le recours aux aides à l'enfance et aux études reste prépondérant.

L'aide aux familles regroupe l'aide aux frais de garderie périscolaire et l'aide aux frais de restauration scolaire.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014 : 1425,46 € pour les aides aux familles.

Dépenses ASIA par types de prestation

Années civiles	2012	2013 (*)	2013 (**)	2014 (**)	Evolution
Installation	30	19	19	29	52,6%
Garde des jeunes enfants/restauration	211 enfants	172 enfants	177	239	35,0%
Aide au départ en retraite	11	9	9	5	-44,4%
Nombre de personnes concernées	252	200	205	273	33,2%

Suite à une modification des modalités d'interrogation du système d'information, une correction a été apportée au nombre d'agents concernés en 2013 : 205 au lieu de 149 mentionné dans le BSA 2012-2013.

(*) Nombre d'enfants concernés ; (**) Nombre d'agents concernés

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Le nombre d'agents bénéficiaires de l'aide académique à l'installation a progressé de 52,6% entre 2013 et 2014. La hausse de la consommation de crédits (à hauteur de 88,9%), met en évidence une augmentation du montant moyen d'aide.

Le nombre d'agents bénéficiaires de prestations relatives à l'enfance et aux études a augmenté fortement, bien que les dépenses correspondantes n'ont elles augmenté que de 9%. L'accès de nouveaux personnels bénéficiaires à cette prestation (QF supérieur à 11500), avec un taux de prise en charge moindre (30%), peut expliquer ce décalage.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014, 9 agents sont concernés au titre de la garde des jeunes enfants et de la restauration.

Bénéficiaires ASIA par catégories de personnels

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
1er degré	35	35	58	65,7%
2nd degré	51	38	71	86,8%
ATSS	96	75	59	-21,3%
Contractuels	19	18	19	5,6%
AED	40	39	61	56,4%
Autres (Retraités)	11	0	5	-
TOTAL	252	205	273	33,2%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

La part des personnels titulaires est prépondérante.

Le recours des personnels titulaires non enseignants aux ASIA a connu une baisse sensible entre 2013 et 2014.

Bénéficiaires ASIA par département

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
ALPES-MARITIMES	134	122	146	19,7%
VAR	118	83	127	53,0%
ACADEMIE	252	205	273	33,2%

On note une forte évolution des bénéficiaires dans le département du Var entre 2013 et 2014.

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Secours

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Evolution des secours	173 000 €	186 760 €	164 913 €	-11,7%
Nombre de bénéficiaires	176	187	174	6,3%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214, BOP 139 et BOP 150.

Le montant total de la consommation de crédits au titre des secours est en diminution de 11,7%.

Malgré la baisse constatée, le montant moyen d'aide de 947,78 €, au niveau académique, reste supérieur au montant national (697€).

Notre académie a souhaité, par le biais de ses commissions départementales, pouvoir soutenir ponctuellement, mais de manière très significative, des personnels en grande précarité. C'est dans notre académie que le montant maximum d'aide est le plus élevé.

Prêts

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Montant des prêts accordés	44 340,0 €	43 172,0 €	44 700,0 €	3,7%
Nombre de bénéficiaires	25	27	25	-7,4%
Montant moyen accordé	1 773,6 €	1 599,0 €	1 790,4 €	120%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214 et BOP 139.

Le montant moyen des prêts octroyés est supérieur aux années précédentes.

LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service de santé des personnels

Présentation

1182 visites de médecine de prévention

Le service de santé des personnels intervient pour tout personnel de l'éducation nationale dès lors que son état de santé et son activité professionnelle sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit d'un personnel.

En 2013-2014, l'académie disposait de deux médecins de prévention (un par département), d'un médecin-conseiller technique et d'une infirmière (conseillère technique).

Les visites médicales des personnels

En 2013-2014, 1182 visites ont été effectuées auprès des médecins de prévention. Ce nombre est en augmentation par rapport à celui constaté en 2012-2013.

Les personnes relevant d'une surveillance médicale particulière sont :

- les agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- les femmes enceintes,
- les agents réintégré après un congé long ou après 6 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire,
- les agents victimes d'un accident de service ou de trajet,
- les agents victimes de pathologies d'origine professionnelle.

Répartition des visites par typologie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution
Surveillance médicale particulière	879	670	491	-26,7%
Autres types de visites médicales	545	420	691	+64,5%
total de visites médicales	1424	1090	1182	+8,4%

(*) dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (T.M.S, C.M.R et R.P.S)

Répartition des visites par origine de la demande

	2011-2012	%	2012-2013	%	2013-2014	%
A la demande de l'intéressé	752	52,8%	603	55,3%	801	68%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	672	47,2%	487	44,7%	381	32%
Total	1424	100%	1090	100%	1182	100%

Surveillance médicale particulière Population concernée et nbre de visites	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Agents en situation de handicap	519	660	703	43
Femmes enceintes	635	886	782	-104
Agents réintégré après un CLM, CLD	238	188	121	-67
Victimes d'un accident de service ou de trajet	488	445	414	-31
Victimes de pathologies d'origine prof.	8	1	7	6
Population totale concernée par la surveillance médicale particulière	1888	2180	2027	-153
Visites effectuées	704	670	491	-179
Pourcentage	37,3%	30,7%	24,2%	

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Autres activités relevant de la médecine de prévention

Le nombre d'aménagement de poste ainsi que les études de poste de travail qui y sont liées ont progressé de +39.7% en 2013 (+73 aménagements de poste).

Activités de conseil auprès de l'administration	2011-2012	2012-2013	2013-2014	variation
Nombre d'aménagement de poste	97	184	257	+73
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	84	50	55	+5
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	8	1	3	+2
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	6	10	10	+0
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	153	375	478	+103
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	61	89	80	-9
Total activité	440	759	887	+128

Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

Le **décret 2011-774 du 28 juin 2011** a modifié le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Il a pour objectif de rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009. Il renforce et valorise les instances et les acteurs opérationnels intervenant dans le champ de la santé et sécurité au travail (Comités d'hygiène, de sécurité, agents chargés de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, agents chargés de fonctions d'inspection et médecins de prévention).

Il prévoit de nommer :

- un Assistant de Prévention (niveau de proximité) dans chaque service, dans le champ de compétence des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Nommé par le ou les chefs de service concerné, parmi les personnels placés sous leur autorité, il assiste et conseille le chef de service, est placé sous son autorité et exerce ses compétences sous la responsabilité de ce dernier.
- un Conseiller de Prévention (niveau de coordination) dans le champ de compétences des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail,
- un ou des Conseillers de Prévention doivent être nommés par le chef de service concerné parmi les personnels placés sous son autorité. Ils exercent ainsi leurs compétences sous sa responsabilité.

Des conseillers de prévention peuvent être nommés en fonction de l'importance des risques professionnels ou des effectifs, de l'organisation territoriale du département ministériel ou de ses établissements publics, afin d'assurer notamment une mission de coordination du réseau des assistants de prévention.

Dans l'académie de Nice en 2013-2014, ce réseau est constitué par :

- 1 Conseiller de Prévention Académique,
- 2 Conseillers de Prévention Départementaux,
- 38 Assistants de Prévention de Circonscription (pour 36 circonscriptions),
- 237 Assistants de Prévention d'établissement et 17 Conseillers de Prévention d'établissement.

Soit un total de 292 Assistants et Conseillers de Prévention dans l'Académie de Nice pour :

- assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice a entre autres pour missions de :

- prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
- relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
- animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
- contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (D.U.E.R., P.P.M.S., ...),

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice est composée de :

- un Conseiller de Prévention Académique (assistance et conseil),
- un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (contrôle et proposition),
- un Coordonnateur Académique Risques Majeurs (assistance à la mise en place des P.P.M.S.),
- un Coordonnateur académique Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).
- un Coordonnateur départemental 06 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).
- un Coordonnateur départemental 83 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).

Les missions du Conseiller de Prévention Académique (CPA)

Le Conseiller de Prévention Académique, est chargé d'assister et de conseiller le Recteur, de relayer la politique académique, d'animer et de coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention d'E.P.L.E. et de circonscription, en liaison avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application.

Parmi ses missions :

- participation à l'élaboration de l'ordre du jour des C.H.S.C.T. académique et départementaux
- participation aux C.H.S.C.T.académique et départementaux
- assistance et conseil aux chefs d'E.P.L.E. dans la mise en œuvre des règles de Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale et continue des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (de circonscription, d'E.P.L.E. et d'établissements administratifs)
- formation initiale des directeurs d'école pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale des professeurs des écoles stagiaires (P.E.S.) pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, dans le cadre de la convention de formation passée entre le Rectorat de l'académie de Nice et les deux Conseils Généraux et des réunions de travail programmées régulièrement
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail du Conseil Régional PACA, dans le cadre de réunions de travail
- élaboration de circulaires et de procédures dans les domaines de la Santé et Sécurité au Travail
- mise en place de tableaux de bord académiques (statistiques sur les Assistants et Conseillers de Prévention, statistiques documents obligatoires D.U.E.R., P.P.M.S., Registres Santé et Sécurité au Travail, Registres destinés au signalement d'un danger grave et imminent, ...)
- actualisation et mise à jour des rubriques du site académique Santé et Sécurité au Travail

Les missions due l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail est chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application et rattaché à l'Inspection Générale.

Parmi ses missions :

- Contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité,
- Conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect, Les inspecteurs santé et sécurité au travail sont rattachés,
- Diagnostique son périmètre d'intervention, son champ d'action, les priorités d'action au regard de la structure inspectée et des situations de travail constatées
- Contrôle les conditions d'application par les services de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité au travail
- Évalue la prise en compte des enjeux de prévention dans le fonctionnement des services (management santé et sécurité, fonctionnement des instances consultatives, définition et suivi du plan de prévention...)
- Propose aux chefs de service toute mesure de prévention des risques professionnels destinée à améliorer la sécurité et à préserver la santé
- Met en œuvre ou participe à des enquêtes spécialisées (sur les lieux d'accidents graves et en cas de danger grave et imminent, notamment)
- Rédige des rapports consécutifs aux interventions
- Conseille et vient en appui aux chefs de service, médecins de prévention et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches de prévention
- Participe au dialogue entre les partenaires dans le domaine de la santé et la sécurité, en particulier lors des réunions de Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Peut intervenir en médiation entre le chef de service et le CHSCT lors de certaines procédures (danger grave et imminent et recours à l'expertise agréée)

Formation à l'hygiène et à la sécurité en 2013-2014		
Type de formation	Nombre de jours	Nombre de participants
Formation continue des assistants de prévention de circonscription	2	38
Formation continue des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements administratifs	19	153
Formation D.U.E.R.	1	12
Formation gestion et communication de crise	2	25
Formation initiale des assistants de prévention de circonscription	3	12
Formation initiale des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements administratifs	18	57
Formation initiale des nouveaux directeurs des Alpes-Maritimes et du Var pour la partie Santé et Sécurité au travail	2	33
Formation membres des CHSCTA	2	58
Formation P.P.M.S.	1,67	109
Total	50,67	497

Source : Rectorat e Nice - Conseiller de prévention académique

D.U.E.R. Document Unique d'évaluation des risques professionnels

CHSCTA Comité d'hygiène et de sécurité académique

PPMS Plan particulier de mise en sûreté

CHAPITRE 6

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social	102
La rénovation du dialogue social	102
Les comités techniques	102
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	103
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	105
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	106
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	106
Contentieux et protection juridique	108
Le contentieux	108
La protection juridique des personnels	108

LE DIALOGUE SOCIAL

La rénovation du dialogue social

La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, en 2013-2014, différentes structures de concertation ont été réunies.

Les comités techniques

Le ministère de l'Education nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 20 octobre 2011 sous la forme d'un vote électronique.

RESULTAT DES ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE (scrutin du 20 octobre 2011)

Instances	Electeurs	Votants	Taux de participation	Nombre de voix obtenues par chaque liste								
				FSU	CGT	FNEC-FP-FO	UNSA	SNCA-EIL	U.E.R.	SUD Education	SGEN-CFDT	Bulletins blancs
Comité Technique Académique	27964	11720	41,9%	5332	1080	580	2189	164	852	406	606	511

REPARTITION DES SIEGES (scrutin du 20 octobre 2011)

	FSU	UNSA	CGT	UER	Total
Comité Technique Académique	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 06	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 83	6	3	0	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire. Enfin, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Durant l'année scolaire 2013-2014, le Comité Technique Académique (C.T.A.) a siégé à 6 reprises :

- le 15 octobre 2013 : bilan de la rentrée scolaire 2013 et bilan des mesures complémentaires de rentrée, régime indemnitaire des personnels IATSS.
- le 7 novembre 2013 : BOP académiques, postes spécifiques nationaux,
- le 21 janvier 2014 : répartition des moyens de rentrée 2014 en grandes masses, cartes des formations, sections internationales, sections européennes, sections sportives.
- le 17 mars 2014 : postes spécifiques académiques, carte cible des agences comptables, situation des emplois administratifs, de service social, de CPE, de direction et de personnels d'orientation.
- Le 20 mai 2014 : plan académique de formation tout au long de la vie des personnels enseignants des 1er et second degrés, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS.
- Le 27 juin 2014 : présentation du bilan académique 2012-2013, moyens de surveillance dans les EPLE (rentrée 2014).

Les Comités Techniques Départementaux (C.T.S.D.) ont siégé :

Dans les Alpes-Maritimes :

- Le 6 sept 2013 : ajustements de rentrée 2013 pour les postes 1er degré
- Le 28 janvier 2014 : prévisions d'effectifs 2nd degré et répartition DHG
- Le 11 mars 2014 : 2nd degré - mesures de cartes scolaires
- Le 7 avril 2014 : 1er degré : effectifs et répartition des emplois
- Le 19 juin 2014 : groupe de travail ajustements carte 1er degré

Dans le Var :

- le 5 septembre 2013 : préparation de la rentrée scolaire 2013 : ajustements de rentrée dans le 1er degré
- le 14 octobre 2013 : bilan de la rentrée 2013
- le 28 janvier 2014 : dotation départementale dans les collèges et les lycées du Var, pour la rentrée 2014
- le 18 février 2014 : réforme des rythmes scolaires de la rentrée scolaire 2014 dans le premier degré
- le 7 avril 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014, dans le premier degré
- le 12 mars 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014, dans les collèges, les lycées et LP du Var (postes)
- le 19 juin 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014 : ajustements dans la premier degré + rythmes scolaires.

Le Comité Technique Spécial :

REPARTITION DES SIEGES issue des élections du 25 janvier 2010

	UNSA	FSU	CGT	SNALC CSEN	TOTAL
Comité Technique Spécial de l'académie de Nice (C.T.S.)	7	1	1	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Durant l'année scolaire 2013-2014, le Comité technique spécial académique ne s'est pas réuni.

Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont des compétences élargies. Ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient a minima trois réunions par an.

**REPARTITION DES SIEGES issue des élections au CTA
(20 octobre 2011)**

	FSU	UNSA	CGT	Total
C.H.S.C.T. académique	4	2	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental des Alpes-Maritimes	5	1	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental du Var	5	2	0	7

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Réunions du CHSCT académique

- Le 12 novembre 2013 : point d'information sur les moyens en temps accordés aux membres des CHSCT, bilan chiffré sur l'état du réseau des assistants /conseillers de prévention en EPLE et en circonscription, bilan de mise en œuvre des actions de la politique académique de prévention des risques professionnels pour 2012-2013, réflexions sur les modalités d'étude de l'impact de l'utilisation des outils informatiques sur les conditions de travail des personnels de l'académie, circulaire du 30 juillet 2013 sur les suicides et tentatives de suicide de certains personnels de l'éducation nationale et la prévention des risques psychosociaux.
- Le 4 février 2014 : proposition d'un plan d'actions de prévention pour l'année scolaire 2013-2014 (programme académique annuel de prévention des risques professionnels), programmation des visites académiques d'établissements pour l'année en cours et modalités d'organisation de ces visites, point d'information sur les actions académiques en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap, bilan de suivi des agents relevant de la surveillance à l'exposition aux CMR, bilan intermédiaire des remontées et suivi des procédures de signalement des actes de violences et incivilités.
- Le 3 juillet 2014 : bilan des formations effectuées en 2013-2014 en matière de prévention des risques professionnels et plan prévisionnel des formations dans ce domaine en 2014-2015, point d'information sur le bilan statistique des remontées des fiches TMS et RPS, bilan des inspections et visites de l'ISST, compte-rendu de la visite du 02/04/2014 au LP Paul Valéry de Menton et, au sujet des enseignants de STI, bilan et plan d'action académique STI.

Réunions des CHSCT départementaux

Le CHSCT départemental des Alpes-Maritimes a siégé :

- le 21 novembre 2013 : présentation de l'équipe académique de sécurité, présentation du réseau des assistants de prévention, suivi des visites de l'année 2012-2013 et calendrier prévisionnel pour l'année 2013-2014, moyens syndicaux pour les membres et secrétaire du CHSCTD
- le 11 février 2014 : présentation de l'expérimentation des diagnostics de sécurité en école primaire, point sur les plans personnalisés de scolarisation, état d'avancement dans la migration vers la nouvelle version du DUER, visite du collège de l'Eau Vive à Breil-sur-Roya.
- Le 20 juin 2014 : questions diverses (avis sur les registres de santé et sécurité au travail, avis sur la mise en œuvre de l'accord cadre sur la prévention des RPS, protocoles de visites), point d'information sur la remontée des fiches TMS et RPS, bilan des formations des APC pour l'année 2013-2014, plan prévisionnel de la formation à la prévention des risques professionnels, suivi des visites du CHSCTD et calendrier prévisionnel des visites 2014-2015.

Le CHSCT départemental du Var a siégé :

- Le 4 novembre 2013 : suivi des visites effectuées en 2012-2013, présentation du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail, réseau des assistants de prévention et de circonscription dans le Var, enquête académique sur les registres obligatoires dans le premier et le second degré , calendrier prévisionnel des visites 2013-2014, questions diverses – point sur la mise en place des groupes de travail sur les protocoles, mise à jour du site internet de la DSDEN, point sur la formation des APC-APE et des directeurs d'école- délégation des élus des CHSCTD lors des visites et représentativité syndicale, bilan chiffré des interventions des EAS 2012-2013 et rentrée 2013.

- Le 28 novembre 2013 : évènements au sein de l'École Longepierre à Toulon
- Le 14 février 2014 : compte rendu de visite du collège Henri Wallon le 26 novembre 2013, proposition de date pour la prochaine visite d'établissement, point sur le DUER numérique, mise en place d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un protocole en cas d'agression physique ou verbale, questions diverses : point sur les comités médicaux et les commissions de réformes, choix de la délégation pour les visites d'établissements en fonction de la représentativité syndicale, point sur les inondations du Var du 18 et 19 janvier 2014 et des établissements situés dans les zones à risque.
- Le 26 juin 2014 : compte rendu de la visite du 24 mars de l'EMPU Basse Convention à Toulon, modalités des visites des établissements, étude du protocole en cas d'agressions physiques ou verbales, calendrier de visite et choix des établissements pour l'année 2014, 2015, point sur le DUER numérique, questions diverses.

Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

La Commission Académique de l'Action Sociale (C.A.A.S.) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale.

À cette fin, elle doit :

- piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles ;
- renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'éducation nationale ;
- rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion ;
- formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives ;
- étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale.
- établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

La CAAS a siégé :

- *Le 18 septembre 2013 : installation de la C.A.A.S, point sur la restauration des personnels*
- *Le 12 février 2014 : présentation de la politique d'action sociale, bilan qualitatif et financier de l'action sociale au titre de l'année civile 2013*
- *Le 30 juin 2014 : politique d'action sociale : bilan de l'année 2013-2014, orientations de la politique d'action sociale à la rentrée 2014.*

L'instance chargée de préparer les travaux de la CAAS est la commission permanente académique.

Les commissions départementales de l'action sociale se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné.

Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser le 20 octobre 2011, un scrutin sous la forme d'un vote électronique en vue du renouvellement des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires, sauf pour celles renouvelées lors du scrutin du 1^{er} décembre 2010 (ADAENES, SAENES, ADJAENES, Assistants de Service Social et Infirmiers).

Les commissions administratives paritaires académiques (C.A.P.A) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (C.A.P.D.) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)

CAPA et CAPD

Les inscrits et les votants

CAPA			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
Direction	352	296	84,1%
CASU	38	26	68,4%
IEN	61	34	55,7%
Agrégés	1724	856	49,7%
Certifiés et A.E.	7255	3190	44,0%
D-CIO et COP	102	75	73,5%
EPS et CE	869	428	49,3%
PEGC	93	49	52,7%
CPE	339	209	61,7%
PLP	1615	796	49,3%
ATEE	743	98	13,2%
ATRF	329	111	33,7%
P. ECOLES 06	5224	2644	50,6%
P. ECOLES 83	5009	2102	42,0%

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues pour chaque liste

Nombre de voix obtenues pour chaque liste														
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNET AAFO	SUD Edu- cation	SNALC SNCL	SNCL	CSEN/ SPLN	SNCA EIL	SNE- SCENR AC	I.D.	Bulletins blancs
Direction		222											58	16
CASU		19												7
IEN	8	25												1
Agrégés	488		63	41	48			203						13
Certifiés et A.E.	1748	108	191	161	177		158	594						53
D-CIO et COP	51		21											3
EPS et CE	368	50												10
PEGC	27								20					2
CPE	70	30	72			16		19						2
PLP	135	96	54	177		165		52			104			13
ATEE	25			69										4
ATRF	14	79		10	1					1				6
P. ECOLES 06	1562	369	59	426	112							93		23
P. ECOLES 83	1129	711	50	69	35					80				28

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Répartition des sièges

Répartition des sièges													
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNET AAFO	SUD Education	SNALC SNCL	SNCL	CSEN/SPLEN	SNCA EIL	SNE-SCENR AC	I.D.
Direction		5											1
CASU		2											
IEN	1	3											
Agrégés	7							3					
Certifiés et A.E.	11		1	1	1		1	4					
D-CIO et COP	3		1										
EPS et CE	7	0											
PEGC	2								1				
CPE	3	1	3					1					
PLP	2	1		3		3					1		
ATEE	2			5									
ATRF	1	7											
P. ECOLES 06	7	1		2	0								
P. ECOLES 83	6	4											

Les CCP

Les inscrits et les votants

CCP			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
A.N.T. * ENS EDU et ORI	629	111	17,7%
A.N.T. SURV et ACC	2396	240	10,0%
A.N.T. A.T.S.S.	205	46	22,4%
Directeurs adj de SEGPA	31	22	71,0%

* Agents Non Titulaires

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues pour chaque liste

Nombre de voix obtenues par chaque liste											
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNETA AFO	SUD Education	UER	UDAS	SNCA EIL	Bulletins blancs
A.N.T. * ENS EDU et ORI	51	9	8	13		13	3	6	0	4	4
A.N.T. SURV et ACC	88	43	11	19	16		19	18	0		26
A.N.T. A.T.S.S.	18	14	3	7	0		1	0	0	0	3
Directeurs adj de SEGPA	11	11									0

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Répartition des sièges

Répartition des sièges										
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNETA AFO	SUD Education	UER	UDAS	SNCA EIL
A.N.T. * ENS EDU et ORI	3									
A.N.T. SURV et ACC	4	1								
A.N.T. A.T.S.S.	2	2								
Directeurs adj de SEGPA	1	1								

CONTENTIEUX ET PROTECTION JURIDIQUE

Le contentieux

	2012-2013	%	Evolution	2013-2014	%	Evolution
Recours pour excès de pouvoir	38	70,4%	-15,6%	33	80,5%	-13,2%
Recours de plein contentieux	5	9,3%	-66,7%	5	12,2%	+0,0%
Référés	11	20,4%	+0,0%	3	7,3%	-72,7%
TOTAL	54	100,0%	-23,9%	41	100,0%	-24,1%

Source : service des affaires juridiques

la volonté pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique des décisions administratives et la mise en place de dispositifs de prévention des litiges. Par ailleurs, le délai moyen de jugement devant les juridictions administratives s'élevant à plus de deux ans, la perspective d'avoir à attendre plusieurs années une décision de justice peut constituer un frein.

Confirmant une tendance déjà observée les années précédentes, le nombre de requêtes enregistrées au titre de l'année scolaire 2013-2014 traduit une diminution de près d'un quart par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut trouver son explication dans les éléments suivants :

La protection juridique des personnels

	Demandes 2012-2013			Demandes 2013-2014		
	TOTAL	acceptées	%	TOTAL	acceptées	%
atteintes aux personnes	36	33	92%	49	41	84%
atteintes aux biens	31	11	35%	26	18	69%
TOTAL	67	44	66%	75	59	79%

Source : service des affaires juridiques

La circulaire académique du 26 août 2013 relative à la prévention des risques psychosociaux (RPS), informe et sensibilise tous les personnels sur leurs droits et sur les dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition.

Durant l'année scolaire 2013-2014, les demandes de protection liées à des atteintes aux personnes (injures, diffamations, menaces, agressions physiques) ont sensiblement augmenté (+ 36 %). En revanche, les demandes liées aux atteintes aux biens, essentiellement des dégradations causées aux véhicules personnels des agents de l'éducation nationale sont en recul (- 15 %).

ANNEXES

Détail de la typologie retenue

1. Les enseignants du 1er degré

Catégories ENS 1D	Effectifs
admissible contractuel 1er degré session exceptionnelle 2014	185
instituteur	311
instituteur suppléant	93
professeur des écoles	10221
Total des effectifs	10810

2. Les enseignants du second degré

Catégories ENS 2D	Effectifs
adjoint d'enseignement	48
admissible contractuel 2nd degré session exceptionnelle 2014	213
chargé d'enseignement éducation physique et sportive	54
maître auxiliaire	441
professeur agrégé	1571
professeur certifié	8034
professeur contractuel	672
professeur de chaire supérieure	73
professeur de lycée professionnel	166
professeur d'éducation physique et sportive	113
professeur d'enseignement général des collèges	47
professeur des lycées professionnels	1577
professeur éducation physique et sportive	799
vacataire	49
Total des effectifs	13857

3. Les personnels d'assistance éducative et autres contractuels

Catégories Assistance éducative et autres contractuels	Effectifs
Assistant de langue vivante recruté localement	8
assistant d'éducation	2749
corps des assistants étrangers	133
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	11
Total des effectifs	2901

4. Les personnels de Direction, d'Inspection, d'Education et d'Orientation (DIEO) dont les personnels d'encadrement.

Catégories Direction	Effectifs
Total des effectifs	374

Catégories inspection	Effectifs
inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	29
inspecteur d'académie adjoint	1
inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2
inspecteur de l'éducation nationale	59
Total des effectifs	91

Catégories Education et orientation	Effectifs
conseiller d'orientation intérimaire	1
conseiller principal d'éducation	335
personnel d'orientation	108
Total des effectifs	444

5. Les personnels IATOSS

Catégories ATSS	Effectifs
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	566
adjoint technique des établissements d'enseignement	58
agent contractuel administratif	6
assistant service social des administrations de l'état	62
assistante sociale contractuelle	8
Attaché d'administration de l'Etat	182
Conseiller technique de service social des administrations de l'état	9
contractuel dix mois	131
contractuel individuel	9
infirmière contractuelle	22
Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	186
médecin contractuel santé scolaire	9
médecin de l'éducation nationale	33
médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	2
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	409
administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	12
Recteur d'académie	1
secrétaire général d'académie	1
ATSS	1706

Catégories ITRF	Effectifs
adjoint technique de recherche et de formation	144
assistant ingénieur	11
contractuel dix mois	19
contractuel individuel	2
ingénieur de recherche	6
ingénieur d'études	22
technicien de recherche et formation	46
ITRF	250

Source de données : Entrepôt de données BSA

Sigles

1ORD	école du 1 ^{er} degré ordinaire	COP.INTERI	conseiller d'orientation intérimaire
A.E.	adjoint d'enseignement	COR	coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis
A.SOC.CONT	assistante sociale contractuelle	CPD	conseillers pédagogiques (31.92)
AASD	adjoint administratif des services déconcentrés	CPE	conseiller Principal d'éducation
ACS	accompagnement soutien et hors AIS	CTR	chef de travaux
ADA	réadaptation	DIOE	personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
ADAENES	attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DIR	direction
ADF	personnels administratifs	DIV	établissements divers (foyers, centres)
ADJENES	adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DOC	documentation
ADM	administration	DSDEN	direction des services départementaux de l'éducation nationale
ADMENESR	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	EDU	éducation
AED	assistant d'éducation	EME	établissement medico-éducatif
AGREG	agrégation (concours)	EPL	établissement public local d'enseignement
AGREGE	professeur agrégé	ENS	enseignement
AIDE	autre service d'aide médico-sociale	ENS1D	personnels enseignants du 1 ^{er} degré
ALB	laboratoire	ENS2D	personnels enseignants du 2 nd degré
APP	apprentissage	ETP	équivalent temps plein
APPL	école d'application du 1 ^{er} degré	FCA	formation continue des adultes
AS	Année scolaire	FIJ	formation insertion jeunes devant élèves
ASE	assistant étranger	GRET	groupement établissement pour formation continue
ASH	adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	HOSP	établissement pour enfants malades
ASI	assistant ingénieur	I.A. ADJ	inspecteur d'académie adjoint
ASS LV	assistant de langue vivante recruté localement	I.A./I.P.R.	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
ASS.SOCIAL	assistant de service social	I.E.N	inspecteur de l'éducation nationale
ASSAE	assistant service social des administrations de l'état	IA	inspection académique et services
ASS-ED	assistant d'éducation	IA-DSDEN	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
ATEC	adjoint technique des établissements d'enseignement	IATSS	ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
ATL	adjoint technique de laboratoire des établissements d'enseignement	IEN	circonscription inspection éducation nationale
ATOS	personnels administratif, techniciens ouvrier et de service	IEX	Intervenants extérieurs
ATRF	adjoint technique de recherche et de formation	IGE	ingénieur d'études
ATSS	personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	IGR	ingénieur de recherche
AVS	assistant d'éducation-auxiliaire de vie scolaire	INF ENES	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
BED	besoins éducatifs AIS hors classe	INFIR.CONT	infirmière contractuelle
C ASS ETRA	corps des assistants étrangers	INFIRM.-NS	infirmière ou infirmier
C. 1B (86)	contractuel à durée déterminée de l'enseignement supérieur après 1986 et de catégorie B	INJ	coordination insertion jeunes
C.A.S.U	conseiller d'administration scolaire et universitaire	INS	inspection
C.ADM.	agent contractuel administratif	INST.SUPPL	instituteur suppléant
C.P.E.	conseiller principal d'éducation	INSTIT	instituteur
C.TC.S.SOC	conseiller technique de service social	INSTRUCT.	Instructeur
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive	INT LV 1D	intervenant langue primaire
CAPES	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré	ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
CAPET	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	LAB	personnels de laboratoire
CAPLP	certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel	LP	lycée professionnel
CERTIFIE	professeur certifié	LYC	lycée
CFA	centre de formation d'apprentis	M.A.	maître auxiliaire
CFC	conseiller en formation continue	M.A.G.E.	maître auxiliaire garanti d'emploi
CFPE	centre formation professeur école	M.INTERNAT	maître d'internat
CH.ENS.EPS	chargé d'enseignement éducation physique et sportive	MAD	mise à disposition sans remboursement
CHAIRE SUP	professeur de chaire supérieure	MAR	mise à disposition avec remboursement
CLD	congé de longue durée	MDS	personnels médico-sociaux
CLG	collège	MED.CON.S.T	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique
CLM	congé de longue maladie	MED.CONTR.	médecin contractuel santé scolaire
CONTR BOE	contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	MED.EN.	médecin de l'éducation nationale
CONTR.IND.	contractuel individuel	NONENS	personnels non-enseignant
CONTRACT.	contractuel dix mois	ORI	orientation
COP	conseillé d'orientation psychologue	OUV	personnels ouvriers et de service
		P. ORIENT.	personnel d'orientation
		P.L.P.	professeur des lycées professionnels
		PACTE	parcours d'accès à l'emploi
		PEGC	professeur d'enseignement général des collèges

PPA pilotage et animation pédagogique
PROF. EPS professeur éducation physique et sportive
PROF.CONTR professeur contractuel
PROF.ECOLE professeur des écoles
PROF.EPS professeur d'éducation physique et sportive
RECT. recteur d'académie
REM remplacement
S.EXTERNAT surveillant d'externat
S.G.A. secrétaire général d'académie
S.G.A.S.U. secrétaire général d'administration scolaire et universitaire
S.G.U. secrétaire général d'université
SAENES secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SASU NV.ST secrétaire administratif d'administration scolaire et universitaire
SEGPA section d'enseignement général et professionnel adapté (anciennement SES)
SEP section professionnelle en lycée
SES section d'éducation spécialisée
SGT section générale et techno en lycée professionnel
SMUT service mutualisé entre Etablissement public local d'enseignement

SOC établissement socio éducatif
SPEC école du 1^{er} degré spécialisée
STG stagiaire en formation
SUR surveillance
T.LAB (94) technicien de laboratoire
TC CNRS contractuel technique du C.N.R.S.
TCHRF technicien de recherche et de formation
TEC personnels techniques
TECH RF technicien de recherche et formation
TECH. technicien de l'éducation nationale
TR. HAND. travailleur handicapé sous contrat
UNIV université
ZA zone réservée aux maîtres auxiliaires garantis d'emploi
ZBA zone brigade remplacement Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ZBF zone brigade remplacement formation continue
ZBI zone brigade de remplacement congé Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ZBL zone brigade remplacement stage long
ZDA zone départementale d'ajustement
ZIL zone intervention localisée
ZR zone de remplacement
ZSA zone secteur ajustement

Directeur de la publication :

Claire Lovisi,
Rectrice de l'académie de Nice
Chancelière des Universités

Responsable de la publication :

Cécile Brieau,
Secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Coordination :

Service d'appui aux ressources humaines

Avec la contribution des services académiques :

Département des prospectives et de la performance
Département de la gestion des personnels
Département des établissements d'enseignement
Service d'appui au pilotage des ressources humaines
(conseil mobilité carrière/correspondante handicap)
Service de la formation tout au long de la vie
Département des examens et des concours
Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Service des affaires juridiques
Service social
Mission santé et sécurité au travail

BILAN SOCIAL

2013 - 2014



EDITORIAL

Je suis très heureuse de vous présenter le bilan social académique de l'année scolaire 2013-2014.

Issu du travail commun de tous les acteurs de la gestion des ressources humaines, il propose une vision exhaustive et objective de la situation de l'ensemble des personnels, des moyens et des dispositifs mis en œuvre ainsi que des résultats de la politique de GRH menée dans l'académie.

Dans le cadre de la loi sur la rénovation du dialogue social, il est présenté une fois par an en comité technique aux représentants des personnels qui en débattent. Ce document permet de poursuivre le dialogue constructif initié depuis maintenant plusieurs années dans l'académie avec les partenaires sociaux.

En s'inscrivant dans la continuité des bilans sociaux précédents, tant dans sa forme que dans son contenu, il constitue un réel outil de pilotage pour les services académiques et répond à la constante préoccupation de transparence et d'objectivité indispensable au dialogue social.

Loin de constituer une compilation brute de données, il continue de proposer une série d'éclairages sur les moyens budgétaires, les effectifs et les caractéristiques démographiques, la carrière et la vie des personnels, l'accompagnement des parcours professionnels, l'action sociale et la prévention des risques professionnels et enfin les relations professionnelles.

Fiable et pérenne, ce document présente quelques nouveautés concernant le budget des emplois pour l'enseignement privé sous contrat, les pyramides des âges pour chaque catégorie de personnels ou encore quelques développements concernant l'analyse des rémunérations.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document en espérant qu'il saura répondre à vos interrogations et qu'il contribuera à une meilleure connaissance de l'environnement professionnel dans lequel nous réalisons notre mission majeure : la réussite des élèves.

La Rectrice

Claire LOVISI

SOMMAIRE

Sources et champs	5
Les entrepôts ministériels de données	5
Les systèmes d'information de l'Education Nationale	5
La contribution des services	5
Périmètre d'analyse	6
Les dates d'observation	6
Les définitions	6
CHAPITRE 1 LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	9
Délégations et consommations d'emplois par programme	10
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré	10
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	11
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale	12
BOP 0230 Vie de l'élève	13
BOP 0139 Enseignement privé	15
Répartition des effectifs	16
La typologie des personnels	16
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé	16
Chiffres clés	16
Ensemble des personnels	17
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat	19
Autres personnels	22
Répartition par genre	24
Agés moyens / tranches d'âge	29
Pyramides des âges	33
CHAPITRE 2 LA CARRIERE	35
Recrutements / Concours	35
Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé	40
Promotion / avancement	43
Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	43
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public	43
Personnels de direction et d'inspection	44
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire	44
Les rémunérations	46
Masse salariale par budget opérationnel de programme	46
Rémunération des personnels titulaires	47
Indices de rémunération et primes	47
Les mesures catégorielles	48
CHAPITRE 3 LA VIE DES PERSONNELS	49
Lieu d'exercice	50
Les établissements scolaires de l'académie	50
Répartition de l'ensemble des effectifs	51
La mobilité	56
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	56
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	57
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	58
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	59
Les temps partiels	60
Evolution globale du temps partiel	60
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	61
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	61
Les personnels titulaires non-enseignants	63

Le remplacement	64
Enseignement du premier degré	64
Enseignement du second degré	65
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	66
Absences / Congés pour raisons de santé	67
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	67
Absentéisme par tranche d'âge	68
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	70
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	72
Répartition des absences par motif	72
Les flux de personnels	73
Les départs définitifs dans le secteur public	73
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75
CHAPITRE 4 ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS	77
Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	81
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	83
Enseignants du premier degré	83
Enseignants du second degré	83
Accompagnement des parcours professionnels	84
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)	84
Le droit individuel à la formation	85
La formation professionnelle	86
Personnels enseignants du premier degré	86
Personnels enseignants du second degré	88
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	89
Personnels d'encadrement	89
Congés de formation	90
CHAPITRE 5 L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	91
Le service social et la politique académique d'action sociale	92
Activité du service social en faveur des personnels	92
L'action sociale	94
La politique de prévention des risques professionnels	97
Le service de santé des personnels	97
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	98
CHAPITRE 6 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	101
Le dialogue social	102
La rénovation du dialogue social	102
Les comités techniques	102
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	103
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	105
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	106
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	106
Contentieux et protection juridique	108
Le contentieux	108
La protection juridique des personnels	108
ANNEXES	109
Détail de la typologie retenue	109
Sigles	111

SOURCES ET CHAMPS

Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA)** : Les données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des emplois** : Les données relatives aux délégations et consommations des emplois budgétaires.
- **EGIDE** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants dans le premier et le second degré.
- **PROPYLEE - OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1^{er} degré.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

Les systèmes d'information de l'Education Nationale

Les systèmes d'information de l'Education Nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** (Gestion des personnels enseignants dans le second degré, personnels d'éducation, d'orientation, de direction et d'inspection),
- **AGAPE06** et **AGAPE83** (Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré),
- **AGORA** (Gestion des personnels IATSS),
- **OCEAN** (Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat).

La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent ou procèdent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives aux **promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré** proviennent des divisions de gestion des personnels des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- Les données relatives aux **promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels d'inspection et de direction et des personnels IATSS**, ainsi que les données relatives au **remplacement et au mouvement des personnels administratifs** proviennent du pôle Ressources Humaines au rectorat,
- Les données relatives à la **formation professionnelle** proviennent des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et IATSS.
- Les données relatives aux **recrutements et concours** proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives à l'**accompagnement des personnels** proviennent de plusieurs services du Pôle Ressources Humaines du rectorat, dont le service d'appui aux ressources humaines et le service de la gestion des affaires sociales et transversales.
- Les données relatives aux champs de la **santé, du social et de la sécurité au travail** proviennent des services académiques santé, social, de la mission santé et sécurité au travail, du service de la gestion des affaires sociales et transversales et du service d'appui aux ressources humaines.
- Les données relatives aux **relations professionnelles, au contentieux et à la protection juridique** sont établies par le service d'appui aux ressources humaines et le service des affaires juridiques.

Périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires, du secteur public et désormais du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

Les dates d'observation

Les données du bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année.

Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2013-2014 sont les individus observés le 31 décembre 2013.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- les départs définitifs (fin de fonction) : entre le 01/10/2013 et le 30/09/2014,
- les départs provisoires entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014,
- les réintégrations entre le 02/09/2013 et le 01/09/2014,
- les congés et absences entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014.

Les données relatives aux emplois budgétaires sont désormais calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2013-2014.

Les définitions

La typologie des personnels désormais retenue

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le second degré restent classés dans la catégorie "Enseignants du 1^{er} degré".

Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Les unités de compte

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques.

Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (Equivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

Contexte socio-économique de l'académie en 2013-2014

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation qui se traduit par une forte urbanisation, caractérise plus spécifiquement les Alpes-Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var, également urbanisée le long du littoral, se répartit toutefois dans le moyen-pays des bassins de Draguignan et de Brignoles.

Cette concentration de la population dans les centres urbains se retrouve dans la couverture du territoire en établissements scolaires de taille généralement plus importante que ce qui peut être observé en moyenne nationale à la fois dans le 1^{er} et le second degré,

La croissance démographique est plus soutenue dans le Var que dans les Alpes-Maritimes : le taux moyen annuel de variation de population de 2006 à 2013 est de 0,5 % pour le Var contre 0,1% pour les Alpes-Maritimes dont 0,1% est dû au mouvement naturel (naissances – décès) pour les deux départements et 0,4% au solde des mouvements migratoires seulement pour le Var.

Les effectifs d'élèves du 1^{er} degré, tous secteurs d'enseignement confondus, connaissent une nette reprise, en particulier dans l'enseignement préélémentaire à la rentrée 2013-2014, alors que l'augmentation des effectifs d'élèves dans le second degré se ralentit. La progression des effectifs est plus soutenue dans le secteur privé dont la part reste toutefois limitée à 10,7%.

Les indicateurs concernant la composition sociale de la population de l'académie révèlent une situation mitigée. Malgré une faible présence à l'entrée en 6^{ème} d'élèves issus de milieux défavorisés socialement (4^{ème} académie à plus faible taux), la dispersion sociale observée dans l'académie s'accroît - l'académie se situe au 15^{ème} rang des académies à plus forte disparité sociale qui se traduit par de plus fortes disparités sociales entre établissements qu'au sein des établissements- avec une surreprésentation des familles monoparentales et des difficultés sociales renforcées dans les collèges RAR / ECLAIR de l'académie. Les écarts de revenus sont également caractéristiques de cette partie de la région PACA en raison de l'importance du travail saisonnier non qualifié et de ses conséquences sur le niveau de salaires.

Ce constat est à compléter par une analyse des spécificités des deux départements aux contextes historico-industriels différents.

Même si les deux départements se caractérisent par un contexte sociodémographique similaire, à savoir une forte présence d'emplois dans les services et une surreprésentation de familles monoparentales, les situations divergent toutefois au regard des niveaux de revenus nettement plus élevés et la part des RSA plus faible dans les Alpes-Maritimes, alors qu'une plus forte présence de l'emploi public et un taux de chômage plus élevé sont observés dans le Var. Ces différents constats indiquent une situation socialement et économiquement plus favorable dans les Alpes-Maritimes dépassant le niveau moyen national des revenus fiscaux, alors que la situation du département du Var, en termes de revenu et de la place du RSA, est proche des niveaux nationaux.

Source : Rectorat de Nice, DPP

CHAPITRE 1

LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Délégations et consommations d'emplois par programme _____ 10

BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré _____	10
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré _____	11
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale _____	12
BOP 0230 Vie de l'élève _____	13
BOP 0139 Enseignement privé _____	15

Répartition des effectifs _____ 16

La typologie des personnels _____	16
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé _____	16
Chiffres clés _____	16
Ensemble des personnels _____	17
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat _____	19
Autres personnels _____	22
Répartition par genre _____	24
Âges moyens / tranches d'âge _____	29
Pyramides des âges _____	33

DELEGATIONS ET CONSOMMATIONS D'EMPLOIS PAR PROGRAMME

Définition : Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois).

Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois).

L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPAS). Cette notion se différencie de la notion "personne physique" (cf. page 12 : les définitions).

BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré

Bilan de la consommation des emplois

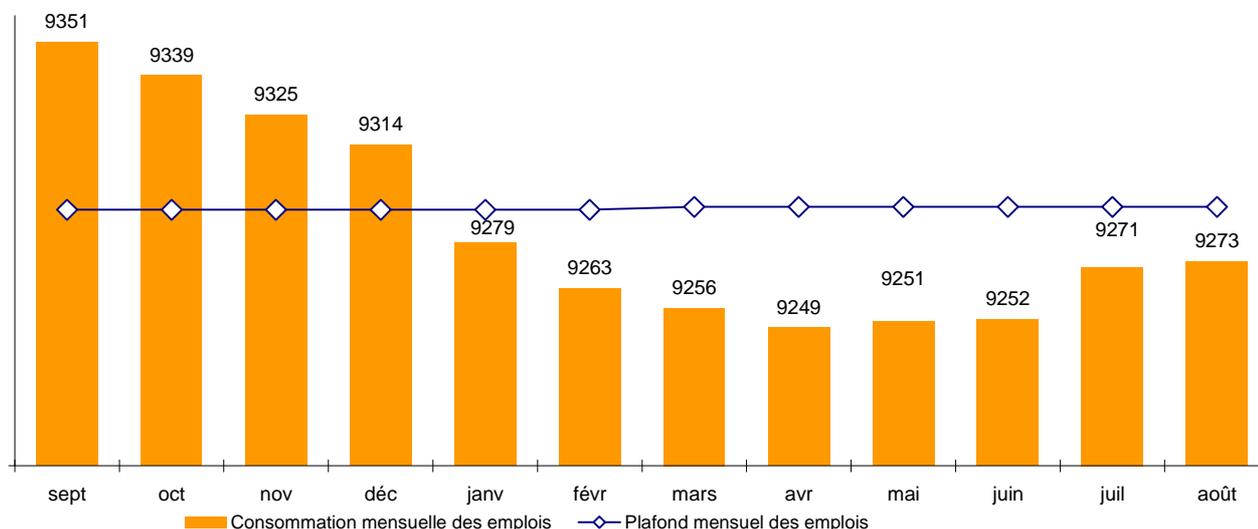
BOP 0140 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2014 2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2013 2013 [2] - [1]
Enseignants	9 125,5	9 132,6	-7,1	-50,5
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels enseignants du second degré	4,0	3,0	1,0	1,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	41,0	40,8	0,2	0,0
Stage M2	0,0	0,4	-0,4	8,1
Contractuels admissibles	102,0	91,5	10,5	
Enseignants stagiaires	0,0	0,0	0,0	
Congés de formation rémunérés	19	16,9	2,1	1,1
Total hors assistants étrangers	9 291,5	9 285,2	6,3	-40,3

Source CNE

Le plafond d'emplois pour l'année scolaire 2013 - 2014 est respecté.

A la rentrée scolaire 2013, les emplois intègrent une nouvelle population : les candidats admissibles de la session exceptionnelle 2013 du concours de professeur des écoles affectés pour 1/3 de service devant élèves comptabilisés 1/2 ETP financier.

Enseignement scolaire public du 1er degré - 2013-2014 Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués

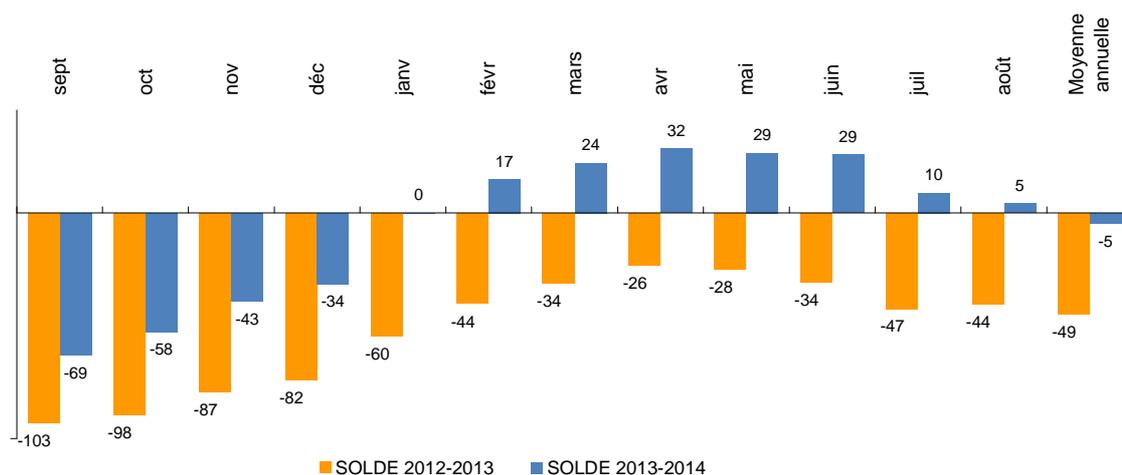


Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 - 2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'enseignants (- 9 emplois), la création des 102 emplois de contractuels admissibles (+ 68 en apport d'enseignement) et la fin du dispositif des stagiaires M2.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants du premier degré (y/c congés de formation).

Enseignement scolaire public du 1er degré - Les enseignants du premier degré
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013 -2014



Source CNE

La situation de surnombre dans le premier degré se résorbe sous l'effet des flux temporaires (congé parental, disponibilité, temps partiel) au cours de l'année scolaire : départs progressifs entre septembre et juin puis retours progressifs entre juillet et août.

BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré

Bilan de la consommation des emplois

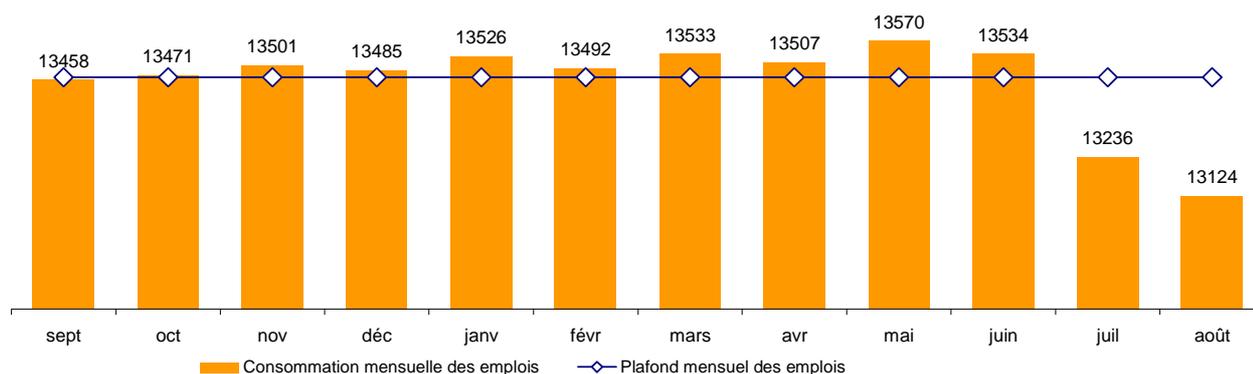
BOP 0141 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	291,8	9,2	12,7
Personnels d'encadrement et de pilotage	450,0	453,3	-3,3	-1,3
ATOSS	827,5	848,7	-21,2	-19,2
Enseignants du second degré	11 368,3	11 389,4	-21,2	5,1
Personnels enseignants du premier degré	248,8	289,9	-41,1	-33,0
Contractuels admissibles	139,5	100,5	39,0	-
Stage M2	0,0	0,0	0,0	51,8
Vacataires	104,0	53,4	50,6	28,9
Congés de formation rémunérés	27,0	26,0	1,0	-2,0
Total hors assistants étrangers	13 466,0	13 453,0	13,0	43,1

Source CNE

Globalement, le plafond d'emplois du programme est respecté malgré la situation de surnombre des personnels administratifs.

Par rapport à l'année scolaire précédente, on constate un moindre recours aux vacataires 200h et l'intégration d'une nouvelle catégorie d'enseignants, les contractuels admissibles. Ces personnels apportent 1/3 de service en moyens d'enseignement et sont comptabilisés 1/2 emploi financier.

Enseignement scolaire public du 2nd degré - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



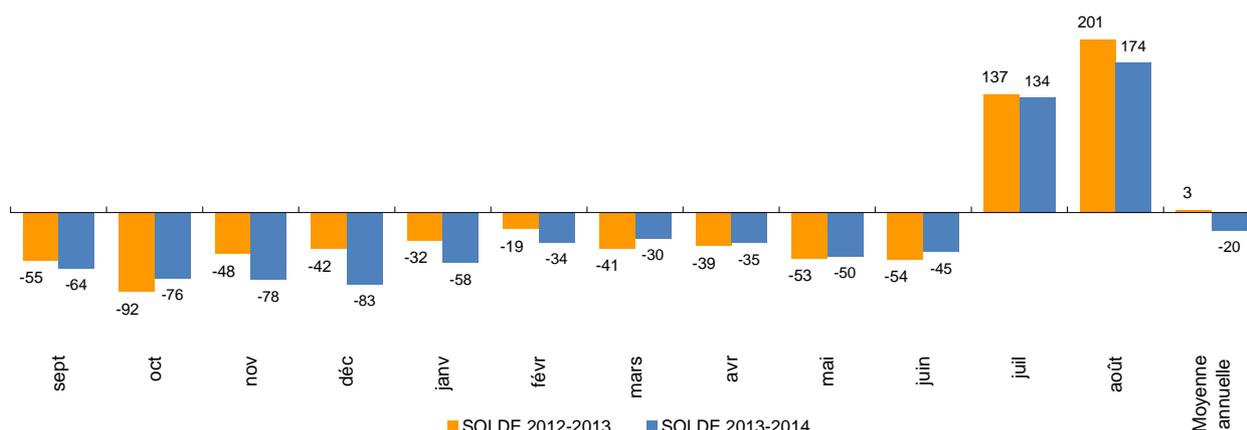
Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 -2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'enseignants (- 15,5 emplois), la création des 139,50 emplois de contractuels admissibles (+ 93 en apport d'enseignement) et la fin du dispositif des stagiaires M2.

Par ailleurs, des créations d'emplois ont également été inscrites au BOP 2013 pour les personnels administratifs (+4) et pour les personnels d'encadrement (+2)

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

Enseignement scolaire public du 2nd degré - Les enseignants du second degré
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013-2014



Source CNE

La consommation des emplois d'enseignants du second degré est supérieure à la dotation. La variation par rapport à l'année dernière s'explique par un moindre recours aux vacataires 200H.

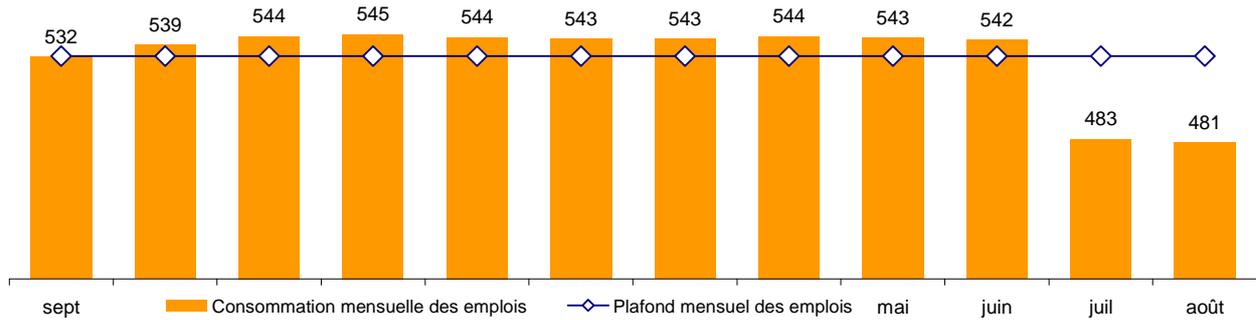
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

Bilan de la consommation des emplois

BOP 0214 - SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Enseignants du second degré	0,0	0,0	0,0	0,8
Personnels ATOS	483,5	487,8	-4,3	-4,3
Personnels d'encadrement	28,0	26,7	1,3	1,9
Accompagnement des élèves - Filière MDS et ORI	20,0	17,5	2,5	3,8
Congés formation rémunérés	1,0	0,0	1,0	-0,7
TOTAL	532,5	531,9	0,6	1,6

Le plafond d'emplois est respecté pour le programme 214. On constate depuis septembre 2013 une augmentation des personnels titulaires, conséquence du dispositif SAUVADET (réussite aux concours réservés).

Source CNE



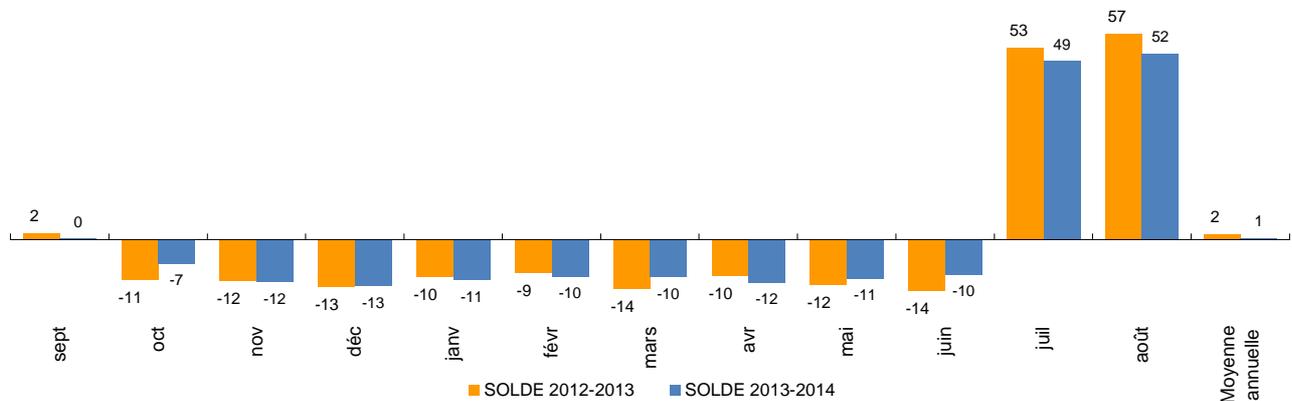
Source CNE

La dotation en emplois prend en compte une variation de deux emplois par rapport à l'année précédente.

La baisse de la consommation d'emplois en juillet et août 2014 s'explique par le fait que la plupart des contrats se terminent le 30 juin.

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP

Soutien de la politique de l'éducation Nationale
Evolution mensuelle des situations budgétaires 2012-2013 et 2013-2014



Source CNE

Le pilotage des emplois administratifs respecte le plafond d'emplois du programme soutien de la politique éducation nationale.

BOP 0230 Vie de l'élève

BOP 0230 - VIE DE L'ELEVE	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2013-2014	Solde année scolaire 2012-2013
	[1]	[2]	[2] - [1]	[2] - [1]
Assist. soc., cons. techn. et contract. des SS	65,0	63,2	1,8	1,8
Infirmiers	187,0	191,8	-4,8	-1,3
Medecins	36,0	38,1	-2,1	0,4
Conseillers principaux d'éducation	319,0	336,2	-17,2	-13,3
Assistants d'éducation AVSI	306,7	310,9	-4,2	7,3
Contractuels admissibles	2,3	1,0	1,3	-
Stage M2	0,0	0,0	0,0	0,6
Congés de formation rémunérés	0,7	0,8	-0,1	-0,8
TOTAL	916,7	941,9	-25,2	-5,3

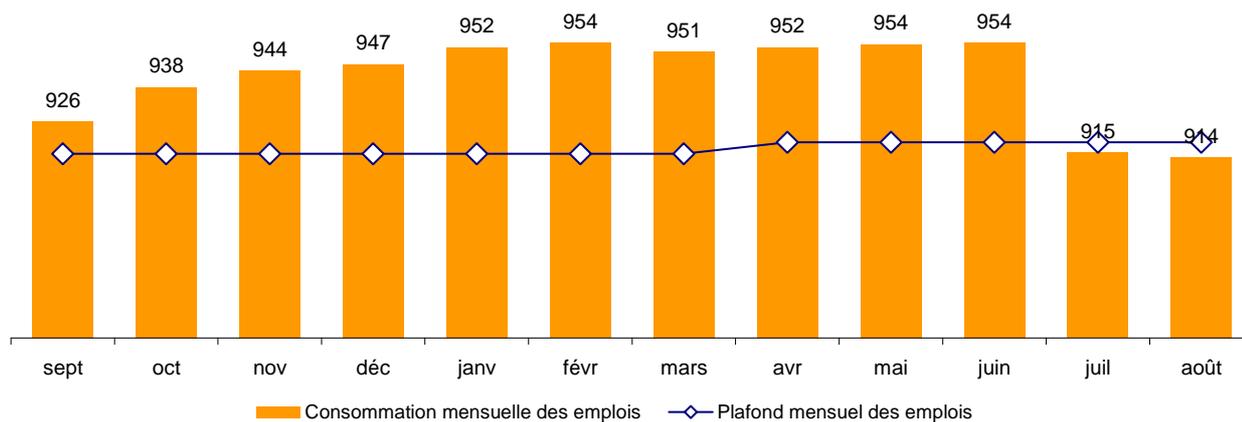
Source CNE

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 25 emplois.

Le constat de la sous-dotation des conseillers d'éducation perdure. Par ailleurs apparaît une situation de surnombre sur les personnels de santé (médecins et infirmiers) et les AVSI.

Cette nouvelle situation de surnombre des personnels de santé s'explique par l'absence de moyens de suppléance dédiés dans la dotation du programme 230.

Vie de l'élève - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués

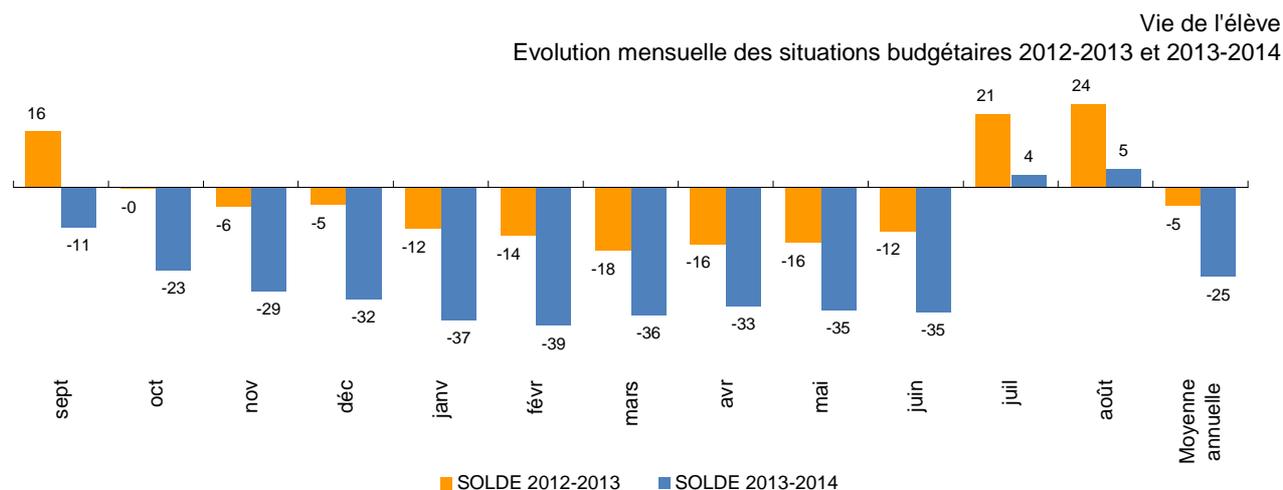


Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2013 -2014 prend en compte le schéma de rentrée 2013 : variation des emplois d'assistants sociaux (+3), de médecins (+3) et des AVSi (+3), suppression des vacances médecins (-4,3) et des stagiaires M2 (-0,7). Par ailleurs, le BOP 230 Vie de l'élève a été abondé de 1 emploi pour les congés de formation rémunérée au 1er septembre 2014 et de 4 emplois d'AVSI au 1er avril 2014.

La dotation AVSi a augmenté de 4 emplois au 1er avril 2014 pour prendre en compte les évolutions règlementaires concernant les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Désormais, après six années en contrat à durée déterminée, ces personnels bénéficient d'un contrat de droit public à durée indéterminée.

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP



Source CNE

Le déficit s'accroît par rapport à l'année précédente (-25 au lieu de -5)

BOP 0139 Enseignement privé

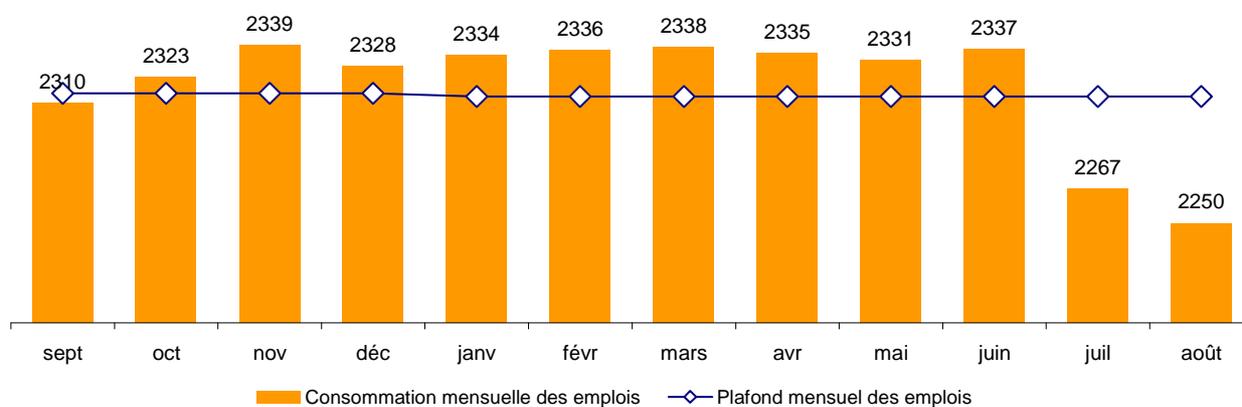
BOP 0139 - ENSEIGNEMENT PRIVE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2013-2014 [2] - [1]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]
Enseignants du premier degré	657,8	669,1	-11,4	-
Enseignants du second degré	1641,8	1636,6	5,2	-
Enseignants stagiaires	14,3	10,9	3,5	-
Congés de formation	0,0	2,5	-2,5	-
TOTAL	2 313,9	2319,1	-5,2	-

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 5. 70% des moyens en emplois sont consommés sur le 2nd degré, la part des enseignants stagiaires représente 1% de la consommation globale.

Source CNE

La dotation en emplois prend en compte le schéma de rentrée 2013 : +14,3 emplois pour l'accueil des stagiaires contractuels admissibles (1/3 de moyens d'enseignement) et la variation des emplois d'enseignants (+11,1).

Enseignement Privé - 2013-2014
Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source CNE

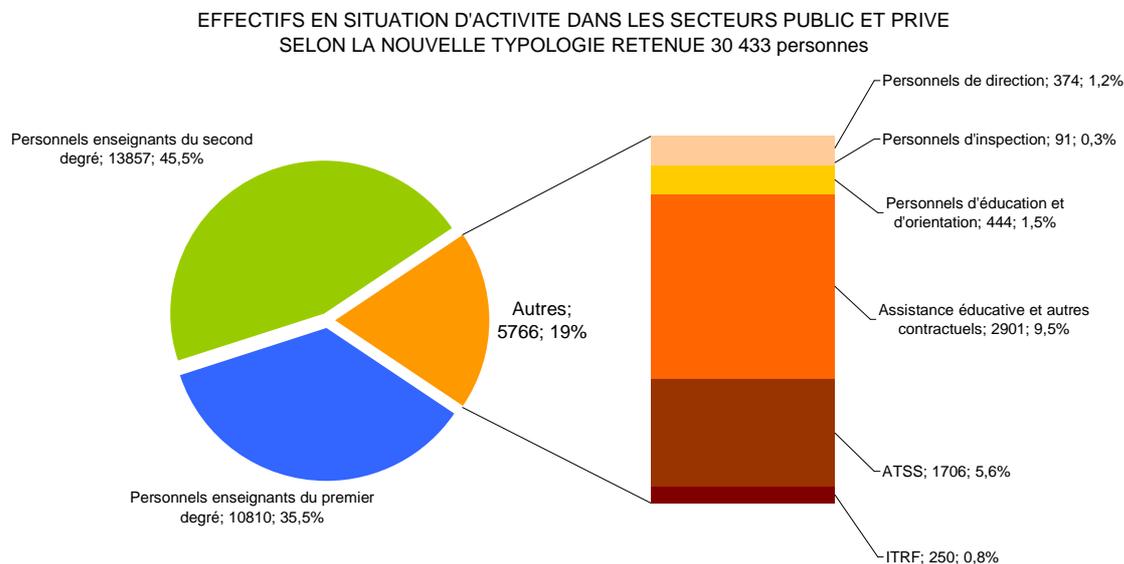
La sous-consommation d'emplois qui apparaît durant les mois de juillet et août provient de l'absence de non-titulaires durant cette période.

REPARTITION DES EFFECTIFS

La typologie des personnels

Dans la continuité du bilan social 2012-2013, l'académie de Nice présente une typologie des personnels basée uniquement sur le corps. La composition et les effectifs de chacune de ces catégories sont présentés en annexe.

Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé



Source : Entrepôt de données BSA

Chiffres clés

30 433 personnels en activité

27 896 personnels
dans le secteur public

23 628 personnels titulaires (84,7%)
4 268 non-titulaires (15,3%)

22 130 personnels enseignants exerçant
dans le 1^{er} et le 2nd degré (79,3%)

909 personnels de direction, d'inspection,
d'éducation et d'orientation (3,3%)

2 901 personnels d'assistance éducative
et autres contractuels (10,4%)

1 956 personnels IATOSS (7%)

2 537 personnels
dans le secteur privé

2 044 personnels titulaires (80,6%)
493 personnels non titulaires (19,4%)

Tous ces personnels sont enseignants

Ensemble des personnels

Répartition des effectifs N et N-1

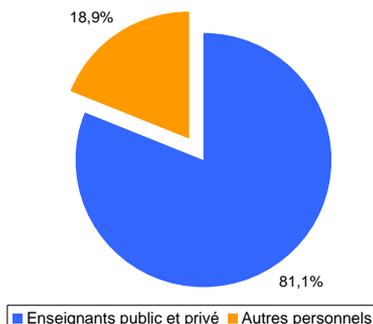
date	ENSEMBLE	Enseignants public et privé	%	Autres personnels	%
31/12/12	30116	24355	80,9%	5761	19,1%
31/12/13	30433	24667	81,1%	5766	18,9%
Variation	317	312	1,3%	5	0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

30433 personnels sont recensés en situation d'activité le 31/12/2013, soit 317 personnes de plus qu'au 31/12/2012.

Les enseignants représentent 81,1% de l'ensemble de la population, en légère hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

ENSEMBLE DES PERSONNELS AU 31/12/2013



Effectif N et N-1 des personnels enseignants par niveau d'enseignement

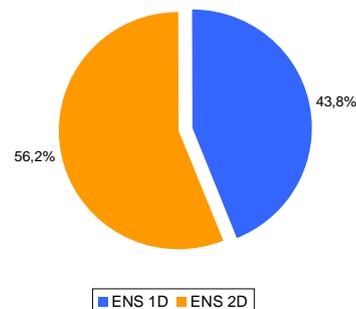
Niveaux	31/12/2012	31/12/2013	%	Variation	Variation en %
ENS 1D	10681	10810	43,8%	129	1,2%
ENS 2D	13674	13857	56,2%	183	1,3%
TOTAL	24355	24667	100,0%	312	1,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.

L'augmentation des effectifs d'enseignants concerne tout autant les deux niveaux d'enseignement.

PERSONNELS ENSEIGNANTS
Répartition par niveau d'enseignement



Effectif N et N-1 des autres personnels par catégorie

Autres personnels	31/12/2012	31/12/2013	% 2013	Variation	Variation en %
Direction, Inspection, Education, Orientation	900	909	15,8%	9	1,0%
ATSS ITRF	1936	1956	33,9%	20	1,0%
Dont encadrement	121	105	1,8%	-16	-13,2%
Assistance éducative et autres contractuels	2912	2890	50,1%	-22	-0,8%
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	13	11	0,2%	-2	-15,4%
TOTAL	5761	5766	100,0%	5	0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

La hausse de la population non enseignante a concerné principalement la catégorie ATSS ITRF, quasiment compensée par la baisse observée sur les personnels d'assistance éducative et autres contractuels.

Ventilation par catégorie et par secteur

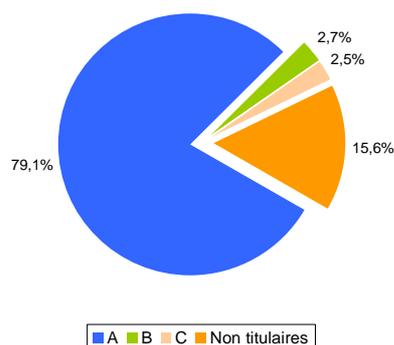
Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE	% titulaires	% total
A	22037	2039	24076	93,8%	79,1%
B	823	5	828	3,2%	2,7%
C	768	0	768	3,0%	2,5%
Titulaires	23628	2044	25672	100,0%	84,4%
Non titulaires	4268	493	4761		15,6%
TOTAL	27896	2537	30433		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de catégorie A représentent 93.8% des titulaires et 79.1% de l'ensemble des personnels (y compris les personnels non-titulaires). Ils sont en grande majorité enseignants.

Les non-titulaires représentent 15,6% de l'ensemble de la population.

ENSEMBLE DES PERSONNELS
Répartition par catégorie FP

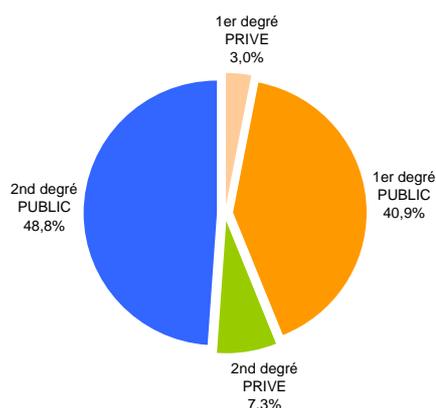


Enseignants 1D et 2D : part du public et du privé sous contrat

Catégories	PUBLIC		PRIVE		% secteurs et niveaux		total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1er degré	10088	93,3%	722	6,7%	45,6%	28,5%	10810
Enseignants des corps du 2nd degré	12042	86,9%	1815	13,1%	54,4%	71,5%	13857
TOTAL	22130	89,7%	2537	10,3%	100,0%	100,0%	24667

Source : Entrepôt de données BSA

La part de l'enseignement privé sous contrat est en corrélation avec le niveau des effectifs d'élèves scolarisés. Elle est de 13,1% pour le second degré et ne représente que 6,7% de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré.



Enseignants public et privé sous contrat : répartition par catégorie

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B ne représentent que 1.4% de l'ensemble des enseignants.

La part des non-titulaires est de 6,7%. Cette catégorie englobe les professeurs contractuels, les vacataires ainsi que les maîtres auxiliaires. Ils ont augmenté de 304 par rapport à l'année précédente du fait de l'apparition des contractuels admissibles.

Dans le secteur privé sous contrat, il convient de signaler que parmi les non-titulaires, 44 personnes ont un contrat définitif.

Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	% Titulaires	% Total
Catégorie A	20664	2039	22703	98,6%	92,0%
Catégorie B	306	5	311	1,4%	1,3%
Total titulaires	20970	2044	23014	100,0%	93,3%
Non titulaires	1160	493	1653		6,7%
Total	22130	2537	24667		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Autres personnels : répartition par catégorie

Parmi les personnels titulaires de cette catégorie, une personne sur 2 est de catégorie A.

Le pourcentage élevé de personnels non titulaires (53,9% soit 3108 non titulaires) s'explique essentiellement par la présence des assistants d'éducation au nombre de 2749.

Cat. FP	PUBLIC	% Titulaires	% Total
Catégorie A	1373	51,7%	23,8%
Catégorie B	517	19,5%	9,0%
Catégorie C	768	28,9%	13,3%
Total titulaires	2658	100,0%	46,1%
Non titulaires	3108		53,9%
Total	5766		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat

Répartition par corps dans le public

Catégories	Libellé Corps	Effectifs	% Niveaux	% Total
ENS 1D	PROF.ECOLE	9599	95,2%	43,4%
ENS 1D	INSTIT	306	3,0%	1,4%
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	183	1,8%	0,8%
Corps du 1er degré		10088	100,0%	45,6%
ENS 2D	CERTIFIE	7020	58,3%	31,7%
ENS 2D	P.L.P.	1572	13,1%	7,1%
ENS 2D	AGREGE	1497	12,4%	6,8%
ENS 2D	PROF. EPS	799	6,6%	3,6%
ENS 2D	PROF.CONTR	672	5,6%	3,0%
ENS 2D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	193	1,6%	0,9%
ENS 2D	CHAIRE SUP	71	0,6%	0,3%
ENS 2D	M.A.	63	0,5%	0,3%
ENS 2D	CH.ENS.EPS	54	0,4%	0,2%
ENS 2D	VACATAIRE	49	0,4%	0,2%
ENS 2D	PEGC	47	0,4%	0,2%
ENS 2D	A.E.	5	0,0%	0,0%
Corps du 2nd degré		12042	100,0%	54,4%
TOTAL		22130		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

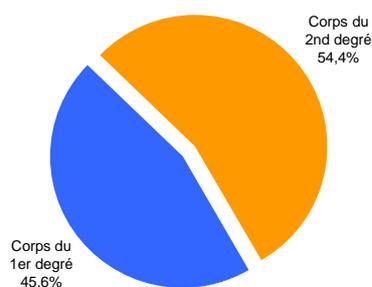
Les enseignants du second degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (54,4%).

Parmi les enseignants du 1^{er} degré, la part des instituteurs (3%) est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite.

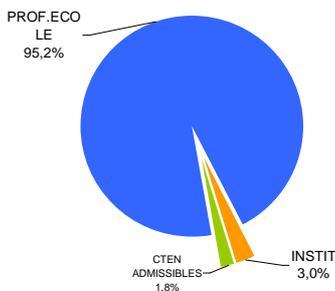
Parmi les enseignants du second degré, les certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,3%. Les agrégés et les PLP ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories.

Les professeurs d'EPS représentent 6,6% de l'ensemble des enseignants du second degré.

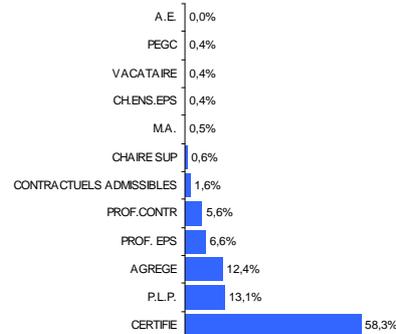
Enseignants du secteur public



Enseignants du 1er degré du secteur public



Enseignants du second degré public Répartition par corps



Répartition par corps dans le privé sous contrat

Catégories	Libellé Corps	31/12/2013	% Niveaux	% Total
ENS 1D	PROF.ECOLE	622	86,1%	24,5%
ENS 1D	INST.SUPPL	93	12,9%	3,7%
ENS 1D	INSTIT	5	0,7%	0,2%
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	2	0,3%	0,1%
Corps du 1er degré		722	100,0%	28,5%
ENS 2D	CERTIFIE	1014	55,9%	40,0%
ENS 2D	M.A.	378	20,8%	14,9%
ENS 2D	P.L.P.	171	9,4%	6,7%
ENS 2D	PROF.EPS	113	6,2%	4,5%
ENS 2D	AGREGE	74	4,1%	2,9%
ENS 2D	A.E.	43	2,4%	1,7%
ENS 2D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	20	1,1%	0,8%
ENS 2D	CHAIRE SUP	2	0,1%	0,1%
Corps du 2nd degré		1815	100,0%	71,5%
TOTAL		2537		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

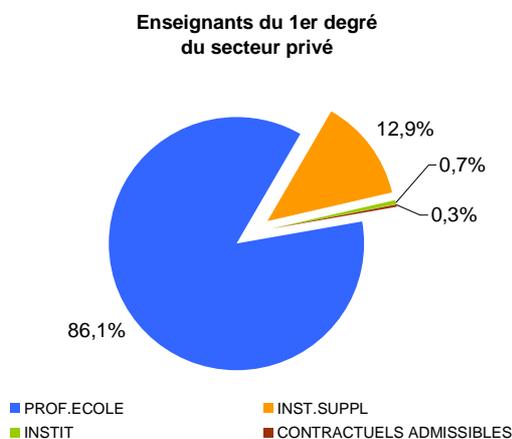
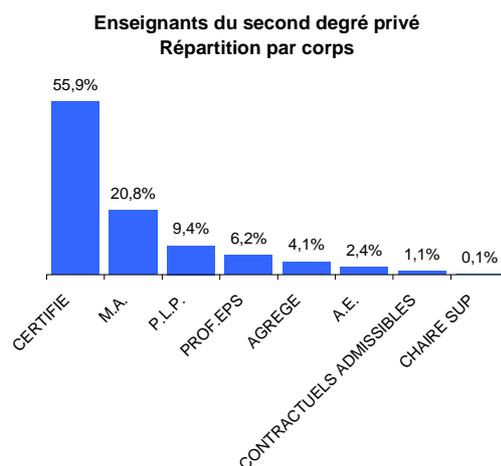
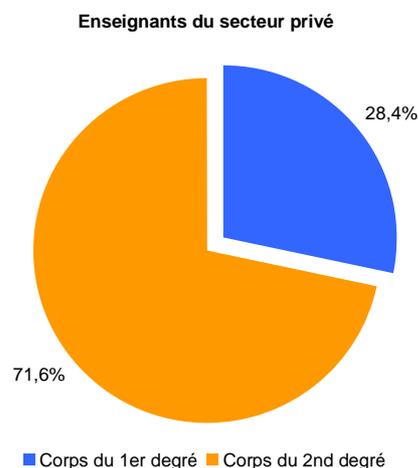
Les enseignants du second degré représentent 71,5% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat contre 54,4% dans le secteur public du fait d'une présence limitée du secteur privé sous contrat dans l'enseignement du 1^{er} degré.

Les instituteurs sont relativement plus présents que dans le secteur public : 12,9% contre 3%.

Dans le second degré, tout comme dans le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés (55,9% des enseignants).

La population de maîtres auxiliaires y est nettement plus nombreuse. (20,8% pour 0,5% dans le secteur public).

A l'inverse, la population d'agrégés ne représente que 4,1% des enseignants pour 12,4% dans le secteur public.



Enseignants titulaires 1D public : par fonction

Fonctions	Instituteurs	Professeurs des écoles	TOTAL	%
Enseignement	252	7911	8163	82,4%
Remplacement	37	1161	1198	12,1%
Besoins éducatifs AIS hors classe	14	341	355	3,6%
Pilotage et animation pédagogique	0	81	81	0,8%
Accompagnement soutien et hors AIS	0	36	36	0,4%
Direction	0	34	34	0,3%
Autres (*)	3	35	38	0,4%
total	306	9599	9905	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

1,1% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

Plus d'un enseignant sur 10 est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1er degré public.

4% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs AIS hors classe, accompagnement et soutien.

Enseignants titulaires 2D public : par fonction

FONCTIONS	A_E_	AGREGE	CERTIFIE	CH ENS EPS	CHAIRE SUP	PLP	PEGC	PROF EPS	TOTAL	%
Enseignement	4	1484	6711	54	71	1521	45	798	10688	96,6%
Documentation	1	1	242	0	0	1	2	0	247	2,2%
Chef de travaux	0	7	20	0	0	29	0	0	56	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	11	0	0	3	0	0	14	0,1%
Laboratoire	0	1	10	0	0	0	0	0	11	0,1%
Autres (*)	0	4	26	0	0	18	0	1	49	0,4%
TOTAL	5	1497	7020	54	71	1572	47	799	11065	100%

Source : Entrepôt de données BSA

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

Enseignants titulaires 1D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
INSTIT	204	4,1%	102	2,1%	306	3,1%
PROF.ECOLE	4810	95,9%	4788	97,9%	9598	96,9%
TOTAL	5014	100,0%	4890	100,0%	9904	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les instituteurs sont deux fois plus nombreux parmi les enseignants du 1er degré dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Enseignants titulaires 2D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
A.E.	3	0,1%	2	0,0%	5	0,0%
AGREGE	892	15,6%	605	11,3%	1497	13,5%
CERTIFIE	3553	62,0%	3467	65,0%	7020	63,4%
CH.ENS.EPS	22	0,4%	32	0,6%	54	0,5%
CHAIRE SUP	49	0,9%	22	0,4%	71	0,6%
P.L.P.	778	13,6%	794	14,9%	1572	14,2%
PEGC	32	0,6%	15	0,3%	47	0,4%
PROF. EPS	402	7,0%	397	7,4%	799	7,2%
TOTAL	5731	100,0%	5334	100,0%	11065	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique. L'inverse est observé pour les PLP, écart lié en partie à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

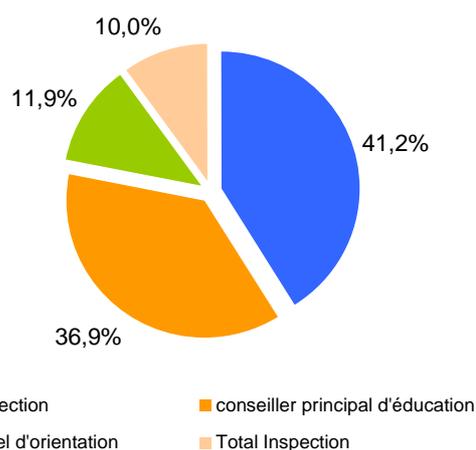
Autres personnels

DIEO par corps et fonction N et N-1

Catégories	Grade	31/12/2012	31/12/2013	% catégorie	% total	Evolution
Direction	administration	0	1	0,3%	0,1%	1
	principal adjoint de collège	111	115	30,7%	12,7%	4
	principal de collège	140	139	37,2%	15,3%	-1
	proviseur adjoint de lycée	40	42	11,2%	4,6%	2
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	17	19	5,1%	2,1%	2
	proviseur de lycée	39	39	10,4%	4,3%	0
	proviseur de lycée professionnel	18	18	4,8%	2,0%	0
	proviseur de vie scolaire	1	1	0,3%	0,1%	0
Total Direction		366	374	100,0%	41,1%	8
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	1	1	0,2%	0,1%	0
	conseiller principal d'éducation	337	335	75,5%	36,9%	-2
	personnel d'orientation	106	108	24,3%	11,9%	2
Total Education et Orientation		444	444	100,0%	48,8%	0
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	28	29	31,9%	3,2%	1
	inspecteur d'académie adjoint	2	1	1,1%	0,1%	-1
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2	2	2,2%	0,2%	0
	inspecteur de l'éducation nationale	58	59	64,8%	6,5%	1
Total Inspection		90	91	100,0%	10,0%	1
TOTAL DIEO		900	909		100,0%	9

Source : Entrepôt de données BSA

Direction, Inspection, Education et Orientation



Les personnels de direction et d'éducation représentent 78% de l'ensemble des personnels de direction, d'éducation, d'orientation et d'inspection.

Les personnels d'orientation et d'inspection se répartissent à parts quasi-égales parmi les 22% restant.

Les personnels de direction en collèges représentent plus des 2/3 des personnels de direction. De même, les IEN représentent près des 2/3 des personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps N et N-1

Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% catégorie	Evolution
Assistant de langue vivante recruté localement	9	8	0,3%	-1
assistant d'éducation	2771	2749	95,1%	-22
corps des assistants étrangers	132	133	4,6%	1
Total assistance éducative et pédagogique	2912	2890	100,0%	-22
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	13	11		-2
TOTAL GENERAL	2925	2901		-24

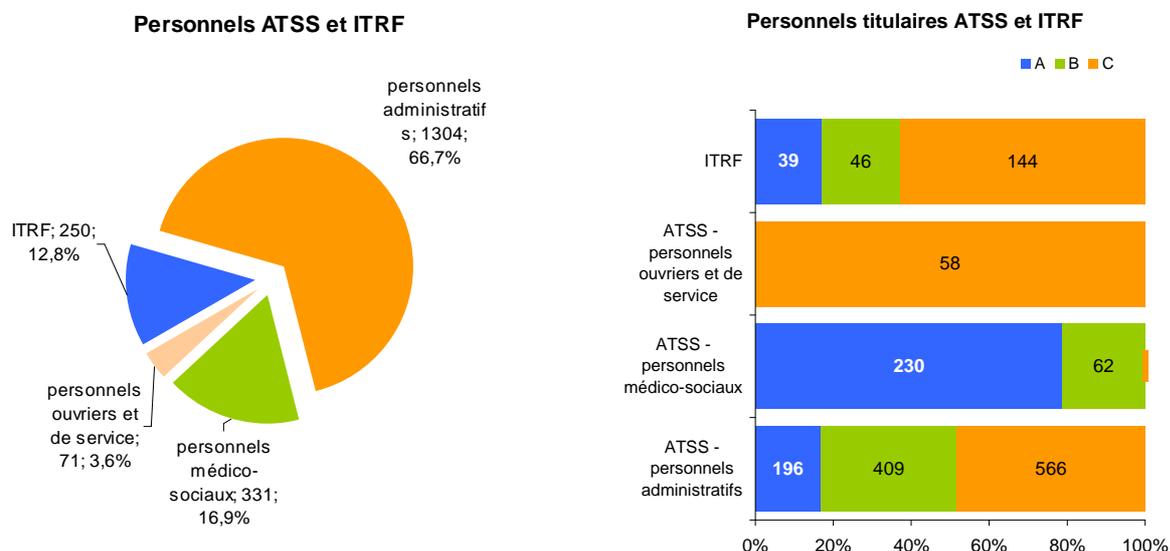
Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS, ITRF par corps, catégorie et filière N et N-1

Introduction

Parmi les 1956 personnels ATSS et ITRF, 2/3 relèvent de la filière administrative. Un agent sur six appartient à la filière médico-sociale.

La filière technique (ouvriers et de service) représente 3,6% de l'ensemble, et les personnels ITRF représentent 12,8% de l'ensemble des personnels.



Personnels administratifs

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filière	Evolution
A	AAE	0	182	14,0%	182
A	ADAENES	162	0	0,0%	-162
A	ADMENESR	11	12	0,9%	1
A	C.A.S.U	18	0	0,0%	-18
A	RECT.	1	1	0,1%	0
A	S.G.A.	1	1	0,1%	0
Sout total Cat A		193	196	15,0%	3
B	SAENES 10	399	409	31,4%	10
C	ADJENES	566	566	43,4%	0
Non titulaires	CONTRACTUELS	108	125	9,6%	17
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	25	8	0,6%	-17
Sous total NON TIT		133	133	10,2%	0
TOTAL FILIERE ADF		1291	1304	100%	13

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels médico-sociaux

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filière	Evolution
A	C.TC.S.SOC	9	9	2,7%	0
A	INFIRM.-NS	188	186	56,2%	-2
A	MED.CONST	3	2	0,6%	-1
A	MED.EN.	30	33	10,0%	3
Sout total Cat A		230	230	69,5%	0
B	ASS.SOCIAL	59	62	18,7%	3
Sout total Cat B		59	62	18,7%	3
Non titulaires	A.SOC.CONT	9	8	2,4%	-1
Non titulaires	INFIR.CONT	12	22	6,6%	10
Non titulaires	MED.CONTR.	10	9	2,7%	-1
Sout total NON TITULAIRES		31	39	11,8%	8
TOTAL FILIERE MDS		320	331	100%	11

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ouvriers et de service

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2012	31/12/2013	% filiere	Evolution
C	ATEC	60	58	81,7%	-2
Non titulaires	CONTRACTUELS	13	12	16,9%	-1
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	1	1	1,4%	0
TOTAL FILIERE OUV		74	71	100%	-3

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

Cat. FP	Corps Libellé	31/12/2012	31/12/2013	% total	Evolution
A	assistant ingénieur	8	11	4,4%	3
A	ingénieur de recherche	5	6	2,4%	1
A	ingénieur d'études	23	22	8,8%	-1
Sout total catégorie A		36	39	15,6%	3
B	technicien de recherche et de forma	45	46	18,4%	1
C	adjoint technique de recherche et de	146	144	57,6%	-2
Non titulaires	CONTRACTUELS	24	21	8,4%	-3
TOTAL personnels ITRF		251	250	100%	-1

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par genre

Ensemble des personnels

Répartition par secteur

Genre	PUBLIC	% public	PRIVE	% privé	TOTAL	% TOTAL
Femmes	19782	70,9%	1899	74,9%	21681	71,2%
Hommes	8114	29,1%	638	25,1%	8752	28,8%
Total	27896	100%	2537	100%	30433	100%

Les femmes sont nettement majoritaires (71.2%), en particulier dans le secteur privé sous contrat (74.9%).

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition enseignants et non enseignants

Catégories	F	H	Total	% femmes
Autres personnels	4275	1491	5766	74,1%
Enseignants	17406	7261	24667	70,6%
Total	21681	8752	30433	71,2%

Le taux de féminisation chez les enseignants (tous secteurs et tous niveaux) est de 70.6%.

Il est plus élevé chez les non enseignants (74.2%).

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par catégorie

Cat. FP	Enseignants hommes	enseignants femmes	% femmes	Total	Autres pers hommes	Autres pers femmes	% femmes
Catégorie A	6665	16060	70,7%	24098	453	920	67,0%
Catégorie B	60	251	80,7%	828	121	396	76,6%
Catégorie C	0	0	0,0%	768	124	644	83,9%
Non titulaires	536	1095	67,1%	4739	793	2315	74,5%
Total	7261	17406	70,6%	30433	1491	4275	74,1%

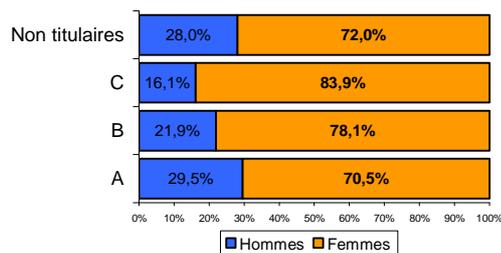
Source : Entrepôt de données BSA

La présence des personnels féminins, relativement plus faible parmi les catégories A, est nettement majoritaire quelle que soit la catégorie.

La féminisation des personnels la plus importante concerne les personnels non enseignants de catégorie C.

2 non titulaires sur 3 chez les enseignants et 3 non titulaires sur 4 chez les non enseignants sont des femmes.

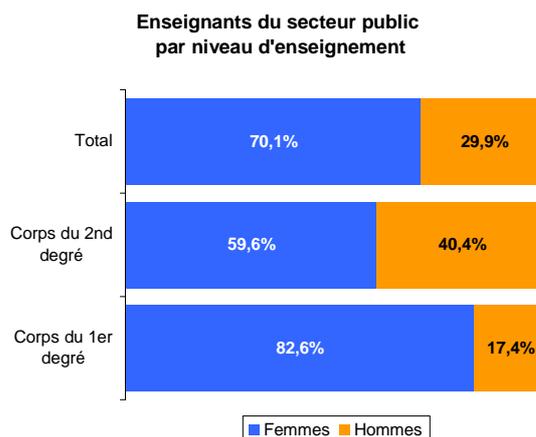
Ensemble des personnels par catégorie



Personnels enseignants

Secteur public : Répartition par corps et niveau d'enseignement

Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	162	21	88,5%
	PROF.ECOLE	7922	1677	82,5%
	INSTIT	246	60	80,4%
Corps du 1er degré		8330	1758	82,6%
ENS 2D	PEGC	33	14	70,2%
	VACATAIRE	34	15	69,4%
	M.A.	43	20	68,3%
	CERTIFIE	4551	2469	64,8%
	PROF.CONTR	407	265	60,6%
	A.E.	3	2	60,0%
	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	109	84	56,5%
	AGREGE	784	713	52,4%
	CH.ENS.EPS	27	27	50,0%
	P.L.P.	784	788	49,9%
	PROF. EPS	371	428	46,4%
	CHAIRE SUP	31	40	43,7%
Corps du 2nd degré		7177	4865	59,6%
Total		15507	6623	70,1%



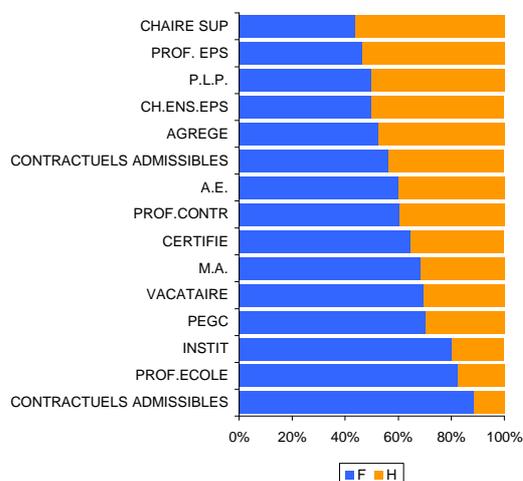
Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation du corps enseignant est générale sauf exception :

- les agrégés et les enseignants de la voie professionnelle où on retrouve la parité,
- les professeurs en EPS où les hommes sont majoritaires.

La féminisation la plus élevée, dépassant 80%, concerne les personnels enseignants du 1^{er} degré.

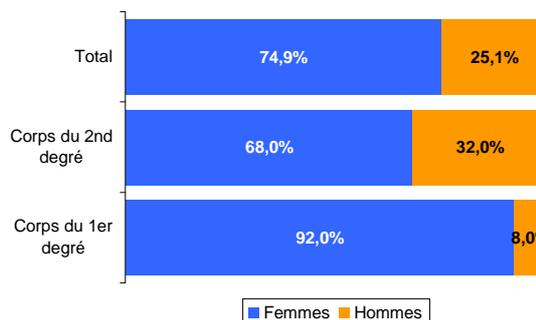
Enseignants du secteur public par corps



Secteur privé sous contrat : par corps et niveau d'enseignement

Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	2	0	100,0%
	INST.SUPPL	87	6	93,5%
	INSTIT	5	0	100,0%
	PROF.ECOLE	570	52	91,6%
Corps du 1er degré		664	58	92,0%
ENS 2D	A.E.	28	15	65,1%
	AGREGE	33	41	44,6%
	CERTIFIE	741	273	73,1%
	CHAIRE SUP	0	2	0,0%
	CONTRACTUELS ADMISSIBLES	15	5	75,0%
	M.A.	253	125	66,9%
	P.L.P.	108	63	63,2%
PROF.EPS	57	56	50,4%	
Corps du 2nd degré		1235	580	68,0%
Total		1899	638	75%

Enseignants du secteur privé sous contrat par niveau d'enseignement

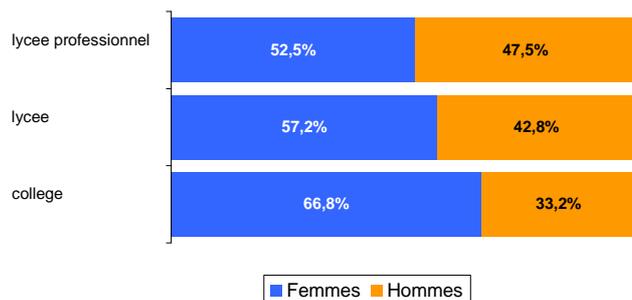


Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du second degré privé sous contrat. Elle atteint 92% dans le 1^{er} degré. Les hommes sont majoritaires seulement parmi les agrégés et la parité se retrouve seulement parmi les professeurs d'EPS.

Féminisation des enseignants du second degré (public et privé) : répartition par type établissement

Enseignants des secteurs public et privé par type d'établissement



La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la forte présence des certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels non enseignants

Personnels DIEO par corps

Catégorie	Corps / Grade	F	H	% Femmes
Direction	administration	0	1	0,0%
	principal adjoint de collège	65	50	56,5%
	principal de collège	74	65	53,2%
	proviseur adjoint de lycée	27	15	64,3%
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	8	11	42,1%
	proviseur de lycée	10	29	25,6%
	proviseur de lycée professionnel	6	12	33,3%
	proviseur de vie scolaire	1	0	100,0%
Total Direction		191	183	51,1%
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	1	0	100,0%
	conseiller principal d'éducation	244	91	72,8%
	personnel d'orientation	92	16	85,2%
Total Education et orientation		337	107	75,9%
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	12	17	41,4%
	inspecteur d'académie adjoint	0	1	0,0%
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	0	2	0,0%
	inspecteur de l'éducation nationale	26	33	44,1%
Total Inspection		38	53	41,8%
TOTAL DIEO		566	343	62,3%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement : les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe quel que soit le type d'établissement.

Les personnels d'éducation et d'orientation sont majoritairement féminins (3/4). L'inverse est observé chez les personnels d'inspection (population masculine 58.2%).

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps

Trois personnels sur quatre parmi les assistants d'éducation sont des femmes.

Corps	F	H	% Femmes
Assistant de langue vivante recruté localement	6	2	75,0%
assistant d'éducation	2008	741	73,0%
corps des assistants étrangers	109	24	82,0%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	9	2	81,8%
TOTAL Assistance éducative et pédagogiques	2132	769	73,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS et ITRF par Filière, catégorie et corps

Personnels administratifs.

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	AAE	128	54	70,3%
	ADMENESR	2	10	16,7%
	RECT.	1	0	100,0%
	S.G.A.	0	1	0,0%
Total Catégorie A		131	65	66,8%
B	SAENES 10	325	84	79,5%
C	ADJENES	517	49	91,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS	113	12	90,4%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	8	0	100,0%
TOTAL Filière administrative		1094	210	83,9%

Source : Entrepôt de données BSA

La plus forte féminisation se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 91,3% alors que la féminisation chez les personnels de catégorie A est de 66,8%.

Les personnels contractuels sont quasiment tous des femmes.

Personnels médico-sociaux

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	C.TC.S.SOC	8	1	88,9%
A	INFIRM.-NS	171	15	91,9%
A	MED.CON.S.T	2	0	100,0%
A	MED.EN.	32	1	97,0%
Total Catégorie A		213	17	92,6%
B	ASS.SOCIAL	58	4	93,5%
Non titulaires	A.SOC.CONT	8	0	100,0%
Non titulaires	INFIR.CONT	20	2	90,9%
Non titulaires	MED.CONTR.	9	0	100,0%
Total Catégorie Non titulaires		37	2	94,9%
Total filière médico-sociale		308	23	93,1%

Source : Entrepôt de données BSA

La filière médico-sociale affiche avec un taux de 93,1% la plus forte féminisation de toutes les filières.

Personnels ouvriers et de service

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
C	ATEC	33	25	56,9%
Non titulaires	CONTRACTUELS	7	5	58,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	1	0	100,0%
Total filière ouvrière		41	30	57,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

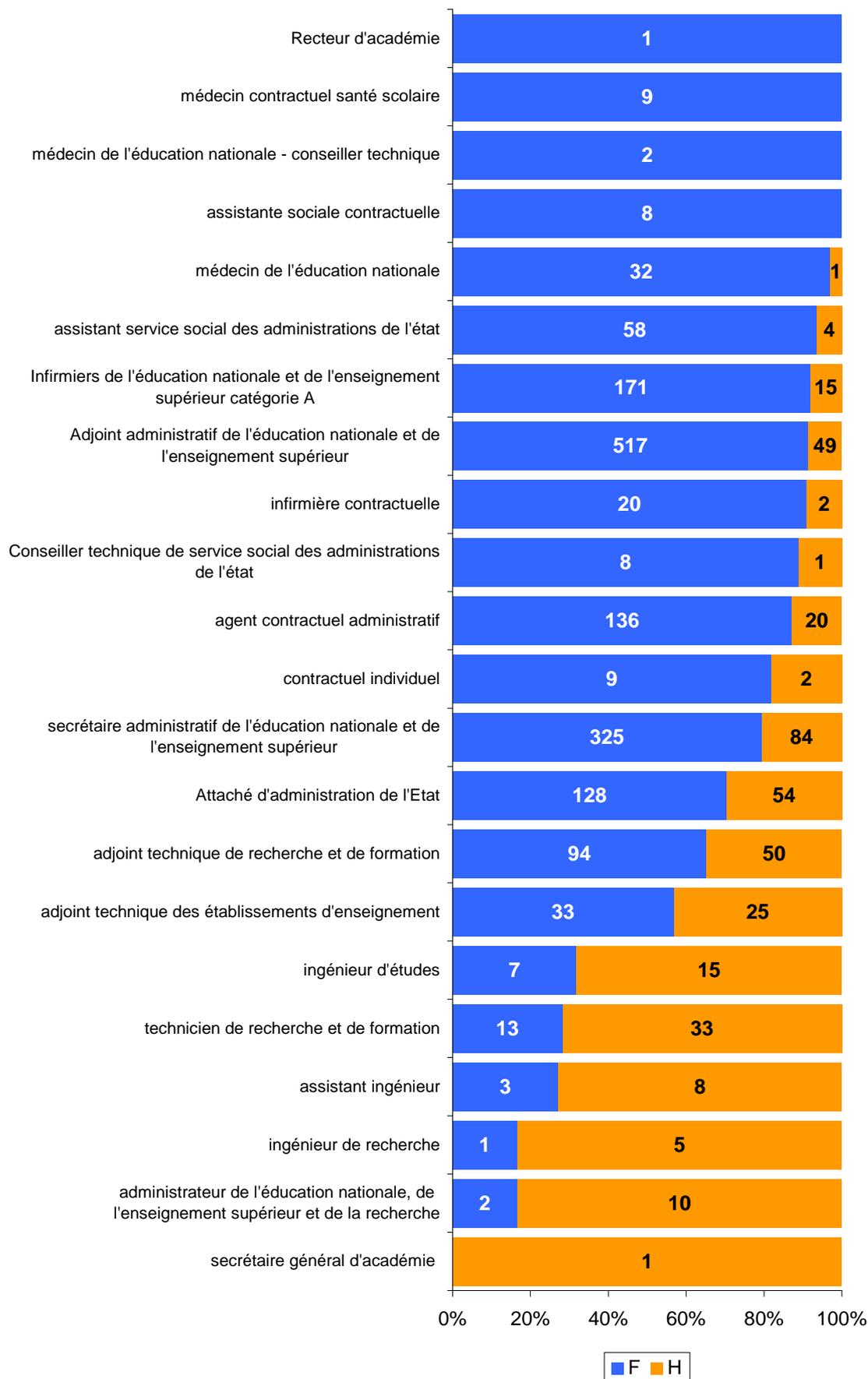
Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	assistant ingénieur	3	8	27,3%
	ingénieur de recherche	1	5	16,7%
	ingénieur d'études	7	15	31,8%
Total Catégorie A		11	28	28,2%
B	technicien de recherche et de formation	13	33	28,3%
C	adjoint technique de recherche et de formation	94	50	65,3%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	16	5	76,2%
Total filière ITRF		134	116	53,6%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble (53,6%) des personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau.

Les catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que les 2/3 des catégories C sont des femmes.

Personnels ATSS et ITRF par genre



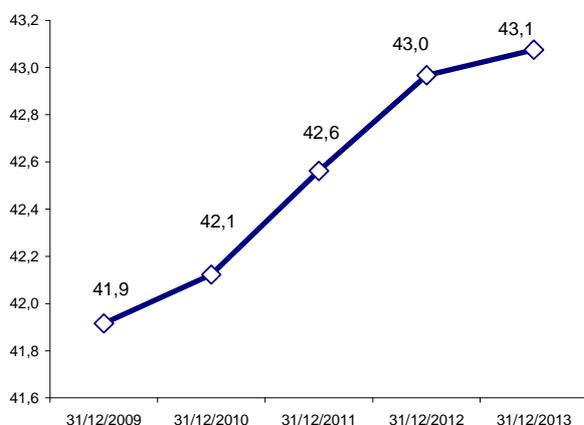
Âges moyens / tranches d'âge

Âges moyens

Catégories	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Assistance éducative et autres conti	32,0	32,6	33,7	34,5	35,1
ATSS	47,2	47,2	47,5	48,5	48,6
Contractuels BOE (enseignants et a	37,9	43,1	40,8	44,5	43,3
Direction	51,6	51,7	51,6	51,6	51,2
Education et orientation	45,1	45,7	45,9	45,9	46,2
ENS 1D	41,3	41,6	42,1	42,6	42,7
ENS 2D	43,3	43,4	43,6	43,9	43,9
inspection	53,5	53,4	53,4	54,2	53,9
ITRF	45,2	45,8	46,4	44,5	44,9
Total	41,9	42,1	42,6	43,0	43,1

Source : Entrepôt de données BSA

Age moyen de l'ensemble des personnels des secteurs public et privé



Hormis pour les personnels de direction, d'inspection et les ITRF, l'âge moyen de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a tendance à augmenter.

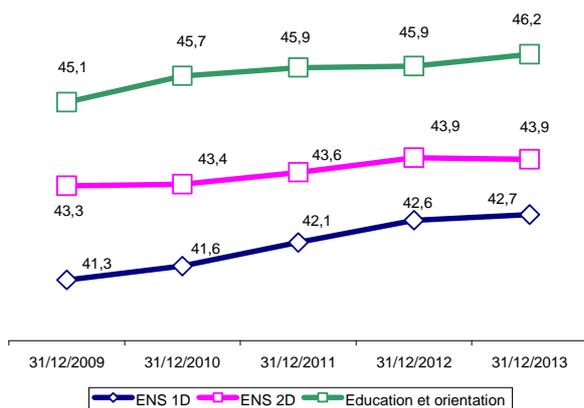
Les personnels les plus jeunes se retrouvent parmi les assistants d'éducation (âge moyen : 34,5 ans), les personnels les plus âgés parmi les personnels de direction (51,2) et d'inspection (53,9).

Les enseignants du second degré sont plus âgés (43,9) que les enseignants du 1er degré (42,7).

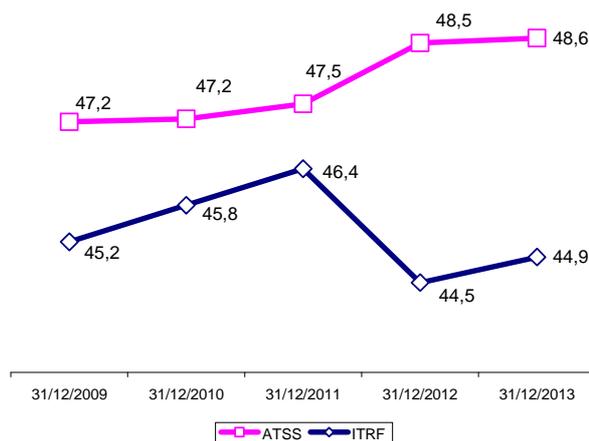
Ils sont en moyenne plus jeunes que les personnels ATSS (48,6) et les ITRF (44,9).

A signaler : la baisse de l'âge moyen des ITRF en 2012 essentiellement due à l'intégration des personnels de laboratoire dans cette catégorie.

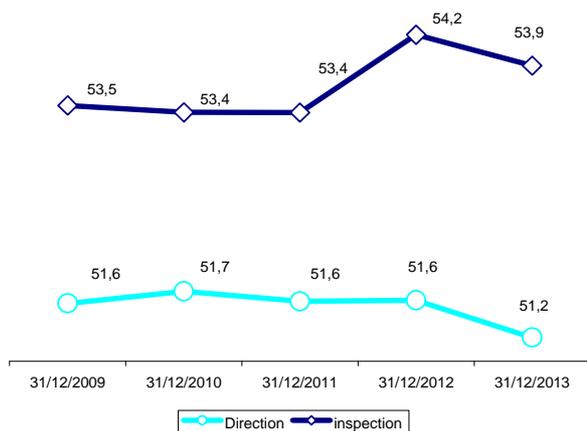
Age moyen de l'ensemble des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation des secteurs public et privé



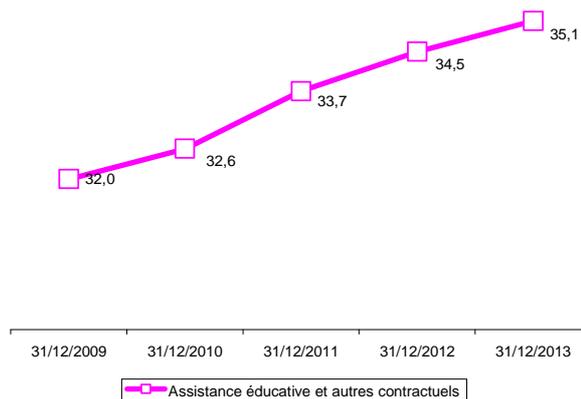
Age moyen des personnels ATSS et ITRF



Age moyen des personnels de direction et d'inspection



Age moyen des personnels d'assistance éducative



Tranches d'âge

Ensemble des personnels par type et genre

Catégories	sexe	Age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Autres personnels	F	42,6	809	18,9%	848	19,8%	1212	28,4%	1406	32,9%
Autres personnels	H	39,2	492	33,0%	277	18,6%	313	21,0%	409	27,4%
		41,7	1301	22,6%	1125	19,5%	1525	26,4%	1815	31,5%
Enseignants	F	42,8	1572	9,0%	5270	30,3%	5857	33,6%	4707	27,0%
Enseignants	H	44,8	416	5,7%	1890	26,0%	2464	33,9%	2491	34,3%
		43,4	1988	8,1%	7160	29,0%	8321	33,7%	7198	29,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du public par corps

Libellé corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
CERTIFIE	43,3	518	7,4%	2155	30,7%	2451	34,9%	1896	27,0%
AGREGÉ	44,9	74	4,9%	414	27,7%	501	33,5%	508	33,9%
VACATAIRE	40,0	11	22,4%	16	32,7%	11	22,4%	11	22,4%
CH.ENS.EPS	56,2	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	54	100,0%
CHAIRE SUP	53,0	0	0,0%	1	1,4%	27	38,0%	43	60,6%
ADMISSIBLES	28,7	253	67,3%	78	20,7%	39	10,4%	6	1,6%
INSTIT	49,7	0	0,0%	0	0,0%	162	52,9%	144	47,1%
P.L.P.	45,7	46	2,9%	383	24,4%	586	37,3%	557	35,4%
PEGC	58,5	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	47	100,0%
PROF. EPS	44,8	41	5,1%	201	25,2%	290	36,3%	267	33,4%
PROF.CONTR	41,0	94	14,0%	218	32,4%	219	32,6%	141	21,0%
PROF.ECOLE	42,7	765	8,0%	3011	31,4%	3221	33,6%	2602	27,1%
M.A.	49,4	0	0,0%	2	3,2%	35	55,6%	26	41,3%
A.E.	58,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
Enseignants du secteur public	40,1	1802	8,1%	6479	29,3%	7542	34,1%	6307	28,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes chez les personnels non enseignants alors que l'inverse est observé chez les personnels enseignants dont la part des moins de 30 ans chez les femmes est de 3,3 points supérieure à celle des hommes.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les plus de 50 ans représentent plus d'un enseignant sur quatre.

Les enseignants du secteur public sont plus jeunes en moyenne que ceux du secteur privé sous contrat, avec en particulier, une différence de 6,6 points au niveau de la place des plus de 50 ans.

Enseignants du privé sous contrat par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
PROF.ECOLE	45,2	31	5,0%	158	25,4%	202	32,5%	231	37,1%
AGREGE	46,9	3	4,1%	18	24,3%	22	29,7%	31	41,9%
CERTIFIE	47,0	35	3,5%	240	23,7%	298	29,4%	441	43,5%
CHAIRE SUP	48,5	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%
CONTRACTUELS	34,4	10	45,5%	6	27,3%	4	18,2%	2	9,1%
INST.SUPPL	35,5	31	33,3%	33	35,5%	22	23,7%	7	7,5%
INSTIT	53,0	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	4	80,0%
P.L.P.	45,7	4	2,3%	46	26,9%	62	36,3%	59	34,5%
PROF.EPS	44,3	7	6,2%	30	26,5%	42	37,2%	34	30,1%
A.E.	51,1	0	0,0%	1	2,3%	17	39,5%	25	58,1%
M.A.	38,9	65	17,2%	148	39,2%	108	28,6%	57	15,1%
Enseignants du secteur privé	44,6	186	7,3%	681	26,8%	779	30,7%	891	35,1%

Source : Entrepôt de données BSA

Parmi les enseignants du secteur privé sous contrat, la part des plus de 50 ans dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

DIEO par corps et fonction

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
chaire	60,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
principal adjoint de collègue	46,54	0	0,0%	20	17,4%	54	47,0%	41	35,7%
principal de collègue	54,61	0	0,0%	1	0,7%	26	18,7%	112	80,6%
proviseur adjoint de lycée	47,52	0	0,0%	2	4,8%	29	69,0%	11	26,2%
proviseur adjoint de lycée professionnel.	48,21	0	0,0%	0	0,0%	12	63,2%	7	36,8%
proviseur de lycée	55,46	0	0,0%	1	2,6%	4	10,3%	34	87,2%
proviseur de lycée professionnel	57,00	0	0,0%	0	0,0%	3	16,7%	15	83,3%
proviseur de vie scolaire	56,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
C.P.E.	45,49	10	3,0%	82	24,5%	135	40,3%	108	32,2%
COP.INTERI	54,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
P. ORIENT.	48,27	1	0,9%	24	22,2%	33	30,6%	50	46,3%
I.A. ADJ	47,00	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%
I.A/I.P.R.	53,55	0	0,0%	0	0,0%	9	31,0%	20	69,0%
I.E.N	53,83	0	0,0%	2	3,4%	10	16,9%	47	79,7%
IA-DSDEN	62,50	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Personnels DIEO	46,8	11	1,2%	132	14,5%	316	34,8%	450	49,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Près d'un personnel de direction et d'orientation sur deux a plus de 50 ans.

Assistance. Educative, pédagogique et autres contractuels par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Assistant de langue vivante recruté localement	38,6	2	25,0%	3	37,5%	2	25,0%	1	12,5%
corps des assistants étrangers	23,8	128	96,2%	5	3,8%	0	0,0%	0	0,0%
assistant d'éducation	35,6	1088	39,6%	700	25,5%	560	20,4%	401	14,6%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	43,3	0	0,0%	3	27,3%	7	63,6%	1	9,1%
Assistance éducative et pédagogique, autres contractuels	35,1	1218	42,0%	711	24,5%	569	19,6%	403	13,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Les assistants sont principalement des jeunes de moins de 30 ans, en particulier chez les assistants étrangers (96,2%), mais un assistant d'éducation sur cinq se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus.

Personnels ATSS par Filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie FP	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
personnels administratifs	A	49,4	2	1,0%	29	14,8%	65	33,2%	100	51,0%
	B	48,3	7	1,7%	67	16,4%	134	32,8%	201	49,1%
	C	49,2	14	2,5%	57	10,1%	192	33,9%	303	53,5%
	Non titulaires	44,2	15	11,3%	31	23,3%	38	28,6%	49	36,8%
personnels médico-sociaux	A	49,9	4	1,7%	24	10,4%	74	32,2%	128	55,7%
	B	46,2	3	4,8%	13	21,0%	22	35,5%	24	38,7%
	Non titulaires	46,2	5	12,8%	6	15,4%	11	28,2%	17	43,6%
personnels ouvriers et de service	C	53,4	0	0,0%	0	0,0%	13	22,4%	45	77,6%
	Non titulaires	47,8	0	0,0%	2	15,4%	4	30,8%	7	53,8%
Personnels ATSS		48,7	50	2,9%	229	13,4%	553	32,4%	874	51,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Plus de la moitié des personnels ATSS a plus de 50 ans. Ce constat concerne plus particulièrement les personnels de catégorie C des filières administratives et ouvrières ainsi que les personnels de catégorie A des filières médico-sociales et administratives.

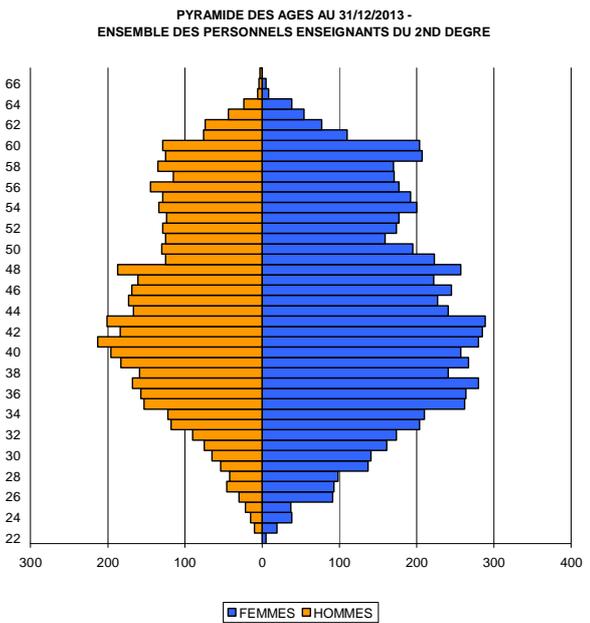
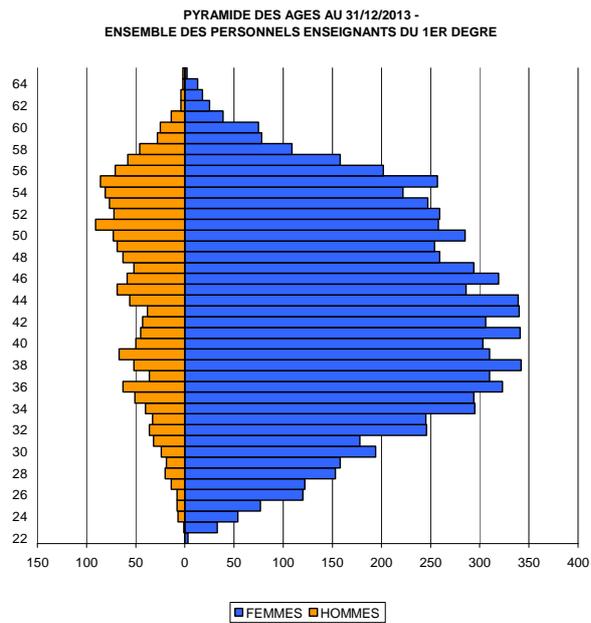
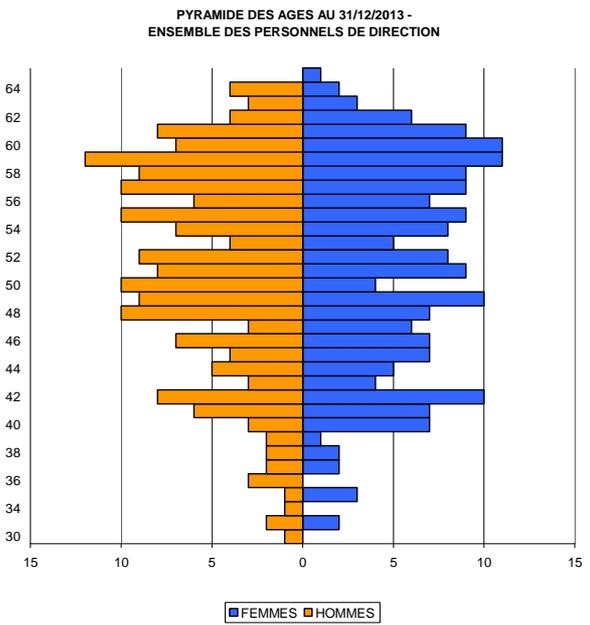
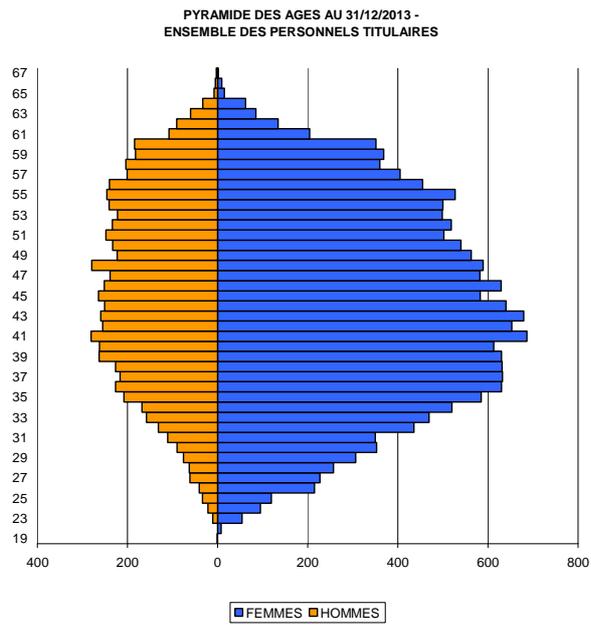
Personnels ITRF par filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
personnels techniques	A	48,2	1	2,6%	3	7,7%	18	46,2%	17	43,6%
	B	44,9	2	4,3%	11	23,9%	20	43,5%	13	28,3%
	C	44,1	13	9,0%	36	25,0%	44	30,6%	51	35,4%
	Non titulaires	40,5	6	28,6%	3	14,3%	5	23,8%	7	33,3%
Personnels ITRF et contractuels de la filière technique		44,6	22	8,8%	53	21,2%	87	34,8%	88	35,2%

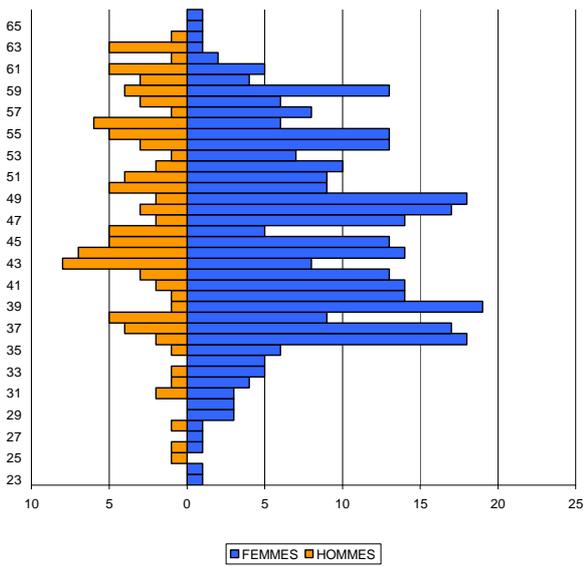
Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de plus de 50 ans sont les plus nombreux parmi les catégories A des ITRF (43,6%). Les personnels des autres catégories sont plus jeunes avec une moindre présence de personnels de plus de 50 ans (environ 30% à 35%).

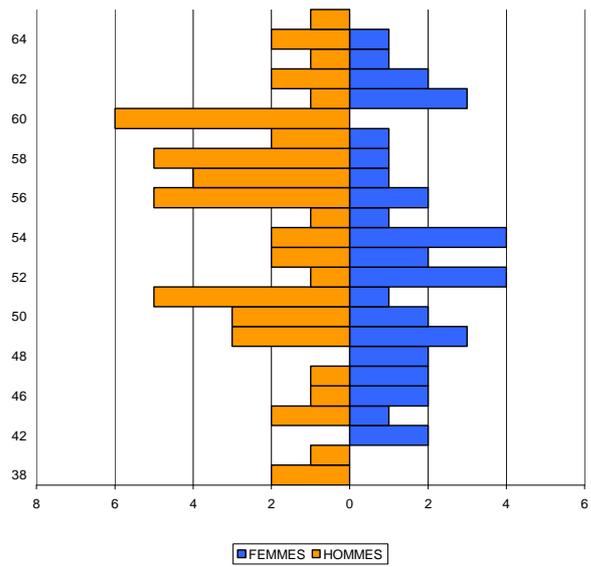
Pyramides des âges



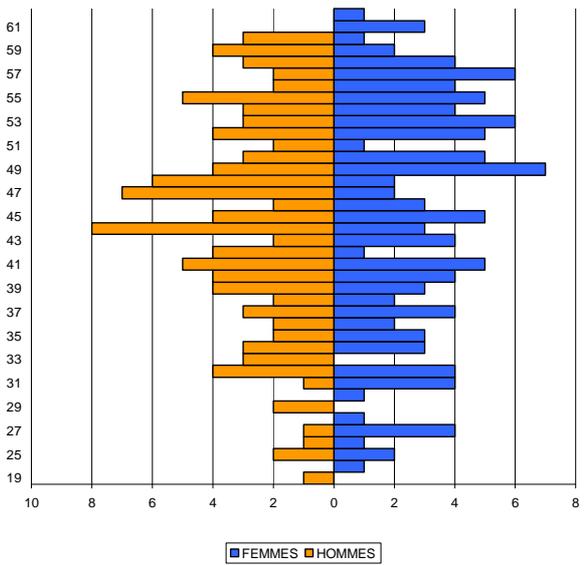
PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION



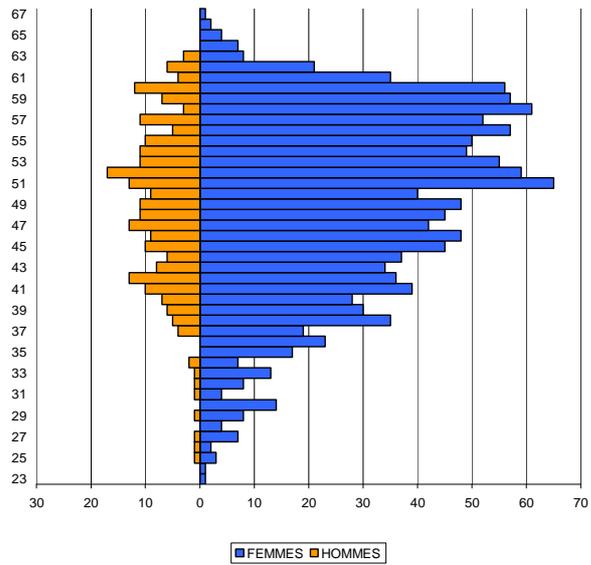
PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS D'INSPECTION



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS ITRF



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2013 -
ENSEMBLE DES PERSONNELS ATSS



CHAPITRE 2

LA CARRIERE

Recrutements / Concours _____ **35**

Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat _____	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public _____	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat _____	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé _____	40

Promotion / avancement _____ **43**

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public _____	43
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public _____	43
Personnels de direction et d'inspection _____	44
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire _____	44

Les rémunérations _____ **46**

Masse salariale par budget opérationnel de programme _____	46
Rémunération des personnels titulaires _____	47
Indices de rémunération et primes _____	47
Les mesures catégorielles _____	48

RECRUTEMENTS / CONCOURS

Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat

Premier concours interne de Professeur des écoles dans le secteur public

Sessions	Alpes-Maritimes			Var			ACADEMIE	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Admis
2011	16	8	5	6	1	1	22	6
2012	13	8	2	9	6	2	22	4
2013	15	6	3	5	2	1	20	4
2014	9	8	3	4	3	2	13	5
Evolution 2013-2014	-6	2	0	-1	1	1	-7	1

Source OCEAN -Admis sur liste principale

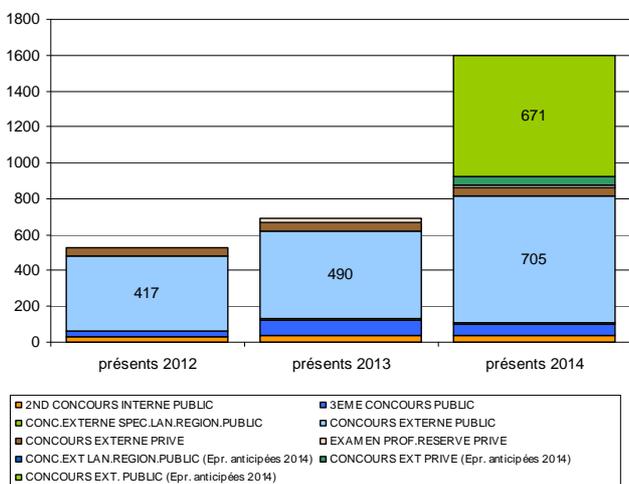
Les autres concours y compris la session anticipée 2014 (public et privé sous contrat)

Concours enseignants 1er degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	candidats	présents	admis	candidats	présents	admis	candidats	présents	admis	2013	2014
2ND CONCOURS INTERNE PUBLIC	149	32	2	159	41	6	170	39	5	14,6%	12,8%
3EME CONCOURS PUBLIC	146	30	4	327	87	3	262	65	7	3,4%	10,8%
CONC. EXTERNE SPEC. LAN. REGION. PUBLIC	6	1	0	6	2	1	9	2	0	50,0%	0,0%
CONCOURS EXTERNE PUBLIC	969	417	94	1079	490	187	1753	705	178	38,2%	25,2%
CONCOURS EXTERNE PRIVE	170	50	11	161	48	16	212	48	6	33,3%	12,5%
EXAMEN PROF. RESERVE PRIVE	0	0	0	25	25	0	17	16	0	0,0%	0,0%
CONC. EXT. LAN. REGION. PUBLIC (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	9	1	1	0,0%	100,0%
CONCOURS EXT. PRIVE (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	199	49	3	0,0%	6,1%
CONCOURS EXT. PUBLIC (Epr. anticipées 2014)	0	0	0	0	0	0	1811	671	183	0,0%	27,3%
TOTAL hors épreuves 2014 anticipées	1440	530	111	1757	693	213	4442	1596	383	30,7%	24,0%

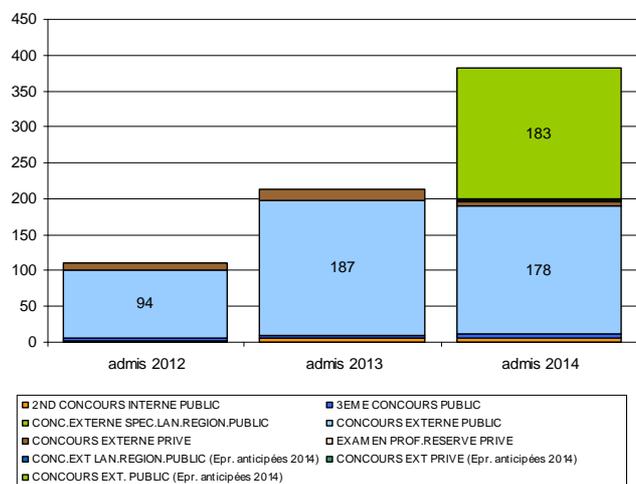
Source OCEAN -Admis sur liste principale

Evolution des présents et des admis

CONCOURS ENSEIGNANTS 1ER DEGRE
EVOLUTION DES PRESENTS

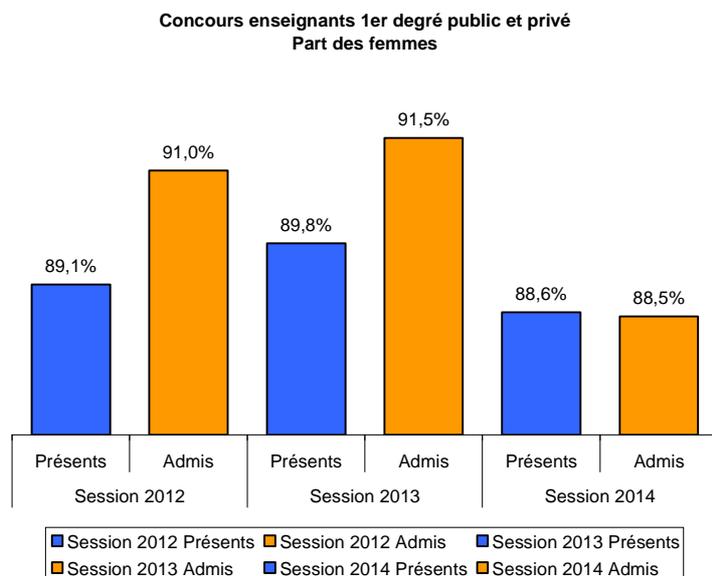


CONCOURS ENSEIGNANTS 1ER DEGRE
EVOLUTION DES ADMIS



Pour la période 2014 sont comptabilisées les épreuves de la session 2014 renouvelée ainsi que les épreuves de la session 2013 anticipées. En 2014, le volume des présents progresse de 130%. La progression de 903 présents s'observe essentiellement au niveau du concours externe public (+886 présents). Le nombre des admis progresse de 170 et le taux de réussite est de 24%.

Part des femmes



Les femmes représentent, à la session 2014, 88,6% des présents. Ce taux est en diminution de 1,4 point par rapport à 2013.

Elles représentent 88,5% des admis. Ce taux diminue plus fortement (-3 points), évolution qui traduit ainsi une baisse du taux de réussite des femmes à cette session 2014.

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public

Concours internes

Concours internes du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	592	368	19	609	399	24	699	380	19	6,0%	5,0%
CAPEES	320	167	14	413	241	31	383	232	9	12,9%	3,9%
CAPET	37	6	1	43	34	2	35	23	1	5,9%	4,3%
CAPLP	109	40	4	103	103	3	110	49	4	2,9%	8,2%
COP	2	1	0	12	3	1	8	0	0	33,3%	0,0%
CPE	122	52	2	115	51	1	119	41	0	2,0%	0,0%
CAPEPS	28	11	1	45	26	1	38	37	0	3,8%	0,0%
TOTAL	1210	645	41	1340	857	63	1392	762	33	7,4%	4,3%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Le nombre d'inscriptions progresse légèrement et le nombre de candidats finalement présents aux épreuves diminue légèrement. Avec 33 admissions, le taux de réussite atteint 4,3% contre 7,4% l'année précédente.

Concours externes

Concours externes du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	598	184	18	725	228	24	598	189	16	10,5%	8,5%
CAPEPS	34	21	11	39	39	10	75	45	13	25,6%	28,9%
CAPEES	734	336	104	780	388	101	1007	515	108	26,0%	21,0%
CAPET	99	39	3	105	36	5	179	45	8	13,9%	17,8%
CAPLP	266	91	21	202	90	29	292	112	23	32,2%	20,5%
COP	45	9	2	51	14	4	35	3	1	28,6%	33,3%
CPE	148	36	4	150	26	4	145	39	5	15,4%	12,8%
CAPEES (session anticipée)							1114	509	123		24,2%
CAPET (session anticipée)							183	64	9		14,1%
CAPLP (session anticipée)							310	120	30		25,0%
CPE (session anticipée)							159	49	2		4,1%
EPS (session anticipée)							79	45	13		28,9%
TOTAL	1924	716	163	2052	821	177	4176	1735	351	21,6%	20,2%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La forte évolution des inscrits et présents en 2014 s'explique par la mise en place de la session 2014 anticipée. Le taux de réussite est de 20,2% très légèrement en deçà de celui constaté en 2013.

Troisième concours

Troisième concours	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPES	56	14	3	46	15	1	85	16	3	6,7%	18,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservé du second degré	2012			2013			2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	0	0	0	31	13	4	13	9	7	30,8%	77,8%
CAPEPS	0	0	0	271	179	41	115	94	30	22,9%	31,9%
CAPLP	0	0	0	110	81	32	56	37	10	39,5%	27,0%
COP	0	0	0	6	2	0	2	2	0	0,0%	0,0%
CPE	0	0	0	21	4	1	7	7	2	25,0%	28,6%
TOTAL	0	0	0	439	279	78	193	149	49	28,0%	32,9%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

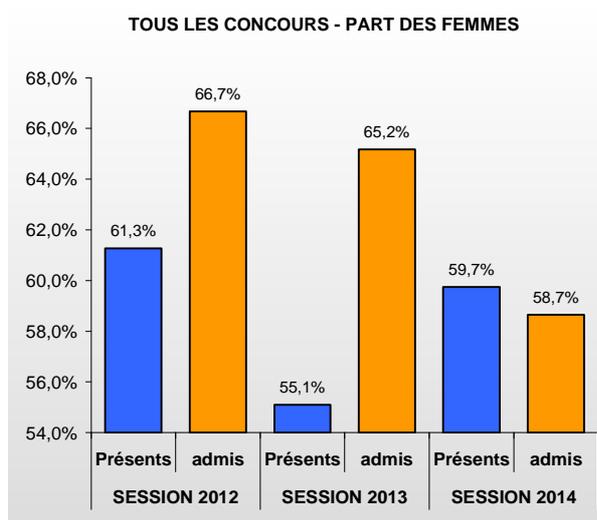
149 candidats se sont présentés aux épreuves des concours "SAUVADET". 32.9% de ces candidats ont été admis, soit une progression du taux de réussite passant de 28% à 32,9%.

Répartition par genre

Femmes parmi les présents et les admis

Ensemble des concours	SESSION 2012	SESSION 2013	SESSION 2014
AGREG	57,1%	45,6%	59,1%
CAPEPS	28,1%	30,8%	29,5%
CAPES	68,9%	68,8%	63,9%
CAPET	71,1%	52,9%	51,9%
CAPLP	52,7%	56,6%	56,8%
COP	90,0%	94,7%	100,0%
CPE	78,4%	72,8%	69,1%
Total	61,3%	55,1%	59,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale



Le taux de participation des femmes se situe dans la moyenne des taux de participation observés les années précédentes. Elles représentent près de 60% des candidats.

Globalement, les femmes réussissent cette année un peu moins bien que les hommes. En effet, elles représentent 59.7% des présents aux épreuves et 58.7% des admis ; situation inversée par rapport aux résultats observés aux sessions précédentes.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat

Les concours internes

Concours internes du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
AGREG	51	26	1	50	32	3	64	58	1	9,4%	1,7%
CAPEPS	14	10	0	14	10	1	13	9	0	10,0%	0,0%
CAPES	127	84	6	107	80	7	124	104	4	8,8%	3,8%
CAPET	9	4	1	7	5	2	5	4	0	40,0%	0,0%
CAPLP	19	11	1	34	26	5	19	13	1	19,2%	7,7%
total	220	135	9	212	153	18	225	188	6	11,8%	3,2%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Les concours externes

Concours externes du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	7	3	1	10	10	1	15	7	3	10,0%	42,9%
CAPES	127	61	5	141	69	11	201	94	21	15,9%	22,3%
CAPET	18	7	2	15	4	0	30	6	1	0,0%	16,7%
CAPLP	42	13	3	31	14	3	54	18	4	21,4%	22,2%
EPS (session anticipée)							10	6	3	0,0%	50,0%
CAPLP (session anticipée)							43	14	1	0,0%	7,1%
CAPET (session anticipée)							29	12	0	0,0%	0,0%
CAPES (session anticipée)							199	92	14	0,0%	15,2%
TOTAL	194	84	11	197	97	15	581	249	47	15,5%	18,9%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Troisième concours

Troisième concours	Session 2012			Session 2013			Session 2014 rénovée			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPES	9	4	0	14	14	0	21	4	0	0,0%	0,0%

Concours réservés

Concours réservés du second degré	Session 2012			Session 2013			Session 2014			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2013	2014
CAPEPS	0	0	0	16	10	1	6	6	1	10,0%	16,7%
CAPES	0	0	0	113	76	9				11,8%	0,0%
CAPLP	0	0	0	30	24	4	15	13	4	16,7%	30,8%
total	0	0	0	159	110	14	21	19	5	12,7%	26,3%

Répartition par genre

Femmes parmi les présents : volumes et parts relatives

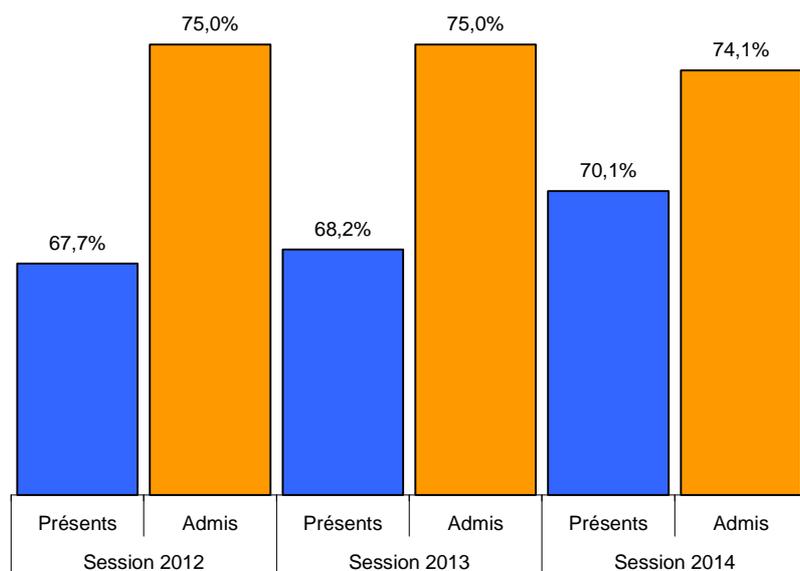
Ensemble des concours	SESSION 2011	SESSION 2012	SESSION 2013	SESSION 2014
AGREG	69,7%	69,2%	71,9%	72,4%
CAPEPS	28,6%	38,5%	40,0%	52,5%
CAPES	67,8%	70,5%	72,0%	73,7%
CAPET	68,2%	81,8%	77,8%	59,1%
CAPLP	48,8%	58,3%	64,1%	71,4%
Total	62,9%	67,7%	68,2%	70,1%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La part des femmes progresse légèrement par rapport aux années précédentes (70.1 % à la session 2014 contre 68.2% à la session 2013).

Cette progression est particulièrement sensible et régulière pour les CAPEPS.

TOUS LES CONCOURS : PART DES FEMMES DANS LE SECTEUR PRIVE SOUS CONTRAT



Tout comme lors des sessions précédentes, les femmes réussissent toujours mieux que les hommes puisqu'elles représentent 74.1% des lauréats alors qu'elles représentent 70.1% des candidats présents.

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé

Personnels d'encadrement

Personnels d'inspection et de direction	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAG.REGIONAUX	11	10	4	10	10	5	40,0%	50,0%
INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE	24	24	3	32	31	1	12,5%	3,2%
PERSONNELS DE DIRECTION 1ERE CLASSE	12	12	4	8	7	0	33,3%	0,0%
PERSONNELS DE DIRECTION 2EME CLASSE	96	84	15	94	87	14	17,9%	16,1%
Total	143	130	26	144	135	20	20,0%	14,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Le nombre de candidats et de présents est stable mais le nombre d'admis est en baisse, avec un taux de réussite qui passe de 20% à 14,8%.

Personnels ATSS

Concours externes

Concours externes	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	3	3	0	0	0	0	0,0%	0,0%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS EXTERNE	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE LABORATOIRE 2C EXT.	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
INFIRMIERE - INFIRMIER	60	32	7	60	44	6	21,9%	13,6%
MEDECIN E.N. CONCOURS UNIQUE	6	6	4	1	1	0	66,7%	0,0%
SA CONCOURS COMMUN EXTERNE CLASSE NORMALE	478	99	1	0	0	0	1,0%	0,0%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS EXTERNE COMMUN	976	509	13	923	569	9	2,6%	1,6%
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL CONCOURS EXTERNE	58	24	3	0	0	0	12,5%	0,0%
Total	1581	673	28	984	614	15	4,2%	2,4%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

La baisse sensible du nombre de candidats s'explique par l'absence de concours de SA de classe normale en 2014. Le nombre de présents est également en baisse. Le nombre d'admis et le taux de réussite sont de fait en baisse.

Concours internes

Concours internes	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE INTERNE	99	99	0	94	60	1	0,0%	1,7%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS INTERNE	0	0	0				0,0%	0,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE EDUC.NAT.INTERNE	0	0	0				0,0%	0,0%
SAENES CONCOURS INTERNE CLASSE SUPERIEURE	140	84	6	115	91	5	7,1%	5,5%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS INTERNE COMMUN	0	0	0				0,0%	0,0%
SA CONCOURS COMMUN INTERNE CLASSE NORMALE	224	151	10	282	207	14	6,6%	6,8%
Total	463	334	16	491	358	20	4,8%	5,6%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Examens professionnels

Examens professionnels	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
ATTACHE PRINCIPAL E.N. EXAMEN PROFESSIONNEL	23	16	10	17	17	8	62,5%	47,1%
TECHNICIEN LABORATOIRE CLASSE SUPERIEURE EXAM.PROF	0	0	0				0,0%	0,0%
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE SUPERIEURE	74	26	11	64	51	10	42,3%	19,6%
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE	22	21	5	22	22	6	23,8%	27,3%
Total	119	63	26	103	90	24	41,3%	26,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
MEDECIN E.N. CONCOURS RESERVE	5	5	0	0	0	0	0,0%	0,0%
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE RESERVE	14	14	0	5	2	1	0,0%	50,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE RESERVE	36	36	32	16	16	15	88,9%	93,8%
Total	55	55	32	21	18	16	58,2%	88,9%

58.2% des candidats éligibles au concours SAUVADET ont été admis.

Personnels de bibliothèque

Concours internes

PERSONNELS BIBLIOTHEQUE INTERNE	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSERVATEUR INTERNE	6	6	0	5	5		0,0%	0,0%
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES INTERNE	21	16	0				0,0%	0,0%
BIBLIOTHECAIRE INTERNE	8	5	0	5	5		0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE INTERNE	6	1	0	4	3	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE INTERNE	2	2	0	6	5	0	0,0%	0,0%
Total	43	30	0	20	18	0	0,0%	0,0%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours externes

PERSONNELS BIBLIOTHEQUE EXTERNE	2013			2014			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2013	2014
CONSERVATEUR EXTERNE	19	19	0	18	18	0	0,0%	0,0%
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES EXTERNE	83	15	0				0,0%	0,0%
BIBLIOTHECAIRE EXTERNE	51	16	0	31	13	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE EXTERNE	56	11	0	55	31	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE EXTERNE	7	3	0	6	4	0	0,0%	0,0%
Total	216	64	0	110	66	0	0,0%	0,0%

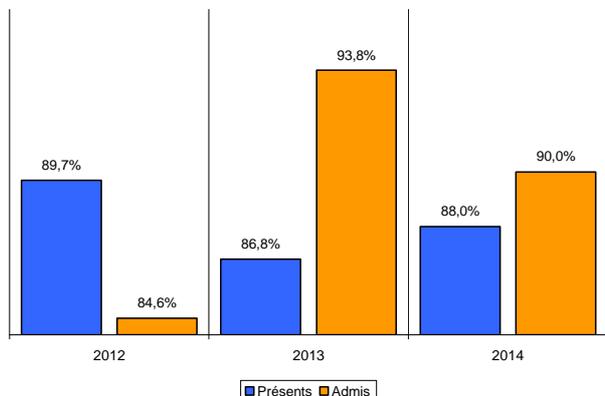
Source OCEAN -Admis sur liste principale

Part des femmes

Concours internes

Source OCEAN -Admis sur liste principale

CONCOURS ATSS INTERNE - PART DES FEMMES



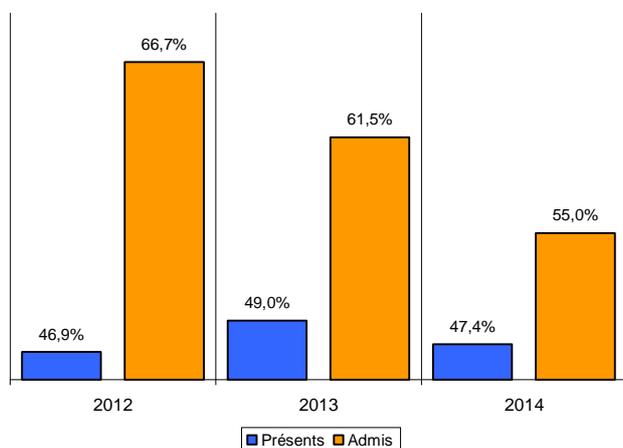
Les femmes représentent 88 % des présents aux épreuves des concours ATSS.

Pratiquement aussi assidues que les hommes, elles réussissent mieux que ces derniers. Elles représentent 90% des lauréats.

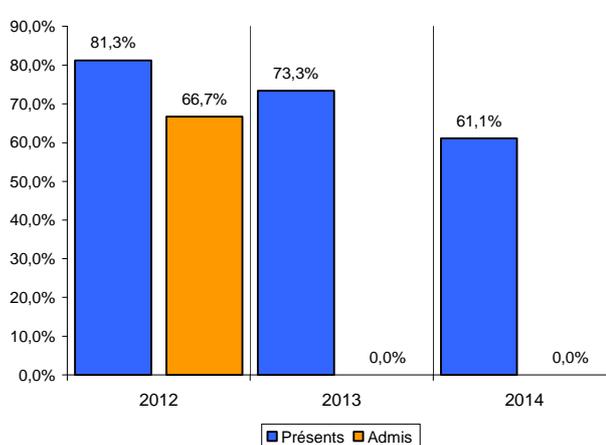
La même tendance est observée au niveau des concours d'inspection et de direction. Représentant un peu moins de la moitié des présents à l'épreuve, les femmes réussissent proportionnellement mieux que les hommes avec une présence de 55% parmi les admis.

On ne recense aucun lauréat au niveau des concours des personnels de bibliothèque.

PERSONNELS D'INSPECTION ET DE DIRECTION
PART DES FEMMES

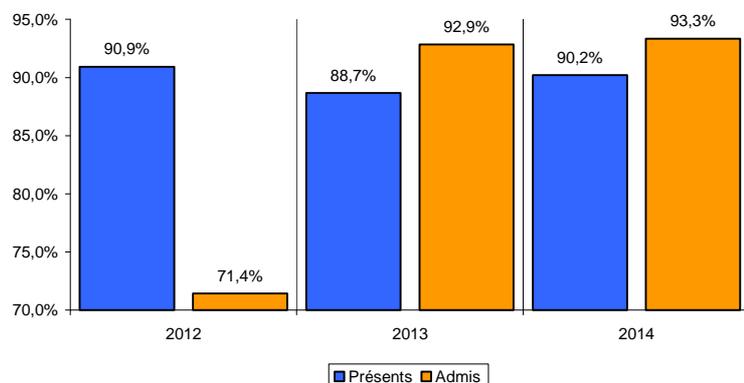


PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUE INTERNE
PART DES FEMMES



Concours externes

CONCOURS ATSS EXTERNE - PART DES FEMMES



Les femmes restent largement majoritaires dans les concours ATSS externes.

Comme à la session précédente, elles réussissent proportionnellement mieux que les hommes.

PROMOTION / AVANCEMENT

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Avancement à la hors-classe

ALPES MARITIMES Accès à la hors-classe	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	3109		3266		3363	
Nombre de promus	65	2,1%	103	3,2%	148	4,4%
dont hommes	25	38,5%	25	24,3%	49	33,1%
dont femmes	40	61,5%	78	75,7%	99	66,9%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

VAR Accès à la hors-classe	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	3352		3366		3411	
Nombre de promus	67	2,0%	104	3,0%	143	4,2%
dont hommes	25	37,3%	32	30,8%	44	30,8%
dont femmes	42	62,7%	72	69,2%	99	69,2%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

On recense, pour l'ensemble de l'académie, 6774 candidatures recevables (3363 dans les Alpes-Maritimes et 3411 dans le Var). Ce nombre progresse globalement de 2.1% (+3% dans les Alpes-Maritimes et +1.3% dans le Var).

Le nombre de promus progresse de 40.6% pour atteindre 291.

La part des hommes parmi les promus représente 32%.

Promotions par liste d'aptitude

ALPES MARITIMES Intégration par liste d'aptitude	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	41		41		45	
Nombre de promus	29	70,7%	24	58,5%	28	62,2%
dont hommes	3	10,3%	3	12,5%	6	21,4%
dont femmes	26	89,7%	21	87,5%	22	78,6%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

Le nombre de candidatures recevables est stable (+1 au niveau académique, +4 dans les Alpes-Maritimes et -3 dans le Var).

Les contingents progressent dans les deux départements pour retrouver un niveau similaire à celui de 2012.

VAR Intégration par liste d'aptitude	2012		2013		2014	
Nombre de candidatures recevables	18		19		16	
Nombre de promus	16	88,9%	12	63,2%	15	93,8%
dont hommes	4	25,0%	4	33,3%	1	6,7%
dont femmes	12	75,0%	8	66,7%	14	93,3%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

Ils correspondent à 28 personnes dans les Alpes-Maritimes (progression de +16.6%) et 15 personnes dans le Var (progression de +25%)

Cette progression ne se répercute que chez les femmes qui représentent 83.7% des promus.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Avancement à la hors classe

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	1008	52,2%	47,8%	73	64,4%	35,6%	7,2%
CERTIFIES	3881	64,6%	35,4%	266	63,2%	36,8%	6,9%
P L P	893	50,0%	50,0%	59	56,0%	44,0%	6,6%
PROF EPS	511	46,4%	53,6%	41	58,5%	41,5%	8,0%
CPE	233	73,0%	27,0%	15	67,0%	33,0%	6,4%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Le nombre de candidatures recevables progresse de 3.9% essentiellement dans les corps des certifiés (+5%) et des agrégés (+5.1%).

Les contingents progressent globalement de 11% ce qui explique une augmentation globale du ratio promus / promouvables (+ 0.4 pt).

Avancement à la classe exceptionnelle

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
PEGC	2	100,0%		1	100,0%		50,0%
CE EPS	4	50,0%	50,0%	3	33,3%	66,7%	75,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Le ratio promus/promouvable est en progression.

Promotions par liste d'aptitude

Les promotions au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude concernent 10 enseignants soit un taux de promotion de 2.2% contre 0.9% en 2012-2013.

Année scolaire 2013-2014	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	452	55,1%	116,4%	10	70,0%	30,0%	2,2%
CERTIFIES	47	59,6%	40,4%	17	70,6%	29,4%	36,2%
PEPS	5	20,0%	80,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Pour l'accès au corps des professeurs certifiés, 36.2 des candidats sont promus contre 37% en 2012-2013. Les femmes représentent 70% des promus aussi bien dans le corps des agrégés que celui des certifiés.

Personnels de direction et d'inspection

Promotion à la hors classe ou à la 1^{ère} classe par tableau d'avancement

Promotion à la hors classe ou à la 1 ^{ère} classe par tableau d'avancement	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Promouvables	Promus	%	Promouvables	Promus	%	Promouvables	Promus	%
Personnels de direction Hors classe	83	14	16,9%	80	13	16,3%	87	17	19,5%
Personnels de direction 1 ^o classe	78	18	23,1%	84	18	21,4%	84	23	27,4%
IEN-Hors classe	9	4	44,4%	11	0	0,0%	16	4	25,0%
IA IPR-Hors classe	3	1	33,3%	5	1	20,0%	4	2	50,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Le nombre de promus représente 24.1% des promouvables contre 17.8% en 2012-2013.

Promotion au corps par liste d'aptitude

Promotion au corps par liste d'aptitude	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio
Personnels de direction	9	2	22,2%	12	1	8,3%	13	1	7,7%
IEN	18	1	5,6%	15	0	0,0%	12	0	0,0%
IA IPR	5	0	0,0%	5	1	20,0%	3	0	0,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire

Personnels de catégorie C

Accès de la catégorie C à la catégorie B (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie C à la catégorie B	2012	2013	2014
Nombre de promouvables	149	143	100
Nombre de promus	6	7	3
Ratio	4,0%	4,9%	3,0%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

On constate une baisse sensible du contingent de promotions octroyé à l'académie de Nice. Celle-ci semble s'expliquer par l'évolution du vivier des promouvables. Cette baisse est concomitante à une diminution du nombre des candidatures, même si celle-ci est de moindre ampleur.

Tableau d'avancement

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Adjaenes 1° classe	33	4	12,1%	62	53	85,5%	46	34	73,9%
	Adjaenes Principal 2° classe	148	24	16,2%	85	34	40,0%	72	30	41,7%
	Adjaenes Principal 1° classe	99	22	22,2%	67	26	38,8%	66	25	37,9%
	Adjaenes Principal Echelon spécial	13	6	46,2%	16	7	43,8%	0	0	-
Filière ITRF	ATRF 1° classe	87	8	9,2%	94	11	11,7%	95	14	14,7%
	ATRF Principal 2° classe	70	13	18,6%	94	6	6,4%	92	11	12,0%
	ATRF Principal 1° classe	45	11	24,4%	55	10	18,2%	57	11	19,3%
		495	88	17,8%	473	147	31,1%	428	125	29,2%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Dans la filière administrative, le ratio promus / promouvables atteint globalement 48.4% contre 52.2% en 2013. Le nombre de candidatures et le nombre des promus diminuent respectivement de -20% et -25.8%.

Dans la filière ITRF, le nombre de dossiers recevables est stable. Le nombre de promus progresse de 9 ce qui entraîne une progression du ratio global de 14.7% contre 11.1% en 2012-2013.

Pour les personnels de catégorie B

Accès de la catégorie B à la catégorie A (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie B à la catégorie A	2012	2013	2014
Nombre de candidats (liste d'aptitude)	52	40	36
Nombre de promus (liste d'aptitude)	3	3	4
Ratio	5,8%	7,5%	11,1%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion à la classe supérieure ou classe exceptionnelle ou au principalat (tableau d'avancement)

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Saenes Classe Supérieure	101	9	8,9%	74	10	13,5%	68	10	14,7%
	Saenes Classe Exceptionnelle	55	5	9,1%	49	5	10,2%	52	6	11,5%
Filière santé et sociale	Infirmiers Classe Supérieure	90	10	11,1%	67	11	16,4%	64	10	15,6%
	Infirmiers Hors Classe	41	6	14,6%	31	5	16,1%	32	4	12,5%
	Assistantes de Service Social Principal	36	3	8,3%	30	4	13,3%	29	3	10,3%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion au principalat des personnels de catégorie A

		2012			2013			2014		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
APAE		48	2 (F)	4,2%	44	3	4,5%	37	2	5,4%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

LES REMUNERATIONS

Masse salariale par budget opérationnel de programme

L'ensemble de la masse salariale dans l'académie de NICE représente 1 642 703 877 € pour l'année scolaire 2013-2014. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année scolaire 2012-2013 (+16 661 300€ soit +1 %). Cette augmentation provient de l'évolution des effectifs et du glissement vieillesse technicité (G.V.T).

Programme 0139 Enseignement privé

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	75 364 949	75 285 940	76 774 389	1 488 449
Cotisations pour pension civile	973 982	1 014 939	1 122 999	108 060
Autres (*)	28 283 136	28 151 916	28 092 408	-59 508
TOTAL BOP 0139	104 622 066	104 452 795	105 989 796	1 537 001

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants du premier et du second degré.

Programme 0140 Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	294 186 494	294 763 313	300 381 299	5 617 987
Cotisations pour pension civile	188 178 727	202 478 106	202 219 592	-258 514
Autres (*)	52 145 406	51 808 905	52 754 234	945 329
TOTAL BOP 0140	534 510 627	549 050 324	555 355 126	6 304 802

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du premier degré ainsi que les personnels d'inspection, les assistants étrangers et les intervenants extérieurs.

Programme 0141 Enseignement scolaire public du second degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	503 059 732	503 217 090	509 867 583	6 650 493
Cotisations pour pension civile	282 514 245	301 406 108	301 180 192	-225 916
Autres (*)	94 903 243	90 976 019	90 686 387	-289 632
TOTAL BOP 0141	880 477 219	895 599 217	901 734 162	6 134 945

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du second degré, les personnels de direction, d'inspection et d'orientation, les personnels IATSS et ITRF des établissements scolaires, les assistants étrangers et les personnels de la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (ex MGI).

Programme 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	15 212 774	15 301 210	15 872 357	571 147
Cotisations pour pension civile	7 549 303	7 924 546	8 233 309	308 763
Autres(*)	5 895 403	5 926 038	6 756 929	830 891
TOTAL BOP 0214	28 657 480	29 151 794	30 862 595	1 710 801

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants IATSS et ITRF exerçant leurs fonctions dans les services académiques.

Programme 0230 Vie de l'élève

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Rémunérations	27 901 087	28 228 009	28 889 305	661 296
Cotisations pour pension civile	12 095 609	13 104 016	13 303 184	199 167
Autre (*)	6 552 606	6 456 422	6 569 709	113 287
TOTAL BOP 0230	46 549 301	47 788 447	48 762 198	973 750

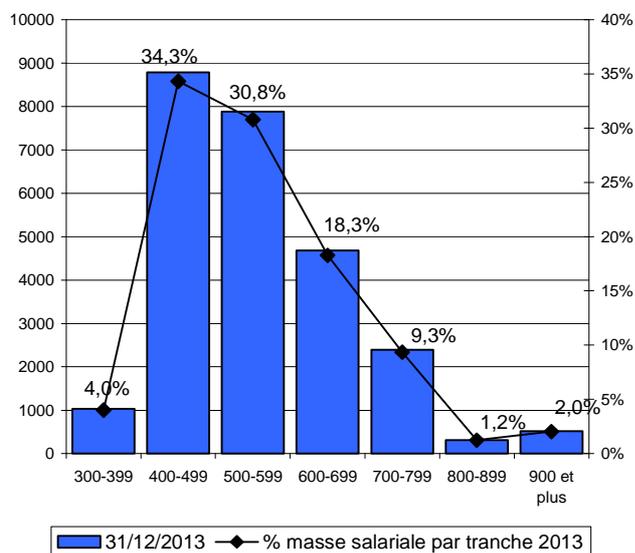
Les personnels rémunérés sur ce programme sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels ATSS de la filière médico-sociale, les assistants de vie scolaire et les assistants d'éducation

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable et rétablissements de crédit).

Rémunération des personnels titulaires

Cette partie ne prend en compte que les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'Etat.

Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération au 31/12/2013



Source : Entrepôt de données BSA

Le traitement indiciaire est le traitement avant tout complément et retenue. Il est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 55.5635€ depuis 1^{er} juillet 2010.

L'indice moyen s'élève à 561.8 pts au 31/12/2013 contre 558.2 pts au 31/12/2012.

Les deux seules tranches qui voient leur effectif augmenter sont les tranches 600-699 et 700-799 (progression de +5.9%).

Les deux tranches les plus représentées sont les tranches 400-499 qui concerne 8780 personnes et 500-599 (7880 personnes). Elles s'appliquent à 65.1% de l'ensemble des effectifs pour des rémunérations principales brutes (hors régime indemnitaire) allant de 1852€ à 2773€.

Indices de rémunération et primes

CATEGORIES	Femmes	Hommes	Indice moyen	Indice médian	Part des primes	Age moyen
Direction	851,7	880,6	865,8	901	12,6%	51,2
inspection	809,2	881,3	850,9	821	21,5%	53,9
Education et orientation	564,4	604,4	574,2	567	5,5%	46,2
ENS 1D - PRIVE	519,7	542,5	521,6	531	2,6%	45,2
ENS 1D - PUBLIC	534,5	568,6	540,5	531	5,6%	42,9
ENS 2D - PRIVE	545,8	577	555,7	531	14,0%	46,7
ENS 2D - PUBLIC	584,2	606,3	593,2	567	14,6%	44,2
IATOSS	414,3	445,8	420,7	384	15,4%	48,6
Total	547,8	596,2	561,8	551	11,2%	44,3

Source : Entrepôt de données BSA - Base des bulletins de salaires

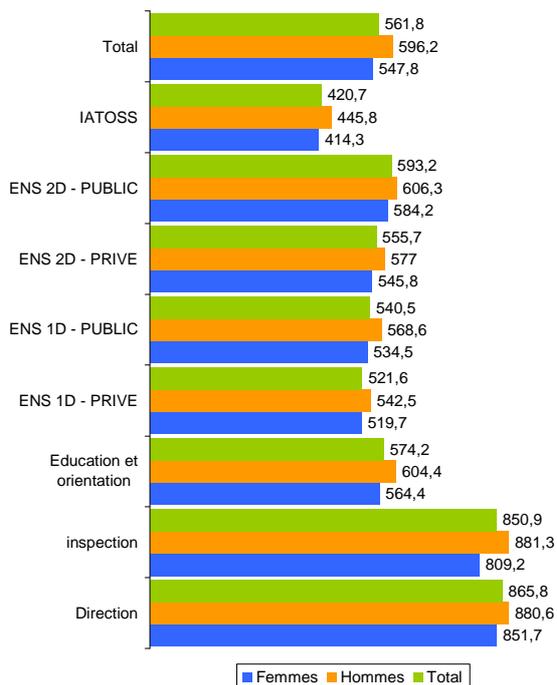
L'indice moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants dans le secteur public.

La catégorie IATOSS qui regroupe les personnels ATSS et ITRF est la catégorie dont l'indice moyen est le plus faible. Cela est lié au fait que, dans cette catégorie, la part des personnels de catégories C est la plus élevée.

L'indice moyen des femmes est de 547.8 pts (544 pts en 2012-2013) et celui des hommes est de 596.2 pts (592.3 pts en 2012-2013).

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 11.2% au 31/12/2013 contre 10.4% au 31/12/2012.

L'indice médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est égal à 551 points.



Les mesures catégorielles

Source PÔLE RH - Gestion des affaires sociales et transversales -

Mesures catégorielles touchant à l'ensemble des personnels

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 9,53€ de l'heure soit 1 445.38€ bruts mensuels au 1^{er} janvier 2014, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Abrogation du précompte au titre du jour de carence au 1^{er} janvier 2014, concerne les congés de maladie ordinaire dont la date de début est postérieure au 31 décembre 2013.
3. Modification du barème de remboursement des titres de transport à compter du 1^{er} janvier 2014 qui s'établit à 77,96€ à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mesures catégorielles touchant aux personnels enseignants

1. Mise en place de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves au bénéfice des personnels enseignants du premier degré d'un montant annuel de 400€.
2. Mise en place d'une indemnité permettant la rémunération des tuteurs des contractuels admissibles aux concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation organisés au titre de la session exceptionnelle 2014 d'un montant annuel de 400€.

Mesures catégorielles touchant aux personnels administratifs

1. Mise en œuvre de mesures salariales au 1^{er} février 2014 : modification du nombre d'échelons dans les quatre échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C et modification des indices de traitement de ces quatre échelles ainsi que du 1^{er} grade du nouvel espace statutaire de la catégorie B.
2. Réforme des conditions d'emploi des assistants d'éducation – auxiliaire de vie scolaire chargé de l'accompagnement des élèves en situation de handicap en leur ouvrant l'accès au contrat à durée indéterminée.

Mesures catégorielles touchant aux personnels d'encadrement

1. Extension du bénéfice de l'indemnité de charge administrative à compter du 6 juillet 2014 à tous les fonctionnaires, quel que soit leur corps d'appartenance, dès lors qu'ils sont nommés par arrêté ministériel pour exercer des fonctions de conseiller auprès du recteur. Taux annuels compris entre 8000€ et 11 482.40€.

CHAPITRE 3

LA VIE DES PERSONNELS

Lieu d'exercice	50
Les établissements scolaires de l'académie	50
Répartition de l'ensemble des effectifs	51
La mobilité	56
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	56
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	57
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	58
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	59
Les temps partiels	60
Evolution globale du temps partiel	60
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	61
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	61
Les personnels titulaires non-enseignants	63
Le remplacement	64
Enseignement du premier degré	64
Enseignement du second degré	65
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	66
Absences / Congés pour raisons de santé	67
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	67
Absentéisme par tranche d'âge	68
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	70
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	72
Répartition des absences par motif	72
Les flux de personnels	73
Les départs définitifs dans le secteur public	73
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75

LIEU D'EXERCICE

Les établissements scolaires de l'académie

Répartition des établissements d'enseignement selon le secteur

Établissements d'enseignement	2012-2013			2013-2014			Variations		
	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL
école	54	1108	1162	54	1103	1157	0	-5	-5
collège	32	142	174	32	142	174	0	0	0
collège dont SEGPA	1	38	39	1	38	39	0	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	20	40	60	20	39	59	0	-1	-1
dont section professionnelle en lycée	4	14	18	4	14	18	0	0	0
Lycée professionnel	8	20	28	8	20	28	0	0	0
dont section générale et techno en lp	0	2	2	0	2	2	0	0	0
Total	114	1310	1424	114	1304	1418	0	-6	-6

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition des établissements d'enseignement selon le département

Établissements d'enseignement	2012-2013		2013-2014		Variation	
	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var
école	606	556	603	554	-3	-2
collège	90	84	90	84	0	0
collège dont SEGPA	20	19	20	19	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	35	25	34	25	-1	0
dont section professionnelle en lycée	6	12	6	12	0	0
Lycée professionnel	17	11	17	11	0	0
dont section générale et techno en lp	1	1	1	1	0	0
Total	748	676	744	674	-4	-2

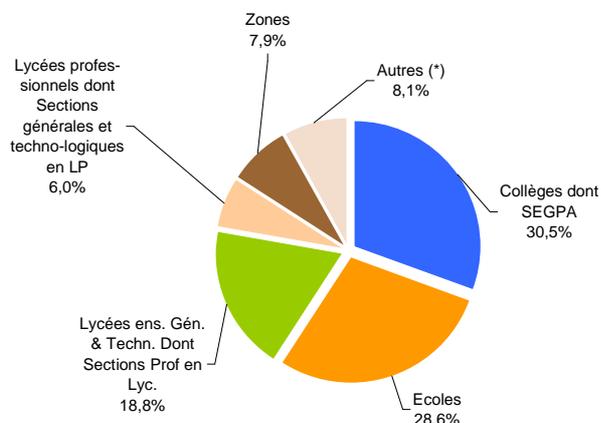
Source : Entrepôt de données BSA

Répartition de l'ensemble des effectifs

Répartition par type d'établissement

Secteur public

Année scolaire 2013-2014
Répartition des effectifs dans le secteur public



Zone = zones de remplacement et zone académique

Effectifs dans le secteur public	2012-2013	2013-2014	Variation
Collèges dont SEGPA	8384	8506	122
Ecoles	7820	7987	167
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	5120	5240	120
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	1655	1712	57
Zones	2402	2199	-203
Autres (*)	2225	2252	27
Total	27606	27896	290

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.

Dans le secteur public, la progression des effectifs est répercutée dans tous les types de structure (+493) à l'exception des zones de remplacement (-203).

Les collèges et les écoles rassemblent 16 493 individus soit 59.7% de l'ensemble de la population. Ce taux progresse d'1 point par rapport à l'année précédente.

Détail de la catégorie "Autres"

Types d'établissement	2012-2013	2013-2014	Variation
autre service d aide medico-sociale	20	20	0
cdes/ccps/ccsd/mdph	4	4	0
centre de formation d apprentis	1	1	0
circonscription inspection educ nat	476	477	1
etab pour enfants malades	63	58	-5
etablissement medico-educatif	70	71	1
etablissement socio educatif	15	16	1
etablissements divers (foyers, centres)	53	50	-3
groupt etab pr formation continue	21	23	2
DSDEN et services	910	922	12
rectorat et services rectoraux	446	460	14
service acad et centres info et orientat	144	148	4
service mutualise entre eple	2	2	0
Total	2225	2252	27

La progression des effectifs dans la Catégorie "Autres" s'observe essentiellement au niveau :

- des DSDEN et services : +12 dont +7 assistants éducatifs et auxiliaires de vie scolaire et +8 enseignants en réadaptation
- des services rectoraux +14 dont +10 enseignants du second degré (réadaptation).

Secteur privé sous contrat

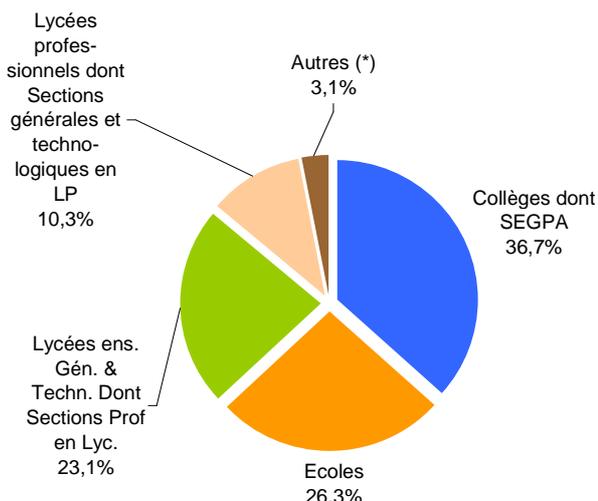
Effectifs dans le secteur privé	2012-2013	2013-2014	Variation
Collèges dont SEGPA	923	931	8
Ecoles	673	668	-5
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	576	586	10
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	259	273	14
Autres (*)	79	79	0
Total	2510	2537	27

Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur privé sous contrat, les collèges rassemblent 36.7% des effectifs suivi des écoles (26.3%).

Ces niveaux plus élevés que dans le secteur public s'expliquent par le fait que les personnels IATOSS ne sont pas représentés dans ce secteur.

Année scolaire 2013-2014
Répartition des effectifs dans le secteur privé



(*) Etablissements pour enfants malades et établissement médico-éducatifs

Les enseignants du premier degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

Ensemble des effectifs du 1er degré	2012-2013	2013-2014	Répartition 2013-2014	Variation	Variation en %
Ecoles	8455	8619	79,7%	164	1,9%
Collèges dont SEGPA	273	278	2,6%	5	1,8%
Lycée ens. Gén. & Techn.	1	0	0,0%	-1	-100,0%
Zones	1251	1198	11,1%	-53	-4,2%
Lycée professionnel	0	1	0,0%	1	-
section professionnelle en lycée	1	1	0,0%	0	0,0%
Autres (*)	700	713	6,6%	13	1,9%
Total	10681	10810	100,0%	129	1,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Tous secteurs confondus, 79.7% des enseignants du 1^{er} degré sont affectés dans les écoles et 11.1% en zone pour le remplacement et la suppléance.

Cela représente 129 personnes de plus (+1.2%) :

+164 personnes dans les écoles (+1.9%)
-53 personnes dans les zones (-4.2%)

Répartition géographique

En termes d'effectifs, les deux départements de l'académie sont relativement équilibrés.

51.1% des enseignants sont affectés dans les Alpes-Maritimes (52.9% en 2012-2013). La part des effectifs affectés dans les collèges et dans les écoles est relativement plus importante dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Ensemble des effectifs du 1er degré en 2013-2014	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Ecoles	8619	51,6%	48,4%
Collèges dont SEGPA	278	52,9%	47,1%
Zones	1198	48,4%	51,6%
Lycée professionnel	1	0,0%	100,0%
section professionnelle en lycée	1	0,0%	100,0%
Autres (*)	713	48,9%	50,9%
zones	10810	51,1%	48,9%

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Etablissements pour enfants malades, établissement médico-éducatifs, circonscriptions.

Les enseignants du second degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

46.5% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans un collège et 45.3% dans un lycée d'enseignement général ou un lycée d'enseignement professionnel.

Les zones de remplacement et la zone académique (maîtres auxiliaires garantis d'emploi et contractuels en CDI) accueillent 7.1% des effectifs. Ce taux est en baisse (-1.1 point par rapport à l'année scolaire 2012-2013).

Ensemble des effectifs du 2nd degré	2012-2013	2013-2014	Répartition 2013-2014	Variation	Variation en %
Collèges dont SEGPA	6328	6439	46,5%	111	1,8%
Ecoles	35	33	0,2%	-2	-5,7%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4507	4645	33,5%	138	3,1%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1555	1632	11,8%	77	5,0%
Zones	1125	977	7,1%	-148	-13,2%
Autres (*)	124	131	0,9%	7	5,6%
Total	13674	13857	100,0%	183	1,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition géographique

Ensemble des effectifs du 2nd degré en 2013-2014	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Collèges dont SES	6439	50,4%	49,6%
Ecoles	33	0,0%	100,0%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4645	53,3%	46,7%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1632	59,4%	40,6%
Zones	977	54,8%	45,2%
Autres (*)	131	86,3%	13,7%
Total	13857	52,9%	47,1%

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Formation continue des personnels, services administratifs

52.9% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes. Toutes proportions gardées, les enseignants du Var sont relativement plus nombreux dans les collèges (dont SEGPA) et les écoles.

Les enseignants des Alpes-Maritimes sont relativement plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement et les zones de remplacement

Les collèges accueillent 46.2% des effectifs d'enseignants du second degré en situation d'enseignement. Ce taux est stable par rapport à 2012-2013 (+0.1 pt)

58,6% des certifiés travaillent dans les collèges et 77.6% des agrégés dans les lycées.

Les non titulaires (vacataires, contractuels et maîtres auxiliaires) sont majoritairement affectés dans les collèges.

Libellé Corps	CLG	LP	LYC	SEP	SEGPA	SGT	TSGE	Zones
A.E.	52,1%	18,8%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%
AGREGE	17,3%	0,4%	77,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	4,5%
CERTIFIE	58,6%	0,8%	32,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	8,3%
CH.ENS.EPS	59,3%	13,0%	16,7%	3,7%	0,0%	0,0%	0,0%	7,4%
CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	98,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%
M.A.	55,1%	18,4%	20,9%	2,5%	0,2%	0,0%	2,9%	0,0%
P.L.P.	0,2%	71,2%	0,3%	18,4%	4,3%	0,0%	0,0%	5,6%
PEGC	91,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,5%
PROF. EPS	67,2%	7,7%	14,2%	1,8%	0,0%	0,1%	0,0%	9,0%
PROF.CONTR	41,8%	20,0%	18,4%	6,2%	2,3%	0,2%	0,0%	11,2%
PROF.EPS	86,7%	10,6%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VACATAIRE	46,9%	24,5%	18,4%	8,2%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ADCT 2D	65,8%	9,8%	21,2%	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
A CT 2D PR	75,0%	15,0%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	46,2%	11,9%	30,9%	2,9%	0,7%	0,0%	0,2%	7,1%

ADCT 2D = "Admissibles contractuels" / "A CT 2D PR" = "Admissibles contractuels du privé"

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du secteur public : Affectation en zone de remplacement

Répartition par corps

Libellé Corps	Affectés en ZR	Répartition	Age moyen	Age moyen du corps
AGREGE	70	7,7%	40,1	44,9
CERTIFIE	661	72,8%	37,7	43,3
CH.ENS.EPS	4	0,4%	57,8	56,2
CHAIRE SUP	1	0,1%	60,0	53,0
P.L.P.	96	10,6%	42,9	45,7
PEGC	4	0,4%	60,3	58,5
PROF. EPS	72	7,9%	41,9	44,8
Total	908	100,0%	39,0	44,1

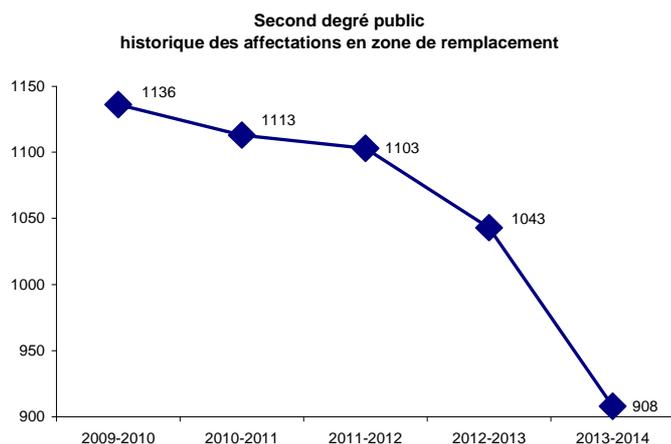
Source : Entrepôt de données BSA

Les zones de remplacement accueillent 908 enseignants titulaires du second degré (contre 1043 en 2012-2013).

Toutes proportions gardées, les certifiés y sont plus nombreux (72.8% des personnels en ZR alors qu'ils représentent 63.4% des titulaires dans le 2nd degré public).

Les TZR sont en moyenne plus jeunes (39 ans) que la moyenne (44.1 ans).

Evolution depuis l'année scolaire 2007-2008



Libellé Corps	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
AGREGE	71	89	88	82	70
CERTIFIE	896	860	812	740	661
CH.ENS.EPS	6	3	6	4	4
CHAIRE SUP	0	0	0	0	1
P.L.P.	94	88	126	127	96
PEGC	17	13	11	10	4
PROF. EPS	52	60	60	80	72
TOTAL	1136	1113	1103	1043	908

Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des titulaires affectés en zone de remplacement a diminué de 20.1% depuis l'année scolaire 2009-2010 essentiellement pour le corps des certifiés et des professeurs d'EPS.

Personnels administratifs (IATOSS)

Répartition de l'ensemble des personnels par département et par type d'établissement

Personnels ATSS et ITRF	Alpes Maritimes			Var			ACADEMIE		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Autres dont formation cont., SADM etc.	520	520	0	179	178	-1	699	698	-1
Collège	305	314	9	312	317	5	617	631	14
Lycée ens. Gén. & Techn.	278	282	4	241	244	3	519	526	7
Lycée professionnel	61	59	-2	40	42	2	101	101	0
Total	1164	1175	11	772	781	9	1936	1956	20

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels IATOSS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var. Cela s'explique par la présence du rectorat et par le fait que le nombre des établissements est plus important dans ce département (cf. début de chapitre).

Affectation des personnels titulaires par fonction et type d'établissement

Fonction / Filière	centre de formation d'apprentis	college	etab pour enfants malades	etablissements divers (foyers, centres)	groupement par formation continue	DSDEN et services	lycee	lycee professionnel	rectorat et services rectoraux	service acad et centres info et orientat	service mutualise entre eple	TOTAL
personnels administratifs	1	426	1	3	18	149	287	77	187	20	2	1171
personnels médico-sociaux	0	126	0	0	0	102	41	17	6	0	0	292
personnels ouvriers et de service	0	0	0	32	0	5	0	0	21	0	0	58
personnels techniques	0	12	0	0	0	2	158	0	57	0	0	229
Total	1	564	1	35	18	258	486	94	271	20	2	1750
%	0,1%	32,2%	0,1%	2,0%	1,0%	14,7%	27,8%	5,4%	15,5%	1,1%	0,1%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires ATSS et ITRF sont principalement affectés dans les collèges (32.2%), dans les services déconcentrés (30.2%) et dans les lycées d'enseignement général et technologiques (27.8 %).

Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Mouvement interdépartemental

	RENTREE 2013			RENTREE 2014			Variation		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Candidats au départ	116	60	176	124	71	195	6,9%	18,3%	10,8%
Sortants	44	39	83	49	49	98	11,4%	25,6%	18,1%
Taux de satisfaction à la sortie	37,9%	65,0%	47,2%	39,5%	69,0%	50,3%	+1,6 pt(s)	+4,0 pt(s)	+3,1 pt(s)
Candidats à l'arrivée	419	796	1215	459	803	1262	9,5%	0,9%	3,9%
Entrants	49	47	96	88	64	152	79,6%	36,2%	58,3%
Taux de satisfaction à l'entrée	11,7%	5,9%	7,9%	19,2%	8,0%	12,0%	+7,5 pt(s)	+2,1 pt(s)	+4,1 pt(s)
Soldes	5	8	13	39	15	54	680,0%	87,5%	315,4%

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

195 personnes ont participé au mouvement interdépartemental en 2014 (dont 63.6% dans les Alpes-Maritimes). Cela représente 19 demandes de plus que l'année scolaire précédente. Cette augmentation de 10.8% est plus marquée dans le Var (+18.3%), département dans lequel les enseignants sont deux fois moins nombreux à vouloir partir que dans les Alpes-Maritimes.

1262 personnes ont souhaité rentrer dans l'académie dont 63.6% dans le Var. Cela représente 47 candidatures de plus que l'année scolaire précédente (+7 dans Var et +40 dans les Alpes-Maritimes).

L'académie de Nice reste une académie attractive (seulement 12% des candidats entrants obtiennent satisfaction pour 50.3% des candidats sortants). Elle l'est plus particulièrement dans le Var (seulement 8 des candidats entrants pour 69% des candidats sortants ont obtenu satisfaction).

Mouvement intra-départemental

	RENTREE 2013			RENTREE 2014			Variations		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1540	1484	3024	1535	1547	3082	-0,3%	4,2%	1,9%
Nombre de personnels mutés	568	508	1076	624	770	1394	9,9%	51,6%	29,6%
% mutés/participants	36,9%	34,2%	35,6%	40,7%	49,8%	45,2%	+3,8 pt(s)	+15,5 pt(s)	+9,6 pt(s)
Priorités médicales accordées	59	69	128	55	51	106	-6,8%	-26,1%	-17,2%
% priorités médicales/participants	3,8%	4,6%	4,2%	3,6%	3,3%	3,4%	-0,2 pt(s)	-1,4 pt(s)	-0,8 pt(s)

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental progresse dans le Var (+4.2%). Ils sont également, dans ce département, plus nombreux à obtenir satisfaction (49.8% des participants ont muté contre 45.2% au niveau académique).

Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de participants au mouvement est stable et le nombre de personnes mutées progresse pour atteindre 40.7% du nombre de participants. Ce taux reste inférieur à celui observé au niveau académique (45.2%)

Le nombre de priorités médicales a diminué de 17.2%.

Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Mouvement inter-académique

Cette section ne concerne que les enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation psychologues titulaires ayant quitté ou intégré physiquement l'académie de Nice via le mouvement national.

Entrants : Personnels titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie via le mouvement inter-académique (hors mouvement spécifique)

Sortants : Enseignants titulaires quittant l'académie via le mouvement inter-académique

Les sorties de l'académie

	Candidats	Mutés	% mutés / participants
Rentrée 2013	329	118,00	35,9%
Rentrée 2014	314	146,00	46,5%
Variation	-4,6%	23,7%	10,6 pts

Source EPP

314 **personnels titulaires** ont demandé une mutation inter académique soit une sensible diminution (-4.6 %) par rapport au mouvement 2013.

146 personnels ont été mutés soit 46.5% des demandeurs. Le nombre de mutés progresse de 23.7% en 2014.

La destination des sortants

RENTREE 2012	%	RENTREE 2013	%	RENTREE 2014	%
AIX-MARSEILLE	23,9%	AIX-MARSEILLE	20,3%	AIX-MARSEILLE	17,8%
MONTPELLIER	10,4%	MAYOTTE	13,6%	MONTPELLIER	11,6%
MAYOTTE	9,8%	TOULOUSE	8,5%	BORDEAUX	7,5%
LYON	5,5%	BORDEAUX	6,8%	MAYOTTE	7,5%
TOULOUSE	5,5%	GRENOBLE	5,9%	TOULOUSE	6,8%

Source EPP

Les candidats titulaires qui obtiennent une autre académie se dirigent principalement vers l'académie d'Aix-Marseille, Montpellier, les académies du sud-ouest et l'outre mer (Mayotte).

Age moyen des sortants

Années	Age moyen des sortants
2012	40,2
2013	38,5
2014	41,4

Source EPP

L'âge moyen des sortants est de 41,4 ans en 2014. Il est en augmentation par rapport au mouvement 2013 sans tendance particulière.

Age moyen et volume des entrants

Le volume des entrants dans l'académie progresse très légèrement par rapport au mouvement 2013. L'âge moyen des entrants diminue de 1.1 an par rapport au mouvement 2013. Un rajeunissement des entrants est observé (-3,6 ans entre 2012 et 2014).

Genre	2012			2013			2014		
	Nbre	%	âge moyen	Nbre	%	âge moyen	Nbre	%	âge moyen
Femmes	228	64,0%	43,0	203	61,5%	40,2	204	60,9%	38,4
Hommes	128	36,0%	42,4	127	38,5%	40,5	131	39,1%	40,4
Total	356	100,0%	42,8	330	100,0%	40,3	335	100,0%	39,2

Source EPP

Provenance des entrants

Académie d'origine	2012	Académie d'origine	2013	Académie d'origine	2014
29ème BASE	12,6%	CRETEIL	17,6%	CRETEIL	19,7%
CRETEIL	12,4%	VERSAILLES	15,2%	AIX-MARSEILLE	16,4%
VERSAILLES	12,1%	AIX-MARSEILLE	13,3%	VERSAILLES	11,3%
AIX-MARSEILLE	11,2%	29ème BASE	10,9%	29ème BASE	6,6%
NOUVELLE CALEDONIE	7,3%	MAYOTTE	4,8%	NOUVELLE CALEDONIE	5,4%

Source EPP

En 2014, les entrants proviennent, pour près de 50%, des académies d'Île-de-France et d'Aix-Marseille.

Mouvement intra-académique

Les participants

Candidatures	2010	2011	2012	2013	2014	2013 / 2014
Autres obligatoires	245	235	197	193	258	33,7%
carte scol	79	92	69	44	39	-11,4%
entrants	431	379	338	306	322	5,2%
volontaires	1591	1570	1589	1663	1614	-2,9%
total	2346	2276	2193	2206	2233	1,2%

Source EPP

2 223 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2014 soit une participation relativement comparable à celle du mouvement 2013 (mouvement stabilisé à 2 206 participants).

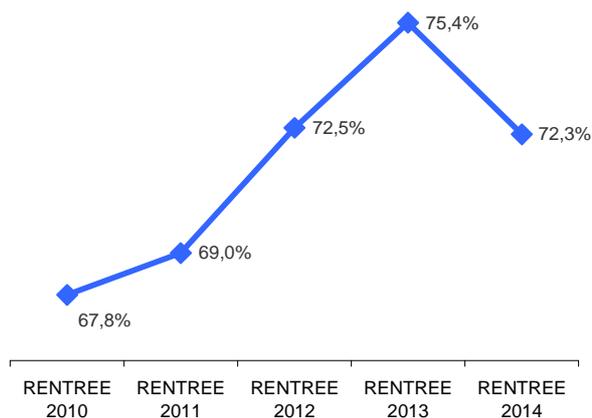
Le taux de participation des enseignants volontaires diminue de 2.9% par rapport au mouvement 2013.

La catégorie "autres candidats obligatoires" regroupe :

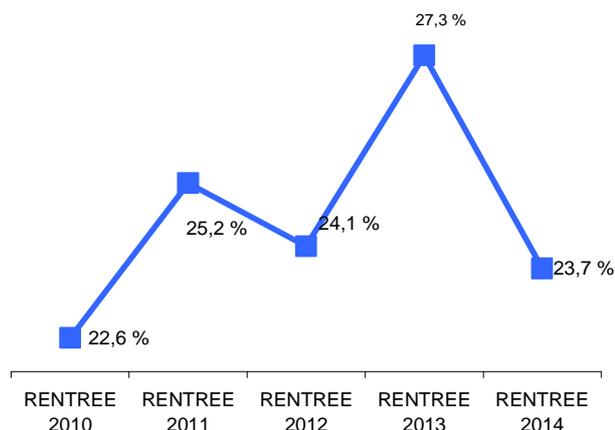
- les enseignants qui ont effectué leur stage et qui ont été titularisés dans l'académie.
- les personnels réintégrant leur fonction après une longue période d'absence (congé de longue maladie, disponibilité etc.)

Les participants volontaires : part relative et taux de mutation

PART RELATIVE DES PARTICIPATIONS VOLONTAIRES



EVOLUTION DES TAUX DE MUTATIONS DES CANDIDATS VOLONTAIRES



Les candidats volontaires représentent 72.3 % des candidats au mouvement.

Le taux de mutation de ces personnels est de 23.7 %, en diminution de 3 % par rapport à 2013.

Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection

	2012			2013			2014			Variation 2013-2014		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Personnels de direction	15	13	46	27	14	49	29	10	38	2	-4	-11
IEN	4	4	4	5	3	2	9	4	2	4	1	0
IA IPR	2	2	0	6	3	0	6	3	0	0	0	0

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire

Mouvement inter-académique

	2012		2013		2014		Variation 2013-2014	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
AA	2	1	4	1	2	2	-2	1
SAENES	4	6	11	8	9	4	-2	-4
ADJAENES	4	5	4	2	9	3	5	1
ATRF	2	0	0	3	1	2	1	-1
INFIRMIERS	3	1	2	1	3	4	1	3
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	0	2	0	3	1	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS.	0	0	0	0			0	0
TOTAL	16	13	23	15	27	16	4	1

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

On recense 27 entrants soit 4 entrants de plus que l'année scolaire précédente. Toutes les filières sont en augmentation. Pour la filière administrative, la progression est de 1 soit +5 ADJAENES ; -2AA (attachés d'administration) et -2 SAENES. Le volume des sortants est relativement constant, néanmoins le nombre de sortants est en diminution dans la filière administrative (AA, SAENES et ADJAENES : -2) et la filière ITRF (-1) alors qu'il augmente dans la filière médico-sociale (+4).

Mouvement intra-académique

	2012			2013			2014		
	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats
AA	28	11	39,3%	36	14	38,9%	33	13	39,4%
SAENES	85	29	34,1%	89	44	49,4%	80	28	35,0%
ADJAENES	135	45	33,3%	76	39	51,3%	76	40	52,6%
ATRF	7	6	85,7%	10	3	30,0%	11	5	45,5%
INFIRMIERS	36	15	41,7%	20	10	50,0%	22	7	31,8%
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	1	100,0%	3	3	100,0%	11	4	36,4%
TOTAL	292	107	36,6%	234	113	48,3%	233	97	41,6%

Source PÔLE RH - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Le volume des candidats est stable en 2014. La baisse du nombre de candidats mutés se traduit par une diminution du taux de mutation qui atteint 41.6% contre 48.3% l'année précédente.

La diminution du nombre de mutés concerne essentiellement les SAENES.

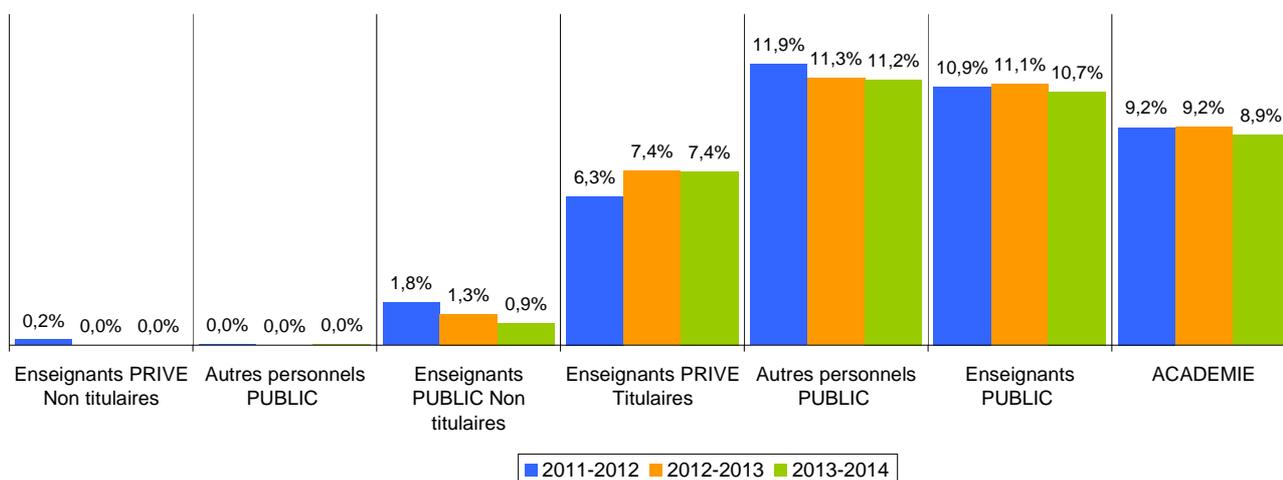
LES TEMPS PARTIELS

Evolution globale du temps partiel

Statut FP	Secteur	Catégories	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
			Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel
Non titulaires	PRIVE	Enseignants	441	1	0,2%	492	0	0,0%	471	0	0,0%
	PUBLIC	Autres personnels	3049	1	0,0%	3128	0	0,0%	3108	1	0,0%
	PUBLIC	Enseignants	775	14	1,8%	835	11	1,3%	1160	11	0,9%
Sous total non-titulaires			4265	16	0,4%	4455	11	0,2%	4739	12	0,3%
Titulaires	PRIVE	Enseignants	2064	130	6,3%	2018	149	7,4%	2066	152	7,4%
	PUBLIC	Autres personnels	2664	317	11,9%	2633	298	11,3%	2658	299	11,2%
	PUBLIC	Enseignants	21267	2328	10,9%	21010	2324	11,1%	20970	2249	10,7%
Sous total titulaires			25995	2775	10,7%	25661	2771	10,8%	25694	2700	10,5%
TOTAL			30260	2791	9,2%	30116	2782	9,2%	30433	2712	8,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Evolution du temps partiel sur 3 ans



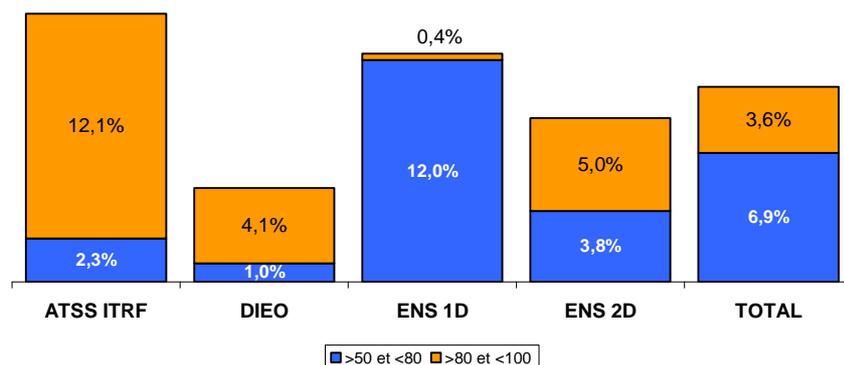
La part des personnels à temps partiel diminue en 2013-2014 pour atteindre 8.9% contre 9.2% les années précédentes. Cette diminution provient essentiellement des enseignants titulaires du secteur public (75 personnes de moins que durant l'année scolaire 2012-2013).

Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Quotités	ATSS ITRF	%	DIEO	%	ENS 1D	%	ENS 2D	%	TOTAL	%
>50 et <80	41	2,3%	9	1,0%	1259	12,0%	476	3,8%	1785	6,9%
>80 et <100	212	12,1%	37	4,1%	38	0,4%	628	5,0%	915	3,6%
Sous-total temps partiel	253	14,5%	46	5,1%	1297	12,3%	1104	8,8%	2700	10,5%
100%	1497	85,5%	862	94,9%	9237	87,7%	11398	91,2%	22994	89,5%
Total	1750	100,0%	908	100,0%	10534	100,0%	12502	100,0%	25694	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

PERSONNELS TITULAIRES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE TAUX DE TEMPS PARTIEL AU 31/12/2013

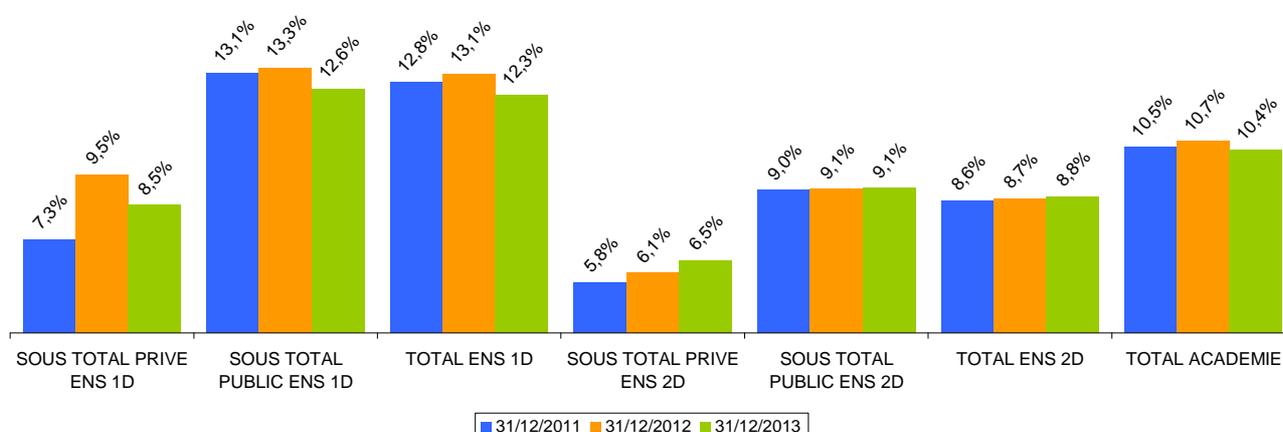


Les quotités de temps partiel demandées sont comprises entre 80% et 100% dans toutes les catégories de personnel hormis les enseignants du 1^{er} degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50 et 80% (essentiellement 50% et 75%).

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ATSS ITRF et les enseignants du 1^{er} degré qui exercent le plus à temps partiel.

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat

Taux de temps partiel des enseignants titulaires - évolution par secteur et niveaux d'enseignement

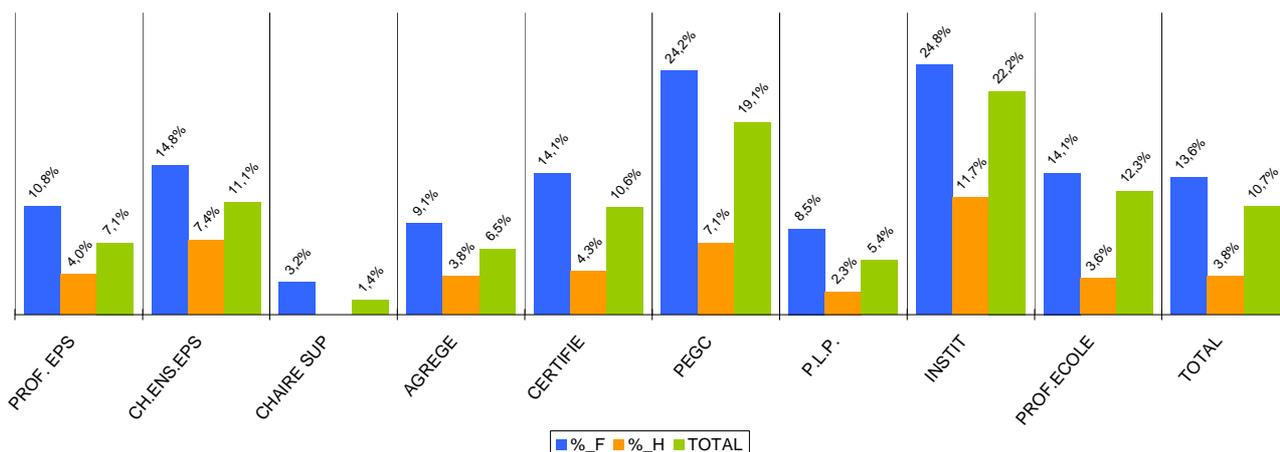


Le nombre d'enseignants titulaires dans l'académie ayant recours au temps partiel diminue pour atteindre 10.4% des personnels. Cette évolution ne s'observe que chez les enseignants du 1^{er} degré (79 personnes de moins que l'année scolaire précédente).

Dans le second degré, la part des personnels ayant recours au temps partiel continue de progresser légèrement pour atteindre 8.8% soit 13 personnes de plus que l'année scolaire précédente.

Le temps partiel par corps et par genre

Secteur PUBLIC - TEMPS PARTIELS DES TITULAIRES
PAR CORPS ET PAS GENRE - année scolaire 2013-2014



10.7% des enseignants du secteur public sont à temps partiel : 3.8% des hommes et 13.6 % des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les instituteurs (22.2%) et les PEGC (19.1%).

Les professeurs des écoles (96.9% des enseignants du premier degré) ont un taux de temps partiel globalement supérieur à la moyenne académique (12.3%). Ceci est dû au temps partiel des femmes qui représentent 82.5% de cette population et dont 14.1% demandent un temps partiel.

Public et privé sous contrat / titulaire et non titulaires - les motifs

Enseignants du premier degré.

Le temps partiel sur autorisation représente 60.3% de l'ensemble des temps partiels contre 56.5% en 2012-2013. La majorité des bénéficiaires ont entre 40 et 49 ans (45.8% contre 42.2% en 2012-2013).

Le temps partiel de droit pour élever un enfant représente 34.1% des temps partiels (36.8% en 2012-2013). On y observe une majorité de personnes âgées de 30 à 39 ans (78.7% contre 77% en 2012-2013).

Modalité de Service Libellé	NB	%
crédit d'heures pour fonction élective	1	0,1%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	31	2,4%
temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	2	0,2%
temps partiel de droit pour élever un enfant	442	34,1%
temps partiel de droit pour personne handicapée	1	0,1%
temps partiel sur autorisation	782	60,3%
temps partiel thérapeutique	38	2,9%
TOTAL	1297	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du second degré

La part des temps partiels sur autorisation représente 65.7% de l'ensemble des temps partiels contre 65.2% en 2012-2013. La tranche d'âge la plus représentée est celle qui concerne les plus de 50 ans (45.5% des bénéficiaires).

Tout comme dans le 1^{er} degré, 81.2% des temps partiels de droit pour élever un enfant concernent des personnes âgées de 30 à 39 ans. Ce motif est cependant moins fréquent que dans le 1^{er} degré.

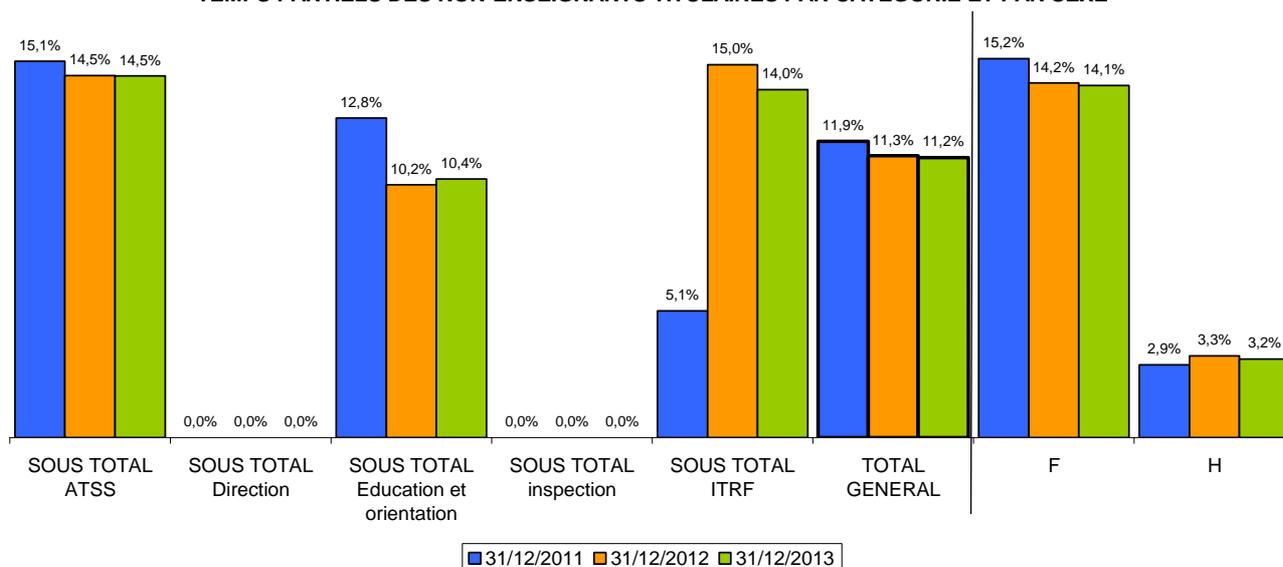
Modalité de Service Libellé	NB	%
cessation progressive d'activité	17	1,5%
crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	11	1,0%
temps partiel de droit pour élever un enfant	298	26,7%
temps partiel de droit pour personne handicapée	8	0,7%
temps partiel sur autorisation	732	65,7%
temps partiel thérapeutique	47	4,2%
TOTAL	1115	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires non-enseignants

Répartition par catégorie et par genre des titulaires

TEMPS PARTIELS DES NON-ENSEIGNANTS TITULAIRES PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



Le taux de temps partiel des personnels non-enseignants est de 11.2% au 31/12/2013. Ce taux, qui est supérieur à la moyenne académique (10.5% pour l'ensemble des titulaires), continue cependant d'évoluer à la baisse depuis 2011. Cette tendance ne s'observe que chez les hommes que depuis 2013.

Les personnels ATSS et ITRF, personnels qui représentent également la majorité de la catégorie des non-enseignants, ont le plus recours au temps partiel. La population féminine, majoritaire dans cette catégorie, présente les taux de temps partiel les plus élevés (16.3% pour les ATSS et 22.3% pour les ITRF).

Les motifs

Personnels IATOSS

Modalité de Service Libellé	NB	%
cessation progressive d'activité	1	0,4%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	4	1,6%
temps partiel de droit pour élever un enfant	30	11,8%
temps partiel de droit pour personne handicapée	7	2,8%
temps partiel pour solidarité familiale	1	0,4%
temps partiel sur autorisation	205	80,7%
temps partiel thérapeutique	6	2,4%
TOTAL	254	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le temps partiel sur autorisation reste le motif le plus observé chez les personnels IATOSS (80.7% contre 81.1% en 2012-2013).

Le temps partiel pour élever un enfant est moins fréquent chez les personnels IATOSS (11.8%) que chez les enseignants du 1^{er} degré (34.1%) ou chez les enseignants du second degré (26.7%).

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Là encore, le taux de temps partiel pour élever un enfant est nettement supérieur à celui observé chez les personnels IATOSS.

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	2	4,3%
temps partiel de droit pour élever un enfant	13	28,3%
temps partiel sur autorisation	30	65,2%
temps partiel thérapeutique	1	2,2%
TOTAL	46	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

LE REMPLACEMENT

Enseignement du premier degré

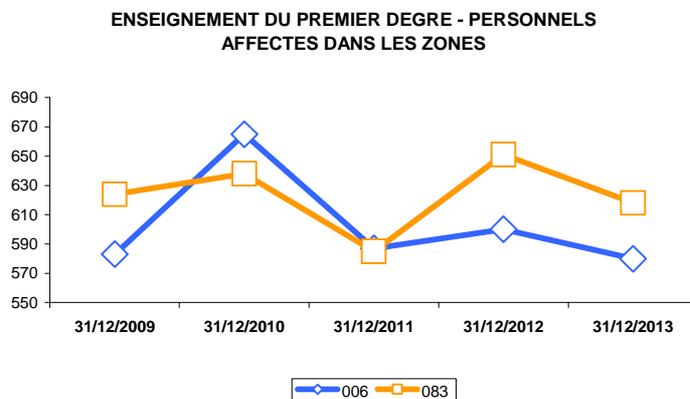
Les personnels affectés en zone de remplacement

Ces personnels ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladie etc.).

Evolution globale

Le nombre des personnels affectés en zone est en diminution de 4.2% pour atteindre, au 31/12/2013, 1198 (618 dans le Var et 580 dans les Alpes-Maritimes). La diminution est plus marquée dans le Var (-5.1%) que dans les Alpes-Maritimes (-3.3%). Dans les deux départements, cette diminution est liée à la résorption des surnombres.

Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des Inspecteurs de l'Education nationale, avec la nécessité de mutualisation.



Source : Entrepôt de données BSA

Evolution par zone et par département

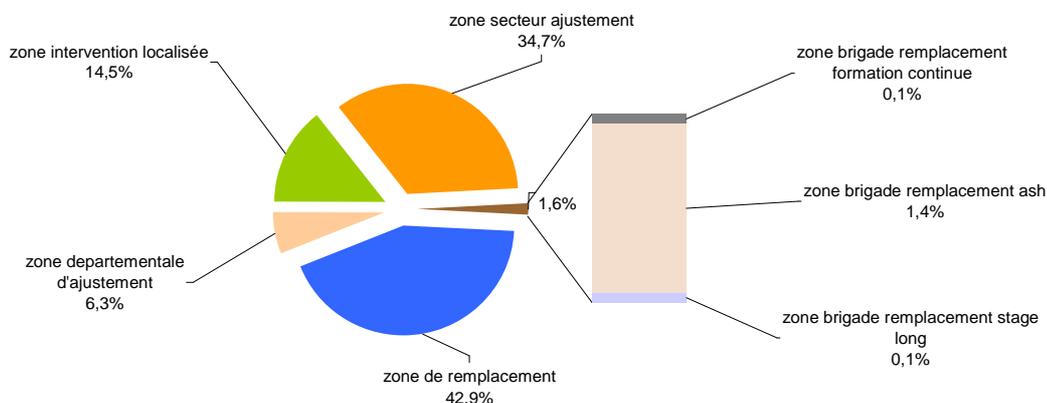
Départements	Libellé Type Etablissement	31/12/2012	31/12/2013	Variations	Variations en %
Alpes-Maritimes	zone brigade remplace formation continue	1	2	1	100,0%
	zone brigade remplacement ash	18	17	-1	-5,6%
	zone de remplacement	179	177	-2	-1,1%
	zone departementale d'ajustement	25	19	-6	-24,0%
	zone intervention localisee	181	173	-8	-4,4%
	zone secteur ajustement	196	192	-4	-2,0%
	Total dans les Alpes-Maritimes		600	580	-20
Var	zone brigade remplacement stage long	1	1	0	0,0%
	zone de remplacement	358	359	1	0,3%
	zone departementale d'ajustement	54	23	-31	-57,4%
	zone secteur ajustement	238	235	-3	-1,3%
	Total dans le Var		651	618	-33
ACADEMIE		1251	1198	-53	-4,2%

La diminution des effectifs se répartie, pour les AM, dans tous les types de zone et se concentre pour le Var dans la zone départementale d'ajustement.

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition selon le type de zone

REPARTITION DES ENSEIGNANTS EN ZONE SELON LE TYPE DE ZONE en 2013-2014



Source : Entrepôt de données BSA

Les potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congés maladie etc.). Ce sont les enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée (TZR, les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

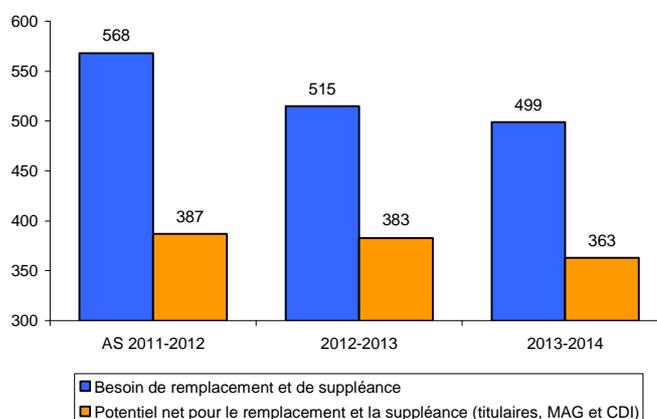
Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis que le besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (septembre à juin).

Le besoin de remplacement et de suppléance est en diminution de 3.1%. Il représente l'équivalent de 499 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Le potentiel de remplacement diminue de 5.2 % en 2013-2014.

Il représente l'équivalent de 363 personnes à temps plein.

2013-2014 COMPARAISON ENTRE LE BESOIN ET LE POTENTIEL NET DE REMPLACEMENT ET DE SUPPLÉANCE
Unité de compte : Equivalent Temps Plein

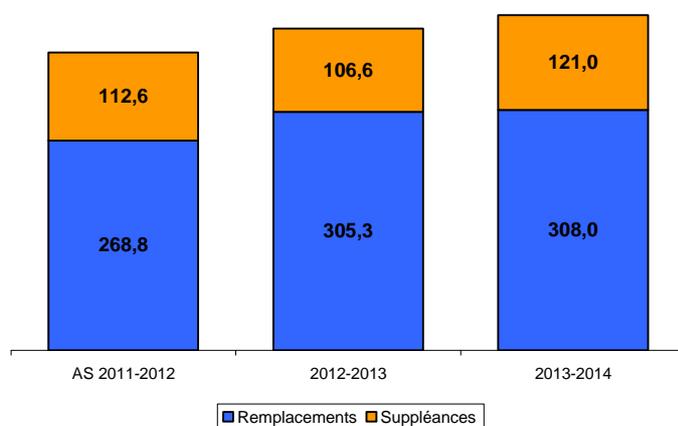


Source : Entrepôt de données "Remplacement des personnels enseignants du second degré-

Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

2013-2014 LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS A DUREE DETERMINEE

Equivalent Temps Plein



Source EPP

A l'inverse, le volume des contractuels atteint 429 ETP au cours de l'année scolaire 2013-2014. 71.8% des contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 28.2% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Le recrutement en cours d'année des contractuels a progressé, en 2013-2014, de 4.2% par rapport à l'année scolaire antérieure.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Nombre de personnes non-titulaires et hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013.

CATEGORIE	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacements	Suppléances	TOTAL	% Filière	% Total	Dont Hommes	Dont Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF	80	82	162	74,0%	47,5%	4	158	78	64	12	8
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	22	21	43	19,6%	12,6%	4	39	30	5	5	3
ATTACHE D'ADMINISTRATION ENES	3	11	14	6,4%	4,1%	2	12	13	1	0	0
Filière administrative	105	114	219	100%	64,2%	10	209	121	70	17	11
ASSISTANTE SOCIALE	9	8	17	30,9%	5,0%	1	16	11	5	1	0
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	0	1	1	1,8%	0,3%	0	1	0	1	0	0
INFIRMIER OU INFIRMIERE	22	14	36	65,5%	10,6%	2	34	30	5	1	0
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE	1	0	1	1,8%	0,3%	0	1	1	0	0	0
Filière médico-sociale	32	23	55	100%	16,1%	3	52	42	11	2	0
Filière ouvrière	17	8	25	45%	7,3%	8	17	15	7	1	2
ADJOINT TECHNIQUE RECHERCHE & FORMATION	22	13	35	63,6%	10,3%	7	28	23	9	2	1
ASSISTANT INGENIEUR	0	1	1	1,8%	0,3%	1	0	1	0	0	0
INGENIEUR D'ETUDES	1	0	1	1,8%	0,3%	1	0	1	0	0	0
TECHNICIEN	0	5	5	9,1%	1,5%	2	3	4	1	0	0
FILIERE ITRF	23	19	42	76%	12,3%	11	31	29	10	2	1
TOTAUX	177	164	341		100%	32	309	207	98	22	14
						9,38%	90,62%	60,7%	28,7%	6,5%	4,1%

Source AGORA

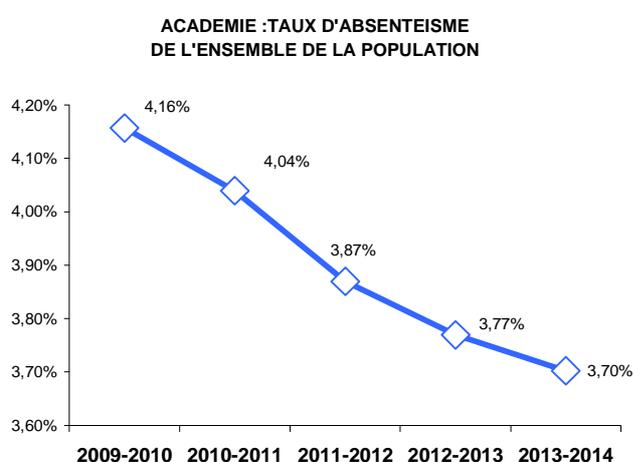
ABSENCES / CONGES POUR RAISONS DE SANTE

- Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 31/12/2013 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs),
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

L'absentéisme des personnels pour raison de santé

■ Ce taux correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours]/[(nombre d'individus au 31/12/2011)*[365]].

Historique par catégorie



Secteur	Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	4,26%	4,65%	4,98%
PRIVE	ENS 2D	3,66%	3,54%	2,83%
SOUS TOTAL PRIVE		3,84%	3,86%	3,44%
PUBLIC	Assistance éducative et autres contractuels	0,88%	1,08%	1,07%
PUBLIC	ATSS	3,81%	3,83%	3,85%
PUBLIC	DIEO	2,46%	2,27%	2,37%
PUBLIC	ENS 1D	4,48%	4,41%	4,35%
PUBLIC	ENS 2D	4,20%	3,98%	3,92%
PUBLIC	ITRF	1,70%	3,82%	4,18%
SOUS TOTAL PUBLIC		3,87%	3,76%	3,73%
TOTAL		3,87%	3,77%	3,70%

Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3.7% (3.7% dans le secteur public et 3.4% dans le secteur privé). Il continue de diminuer, mais à un rythme plus ralenti (-0.07 pt).

Les enseignants du 1^{er} degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que les personnels des autres catégories. Ce sont les personnels d'assistance éducative ainsi que les DIEO qui sont les moins absents.

Historique par genre

Les femmes sont quasiment deux fois plus absentes que les hommes sachant que les congés de maternité représentent plus de 20% de l'ensemble des congés pour raison de santé. La diminution du taux d'absentéisme évoquée précédemment ne concerne que les femmes (-0.1pt)

Chez les femmes (4.4% sur 3 ans) ce sont les enseignantes des premiers et seconds degrés qui sont le plus absentes (4.9% sur 3 ans).

Chez les hommes, le taux d'absentéisme des personnels ATSS a nettement diminué alors qu'une légère progression des taux d'absentéisme chez les enseignants est observée.

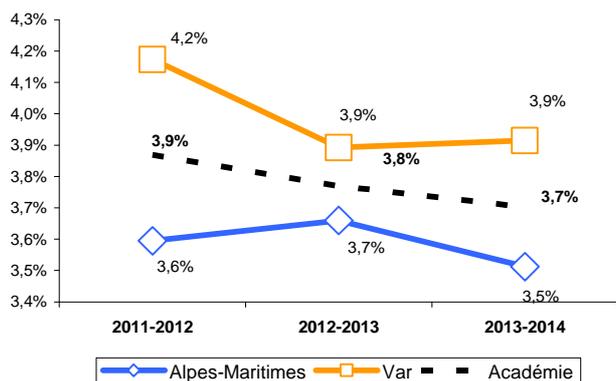
On observe une forte progression du taux d'absentéisme des personnels ITRF en 2013-2014 (+2.8 pts), taux qui est le plus élevé (4.4%). Il convient cependant de préciser que les personnels ITRF masculins ne sont que 116 ce qui peut expliquer les fortes variations observées.

Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Assistance éducative et autres contractuels	1,1%	1,3%	1,3%
ATSS	3,9%	3,9%	4,1%
DIEO	3,3%	3,2%	3,3%
ENS 1D	4,8%	4,8%	4,7%
ENS 2D	5,2%	5,0%	4,7%
ITRF	5,0%	5,9%	4,0%
Total femmes	4,5%	4,4%	4,3%
Assistance éducative et autres contractuels	0,2%	0,4%	0,4%
ATSS	3,5%	3,4%	2,6%
DIEO	1,2%	0,8%	0,8%
ENS 1D	2,8%	2,6%	2,7%
ENS 2D	2,6%	2,3%	2,4%
ITRF	0,7%	1,6%	4,4%
Total hommes	2,4%	2,2%	2,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Historique par département

TAUX D'ABSENTEISME PAR DEPARTEMENT



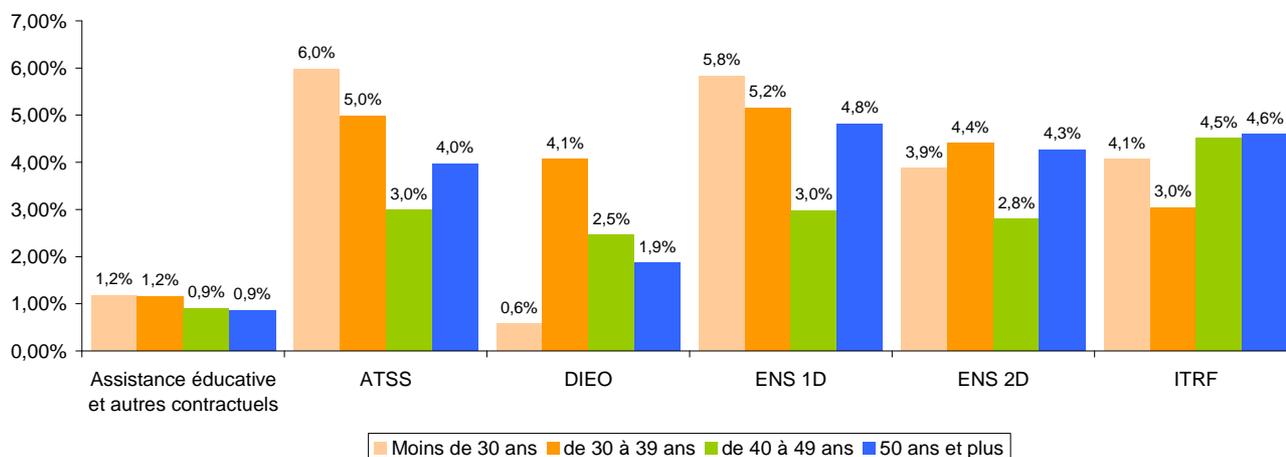
La convergence des taux d'absentéisme des deux départements n'est pas confirmée en 2013-2014 puisque le Var connaît une stabilité de l'absentéisme (+0.02 pt) pour une diminution du taux d'absentéisme des Alpes-Maritimes de -0.15 pt.

Dans le Var, ce sont les personnels enseignants du 1^{er} degré qui ont le taux d'absentéisme le plus élevé (4.6%). Ce taux progresse de 0.2 pt par rapport à l'année scolaire précédente.

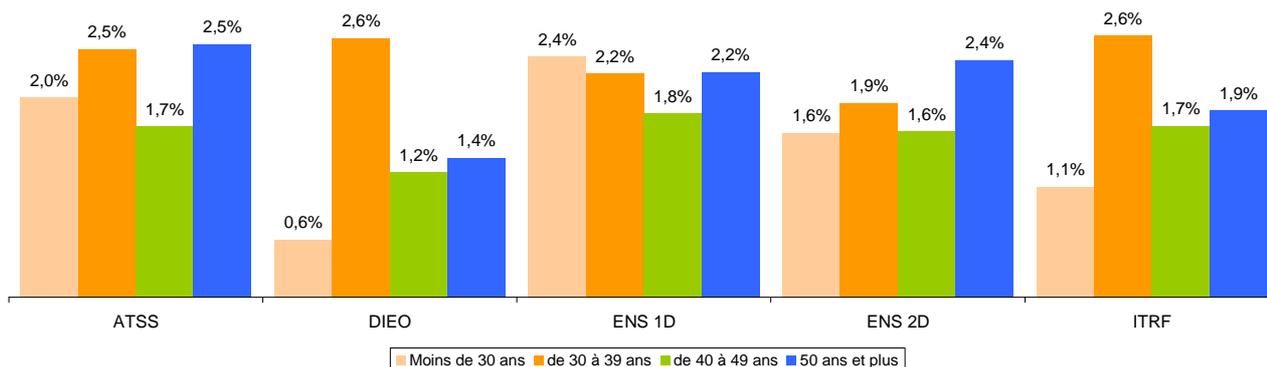
Dans les Alpes-Maritimes, l'absentéisme des enseignants du premier et du second degré diminue globalement de 0.25 pt.

Absentéisme par tranche d'âge

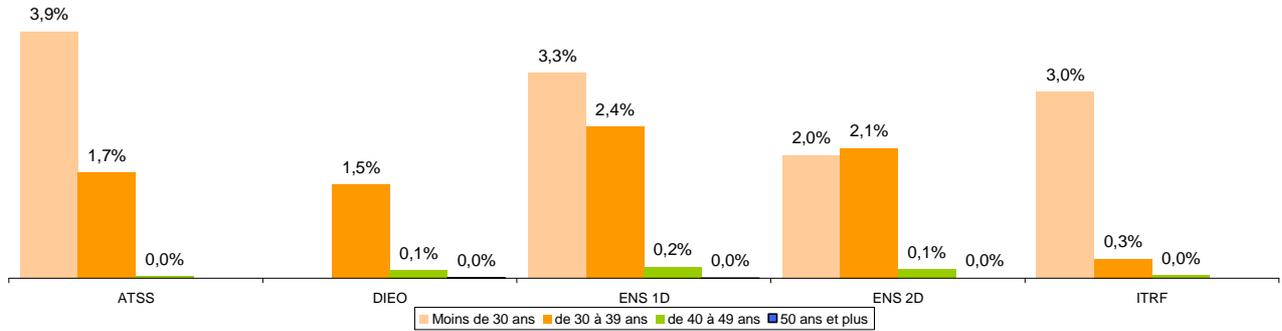
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL ENSEMBLE DES CONGES



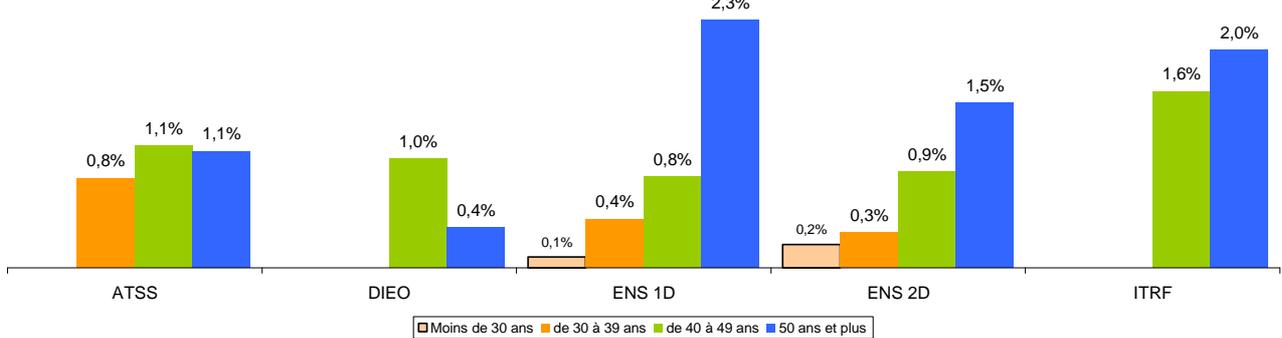
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL - MOTIF MALADIE ORDINAIRE -



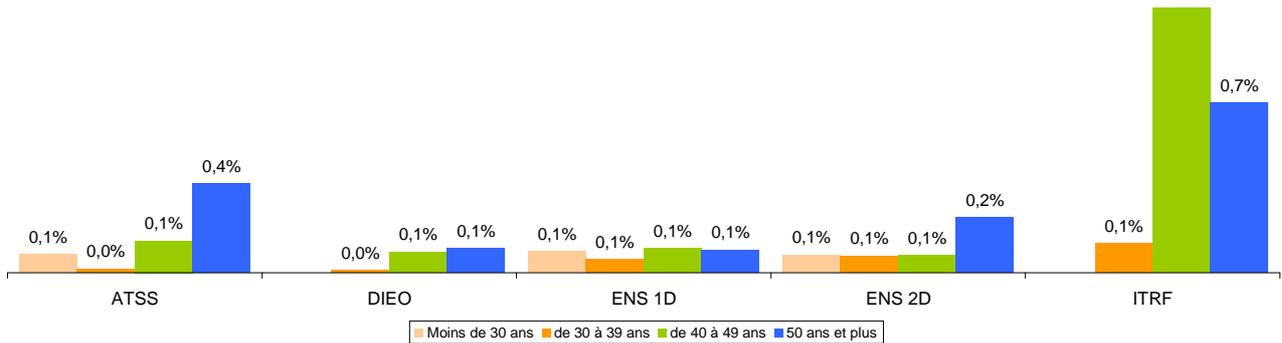
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MATERNITE-



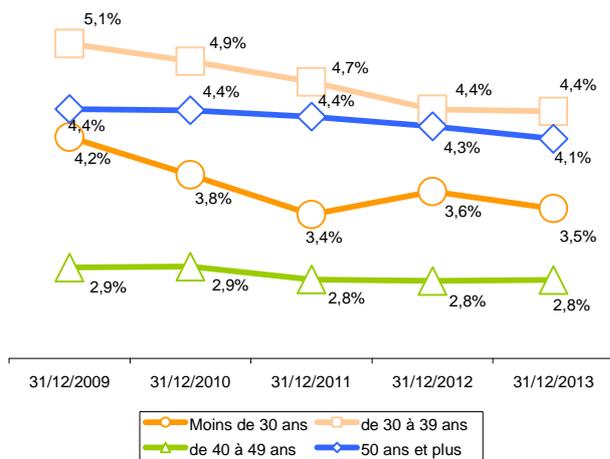
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF GRAVE MALADIE CLM / CLD-



ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MALADIE PROFESSIONNELLE ET ACCIDENT DU TRAVAIL-



TAUX D'ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE



Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. Ceci est dû au fait que dans cette tranche d'âge, les congés maternité / paternité / adoption sont proportionnellement les plus importants.

Les moins absents pour raison de santé sont les personnels entre 40 et 49 ans. En effet, le taux pour grave maladie / CLM / CLD est faible et les personnels dans cette tranche d'âge ne sont plus autant concernés par les congés liés à la maternité et l'adoption que les personnels entre 30 et 39 ans.

Cette tendance s'observe dans pratiquement toutes les catégories de personnel hormis les DIEO dont la classe d'âge "Plus de 50 ans" reste proportionnellement la moins absente.

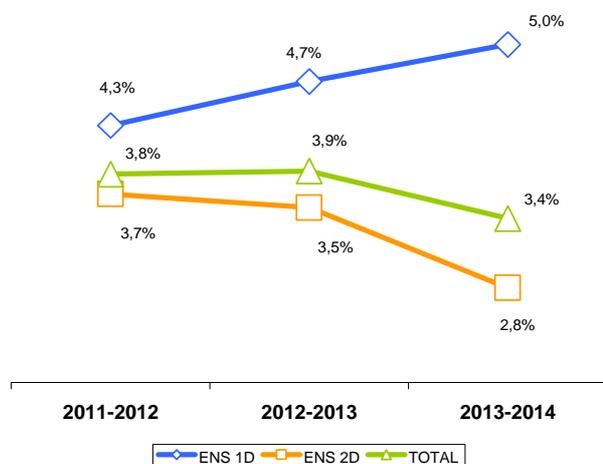
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	A CT 1D PR	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 1D	INST.SUPPL	1,9%	0,7%	3,0%
PRIVE	ENS 1D	INSTIT	0,7%	0,0%	7,2%
PRIVE	ENS 1D	PROF.ECOLE	4,8%	5,4%	5,3%
SOUS TOTAL		ENS 1D	4,3%	4,7%	5,0%
PRIVE	ENS 2D	A CT 2D PR	0,0%	0,0%	0,9%
PRIVE	ENS 2D	A.E.	3,9%	2,9%	4,6%
PRIVE	ENS 2D	AGREGE	0,6%	1,8%	1,6%
PRIVE	ENS 2D	CERTIFIE	4,3%	3,8%	3,0%
PRIVE	ENS 2D	CH.ENS.EPS	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	M.A.	2,2%	2,5%	2,3%
PRIVE	ENS 2D	P.L.P.	2,6%	3,3%	2,0%
PRIVE	ENS 2D	PEGC	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	PROF.EPS	5,9%	6,4%	4,9%
SOUS TOTAL		ENS 2D	3,7%	3,5%	2,8%
TOTAL		PRIVE	3,8%	3,9%	3,4%

Source : Entrepôt de données BSA

TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PRIVE SOUS CONTRAT

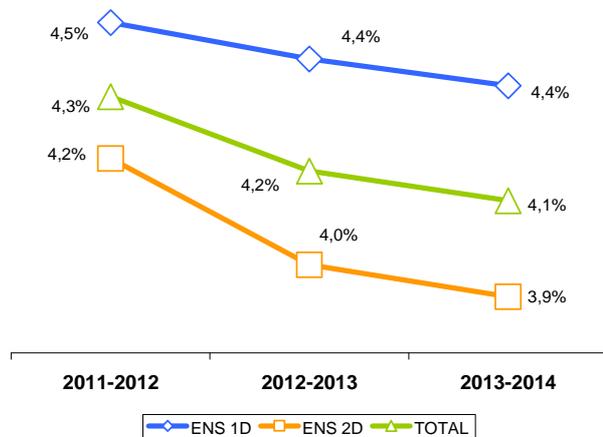


Les personnels enseignants du secteur public

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PUBLIC	ENS 1D	ADCT 1D	0,0%	0,0%	0,0%
PUBLIC	ENS 1D	INSTIT	5,4%	5,5%	5,8%
PUBLIC	ENS 1D	PROF.ECOLE	4,6%	4,6%	4,4%
SOUS TOTAL		ENS 1D	4,5%	4,4%	4,4%
PUBLIC	ENS 2D	A.E.	8,8%	12,3%	15,8%
PUBLIC	ENS 2D	ADCT 2D	0,0%	0,0%	0,0%
PUBLIC	ENS 2D	AGREGE	3,4%	3,2%	2,7%
PUBLIC	ENS 2D	CERTIFIE	4,9%	4,8%	4,6%
PUBLIC	ENS 2D	CH.ENS.EPS	11,3%	9,4%	10,8%
PUBLIC	ENS 2D	CHAIRE SUP	2,1%	1,9%	0,6%
PUBLIC	ENS 2D	M.A.	4,6%	4,8%	4,9%
PUBLIC	ENS 2D	P.L.P.	4,0%	4,5%	4,3%
PUBLIC	ENS 2D	PEGC	11,0%	9,8%	9,5%
PUBLIC	ENS 2D	PROF.EPS	4,7%	4,5%	4,8%
PUBLIC	ENS 2D	PROF.CONTR	2,0%	2,3%	2,3%
PUBLIC	ENS 2D	VACATAIRE	0,2%	0,4%	0,1%
SOUS TOTAL		ENS 2D	4,2%	4,0%	3,9%
TOTAL		PUBLIC	4,3%	4,2%	4,1%

Source : Entrepôt de données BSA

TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC



A CT 1D et 2D = Contractuels admissibles du secteur privé sous contrat

ADCT 2D et ADCT 1D = Contractuels admissibles du secteur privé sous contrat

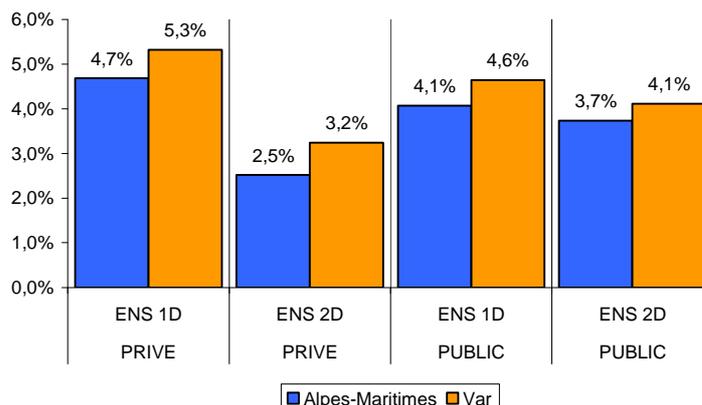
Le taux d'absentéisme moyen des enseignants est globalement de 4 % pour les secteur public et privé confondus (-0.1 pt) durant l'année scolaire 2013-2014. Ce taux est de 3.4% dans le secteur privé sous contrat (-0.4 pt) et atteint 4.1% (-0.06 pt) dans le secteur public.

Taux d'absentéisme des enseignants par département

Comme nous l'avons vu plus haut, les taux d'absentéisme sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes depuis 3 ans.

Cette situation s'observe chez les enseignants quel que soit le niveau d'enseignement ou le secteur.

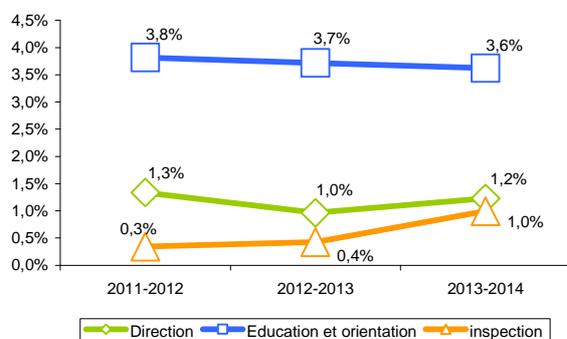
TAUX D'ABSENTEISME DES ENSEIGNANTS PAR DPT en 2013-2014



Source : Entrepôt de données BSA

Les DIEO

TAUX D'ABSENTEISME DES PERSONNELS DE DIRECTION, D'INSPECTION, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION



Le taux d'absentéisme des personnels d'éducation et d'orientation est plus proche de celui des enseignants du second degré que celui des autres corps dans cette catégorie.

Il atteint 3,6% en 2013-2014 (3,9% chez les enseignants du second degré du secteur public) et diminue de 0,1 pt par rapport à 2012-2013.

Les taux d'absentéisme chez les personnels de direction et d'inspection restent très bas.

Les personnels ATSS et ITRF

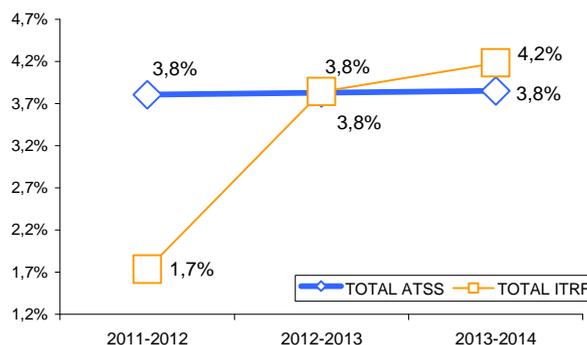
Catégorie	Fonction Libellé Long	2011-2012	2012-2013	2013-2014
ATSS	personnels administratifs	3,4%	3,4%	3,6%
	personnels de laboratoire	4,2%	0,0%	0,0%
	personnels médico-sociaux	4,2%	5,7%	4,6%
	personnels ouvriers et de service	8,4%	4,5%	5,5%
	personnels techniques	0,8%	1,0%	2,0%
	TOTAL ATSS	3,8%	3,8%	3,8%
	TOTAL ITRF	1,7%	3,8%	4,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Suite à l'augmentation très significative du nombre de personnels ITRF depuis la modification de cette catégorie en 2012-2013, on note une normalisation des taux d'absentéisme des personnels de celle-ci.

Les taux d'absentéisme des personnels ATSS (3,8%) et ITRF (4,2%) sont légèrement supérieurs à la moyenne académique (3,7%).

TAUX D'ABSENTEISME DES PERSONNELS ATSS ET ITRF



Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absent au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus

Secteur	Catégories	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PRIVE	ENS 1D	32,9%	34,8%	33,1%
PRIVE	ENS 2D	37,2%	39,0%	37,1%
SOUS TOTAL PRIVE		36,0%	37,8%	35,9%
PUBLIC	Assistance éducative et autres contractuels	14,3%	14,4%	13,8%
PUBLIC	ATSS	41,2%	34,6%	38,3%
PUBLIC	DIEO	27,2%	25,0%	25,0%
PUBLIC	ENS 1D	48,2%	45,4%	47,4%
PUBLIC	ENS 2D	49,6%	44,8%	46,8%
PUBLIC	ITRF	33,9%	40,5%	42,8%
SOUS TOTAL PUBLIC		44,1%	40,5%	42,3%
MOYENNE ACADEMIQUE		43,4%	40,2%	41,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Durant l'exercice 2013-2014, 41.8% des personnels ont été au moins une fois absents pour raison de santé. Ce taux est dans la moyenne des taux observés les années précédentes.

La fréquence des absences pour maladie est plus élevée parmi la population enseignante (47.4% dans le 1^{er} degré et 46.8% dans le second degré).

Répartition des absences par motif

Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motifs	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2012-2013 2013-2014
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	5,8%	5,1%	6,0%	+0,9 pts
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)	2,0%	1,6%	1,5%	-0,1 pts
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	16,9%	16,5%	16,4%	-0,1 pts
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	2,9%	3,1%	3,0%	-0,1 pts
CONGE D'ADOPTION	0,2%	0,1%	0,1%	-0,1 pts
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	47,9%	50,3%	50,5%	+0,1 pts
CONGE DE MATERNITE	19,8%	19,2%	18,2%	-1,1 pts
CONGE DE PATERNITE	0,7%	0,6%	0,6%	+0,0 pts
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	0,3%	0,3%	0,6%	+0,3 pts
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	0,0%	0,0%	0,1%	+0,1 pts
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	0,0%	0,0%	0,1%	+0,1 pts
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	1,2%	1,2%	1,1%	-0,2 pts
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	2,2%	1,8%	1,9%	+0,1 pts
	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : Entrepôt de données BSA

Les congés de maladie ordinaires représentent la moitié (50.5%) de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé.

La part relative de chaque motif n'évolue guère hormis :

- CLD non imputables au service : +0.9 pt
- Congés pour maternité : - 1.1 pts

Congés pour raison de santé : durée moyenne

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	5,5	1,4	0,5	2,7	10,1
PUBLIC	ENS	7,6	3,7	0,4	3,4	15,0
PUBLIC	NONENS	4,6	1,6	0,5	1,5	8,1
2013-2014		6,8	3,1	0,4	3,0	13,3

Source : Entrepôt de données BSA

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 13.3 jours en 2013-2014 contre 13.5 jours l'année scolaire précédente.

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	6,5	1,5	0,3	3,2	11,5
PUBLIC	ENS	7,5	3,7	0,4	3,6	15,2
PUBLIC	NONENS	4,8	1,3	0,4	1,5	8,0
2012-2013		6,9	3,0	0,4	3,2	13,5

Source : Entrepôt de données BSA

LES FLUX DE PERSONNELS

Les départs définitifs dans le secteur public

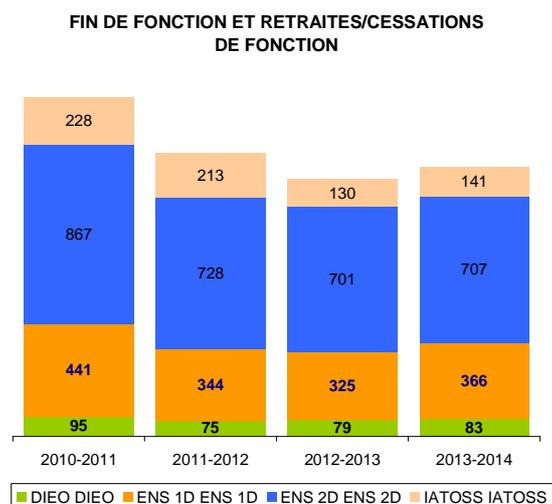
Evolution par catégorie

Catégorie	Fins de fonction et retraites	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
DIEO	Fin de fonction dans l'académie	42	39	35	46	31,4%
	Retraites ou cessation de fonction	53	36	44	37	-15,9%
	Sous total DIEO	95	75	79	83	5,1%
ENS 1D	Fin de fonction dans l'académie	110	130	111	140	26,1%
	Retraites ou cessation de fonction	331	214	214	226	5,6%
	Sous total ENS 1D	441	344	325	366	12,6%
ENS 2D	Fin de fonction dans l'académie	370	372	325	368	13,2%
	Retraites ou cessation de fonction	497	356	376	339	-9,8%
	Sous total ENS 2D	867	728	701	707	0,9%
IATOSS	Fin de fonction dans l'académie	75	97	26	33	26,9%
	Retraites ou cessation de fonction	153	116	104	108	3,8%
	Sous total IATOSS	228	213	130	141	8,5%
TOTAL		1631	1360	1235	1297	5,0%
DONT RETRAITES et CESS. FONCTION		1034	722	738	710	-3,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des retraites et des fins de fonction (essentiellement les départs au mouvement inter-académique, dans un TOM ou en détachement) progresse globalement de 5% en 2013-2014 pour atteindre 1297 malgré une diminution du nombre de retraites (-3.8%).

Le volume des retraites, après avoir légèrement progressé en 2012-2013, reprend sa chute amorcée depuis 2010.

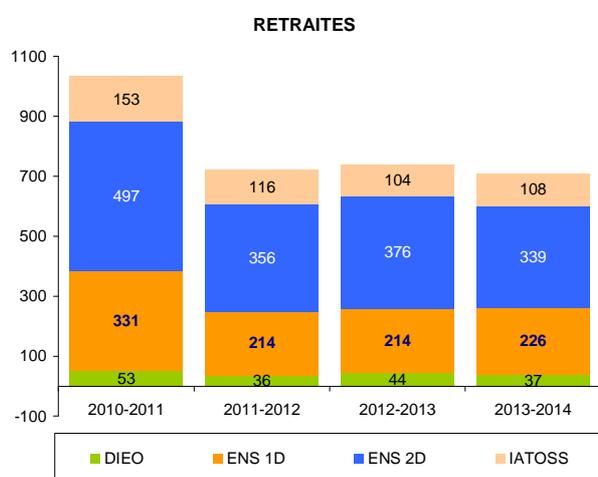


Historique des retraites et cessations de fonction par catégories de personnels

La baisse globale des retraites et cessations de fonctions (-3.8%) provient essentiellement des moindres départs à la retraite qui représentent 91% de l'ensemble. Cette tendance ne concerne cependant pas toutes les catégories de personnels puisque les enseignants du premier degré voient le volume de ses nouveaux retraités progresser.

La réglementation concernant la retraite des mères de 3 enfants a eu un effet accélérateur en 2010-2011, surtout chez cette catégorie de personnels chez qui on constate, depuis, une régulation des départs en retraite.

Il faut noter une progression de 62.5% des Indemnités pour départ volontaire, notamment chez les enseignants du second degré (9 en 2014 pour 5 en 2013).



Départs en retraite, âge et genre

L'âge moyen de départ à la retraite (60.9 ans) se stabilise après la hausse continue de dernières années. Les hommes continuent de partir un peu plus tard que les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes est de 0.7 année en 2013-2014.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du 1^{er} degré est de 58.8 ans. Cela s'explique par le fait que les instituteurs et les professeurs des écoles justifiant d'au moins 15 ans de service en qualité d'instituteurs bénéficient de conditions particulières.

Source : Entrepôt de données BSA

Motifs	Catégories de personnels	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
Abandon, démission	ATSS	2	4	0	3	-
	ENS 1D	8	5	6	6	0,0%
	ENS 2D	4	8	10	9	-10,0%
	ITRF	0	0	0	0	-
	Sous total	14	17	16	18	12,5%
autres	ATSS	2	4	4	3	-25,0%
	DIEO	0	1	1	1	0,0%
	ENS 1D	10	9	7	9	28,6%
	ENS 2D	17	15	13	15	15,4%
	ITRF	3	0	1	2	100,0%
	Sous total	32	29	26	30	15,4%
IDV	ATSS	3	1	0	1	-
	ENS 1D	2	5	3	3	0,0%
	ENS 2D	10	14	5	9	80,0%
	ITRF	1	0	0	0	-
	Sous total	16	20	8	13	62,5%
Licenciement, radiation, révocation	ATSS	1	0	0	2	-
	DIEO	0	0	0	0	-
	ENS 1D	1	0	3	0	-100,0%
	ENS 2D	1	0	3	1	-66,7%
	Sous total	3	0	6	3	-50,0%
Retraites	ATSS	128	89	87	86	-1,1%
	DIEO	53	35	43	36	-16,3%
	ENS 1D	310	195	195	208	6,7%
	ENS 2D	465	319	345	305	-11,6%
	ITRF	13	18	12	11	-8,3%
	Sous total	969	656	682	646	-5,3%
TOTAL		1034	722	738	710	-3,8%

Catégorie	Genre	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014
DIEO	Hommes	61,9	62,0	62,6	62,6	0,0%
	Femmes	59,7	61,6	62,7	63,0	0,5%
	TOTAL	61,1	61,8	62,7	62,8	0,2%
ENS 1D	Hommes	57,2	58,8	58,9	59,0	0,3%
	Femmes	56,1	58,0	58,8	58,5	-0,5%
	TOTAL	56,3	58,2	58,8	58,6	-0,3%
ENS 2D	Hommes	61,2	61,9	61,9	62,2	0,5%
	Femmes	58,3	61,5	61,3	61,7	0,6%
	TOTAL	59,2	61,7	61,6	61,9	0,6%
IATOSS	Hommes	60,9	60,2	62,2	61,6	-1,0%
	Femmes	59,0	61,0	62,1	62,0	-0,2%
	TOTAL	59,4	60,8	62,1	61,9	-0,3%
total		58,4	60,5	60,9	60,9	0,0%
Total Hommes		60,3	61,1	61,3	61,4	0,1%
Total Femmes		57,7	60,2	60,7	60,7	-0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

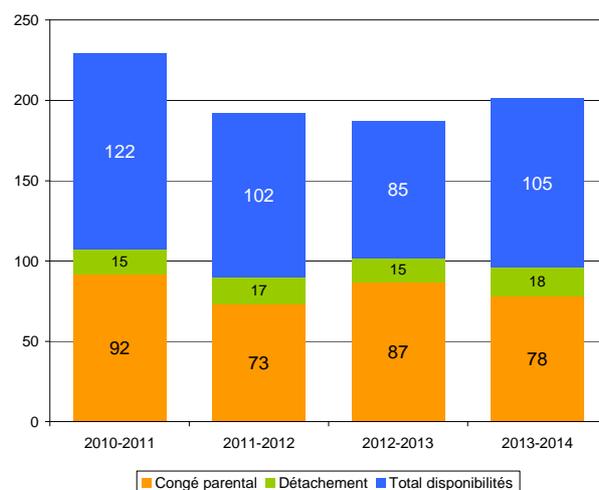
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)

Départs provisoires par catégorie de personnel

Catégories	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014	Répartition 2013-2014
ATSS ITRF	12	13	10	13	30,0%	6,5%
Direction, Inspection, Education, Orientation	6	4	1	0	-100,0%	0,0%
ENS 1D	111	96	97	111	14,4%	55,2%
ENS 2D	100	79	79	77	-2,5%	38,3%
TOTAL	229	192	187	201	7,5%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Départs provisoires - Evolution par motif



Départs provisoires par motif

Le volume global des départs provisoires progresse de 7.5% par rapport à l'année scolaire 2012-2013. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation du volume des disponibilités (qu'elles soient de droit +14 ou sur demande +10).

Les congés parentaux suivent la même évolution que les congés pour maternité (cf. partie consacrée aux congés).

Motifs	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2013-2014	Répartition 2013-2014
Congé parental	92	73	87	78	-10,3%	38,8%
Détachement	15	17	15	18	20,0%	9,0%
Disponibilité de droit	51	42	35	49	40,0%	24,4%
Disponibilité d'office	5	5	4	1	-75,0%	0,5%
Disponibilité pour études	2	1	1	0	-100,0%	0,0%
Disponibilité sur demande	64	54	45	55	22,2%	27,4%
Total disponibilités	122	102	85	105	23,5%	52,2%
TOTAL	229	192	187	201	7,5%	100,0%

CHAPITRE 4

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	81
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	83
Enseignants du premier degré	83
Enseignants du second degré	83
Accompagnement des parcours professionnels	84
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)	84
Le droit individuel à la formation	85
La formation professionnelle	86
Personnels enseignants du premier degré	86
Personnels enseignants du second degré	88
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	89
Personnels d'encadrement	89
Congés de formation	90

LES PERSONNELS A BESOINS PARTICULIERS

Conformément au projet académique 2010-2014 - défi 5 – axe 3 – action 2 « accompagner les personnels à besoins particuliers », les actions mises en œuvre sont axées sur :

- l'institution d'un organe collégial présidé par la Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines et regroupant le D.A.P.I. (Directeur de l'Action Pédagogique et des Inspections), les chefs de service de gestion des personnels concernés, la chef du service de la formation tout au long de la vie, les doyens des corps d'inspection, les médecins de prévention, le CMC - correspondant académique handicap et, si besoin, l'assistante sociale CT ou d'autres experts, permettant un examen globalisé de la situation des personnels à besoins particuliers, une analyse partagée des mesures à entreprendre ainsi qu'une évaluation des mesures entreprises ;
- l'identification externe des acteurs concernés par l'accompagnement à travers la diffusion d'un power point et sa présentation lors de différentes réunions (groupe des personnels de direction, réunion des coordonnateurs de bassin...);
- la formalisation des procédures et mesures retenues à travers la systématisation de conventions individualisées d'accompagnement professionnel intégrant un volet formation.

Catégories de personnels	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Répartition	Variation
Administratifs	16	18	34	17,7%	16
Infirmières / assistantes sociales	0	1	1	0,5%	0
Agrégés	7	4	9	4,7%	5
Certifiés	63	63	87	45,3%	24
PLP	16	18	22	11,5%	4
P EPS	6	5	7	3,6%	2
PEGC	3	2	2	1,0%	0
CPE	3	3	6	3,1%	3
Contractuels enseignants	2	10	24	12,5%	14
Maîtres auxiliaires	3	0		0,0%	0
COP	0	1	0	0,0%	-1
AED	1	0	0	0,0%	0
TOTAL	120	125	192	100,0%	67

Source PÔLE RH - Service de gestion des affaires sociales et transversales

Le nombre de signalements a progressé de 50% en 2012-2013 et même doublé en 4 ans (88 en 2010-2011).

La répartition des signalements par catégories de personnels est relativement stable.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Evolution par tranche d'âge

répartition par âge	BOE 2012-2013	BOE 2013-2014	Variation entre 2012-2013 et 2013-2014	Répartition 2013-2014
18-24 ans	4	4	0,0%	0,1%
25-39 ans	151	207	37,1%	20,5%
40-59 ans	576	669	16,1%	71,8%
60 ans et plus	67	122	82,1%	7,5%
Total	798	1002	25,6%	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant.» (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 3,06 %, en progression constante et supérieur à la moyenne nationale.

Evolution par catégorie

Les formations proposées aux personnels d'encadrement dans le cadre du PAF facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

Le nouveau plan pluriannuel 2013-2015 fixe un objectif d'exemplarité au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Catégories	2012-2013	2013-2014	Variation	Répartition
Enseignants 1D privé	2	1	-1	0,1%
Enseignants 1D public	150	167	17	16,7%
Enseignants 2D privé	7	12	5	1,2%
Enseignants 2D public	407	425	18	42,4%
ATSS / ITRF	131	137	6	13,7%
Contrats aidés	101	260	159	25,9%
Total	798	1002	204	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Répartition par genre

BOE 2013-2014	H	F	TOTAL	% Femmes
Enseignants 1D	31	137	168	81,5%
Enseignants 2D	148	289	437	66,1%
Direction, Inspection, Education ou orientation	0	0	0	-
ATSS / ITRF	61	76	137	55,5%
Contrats aidés	16	244	260	93,8%
Total	256	746	1002	74,5%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

La répartition hommes / femmes est particulièrement marquée dans le cadre des recrutements de contrats aidés avec une représentation féminine largement majoritaire.

Le taux de féminisation global est de 74,8% ce qui est relativement conforme au taux de féminisation de la population de référence (71,2%).

Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Périodes	ATSS		Enseignants du 1er degré	enseignants du second degré, personnels d'éducation et d'orientation		TOTAL
	cat B	cat C		ENS	EDU et COP	
2011-2012	1	3	2	7		13
2012-2013	3	3	3	1		10
2013-2014	1	2	0	7		10

7 recrutements dans le second degré dont 1 dans l'enseignement privé.

Source : Correspondant Handicap

L'obligation d'emploi à l'égard des travailleurs en situation de handicap et des autres catégories de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif global concerné.

Des pénalités financières sont mises en œuvre en cas de non respect des objectifs ministériels fixés.

Les contraintes de recrutement sur les emplois d'enseignant sont la maîtrise et les besoins disciplinaires académiques. S'agissant des candidatures sur des fonctions administratives (SAENES et ADJAENES), le nombre de candidatures sur les fonctions administratives est relativement important par rapport au nombre de postes offerts.

La campagne d'information sur ce recrutement est consultable en ligne sur le site de l'académie et auprès des partenaires, essentiellement les Cap emploi et Pôle Emploi. Un travail d'information sur les métiers proposés au recrutement et de présélection des dossiers se fait en collaboration avec ces partenaires.

Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

Présentation du dispositif

Catégories de personnels	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Auxiliaires de vie professionnelle	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du public	X	X	AED en qualité d'assistance humaine pour apporter un soutien logistique et/ou assurer la sécurité des élèves	X	X
Enseignants du privé	X	X	Agent recruté pour l'accompagnement des activités professionnelles en milieu professionnel	X	
ATSS	X	X			

Les mesures d'accompagnement et d'aides matérielles ou de formation pour les personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap sont largement diffusées. Cela permet de mettre en place les aménagements raisonnables des postes de travail au titre du maintien dans l'emploi. Les demandes sont formalisées par l'intéressé(e). Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandées au supérieur hiérarchique. Les demandes sont analysées au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Répartition de la dépense par type d'aide

Le budget alloué dans le cadre de la convention MEN-FIPHFP signée pour la période 2013-2015 permet à l'employeur de répondre aux besoins exprimés par les agents et de prendre les mesures appropriées pour permettre aux agents en situation de handicap d'accéder à un emploi public ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer et d'y progresser.

Types d'aide	Dépense
Aménagements des postes de travail	30 648,08
Aides versées pour améliorer les conditions de	28 614,33
Formations	7 786,00
Total	67 048,41

Accompagnement des personnels par une assistance humaine

Corps	Nombre de personnes concernées					Moyenne horaire accordée en 2011-2012
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation	
1 ^{er} degré	1	1	3	3	0	12
2nd degré	4	10	9	9	0	17,5
Total	5	11	12	12	0	

Pour certains types de handicap lourds, tels que les handicaps moteurs ou sensoriels, la mise à disposition d'une assistance humaine peut être une aide appropriée pour accompagner les personnels dans leur activité professionnelle.

L'assistance humaine peut varier selon le type de handicap. Il est important de préciser que l'assistant ne se substitue pas à la personne handicapée, il apporte uniquement un appui matériel. A titre d'exemple, l'assistance peut notamment porter sur l'écriture au tableau, la manipulation d'objets, de documents ou d'appareils, la lecture de copies et la recherche de documents, l'aide aux déplacements ou contribuer à assurer la surveillance des élèves.

Une commission académique de recrutement est chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

Priorités médicales dans le cadre des mutations

Personnels enseignants du premier degré

	2012			2013			2014		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1478	1561	3039	1540	1484	3024	1535	1547	3082
Nombre de personnels mutés	491	644	1135	568	508	1076	624	770	1394
Priorités médicales accordées (personnes)	56	58	114	59	69	128	55	51	106
% priorités médicales/participants	3,8%	3,7%	3,8%	3,8%	4,6%	4,2%	3,6%	3,3%	3,4%

Source : DSDEN 06 et 83 - Division des personnels enseignants

La part des personnels participant au mouvement et ayant bénéficié d'une priorité médicale est de 3.4%. 106 priorités médicales ont été accordées en 2014 ce qui correspond à 3.4% du nombre de participants. Ce taux est en baisse par rapport au mouvement 2013 (-0.8 pt) surtout dans le Var (-1.3 pts).

Personnels enseignants du second degré

Le nombre de demandes de bonifications au titre des situations de handicap est en diminution.

Le nombre de priorités médicales accordées est stable par rapport à 2013.

Elles représentent 43.1% des demandes contre 40% en 2013

	2012	2013	2014
Nombre de participants	2193	2206	2233
Nombre de demandes	143	150	137
Priorités médicales accordées (personnes)	64	60	59
% priorités médicales/participants	2,9%	2,7%	2,6%
% priorités médicales/demandes	44,8%	40,0%	43,1%

Source : PÔLE RH - Service de gestion des affectations des personnels enseignants

Les bonifications ne sont attribuées que lorsqu'elles sont justifiées au regard des vœux formulés.

A noter des bonifications plus souvent accordées sur des vœux de type "commune" ou des vœux géographiques, les bonifications accordées sur des vœux de type "zone de remplacement" ne permettant pas d'améliorer la situation des personnels, notamment lorsqu'ils bénéficient d'un aménagement de poste.

Personnels ATSS

Priorités médicales accordées aux personnels administratifs			
Catégorie	2011-2012	2012-2013	2013-2014
AA	3	3	0
SAENES	6	6	9
ADJAENES	3	3	0
TOTAL	12	12	9

Source : DGP gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

9 priorités médicales ont été accordées contre 12 les années précédentes.

LE DISPOSITIF DES POSTES ADAPTES ET DES ALLEGEMENTS DE SERVICE

Enseignants du premier degré

Années scolaires	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2011-2012	13	2	7	9	33	14
2012-2013	15	2	9	11	33	15
2013-2014	11	1	9	10	36	16

Source : DSDEN06 et 83

On note une diminution du nombre total de demandes de postes adaptés (courte ou longue durée).

Le nombre d'agents affectés est stable (PACD -1 ; PALD +1).

Concernant les allègements de service, le nombre de demandes satisfaites est stable.

ALLEGEMENTS DE SERVICE								
	nbre de demandes		nbre de demandes satisfaites		taux de demandes satisfaites		total quotité d'allègement octroyée en ETP	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
1er degré	43 (*)	57	39	39	91%	68%	10,4	10,4

(*) donnée réactualisée

Source / correspondant handicap académique

Enseignants du second degré

Années scolaires	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2011-2012	17	4	8	12	38	23
2012-2013	23	6	11	17	34	18
2013-2014	20	2	17	19	27	18

Source : PÔLE RH - Service de gestion des affaires sociale et transversales

Le nombre d'affectations en poste adapté a progressé de +5.7% (PALD +2 ; stabilité des affectations en PACD).

Le nombre de demandes d'allègement de service satisfaites a également progressé +29.3%.

ALLEGEMENTS DE SERVICE								
	nbre de demandes		nbre de demandes satisfaites		taux de demandes satisfaites		total quotité d'allègement octroyée en ETP	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
2nd degré	92	98	41	53	45%	54%	6,8	8,8

Source / correspondant handicap académique

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels. En tant que nouvel outil de la formation professionnelle tout au long de la vie, le Droit Individuel à la Formation renforce l'accompagnement des parcours professionnels.

84 entretiens de conseil en mobilité carrière

15 dossiers de DIF accordés pour accompagner une mobilité

Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (C.M.C.)

Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

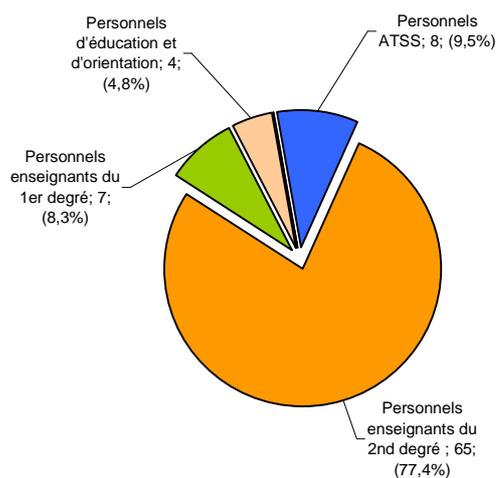
Les entretiens individuels

On constate une majorité d'entretiens réalisés au profit des enseignants du 2nd degré qui s'interrogent sur l'évolution ou la gestion de leur fin de carrière.

L'augmentation des demandes au titre des difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou de situation de handicap est significative.

Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité du CMC.

**Entretiens individuels en 2013-2014
répartition des personnels reçus par catégorie**



Le droit individuel à la formation

L'harmonisation au niveau académique de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation s'effectue au sein d'une procédure commune d'examen des projets professionnels des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degré, d'éducation et d'orientation et des personnels administratifs et contractuels (calendrier commun, dossier unique de formulation de descriptif du projet, critères communs d'analyse des dossiers par le groupe d'experts).

	2012-2013		2013-2014	
	Demandes formulées	Demandes accordées	Demandes formulées	Demandes accordées
1er degré	28	8 hors PAF	43	6
2nd degré	19	4 hors PAF	27	5
ATSS	4	2 dans le PAF	5	0
Contractuels	2	1 dans le PAF	7	2
personnel de direction	1		0	0
Ensemble	54	15	82	15

82 demandes de DIF ont été formulées durant l'année scolaire 2013-2014 contre 54 l'année scolaire précédente. Les demandes des enseignants, notamment du premier degré, ont fortement augmenté.

*Source : SAPRH/SFTLV- tableau de bilan annuel sur le DIF.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnels enseignants du premier degré

Evolutions

Académie	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	8 224	7 075	-14,0%
Candidats retenus	7 193	6 023	-16,3%
Stagiaires présents	5 588	5 358	-4,1%
Présents / Retenus	77,7%	89,0%	+11,3pt(s)
Stagiaires assidus	5 123	5 093	-0,6%
Assidus / Présents	91,7%	95,1%	+3,4pt(s)

Alpes-Maritimes	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	3 830	3 440	-10,2%
Candidats retenus	2 860	2 474	-13,5%
Stagiaires présents	2 380	2 305	-3,2%
Présents / Retenus	83,2%	93,2%	+10,0pt(s)
Stagiaires assidus	2 199	2 172	-1,2%
Assidus / Présents	92,4%	94,2%	+1,8pt(s)

Var	2012-2013	2013-2014	Evolution 2013-2014 / 2012-2013
Candidats	4 394	3 635	-17,3%
Candidats retenus	4 333	3 549	-18,1%
Stagiaires présents	3 208	3 053	-4,8%
Présents / Retenus	74,0%	86,0%	+12,0pt(s)
Stagiaires assidus	2 924	2 921	-0,1%
Assidus / Présents	91,1%	95,7%	+4,5pt(s)

On dénombre 7075 candidatures pour l'ensemble de l'académie. Ce nombre est en diminution de -14% par rapport à celui de l'an dernier (8224 candidatures).

Le nombre de candidats retenus diminue dans une proportion comparable (-16.3%).

Le maintien du nombre de stagiaires présents (-4.1%) et du nombre de stagiaires assidus (-0.6%) ont pour effet une progression du taux de présence (+11.3 pts) et du taux d'assiduité (+3.4 pts).

Activité par typologie d'action de formation

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	5	6,1%	420	12,2%	420	17,0%	5 673	52,1%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	6	7,3%	127	3,7%	127	5,1%	244	2,2%
ADAPTATION A L'EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	2	2,4%	156	4,5%	24	1,0%	48	0,4%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	57	69,5%	2055	59,7%	1331	53,8%	3 435	31,5%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	3	3,7%	53	1,5%	53	2,1%	445	4,1%
FORMATION DIPLOMANTE	1	1,2%	102	3,0%	20	0,8%	36	0,3%
ELABORATION DES RESSOURCES	3	3,7%	161	4,7%	161	6,5%	278	2,6%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	5	6,1%	366	10,6%	338	13,7%	736	6,8%
Total	82	100,0%	3440	100,0%	2474	100,0%	10895	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	14	6,5%	727	20,0%	727	20,5%	4 880	53,4%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	6	2,8%	69	1,9%	69	1,9%	108	1,2%
ADAPTATION A L'EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	39	18,1%	154	4,2%	154	4,3%	215	2,4%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	78	36,3%	1519	41,8%	1441	40,6%	2145	23,5%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	7	3,3%	117	3,2%	117	3,3%	434	4,7%
ELABORATION DES RESSOURCES	25	11,6%	387	10,6%	387	10,9%	458	5,0%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	28	13,0%	346	9,5%	338	9,5%	513	5,6%
CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	18	8,4%	316	8,7%	316	8,9%	390	4,3%
Total	215	100,0%	3635	100,0%	3549	100,0%	9143	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon les types de public concernés

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	62	75,6%	2687	78,1%	1721	69,6%	8 903	81,7%
MAITRE FORMATEUR	3	3,7%	202	5,9%	202	8,2%	455	4,2%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	1	1,2%	70	2,0%	70	2,8%	194	1,8%
PERSONNEL DE L'ASH	4	4,9%	168	4,9%	168	6,8%	131	1,2%
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE, REEDUCATEUR	2	2,4%	106	3,1%	106	4,3%	219	2,0%
DIRECTEUR D'ECOLE	3	3,7%	96	2,8%	96	3,9%	763	7,0%
AUTRES PUBLICS	7	8,5%	111	3,2%	111	4,5%	230	2,1%
Total 2013-2014	82	100,0%	3440	100,0%	2474	100,0%	10895	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	175	81,4%	2704	74,4%	2618	73,8%	7 617	83,3%
MAITRE FORMATEUR	3	1,4%	97	2,7%	97	2,7%	87	1,0%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	7	3,3%	128	3,5%	128	3,6%	191	2,1%
FORMATEUR ANIMATEUR TICE	5	2,3%	171	4,7%	171	4,8%	159	1,7%
PERSONNEL DE L'ASH	4	1,9%	109	3,0%	109	3,1%	151	1,7%
DIRECTEUR D'ECOLE	10	4,7%	268	7,4%	268	7,6%	745	8,1%
IEN 1ER DEGRE	2	0,9%	23	0,6%	23	0,6%	20	0,2%
AUTRES PUBLICS	9	4,2%	135	3,7%	135	3,8%	173	1,9%
Total 2013-2014	215	100,0%	3635	100,0%	3549	100,0%	9143	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon le type de candidature

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2013-2014	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	1423	41,4%	457	18,5%	416	18,0%
sans appel à candidature	2017	58,6%	2017	81,5%	1889	82,0%
Total	3440	100,0%	2474	100,0%	2305	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2013-2014	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	154	4,2%	68	1,9%	63	2,1%
sans appel à candidature	3481	95,8%	3481	98,1%	2990	97,9%
Total	3635	100,0%	3549	100,0%	3053	100,0%

Source : EGIDE

Personnels enseignants du second degré

Evolutions sur trois années

2ND DEGRE 2013-2014	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution 2012-2013 2013-2014
Candidats	28 184	27 638	29 938	8,3%
Candidats retenus	25 670	25 221	26 773	6,2%
Stagiaires présents	15 713	15 529	23 170	49,2%
Présents / Retenus	61,2%	61,6%	86,5%	+0,2 pt(s)
Stagiaires assidus	13 587	13 800	15 800	14,5%
Assidus / Présents	86,5%	88,9%	68,2%	-0,2 pt(s)

Activité par typologie d'action de formation

Comme l'année précédente, les formations liées au développement ou acquisitions nouvelles restent majoritaires dans l'ensemble des formations proposées.

2ND DEGRE 2013-2014	Modules réalisés		Candidats		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	135	14,9%	3550	11,9%	3187	11,9%	6999	26,1%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	32	3,5%	317	1,1%	313	1,2%	218	0,8%
ADAPTATION EVOLUTION PREVISIBLE METIERS	20	2,2%	1236	4,1%	1209	4,5%	615	2,3%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	515	56,8%	16892	56,4%	14810	55,3%	12819	47,8%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	87	9,6%	3908	13,1%	3360	12,5%	3083	11,5%
FORMATION DIPLOMANTE	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
ELABORATION DE RESSOURCES	19	2,1%	398	1,3%	397	1,5%	294	1,1%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	65	7,2%	2505	8,4%	2365	8,8%	1959	7,3%
CONCEPTION ET ORGANISATION FORMATION	33	3,6%	1132	3,8%	1132	4,2%	847	3,2%
Total	907	100,0%	29 938	100,0%	26 773	100,0%	26 834	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon le type de candidature

2ND DEGRE 2013-2014	Candidats		Candidats retenus		Stagiaires présents		Stagiaires assidus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
avec candidature individuelle	11762	39,3%	8662	32,4%	7250	31,3%	5048	31,9%
avec candidature collective	4952	16,5%	4921	18,4%	4716	20,4%	3155	20,0%
sans appel à candidature	13224	44,2%	13190	49,3%	11204	48,4%	7597	48,1%
Total	29938	100,0%	26773	100,0%	23170	100,0%	15800	100,0%

Source : EGIDE

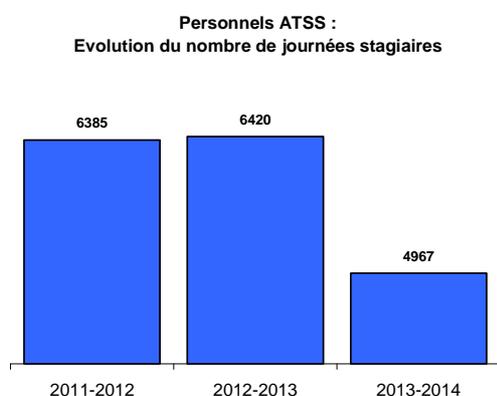
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Modules proposés et modules effectivement ouverts

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
NOMBRE DE MODULES PROPOSES	185	154	163
NOMBRE DE MODULES OUVERTS	157	137	106
Modules ouverts en %	85,0%	89,0%	65,0%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Evolution du nombre de journées stagiaires



Le nombre de journées stagiaires diminue du fait de la non réalisation de l'ensemble des modules mais aussi du fait d'un accroissement des départs en formation hors académie, moins nombreux mais plus spécialisés.

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Personnels d'encadrement

Nombre de modules de formation et nombre de jours de formation

Plan de formation	Nombre de modules				Jours de formation	
	catégoriel		inter-catégoriel			
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Formation statutaire 1er année	22	23	2	2	29,5	33,5
Formation continue	8	8	30	35	11	23
TOTAL	30	31	32	37	40,5	56,5

Modules de formation proposés et ouverts

	2012-2013	2013-2014
Nombre de modules proposés	65	68
Nombre de modules ouverts	62	62
Modules ouverts en %	95,4%	91,2%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

L'offre de formation des personnels d'encadrement est stable tant sur le plan de la formation statutaire d'entrée dans le métier que pour la formation continue.

Les formations sont mises en œuvre au niveau académique ou national. Quelques modules de formation hybrides ou à distance sont mis en place, qui s'appuient notamment sur les formations développées par l'ESEN après déclinaison au niveau académique. L'offre est complétée par les deux parcours de préparation aux concours de direction et d'inspection.

Congés de formation

Personnels enseignants du premier degré

	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Alpes-Maritimes	103	97	-6	13	13	0
Var	82	76	-6	10	10	0
ACADEMIE	185	173	-12	23	23	0

Source : DIPE 06 et 83

Le nombre de demandes d'un congé de formation a diminué de 6.5% par rapport à l'année scolaire 2012-2013.

Le nombre de congés accordés n'a pas évolué.

Personnels enseignants du second degré

Personnels enseignants titulaires

Corps	Nombre de congés demandés			Nombre de congés apportés		
	2012-2013	2013-2014	Variation	2012-2013	2013-2014	Variation
Certifiés	661	725	64	29	25	-4
Agrégés	52	58	6	4	3	-1
PLP	56	53	-3	4	3	-1
PEGC	1	1	0	1	0	-1
COP	6	7	1	0	1	1
CPE	11	12	1	2	1	-1
PEPS	43	44	1	3	2	-1
TOTAL	830	900	70	43	35	-8

Source : DPE - Ce tableau intègre désormais les CPE.

Le nombre de demandes de congés de formation progresse en 2013-2014 pour atteindre 900.

81% des demandes sont formulées par des professeurs certifiés alors qu'ils représentent 63.4% des enseignants.

Personnels enseignants non-titulaires

Années	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2011-2012	16 mois	5	2
2012-2013	17 mois	5	5
2013-2014	17 mois	6	2

1 MAGE et un contractuel à durée déterminée ont obtenu un congé de formation de 8 mois pour préparer le CAPES.

Personnels ATSS

Congés de formation des personnels ATSS	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
AA	2	2		0	1	1		0
SAENES	2	2	1	0	1	1	1	0
ADJAENES	2	2		0	1	1		0
ATRF	1	1		0	1	1		0
INFIRMIERS		0	1	0				0
SOCIAL		0		0				0
AGENTS NON TITULAIRES	1	2		1	1	2		1
TOTAL	8	9	2	1	5	6	1	1

Source : Service de la formation tout au long de la vie

CHAPITRE 5

L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service social et la politique académique d'action sociale	92
Activité du service social en faveur des personnels	92
L'action sociale	94
La politique de prévention des risques professionnels	97
Le service de santé des personnels	97
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	98

LE SERVICE SOCIAL ET LA POLITIQUE ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par la Secrétaire générale adjointe-Directrice des ressources humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit dans le défi n°4 du projet académique, et spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

Activité du service social en faveur des personnels

Présentation du service social en faveur des personnels :

- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale et au rectorat),
- interventions en direction de l'ensemble des personnels présents sur chaque secteur : enseignants et non enseignants, actifs ou retraités,
- accueil téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous) quotidien,
- visites à domicile au bénéfice des personnels dans l'impossibilité de se déplacer, ou dans le cadre des enquêtes administratives,
- organisation et encadrement du service effectués par une Conseillère Technique de Service Social.

Rôle et fonctions des ASS en faveur des personnels :

Ils sont définis par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, et s'exercent dans plusieurs directions :

Aide et conseils aux personnels :

- examen des situations individuelles,
- information et orientation,
- fonction de médiateur entre les agents et les services (internes ou hors éducation nationale).

Participation à la politique sociale de l'administration :

- interventions à l'initiative des personnels ou des services, pour toute demande « hors cadre » (avis sociaux dans le cadre des opérations de mouvement, d'octroi d'un temps partiel ou de réintégration anticipée, d'enquête avant passage à demi-traitement, etc.),
- liaison avec les services académiques ou ministériels pour certains personnels en difficulté de santé (accompagnement dans les démarches d'octroi de congés, régularisations d'absences non justifiées, enquêtes administratives en vue de l'attribution d'une majoration pour assistance constante d'une tierce personne, etc.),

Action sociale en faveur des personnels :

- participation à la mise en œuvre de la politique d'action sociale par une information et une orientation des bénéficiaires vers les différents interlocuteurs et dispositifs,
- instruction et présentation en commission départementale permanente d'action sociale des demandes d'aides exceptionnelles et de prêts,
- contribution à la politique sociale en faveur du logement, par un travail de liaison avec les gestionnaires logement et les DDCS dans le cadre de l'utilisation du contingent 'fonctionnaires', ou avec les associations spécialisées.

Caractéristiques des personnes accueillies

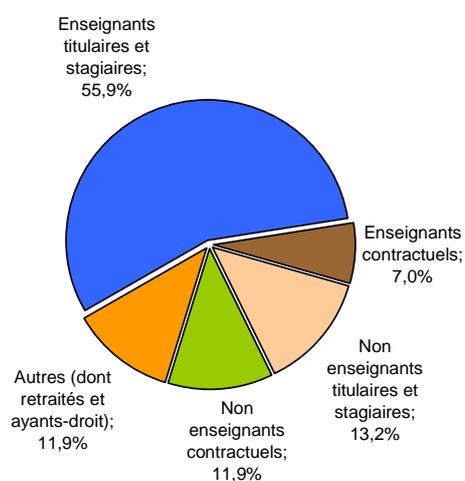
La part des personnels enseignants reste très largement majoritaire parmi les personnels stagiaires ou titulaires (80,84% au total). Elle est toutefois moindre parmi les personnels non titulaires (37,13%). Parmi ces derniers, les AED-AVS restent surreprésentés (44,78% des non titulaires).

Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistants de service social sont sollicités pour intervenir dans différents domaines :

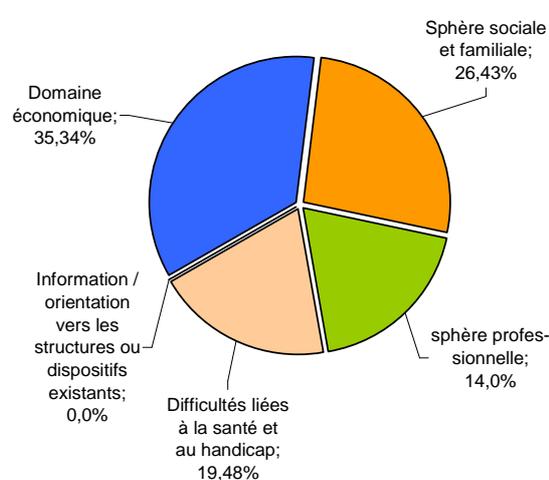
- Domaine économique : 35,3%
- Sphère sociale et familiale : 26,4%, dont près de la moitié restent des sollicitations liées à des difficultés de logement, problématique importante dans de nombreuses zones de l'académie
- Difficultés de santé et handicap : 19,5%
- Sphère professionnelle : 18,7%. Les motifs de sollicitation dans ce domaine sont variés: opérations de mouvement, renseignements quant aux droits statutaires, difficultés professionnelles.

STATUT DES PERSONNES RECUES EN 2013-2014



Source : service action sociale

MOTIFS D'INTERVENTION



Source : service action sociale

Le champ "Information/orientation vers les structures ou dispositifs existants" n'a pas été retenu en 2013-2014. Il est apparu plus pertinent d'inclure chaque acte professionnel de ce type dans le domaine d'intervention correspondant. Les augmentations constatées pour les domaines "social/familial" et "santé/handicap", dans lesquels les informations et réorientations en matière d'accès aux droits sont nombreuses, reflètent ce choix.

MOTIFS D'INTERVENTION	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Domaine économique	37,5%	42,9%	35,3%
Sphère sociale et familiale	22,4%	19,2%	26,4%
Sphère professionnelle	16,0%	14,0%	18,8%
Difficultés liées à la santé et au handicap	13,3%	11,3%	19,5%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	10,8%	12,6%	-
TOTAL	100%	100%	100%

L'action sociale

Les budgets

BOP 0214	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	450 254,4 €	462 215,4 €	460 033,4 €	-2 182,0 €
Hors titre 2	116 447,3 €	65 444,3 €	65 222,7 €	-221,6 €
Total	566 701,7 €	527 659,7 €	525 256,1 €	-2 403,6 €

A compter de 2012-2013, l'académie ne gère plus l'action sociale pour l'enseignement supérieur (BOP 0150) suite au passage aux Responsabilités Compétences Elargies (RCE) pour ces derniers.

BOP 0150	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	6 995,6 €		400,0 €	400,0 €
Hors titre 2	2 687,3 €		-	-
Total	9 682,8 €	0,0 €	400,0 €	400,0 €

La gestion des prestations sociales allouées aux personnels retraités de l'enseignement supérieur demeure toutefois de la compétence de l'Etat et relève des services académiques au titre du programme 150.

BOP 0139	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Titre 2	21 795,9 €	19 489,3 €	15 543,9 €	-3 945,4 €
Hors titre 2	36 642,7 €	14 097,2 €	9 143,3 €	-4 953,9 €
Total	58 438,6 €	33 586,5 €	24 687,2 €	-8 899,3 €

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les prestations interministérielles

Dépenses PIM par type de prestation

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014 : 515,84€ Séjours enfants et 6802,58 € Enfants Handicapés, 124 jours subventionnés. Conformément aux années précédentes, le premier poste de consommation concerne les prestations en faveur des personnels ayant un (des) enfant(s) handicapé(s).

Les modalités de versement de cette prestation expliquent à elles seules cette prédominance (allocation mensuelle). La baisse de la consommation de crédits au titre des séjours, déjà constatée en 2013, semble se poursuivre.

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Séjours d'enfants	30 837,5 €	20 919,4 €	18 923,8 €	-9,5%
Enfants handicapés	204 181,4 €	209 417,1 €	219 676,8 €	4,9%
Total PIM	235 018,9 €	230 336,4 €	238 600,6 €	3,6%
Nombre de journées subventionnées	4 826	3 446	3 112	-9,7%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les bénéficiaires

La baisse constatée en 2013 de 32,4% est surtout liée à une modalité de comptage différente. En effet, il faut entendre par bénéficiaires de PIM, le nombre d'agents concernés : 265 agents pour 378 enfants. Toutefois, une diminution notable du nombre de demandes au titre des séjours d'enfants est enregistrée.

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Nombre de bénéficiaires PIM	392	265	240	-9,4%
dont Enfants Handicapés	176	106	112	5,7%
dont séjours d'enfants	216	159	128	-19,5%
Nombre de journées subventionnées	4 826	3 446	3 112	-9,7%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Aide sociale d'initiative académique (ASIA)

Dépenses ASIA

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Aide à l'installation	12 640,0 €	7 384,0 €	13 949,0 €	88,9%
Aides aux familles	32 805,5 €	42 031,1 €	45 832,8 €	9,0%
Autres prestations facultatives	7 440,0 €	4 003,8 €	3 938,0 €	-1,6%
Total	52 885,5 €	53 418,9 €	63 719,8 €	19,3%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Les crédits consommés au titre de l'aide académique à l'installation ont enregistré une importante augmentation (+88,9%).

Le recours aux aides à l'enfance et aux études reste prépondérant.

L'aide aux familles regroupe l'aide aux frais de garderie périscolaire et l'aide aux frais de restauration scolaire.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014 : 1425,46 € pour les aides aux familles.

Dépenses ASIA par types de prestation

Années civiles	2012	2013 (*)	2013 (**)	2014 (**)	Evolution
Installation	30	19	19	29	52,6%
Garde des jeunes enfants/restauration	211 enfants	172 enfants	177	239	35,0%
Aide au départ en retraite	11	9	9	5	-44,4%
Nombre de personnes concernées	252	200	205	273	33,2%

Suite à une modification des modalités d'interrogation du système d'information, une correction a été apportée au nombre d'agents concernés en 2013 : 205 au lieu de 149 mentionné dans le BSA 2012-2013.

(*) Nombre d'enfants concernés ; (**) Nombre d'agents concernés

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Le nombre d'agents bénéficiaires de l'aide académique à l'installation a progressé de 52,6% entre 2013 et 2014. La hausse de la consommation de crédits (à hauteur de 88,9%), met en évidence une augmentation du montant moyen d'aide.

Le nombre d'agents bénéficiaires de prestations relatives à l'enfance et aux études a augmenté fortement, bien que les dépenses correspondantes n'ont elles augmenté que de 9%. L'accès de nouveaux personnels bénéficiaires à cette prestation (QF supérieur à 11500), avec un taux de prise en charge moindre (30%), peut expliquer ce décalage.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2014, 9 agents sont concernés au titre de la garde des jeunes enfants et de la restauration.

Bénéficiaires ASIA par catégories de personnels

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
1er degré	35	35	58	65,7%
2nd degré	51	38	71	86,8%
ATSS	96	75	59	-21,3%
Contractuels	19	18	19	5,6%
AED	40	39	61	56,4%
Autres (Retraités)	11	0	5	-
TOTAL	252	205	273	33,2%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

La part des personnels titulaires est prépondérante.

Le recours des personnels titulaires non enseignants aux ASIA a connu une baisse sensible entre 2013 et 2014.

Bénéficiaires ASIA par département

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
ALPES-MARITIMES	134	122	146	19,7%
VAR	118	83	127	53,0%
ACADEMIE	252	205	273	33,2%

On note une forte évolution des bénéficiaires dans le département du Var entre 2013 et 2014.

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Secours

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Evolution des secours	173 000 €	186 760 €	164 913 €	-11,7%
Nombre de bénéficiaires	176	187	174	6,3%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214, BOP 139 et BOP 150.

Le montant total de la consommation de crédits au titre des secours est en diminution de 11,7%.

Malgré la baisse constatée, le montant moyen d'aide de 947,78 €, au niveau académique, reste supérieur au montant national (697€).

Notre académie a souhaité, par le biais de ses commissions départementales, pouvoir soutenir ponctuellement, mais de manière très significative, des personnels en grande précarité. C'est dans notre académie que le montant maximum d'aide est le plus élevé.

Prêts

Années civiles	2012	2013	2014	Evolution
Montant des prêts accordés	44 340,0 €	43 172,0 €	44 700,0 €	3,7%
Nombre de bénéficiaires	25	27	25	-7,4%
Montant moyen accordé	1 773,6 €	1 599,0 €	1 790,4 €	120%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214 et BOP 139.

Le montant moyen des prêts octroyés est supérieur aux années précédentes.

LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service de santé des personnels

Présentation

1182 visites de médecine de prévention

Le service de santé des personnels intervient pour tout personnel de l'éducation nationale dès lors que son état de santé et son activité professionnelle sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit d'un personnel.

En 2013-2014, l'académie disposait de deux médecins de prévention (un par département), d'un médecin-conseiller technique et d'une infirmière (conseillère technique).

Les visites médicales des personnels

En 2013-2014, 1182 visites ont été effectuées auprès des médecins de prévention. Ce nombre est en augmentation par rapport à celui constaté en 2012-2013.

Les personnes relevant d'une surveillance médicale particulière sont :

- les agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- les femmes enceintes,
- les agents réintégré après un congé long ou après 6 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire,
- les agents victimes d'un accident de service ou de trajet,
- les agents victimes de pathologies d'origine professionnelle.

Répartition des visites par typologie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution
Surveillance médicale particulière	879	670	491	-26,7%
Autres types de visites médicales	545	420	691	+64,5%
total de visites médicales	1424	1090	1182	+8,4%

(*) dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (T.M.S, C.M.R et R.P.S)

Répartition des visites par origine de la demande

	2011-2012	%	2012-2013	%	2013-2014	%
A la demande de l'intéressé	752	52,8%	603	55,3%	801	68%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	672	47,2%	487	44,7%	381	32%
Total	1424	100%	1090	100%	1182	100%

Surveillance médicale particulière Population concernée et nbre de visites	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
Agents en situation de handicap	519	660	703	43
Femmes enceintes	635	886	782	-104
Agents réintégré après un CLM, CLD	238	188	121	-67
Victimes d'un accident de service ou de trajet	488	445	414	-31
Victimes de pathologies d'origine prof.	8	1	7	6
Population totale concernée par la surveillance médicale particulière	1888	2180	2027	-153
Visites effectuées	704	670	491	-179
Pourcentage	37,3%	30,7%	24,2%	

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Autres activités relevant de la médecine de prévention

Le nombre d'aménagement de poste ainsi que les études de poste de travail qui y sont liées ont progressé de +39.7% en 2013 (+73 aménagements de poste).

Activités de conseil auprès de l'administration	2011-2012	2012-2013	2013-2014	variation
Nombre d'aménagement de poste	97	184	257	+73
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	84	50	55	+5
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	8	1	3	+2
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	6	10	10	+0
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	153	375	478	+103
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	61	89	80	-9
Total activité	440	759	887	+128

Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

Le **décret 2011-774 du 28 juin 2011** a modifié le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Il a pour objectif de rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009. Il renforce et valorise les instances et les acteurs opérationnels intervenant dans le champ de la santé et sécurité au travail (Comités d'hygiène, de sécurité, agents chargés de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, agents chargés de fonctions d'inspection et médecins de prévention).

Il prévoit de nommer :

- un Assistant de Prévention (niveau de proximité) dans chaque service, dans le champ de compétence des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Nommé par le ou les chefs de service concerné, parmi les personnels placés sous leur autorité, il assiste et conseille le chef de service, est placé sous son autorité et exerce ses compétences sous la responsabilité de ce dernier.
- un Conseiller de Prévention (niveau de coordination) dans le champ de compétences des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail,
- un ou des Conseillers de Prévention doivent être nommés par le chef de service concerné parmi les personnels placés sous son autorité. Ils exercent ainsi leurs compétences sous sa responsabilité.

Des conseillers de prévention peuvent être nommés en fonction de l'importance des risques professionnels ou des effectifs, de l'organisation territoriale du département ministériel ou de ses établissements publics, afin d'assurer notamment une mission de coordination du réseau des assistants de prévention.

Dans l'académie de Nice en 2013-2014, ce réseau est constitué par :

- 1 Conseiller de Prévention Académique,
- 2 Conseillers de Prévention Départementaux,
- 38 Assistants de Prévention de Circonscription (pour 36 circonscriptions),
- 237 Assistants de Prévention d'établissement et 17 Conseillers de Prévention d'établissement.

Soit un total de 292 Assistants et Conseillers de Prévention dans l'Académie de Nice pour :

- assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice a entre autres pour missions de :

- prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
- relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
- animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
- contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (D.U.E.R., P.P.M.S., ...),

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice est composée de :

- un Conseiller de Prévention Académique (assistance et conseil),
- un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (contrôle et proposition),
- un Coordonnateur Académique Risques Majeurs (assistance à la mise en place des P.P.M.S.),
- un Coordonnateur académique Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).
- un Coordonnateur départemental 06 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).
- un Coordonnateur départemental 83 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).

Les missions du Conseiller de Prévention Académique (CPA)

Le Conseiller de Prévention Académique, est chargé d'assister et de conseiller le Recteur, de relayer la politique académique, d'animer et de coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention d'E.P.L.E. et de circonscription, en liaison avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application.

Parmi ses missions :

- participation à l'élaboration de l'ordre du jour des C.H.S.C.T. académique et départementaux
- participation aux C.H.S.C.T.académique et départementaux
- assistance et conseil aux chefs d'E.P.L.E. dans la mise en œuvre des règles de Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale et continue des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (de circonscription, d'E.P.L.E. et d'établissements administratifs)
- formation initiale des directeurs d'école pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale des professeurs des écoles stagiaires (P.E.S.) pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, dans le cadre de la convention de formation passée entre le Rectorat de l'académie de Nice et les deux Conseils Généraux et des réunions de travail programmées régulièrement
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail du Conseil Régional PACA, dans le cadre de réunions de travail
- élaboration de circulaires et de procédures dans les domaines de la Santé et Sécurité au Travail
- mise en place de tableaux de bord académiques (statistiques sur les Assistants et Conseillers de Prévention, statistiques documents obligatoires D.U.E.R., P.P.M.S., Registres Santé et Sécurité au Travail, Registres destinés au signalement d'un danger grave et imminent, ...)
- actualisation et mise à jour des rubriques du site académique Santé et Sécurité au Travail

Les missions due l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail est chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application et rattaché à l'Inspection Générale.

Parmi ses missions :

- Contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité,
- Conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect, Les inspecteurs santé et sécurité au travail sont rattachés,
- Diagnostique son périmètre d'intervention, son champ d'action, les priorités d'action au regard de la structure inspectée et des situations de travail constatées
- Contrôle les conditions d'application par les services de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité au travail
- Évalue la prise en compte des enjeux de prévention dans le fonctionnement des services (management santé et sécurité, fonctionnement des instances consultatives, définition et suivi du plan de prévention...)
- Propose aux chefs de service toute mesure de prévention des risques professionnels destinée à améliorer la sécurité et à préserver la santé
- Met en œuvre ou participe à des enquêtes spécialisées (sur les lieux d'accidents graves et en cas de danger grave et imminent, notamment)
- Rédige des rapports consécutifs aux interventions
- Conseille et vient en appui aux chefs de service, médecins de prévention et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches de prévention
- Participe au dialogue entre les partenaires dans le domaine de la santé et la sécurité, en particulier lors des réunions de Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Peut intervenir en médiation entre le chef de service et le CHSCT lors de certaines procédures (danger grave et imminent et recours à l'expertise agréée)

Formation à l'hygiène et à la sécurité en 2013-2014		
Type de formation	Nombre de jours	Nombre de participants
Formation continue des assistants de prévention de circonscription	2	38
Formation continue des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements administratifs	19	153
Formation D.U.E.R.	1	12
Formation gestion et communication de crise	2	25
Formation initiale des assistants de prévention de circonscription	3	12
Formation initiale des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements administratifs	18	57
Formation initiale des nouveaux directeurs des Alpes-Maritimes et du Var pour la partie Santé et Sécurité au travail	2	33
Formation membres des CHSCTA	2	58
Formation P.P.M.S.	1,67	109
Total	50,67	497

Source : Rectorat e Nice - Conseiller de prévention académique

D.U.E.R. Document Unique d'évaluation des risques professionnels

CHSCTA Comité d'hygiène et de sécurité académique

PPMS Plan particulier de mise en sûreté

CHAPITRE 6

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social	102
La rénovation du dialogue social	102
Les comités techniques	102
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	103
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	105
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	106
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	106
Contentieux et protection juridique	108
Le contentieux	108
La protection juridique des personnels	108

LE DIALOGUE SOCIAL

La rénovation du dialogue social

La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, en 2013-2014, différentes structures de concertation ont été réunies.

Les comités techniques

Le ministère de l'Education nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 20 octobre 2011 sous la forme d'un vote électronique.

RESULTAT DES ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE (scrutin du 20 octobre 2011)

Instances	Electeurs	Votants	Taux de participation	Nombre de voix obtenues par chaque liste								
				FSU	CGT	FNEC-FP-FO	UNSA	SNCA-EIL	U.E.R.	SUD Education	SGEN-CFDT	Bulletins blancs
Comité Technique Académique	27964	11720	41,9%	5332	1080	580	2189	164	852	406	606	511

REPARTITION DES SIEGES (scrutin du 20 octobre 2011)

	FSU	UNSA	CGT	UER	Total
Comité Technique Académique	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 06	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 83	6	3	0	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire. Enfin, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Durant l'année scolaire 2013-2014, le Comité Technique Académique (C.T.A.) a siégé à 6 reprises :

- le 15 octobre 2013 : bilan de la rentrée scolaire 2013 et bilan des mesures complémentaires de rentrée, régime indemnitaire des personnels IATSS.
- le 7 novembre 2013 : BOP académiques, postes spécifiques nationaux,
- le 21 janvier 2014 : répartition des moyens de rentrée 2014 en grandes masses, cartes des formations, sections internationales, sections européennes, sections sportives.
- le 17 mars 2014 : postes spécifiques académiques, carte cible des agences comptables, situation des emplois administratifs, de service social, de CPE, de direction et de personnels d'orientation.
- Le 20 mai 2014 : plan académique de formation tout au long de la vie des personnels enseignants des 1er et second degrés, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS.
- Le 27 juin 2014 : présentation du bilan académique 2012-2013, moyens de surveillance dans les EPLE (rentrée 2014).

Les Comités Techniques Départementaux (C.T.S.D.) ont siégé :

Dans les Alpes-Maritimes :

- Le 6 sept 2013 : ajustements de rentrée 2013 pour les postes 1er degré
- Le 28 janvier 2014 : prévisions d'effectifs 2nd degré et répartition DHG
- Le 11 mars 2014 : 2nd degré - mesures de cartes scolaires
- Le 7 avril 2014 : 1er degré : effectifs et répartition des emplois
- Le 19 juin 2014 : groupe de travail ajustements carte 1er degré

Dans le Var :

- le 5 septembre 2013 : préparation de la rentrée scolaire 2013 : ajustements de rentrée dans le 1er degré
- le 14 octobre 2013 : bilan de la rentrée 2013
- le 28 janvier 2014 : dotation départementale dans les collèges et les lycées du Var, pour la rentrée 2014
- le 18 février 2014 : réforme des rythmes scolaires de la rentrée scolaire 2014 dans le premier degré
- le 7 avril 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014, dans le premier degré
- le 12 mars 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014, dans les collèges, les lycées et LP du Var (postes)
- le 19 juin 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014 : ajustements dans la premier degré + rythmes scolaires.

Le Comité Technique Spécial :

REPARTITION DES SIEGES issue des élections du 25 janvier 2010

	UNSA	FSU	CGT	SNALC CSEN	TOTAL
Comité Technique Spécial de l'académie de Nice (C.T.S.)	7	1	1	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Durant l'année scolaire 2013-2014, le Comité technique spécial académique ne s'est pas réuni.

Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont des compétences élargies. Ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient a minima trois réunions par an.

**REPARTITION DES SIEGES issue des élections au CTA
(20 octobre 2011)**

	FSU	UNSA	CGT	Total
C.H.S.C.T. académique	4	2	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental des Alpes-Maritimes	5	1	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental du Var	5	2	0	7

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Réunions du CHSCT académique

- Le 12 novembre 2013 : point d'information sur les moyens en temps accordés aux membres des CHSCT, bilan chiffré sur l'état du réseau des assistants /conseillers de prévention en EPLE et en circonscription, bilan de mise en œuvre des actions de la politique académique de prévention des risques professionnels pour 2012-2013, réflexions sur les modalités d'étude de l'impact de l'utilisation des outils informatiques sur les conditions de travail des personnels de l'académie, circulaire du 30 juillet 2013 sur les suicides et tentatives de suicide de certains personnels de l'éducation nationale et la prévention des risques psychosociaux.
- Le 4 février 2014 : proposition d'un plan d'actions de prévention pour l'année scolaire 2013-2014 (programme académique annuel de prévention des risques professionnels), programmation des visites académiques d'établissements pour l'année en cours et modalités d'organisation de ces visites, point d'information sur les actions académiques en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap, bilan de suivi des agents relevant de la surveillance à l'exposition aux CMR, bilan intermédiaire des remontées et suivi des procédures de signalement des actes de violences et incivilités.
- Le 3 juillet 2014 : bilan des formations effectuées en 2013-2014 en matière de prévention des risques professionnels et plan prévisionnel des formations dans ce domaine en 2014-2015, point d'information sur le bilan statistique des remontées des fiches TMS et RPS, bilan des inspections et visites de l'ISST, compte-rendu de la visite du 02/04/2014 au LP Paul Valéry de Menton et, au sujet des enseignants de STI, bilan et plan d'action académique STI.

Réunions des CHSCT départementaux

Le CHSCT départemental des Alpes-Maritimes a siégé :

- le 21 novembre 2013 : présentation de l'équipe académique de sécurité, présentation du réseau des assistants de prévention, suivi des visites de l'année 2012-2013 et calendrier prévisionnel pour l'année 2013-2014, moyens syndicaux pour les membres et secrétaire du CHSCTD
- le 11 février 2014 : présentation de l'expérimentation des diagnostics de sécurité en école primaire, point sur les plans personnalisés de scolarisation, état d'avancement dans la migration vers la nouvelle version du DUER, visite du collège de l'Eau Vive à Breil-sur-Roya.
- Le 20 juin 2014 : questions diverses (avis sur les registres de santé et sécurité au travail, avis sur la mise en œuvre de l'accord cadre sur la prévention des RPS, protocoles de visites), point d'information sur la remontée des fiches TMS et RPS, bilan des formations des APC pour l'année 2013-2014, plan prévisionnel de la formation à la prévention des risques professionnels, suivi des visites du CHSCTD et calendrier prévisionnel des visites 2014-2015.

Le CHSCT départemental du Var a siégé :

- Le 4 novembre 2013 : suivi des visites effectuées en 2012-2013, présentation du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail, réseau des assistants de prévention et de circonscription dans le Var, enquête académique sur les registres obligatoires dans le premier et le second degré , calendrier prévisionnel des visites 2013-2014, questions diverses – point sur la mise en place des groupes de travail sur les protocoles, mise à jour du site internet de la DSDEN, point sur la formation des APC-APE et des directeurs d'école- délégation des élus des CHSCTD lors des visites et représentativité syndicale, bilan chiffré des interventions des EAS 2012-2013 et rentrée 2013.

- Le 28 novembre 2013 : évènements au sein de l'École Longepierre à Toulon
- Le 14 février 2014 : compte rendu de visite du collège Henri Wallon le 26 novembre 2013, proposition de date pour la prochaine visite d'établissement, point sur le DUER numérique, mise en place d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un protocole en cas d'agression physique ou verbale, questions diverses : point sur les comités médicaux et les commissions de réformes, choix de la délégation pour les visites d'établissements en fonction de la représentativité syndicale, point sur les inondations du Var du 18 et 19 janvier 2014 et des établissements situés dans les zones à risque.
- Le 26 juin 2014 : compte rendu de la visite du 24 mars de l'EMPU Basse Convention à Toulon, modalités des visites des établissements, étude du protocole en cas d'agressions physiques ou verbales, calendrier de visite et choix des établissements pour l'année 2014, 2015, point sur le DUER numérique, questions diverses.

Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

La Commission Académique de l'Action Sociale (C.A.A.S.) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale.

À cette fin, elle doit :

- piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles ;
- renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'éducation nationale ;
- rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion ;
- formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives ;
- étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale.
- établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

La CAAS a siégé :

- *Le 18 septembre 2013 : installation de la C.A.A.S, point sur la restauration des personnels*
- *Le 12 février 2014 : présentation de la politique d'action sociale, bilan qualitatif et financier de l'action sociale au titre de l'année civile 2013*
- *Le 30 juin 2014 : politique d'action sociale : bilan de l'année 2013-2014, orientations de la politique d'action sociale à la rentrée 2014.*

L'instance chargée de préparer les travaux de la CAAS est la commission permanente académique.

Les commissions départementales de l'action sociale se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné.

Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser le 20 octobre 2011, un scrutin sous la forme d'un vote électronique en vue du renouvellement des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires, sauf pour celles renouvelées lors du scrutin du 1^{er} décembre 2010 (ADAENES, SAENES, ADJAENES, Assistants de Service Social et Infirmiers).

Les commissions administratives paritaires académiques (C.A.P.A) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (C.A.P.D.) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)

CAPA et CAPD

Les inscrits et les votants

CAPA			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
Direction	352	296	84,1%
CASU	38	26	68,4%
IEN	61	34	55,7%
Agrégés	1724	856	49,7%
Certifiés et A.E.	7255	3190	44,0%
D-CIO et COP	102	75	73,5%
EPS et CE	869	428	49,3%
PEGC	93	49	52,7%
CPE	339	209	61,7%
PLP	1615	796	49,3%
ATEE	743	98	13,2%
ATRF	329	111	33,7%
P. ECOLES 06	5224	2644	50,6%
P. ECOLES 83	5009	2102	42,0%

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues pour chaque liste

Nombre de voix obtenues pour chaque liste														
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNET AAFO	SUD Education	SNALC SNCL	SNCL	CSEN/SPLEN	SNCA EIL	SNE-SCENR AC	I.D.	Bulletins blancs
Direction		222											58	16
CASU		19												7
IEN	8	25												1
Agrégés	488		63	41	48			203						13
Certifiés et A.E.	1748	108	191	161	177		158	594						53
D-CIO et COP	51		21											3
EPS et CE	368	50												10
PEGC	27								20					2
CPE	70	30	72			16		19						2
PLP	135	96	54	177		165		52		104				13
ATEE	25			69										4
ATRF	14	79		10	1					1				6
P. ECOLES 06	1562	369	59	426	112							93		23
P. ECOLES 83	1129	711	50	69	35					80				28

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Répartition des sièges

Répartition des sièges													
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNET AAFO	SUD Education	SNALC SNCL	SNCL	CSEN/SPLEN	SNCA EIL	SNE-SCENR AC	I.D.
Direction		5											1
CASU		2											
IEN	1	3											
Agrégés	7							3					
Certifiés et A.E.	11		1	1	1		1	4					
D-CIO et COP	3		1										
EPS et CE	7	0											
PEGC	2								1				
CPE	3	1	3					1					
PLP	2	1		3		3					1		
ATEE	2			5									
ATRF	1	7											
P. ECOLES 06	7	1		2	0								
P. ECOLES 83	6	4											

Les CCP

Les inscrits et les votants

CCP			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
A.N.T. * ENS EDU et ORI	629	111	17,7%
A.N.T. SURV et ACC	2396	240	10,0%
A.N.T. A.T.S.S.	205	46	22,4%
Directeurs adj de SEGPA	31	22	71,0%

* Agents Non Titulaires

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues pour chaque liste

Nombre de voix obtenues par chaque liste											
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNETA AFO	SUD Education	UER	UDAS	SNCA EIL	Bulletins blancs
A.N.T. * ENS EDU et ORI	51	9	8	13		13	3	6	0	4	4
A.N.T. SURV et ACC	88	43	11	19	16		19	18	0		26
A.N.T. A.T.S.S.	18	14	3	7	0		1	0	0	0	3
Directeurs adj de SEGPA	11	11									0

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Répartition des sièges

Répartition des sièges										
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNETA AFO	SUD Education	UER	UDAS	SNCA EIL
A.N.T. * ENS EDU et ORI	3									
A.N.T. SURV et ACC	4	1								
A.N.T. A.T.S.S.	2	2								
Directeurs adj de SEGPA	1	1								

CONTENTIEUX ET PROTECTION JURIDIQUE

Le contentieux

	2012-2013	%	Evolution	2013-2014	%	Evolution
Recours pour excès de pouvoir	38	70,4%	-15,6%	33	80,5%	-13,2%
Recours de plein contentieux	5	9,3%	-66,7%	5	12,2%	+0,0%
Référés	11	20,4%	+0,0%	3	7,3%	-72,7%
TOTAL	54	100,0%	-23,9%	41	100,0%	-24,1%

Source : service des affaires juridiques

la volonté pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique des décisions administratives et la mise en place de dispositifs de prévention des litiges. Par ailleurs, le délai moyen de jugement devant les juridictions administratives s'élevant à plus de deux ans, la perspective d'avoir à attendre plusieurs années une décision de justice peut constituer un frein.

Confirmant une tendance déjà observée les années précédentes, le nombre de requêtes enregistrées au titre de l'année scolaire 2013-2014 traduit une diminution de près d'un quart par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut trouver son explication dans les éléments suivants :

La protection juridique des personnels

	Demandes 2012-2013			Demandes 2013-2014		
	TOTAL	acceptées	%	TOTAL	acceptées	%
atteintes aux personnes	36	33	92%	49	41	84%
atteintes aux biens	31	11	35%	26	18	69%
TOTAL	67	44	66%	75	59	79%

Source : service des affaires juridiques

La circulaire académique du 26 août 2013 relative à la prévention des risques psychosociaux (RPS), informe et sensibilise tous les personnels sur leurs droits et sur les dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition.

Durant l'année scolaire 2013-2014, les demandes de protection liées à des atteintes aux personnes (injures, diffamations, menaces, agressions physiques) ont sensiblement augmenté (+ 36 %). En revanche, les demandes liées aux atteintes aux biens, essentiellement des dégradations causées aux véhicules personnels des agents de l'éducation nationale sont en recul (- 15 %).

ANNEXES

Détail de la typologie retenue

1. Les enseignants du 1er degré

Catégories ENS 1D	Effectifs
admissible contractuel 1er degré session exceptionnelle 2014	185
instituteur	311
instituteur suppléant	93
professeur des écoles	10221
Total des effectifs	10810

2. Les enseignants du second degré

Catégories ENS 2D	Effectifs
adjoint d'enseignement	48
admissible contractuel 2nd degré session exceptionnelle 2014	213
chargé d'enseignement éducation physique et sportive	54
maître auxiliaire	441
professeur agrégé	1571
professeur certifié	8034
professeur contractuel	672
professeur de chaire supérieure	73
professeur de lycée professionnel	166
professeur d'éducation physique et sportive	113
professeur d'enseignement général des collèges	47
professeur des lycées professionnels	1577
professeur éducation physique et sportive	799
vacataire	49
Total des effectifs	13857

3. Les personnels d'assistance éducative et autres contractuels

Catégories Assistance éducative et autres contractuels	Effectifs
Assistant de langue vivante recruté localement	8
assistant d'éducation	2749
corps des assistants étrangers	133
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	11
Total des effectifs	2901

4. Les personnels de Direction, d'Inspection, d'Education et d'Orientation (DIEO) dont les personnels d'encadrement.

Catégories Direction	Effectifs
Total des effectifs	374

Catégories inspection	Effectifs
inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	29
inspecteur d'académie adjoint	1
inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2
inspecteur de l'éducation nationale	59
Total des effectifs	91

Catégories Education et orientation	Effectifs
conseiller d'orientation intérimaire	1
conseiller principal d'éducation	335
personnel d'orientation	108
Total des effectifs	444

5. Les personnels IATOSS

Catégories ATSS	Effectifs
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	566
adjoint technique des établissements d'enseignement	58
agent contractuel administratif	6
assistant service social des administrations de l'état	62
assistante sociale contractuelle	8
Attaché d'administration de l'Etat	182
Conseiller technique de service social des administrations de l'état	9
contractuel dix mois	131
contractuel individuel	9
infirmière contractuelle	22
Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	186
médecin contractuel santé scolaire	9
médecin de l'éducation nationale	33
médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	2
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	409
administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	12
Recteur d'académie	1
secrétaire général d'académie	1
ATSS	1706

Catégories ITRF	Effectifs
adjoint technique de recherche et de formation	144
assistant ingénieur	11
contractuel dix mois	19
contractuel individuel	2
ingénieur de recherche	6
ingénieur d'études	22
technicien de recherche et formation	46
ITRF	250

Source de données : Entrepôt de données BSA

Sigles

1ORD	école du 1 ^{er} degré ordinaire	COP.INTERI	conseiller d'orientation intérimaire
A.E.	adjoint d'enseignement	COR	coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis
A.SOC.CONT	assistante sociale contractuelle	CPD	conseillers pédagogiques (31.92)
AASD	adjoint administratif des services déconcentrés	CPE	conseiller Principal d'éducation
ACS	accompagnement soutien et hors AIS	CTR	chef de travaux
ADA	réadaptation	DIOE	personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
ADAENES	attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DIR	direction
ADF	personnels administratifs	DIV	établissements divers (foyers, centres)
ADJENES	adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DOC	documentation
ADM	administration	DSDEN	direction des services départementaux de l'éducation nationale
ADMENESR	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	EDU	éducation
AED	assistant d'éducation	EME	établissement medico-éducatif
AGREG	agrégation (concours)	EPL	établissement public local d'enseignement
AGREGE	professeur agrégé	ENS	enseignement
AIDE	autre service d'aide médico-sociale	ENS1D	personnels enseignants du 1 ^{er} degré
ALB	laboratoire	ENS2D	personnels enseignants du 2 nd degré
APP	apprentissage	ETP	équivalent temps plein
APPL	école d'application du 1 ^{er} degré	FCA	formation continue des adultes
AS	Année scolaire	FIJ	formation insertion jeunes devant élèves
ASE	assistant étranger	GRET	groupement établissement pour formation continue
ASH	adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	HOSP	établissement pour enfants malades
ASI	assistant ingénieur	I.A. ADJ	inspecteur d'académie adjoint
ASS LV	assistant de langue vivante recruté localement	I.A./I.P.R.	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
ASS.SOCIAL	assistant de service social	I.E.N	inspecteur de l'éducation nationale
ASSAE	assistant service social des administrations de l'état	IA	inspection académique et services
ASS-ED	assistant d'éducation	IA-DSDEN	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
ATEC	adjoint technique des établissements d'enseignement	IATSS	ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
ATL	adjoint technique de laboratoire des établissements d'enseignement	IEN	circonscription inspection éducation nationale
ATOS	personnels administratif, techniciens ouvrier et de service	IEX	Intervenants extérieurs
ATRF	adjoint technique de recherche et de formation	IGE	ingénieur d'études
ATSS	personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	IGR	ingénieur de recherche
AVS	assistant d'éducation-auxiliaire de vie scolaire	INF ENES	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
BED	besoins éducatifs AIS hors classe	INFIR.CONT	infirmière contractuelle
C ASS ETRA	corps des assistants étrangers	INFIRM.-NS	infirmière ou infirmier
C. 1B (86)	contractuel à durée déterminée de l'enseignement supérieur après 1986 et de catégorie B	INJ	coordination insertion jeunes
C.A.S.U	conseiller d'administration scolaire et universitaire	INS	inspection
C.ADM.	agent contractuel administratif	INST.SUPPL	instituteur suppléant
C.P.E.	conseiller principal d'éducation	INSTIT	instituteur
C.TC.S.SOC	conseiller technique de service social	INSTRUCT.	Instructeur
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive	INT LV 1D	intervenant langue primaire
CAPES	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré	ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
CAPET	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	LAB	personnels de laboratoire
CAPLP	certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel	LP	lycée professionnel
CERTIFIE	professeur certifié	LYC	lycée
CFA	centre de formation d'apprentis	M.A.	maître auxiliaire
CFC	conseiller en formation continue	M.A.G.E.	maître auxiliaire garanti d'emploi
CFPE	centre formation professeur école	M.INTERNAT	maître d'internat
CH.ENS.EPS	chargé d'enseignement éducation physique et sportive	MAD	mise à disposition sans remboursement
CHAIRE SUP	professeur de chaire supérieure	MAR	mise à disposition avec remboursement
CLD	congé de longue durée	MDS	personnels médico-sociaux
CLG	collège	MED.CON.S.T	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique
CLM	congé de longue maladie	MED.CONTR.	médecin contractuel santé scolaire
CONTR BOE	contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	MED.EN.	médecin de l'éducation nationale
CONTR.IND.	contractuel individuel	NONENS	personnels non-enseignant
CONTRACT.	contractuel dix mois	ORI	orientation
COP	conseillé d'orientation psychologue	OUV	personnels ouvriers et de service
		P. ORIENT.	personnel d'orientation
		P.L.P.	professeur des lycées professionnels
		PACTE	parcours d'accès à l'emploi
		PEGC	professeur d'enseignement général des collèges

PPA pilotage et animation pédagogique
PROF. EPS professeur éducation physique et sportive
PROF.CONTR professeur contractuel
PROF.ECOLE professeur des écoles
PROF.EPS professeur d'éducation physique et sportive
RECT. recteur d'académie
REM remplacement
S.EXTERNAT surveillant d'externat
S.G.A. secrétaire général d'académie
S.G.A.S.U. secrétaire général d'administration scolaire et universitaire
S.G.U. secrétaire général d'université
SAENES secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SASU NV.ST secrétaire administratif d'administration scolaire et universitaire
SEGPA section d'enseignement général et professionnel adapté (anciennement SES)
SEP section professionnelle en lycée
SES section d'éducation spécialisée
SGT section générale et techno en lycée professionnel
SMUT service mutualisé entre Etablissement public local d'enseignement

SOC établissement socio éducatif
SPEC école du 1^{er} degré spécialisée
STG stagiaire en formation
SUR surveillance
T.LAB (94) technicien de laboratoire
TC CNRS contractuel technique du C.N.R.S.
TCHRF technicien de recherche et de formation
TEC personnels techniques
TECH RF technicien de recherche et formation
TECH. technicien de l'éducation nationale
TR. HAND. travailleur handicapé sous contrat
UNIV université
ZA zone réservée aux maîtres auxiliaires garantis d'emploi
ZBA zone brigade remplacement Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ZBF zone brigade remplacement formation continue
ZBI zone brigade de remplacement congé Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ZBL zone brigade remplacement stage long
ZDA zone départementale d'ajustement
ZIL zone intervention localisée
ZR zone de remplacement
ZSA zone secteur ajustement

Directeur de la publication :

Claire Lovisi,
Rectrice de l'académie de Nice
Chancelière des Universités

Responsable de la publication :

Cécile Brieau,
Secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Coordination :

Service d'appui aux ressources humaines

Avec la contribution des services académiques :

Département des prospectives et de la performance
Département de la gestion des personnels
Département des établissements d'enseignement
Service d'appui au pilotage des ressources humaines
(conseil mobilité carrière/correspondante handicap)
Service de la formation tout au long de la vie
Département des examens et des concours
Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Service des affaires juridiques
Service social
Mission santé et sécurité au travail

BILAN SOCIAL

2013 - 2014

